

2025/2026

Rapport
ESG

medincell.

INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES RELATIVES À LA SOCIÉTÉ ET À SON ACTIVITÉ

INTRODUCTION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Chers partenaires,

Alors que nous clôturons l'exercice fiscal 2025-26, je suis fier de revenir sur une nouvelle année de progrès pour Medincell et sur l'approfondissement de notre engagement en faveur d'une innovation durable au service de la santé mondiale.

Cette année a été marquée par des avancées significatives dans nos initiatives Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG), renforçant notre alignement avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies.

Plus qu'un ensemble d'initiatives, notre démarche ESG constitue désormais un cadre structurant qui accompagne notre développement, guide nos décisions et soutient notre ambition de créer une valeur durable pour les patients, nos collaborateurs, nos partenaires et nos actionnaires.

Chez Medincell, notre mission de développer des thérapies innovantes et largement accessibles est au cœur de notre stratégie. UZEDY®, notre premier traitement injectable à action prolongée, continue de bénéficier à un nombre croissant de patients souffrant de schizophrénie, tout en apportant une valeur tangible aux systèmes de santé grâce à une meilleure observance des traitements. L'élargissement de notre portefeuille de produits, conjugué à la structuration d'une activité Global Health dédiée, renforce notre ambition de longue date d'élargir l'accès à des traitements de qualité dans le monde entier. Nous avons également poursuivi le développement de partenariats stratégiques avec des entreprises pharmaceutiques de premier plan, des fondations et des organisations de santé mondiale, notamment dans le cadre de nos collaborations avec iM4TB et la Fondation Gates, afin de répondre à des besoins médicaux encore insuffisamment couverts.

La responsabilité sociale demeure un pilier de notre culture et un facteur clé de notre performance à long terme. Medincell continue de croître en tant que communauté diverse, engagée et stable. Nous avons renforcé nos programmes en faveur de l'égalité des genres, soutenu le bien-être de nos collaborateurs et poursuivi le développement de nos pratiques managériales. Nous avons également préparé l'intégration d'un représentant de nos salariés actionnaires au Conseil d'Administration à compter de 2027, une étape supplémentaire dans le renforcement du dialogue et de la participation au sein l'entreprise.

Sur le plan environnemental, nous avons poursuivi la mise en place de notre trajectoire climat en renforçant l'intégration des énergies renouvelables et en progressant sur la réduction de certaines composantes de notre empreinte environnementale. Au-delà de nos opérations, nous sommes convaincus que l'innovation peut également contribuer à réduire l'impact environnemental des traitements eux-mêmes, une ambition qui continuera de guider nos travaux dans les années à venir.

Une gouvernance exigeante est le socle de notre développement durable. Cette année, nous avons poursuivi le renforcement de l'expertise et de l'indépendance de notre Conseil d'Administration tout en consolidant nos pratiques de gouvernance. Nous avons également poursuivi notre démarche d'alignement progressif avec les normes ESRS (European Sustainability Reporting Standards), dans un souci de transparence, d'amélioration continue et de dialogue de qualité avec l'ensemble de nos parties prenantes.

Alors que Medincell entre dans une nouvelle phase de son développement, notre conviction reste inchangée : l'innovation n'a d'impact durable que lorsqu'elle améliore concrètement la vie des patients, s'appuie sur des équipes engagées et s'inscrit dans une gouvernance responsable. C'est cette vision qui continuera de guider nos actions et nos choix dans les années à venir.

Tournés vers l'avenir, nous restons résolument engagés dans notre quête de croissance durable, d'innovation responsable et d'élargissement de l'accès aux soins. Je remercie sincèrement nos collaborateurs, partenaires et actionnaires pour leur confiance, leur engagement et leur contribution à cette ambition collective.

Avec reconnaissance,

Christophe Douat
Directeur général

PRINCIPALES CONTRIBUTIONS DIRECTES AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)



BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE. Nous développons des médicaments innovants et abordables et nous nous efforçons de les rendre largement accessibles.

ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES. Nous renforçons le pouvoir d'action des femmes en développant notamment un produit contraceptif adapté à leurs besoins et en le rendant largement disponible.

PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS. Nous encourageons la collaboration en développant un réseau de partenaires de grande valeur issus de l'industrie pharmaceutique, du monde universitaire, des ONG, etc.

EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT. Nos technologies de formulation de traitements injectables à action prolongée, BEPO®, permettent de limiter le problème de la contamination de l'eau par des résidus pharmaceutiques en réduisant notamment la quantité de principe actif nécessaire par rapport à un traitement oral.

NOTATIONS ESG EXTERNES DES PERFORMANCES 2025 ET 2024 :

Agence	2025	2024	Benchmark
ISS ESG	B Statut Prime	C+ Statut Prime	Top 30% du secteur
EthiFinance	83 Statut Platine	82	
CDP Climat	C	C	Moyenne sectorielle : B
Sustainalytics	29,8	25,9	29 ^e percentile sous-secteur
S&P Global	45/100	39/100	Moyenne sectorielle 31/100
	41/100 avec modélisation	48/100 avec modélisation	
MSCI	A		
Impact Score	74,65/100		

PÉRIMÈTRE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ ET RÉFÉRENTIELS (ESRS2 .BP-1, BP-2)

Ce rapport peut contenir des déclarations prospectives, notamment concernant la progression des essais cliniques de la Société. Même si la Société considère que ses prévisions sont fondées sur des hypothèses raisonnables, toutes déclarations autres que des déclarations de faits historiques que pourrait contenir ce rapport et relatives à des événements futurs sont sujettes à des changements sans préavis, à des facteurs que la Société ne maîtrise pas et aux capacités financières de la Société. Ces déclarations peuvent inclure, sans que cette liste soit limitative, toutes déclarations commençant par, suivies par ou comprenant des mots ou expressions tels que « objectif », « croire », « prévoir », « viser », « avoir l'intention de », « pouvoir », « anticiper », « estimer », « planifier », « projeter », « devra », « peut avoir », « probablement », « devrait », « pourrait » et d'autres mots et expressions de même sens ou employés à la forme négative. Les déclarations prospectives sont sujettes à des risques intrinsèques et à des incertitudes hors du contrôle de la Société qui peuvent, le cas échéant, entraîner des différences notables entre les résultats, performances ou réalisations réels de la Société et ceux anticipés ou exprimés explicitement ou implicitement par lesdites déclarations prospectives. Une liste et une description de ces risques, aléas et incertitudes figurent dans les documents déposés par la société auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) au titre de ses obligations réglementaires, y compris dans le document de base de la Société, enregistré auprès de l'AMF le 4 septembre 2018 sous le numéro I. 18-062, ainsi que dans les documents et rapports qui seront publiés ultérieurement par la Société. Par ailleurs, ces déclarations prospectives ne valent qu'à la date du présent rapport. Les lecteurs sont invités à ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives. Sauf exigence légale, la Société ne reconnaît aucune obligation de mettre à jour publiquement ces déclarations prospectives, ni d'actualiser les raisons pour lesquelles les résultats avérés pourraient varier sensiblement des résultats anticipés par les déclarations prospectives, et ce y compris dans le cas où des informations nouvelles viendraient à être disponibles. La mise à jour par la Société d'une ou plusieurs déclarations prospectives n'impliquera pas qu'elle procédera ou non à d'autres actualisations de ces déclarations prospectives ou d'autres déclarations prospectives. Ce rapport est publié à des fins d'information uniquement. Les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente, ni une sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de titres de la Société dans quelque juridiction que ce soit, en particulier en France. De la même façon, ce rapport ne constitue pas un conseil en investissement et ne saurait être traité comme tel. Il n'a aucun lien avec les objectifs d'investissement, la situation financière ou les besoins spécifiques d'un quelconque destinataire. Il ne saurait priver les destinataires d'exercer leur propre jugement. Toutes les opinions exprimées dans ce document sont sujettes à modification sans préavis. La diffusion de ce rapport peut être encadrée par des dispositions restrictives du droit dans certaines juridictions. Les personnes qui viendraient à prendre connaissance de ce rapport sont tenues de se renseigner quant à ces restrictions et de s'y conformer.

La société, Medincell S.A. est une société anonyme française à Conseil d'Administration, dont le siège social est situé au 3, rue des Frères Lumière, 34830 Jacou, France. Elle est cotée depuis le 8 octobre 2018 sur le marché réglementé d'Euronext à Paris sous le code ISIN FR0004065605 et le ticker MEDCL et depuis 2021 sur le Compartiment B.

Les comptes consolidés du Groupe Medincell pour l'exercice clos le 31 mars 2026 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 15 juin 2026 qui en a autorisé la publication. Ils seront présentés pour approbation à l'assemblée générale des actionnaires convoquée le 30 septembre 2026.

Compte tenu de sa taille (effectifs < 500 personnes et CA < 40 M€), la Société n'est pas soumise aux obligations de reporting prévues par la directive européenne 2022/2464 dite CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive). Néanmoins, dans une démarche volontaire de transparence et d'amélioration continue, elle publie certaines données et indicateurs extra-financiers inspirés des exigences de ladite directive. Cette communication ne saurait en aucun cas être interprétée comme une déclaration de conformité à la CSRD ou à toute autre norme réglementaire en matière de durabilité. Les références aux normes ESRS (European Sustainability Reporting Standards) sont utilisées à titre purement indicatif afin de faciliter la lecture et l'analyse des parties prenantes familières de ce cadre.

Le présent chapitre décrit les indicateurs sociaux, environnementaux et sociétaux du Groupe Medincell pour l'année fiscale qui s'est achevée le 31 mars 2026.

Le rapport d'activité consolidé de l'année fiscale 2025-26 porte sur l'ensemble du Groupe Medincell sauf si spécifié autrement. Le Groupe Medincell est constitué de la Société Medincell SA, de sa filiale américaine Medincell Inc (créée en mai 2022) et la société

CM Biomaterials BV, une joint-venture créée avec notre partenaire Corbion, Voir chapitre 1 du DEU annuel (accessible via le site <https://www.medincell.com/regulated-information/>).

Les trois sociétés seront dénommées dans le chapitre sous le vocable Medincell, Medincell Groupe, la Société ou le Groupe.

Les données des années 2025-26 n'ont pas été soumises à un audit de vérification. Il est rappelé que les précisions relatives à la comparabilité des indicateurs entre les exercices, notamment avec le rapport 2022-23 audité DPEF, sont présentées dans l'annexe méthodologique des indicateurs principaux.

Des tables de correspondance et des détails méthodologiques sont disponibles en annexe de ce chapitre dans la section **Table de correspondance avec les GRI, Cibles des ODD directement adressées** et **Annexes méthodologiques**.

SOMMAIRE

INTRODUCTION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL.....	2
PRINCIPALES CONTRIBUTIONS DIRECTES AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)	2
NOTATIONS ESG EXTERNES DES PERFORMANCES 2025 ET 2024 :	3
PÉRIMÈTRE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ ET RÉFÉRENTIELS (ESRS2 .BP-1, BP-2)	3
SOMMAIRE	4
1 MEDINCELL : UNE SOCIÉTÉ À IMPACT SOCIAL (ESRS2.SBM-1, .SBM-2, .SMB-3, .IRO-1, SEC1-HHC)	5
1.1. MODÈLE D'AFFAIRES (SBM-1)	5
1.2. ANALYSE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ, RISQUES, OPPORTUNITÉS, IMPACTS (.SBM-2, .SBM-3, .IRO-1, .IRO-2)	7
1.3. ENJEUX DE DURABILITÉ IMPORTANTS ET OBJECTIFS (.SBM-3, .IRO-1, IRO-2, .MDR-M1, .MDR-T1)	13
1.4. PRINCIPAUX OBJECTIFS ET INDICATEURS RSE (.MDR-M1, .MDR-T1)	15
1.5. CONTRIBUTION AUX ODD (.SBM-1)	16
1.6. CRÉATION ET PARTAGE DE LA VALEUR (.SBM-1, .SEC1-HHC)	17
1.7. AU CŒUR DE L'INNOVATION : LES TECHNOLOGIES BEPO® et BEPO STAR® (.SEC1-HHC)	21
1.8. UN RÉSEAU D'ACTEURS ENGAGÉS POUR UNE SANTÉ DURABLE (.SBM-1, .SEC1-HHC)	23
2 GOUVERNANCE (ESRS.GOV-1, .GOV-2, .GOV-3, .MDR-P1, .G1, .SEC-HHC)	25
2.1. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE (.GOV-1, .GOV-3)	25
2.2. GOUVERNANCE RSE : COMITÉ ESG, ACTEURS CLÉ DE LA RSE (.GOV-2)	30
2.3. ÉTHIQUE DES AFFAIRES (.MDR-P1, .G1)	32
2.4. PRINCIPES ÉTHIQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ (.G1, .SEC1-HHC)	34
2.5. PRINCIPES ÉTHIQUES LIÉS À LA CONDUITE COMMERCIALE (.G1)	36
2.6. PRINCIPES ÉTHIQUES LIÉS À LA CHAÎNE DE VALEUR (.GOV4, .G1, .SEC1-HHC)	37
3 RESPONSABILITÉ SOCIALE (ESRS.S1, .S2, .S3, .S4, .SEC-HHC)	39
3.1. DES TECHNOLOGIES DESTINÉES À AVOIR UN IMPACT SUR LA SANTÉ DANS LE MONDE (.S4, .SEC-HHC)	39
3.2. VUE D'ENSEMBLE DES IMPACTS ATTENDUS DES PRODUITS EN DÉVELOPPEMENT (.S4, .SEC-HHC)	40
3.3. ACCÈS AUX MÉDICAMENTS (.S4, .SEC-HHC)	40
3.4. SANTÉ MONDIALE /GLOBAL HEALTH (.S4, .SEC-HHC)	42
3.5. PRODUITS EN DÉVELOPPEMENT (.S4, .SEC-HHC)	44
3.6. IMPACT SOCIAL DE MEDINCELL GROUPE SUR LES COMMUNAUTÉS (.S4, .S3, .SEC-HHC)	49
3.7. IMPACT SOCIAL DES ACTIVITÉS INTERNES DU GROUPE MEDINCELL (.S1)	52
3.8. IMPACT SOCIAL DU GROUPE MEDINCELL SUR ET À TRAVERS SA CHAÎNE DE VALEUR (.S2)	69
4 ENVIRONNEMENT (.E1, .E2, .E3, .E4, .E5)	70
4.1. DES TECHNOLOGIES À FAIBLE IMPACT ENVIRONNEMENTAL (.E2, .E3, .E4, .E5)	71
4.2. IMPACT ENVIRONNEMENTAL DIRECT DES ACTIVITÉS DE MEDINCELL (.E1, .E2, .E3, .E4, .E5)	73
4.3. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DU GROUPE MEDINCELL SUR LES COMMUNAUTÉS (.E2, .E3, .E4, .E5)	80
4.4. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE MEDINCELL GROUPE SUR ET À TRAVERS SA CHAÎNE DE VALEUR (.E1, .E2, .E4, .E5)	81
5 TABLES DE CONCORDANCE	90
6 ANNEXE MÉTHODOLOGIQUE DES INDICATEURS PRINCIPAUX	110
7 ANNEXE MÉTHODOLOGIQUE DU BILAN CARBONE	112

1.1. MODÈLE D'AFFAIRES (SBM-1)

Medincell est une société biopharmaceutique innovante en phase clinique et commerciale qui développe des médicaments injectables à action prolongée dans de nombreux domaines thérapeutiques. Nos traitements innovants visent à garantir le respect des prescriptions médicales, à améliorer l'efficacité et l'accessibilité des médicaments, et à réduire leur empreinte environnementale. Ils combinent des principes actifs avec nos technologies propriétaires BEPO® et BEPO STAR® qui contrôlent la libération d'un médicament à un niveau thérapeutique pendant plusieurs jours, semaines ou mois à partir de l'injection sous-cutanée ou locale d'un simple dépôt de quelques millimètres, entièrement biorésorbable. Le premier traitement basé sur la technologie BEPO®, destiné au traitement de la schizophrénie, a été approuvé par la FDA en avril 2023, et est maintenant distribué aux États-Unis par Teva sous le nom UZEDY® (la technologie BEPO® est licenciée à Teva sous le nom de SteadyTeq™). Nous collaborons avec des entreprises pharmaceutiques de premier plan et des fondations pour améliorer la santé mondiale grâce à de nouvelles options de traitement. Basée à Montpellier, Medincell emploie actuellement plus de 150 personnes représentant plus de 25 nationalités différentes.

Modèle d'affaires



1.1.1. Raison d'être et valeurs

La nouvelle génération de traitements développée par Medincell et ses partenaires vise à avoir un impact positif sur la vie des patients, de leur entourage et sur la société. Nos technologies ont également pour objectif de favoriser l'accès le plus large à des traitements de qualité. Par notre histoire et la nature même de notre activité, nous avons toujours eu un engagement fort vis-à-vis de la société et de nos collaborateurs.

Pour accompagner notre croissance et préserver notre modèle d'entreprise créée en 2002, nous nous sommes engagés dès 2018 dans la formalisation de notre Responsabilité Sociale, Environnementale et Sociétale (« RSE »).

Le 5 septembre 2019, les actionnaires de Medincell ont voté en Assemblée générale l'inscription de notre « Raison d'Être » dans nos statuts : **« Notre mission est de contribuer à l'amélioration et à la protection de la santé des populations du monde entier. Le juste partage de la valeur créée avec l'ensemble de nos collaborateurs est le socle de notre modèle d'entreprise. La pérennité de Medincell est une condition essentielle à l'atteinte de nos objectifs. »**

Les fondateurs, dirigeants et employés de Medincell sont par ailleurs soudés au quotidien par des valeurs fortes :

Force du Groupe	<i>Le challenge, la stimulation, le partage d'idées et l'écoute nous permettent d'être plus performants et plus forts quand il s'agit de prendre des décisions et de les mettre en œuvre.</i>
Innovation utile	<i>Nous faisons de la recherche avec un objectif clair ; notre mission est de fabriquer des médicaments bénéfiques pour les patients.</i>
Confiance mutuelle	<i>Nous nous faisons confiance dès les premières interactions. Tous actionnaires de la Société, nos intérêts sont alignés.</i>
Respect	<i>Nous agissons, interagissons et parlons avec la considération que nous souhaitons que les autres nous accordent. Nous sommes attentifs à la sensibilité et aux personnalités propres à chacun, aux origines culturelles, à l'égalité des sexes et acceptons les différences.</i>
Franchise et transparence	<i>Nous avons le courage de partager nos idées et nos réflexions directement avec les personnes concernées.</i>
Adaptabilité	<i>Nous acceptons l'incertitude et sommes prêts à nous adapter à tout moment. Notre capacité d'adaptation est essentielle à notre stratégie.</i>
Dépassement	<i>Nous sommes proactifs. Nous cherchons et proposons dans la mesure du possible des solutions aux problèmes auxquels nous sommes confrontés.</i>
Fun	<i>Nous souhaitons prendre du plaisir dans notre travail, quand nous faisons face à de nouveaux défis et dans nos relations avec nos collègues. Le bien-être au travail est essentiel et contribue à notre performance.</i>

1.2. ANALYSE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ, RISQUES, OPPORTUNITÉS, IMPACTS (.SBM-2, .SBM-3, .IRO-1, .IRO-2)

Medincell est une société proactive en matière de responsabilité sociétale et environnementale depuis sa création. Après la mise en place en 2022 d'un comité ESG attaché à notre Conseil de Surveillance (désormais Conseil d'Administration), nous avons affiné notre stratégie et nos objectifs pour l'horizon 2030. Nous avons identifié, en correspondance avec notre activité de société pharmaceutique technologique et notre raison d'être, des enjeux, des risques et des opportunités aux niveaux financiers, réputationnels et ESG.

En 2022, une première analyse de la matérialité financière et une analyse de la matérialité pour nos parties prenantes ont permis de prioriser nos enjeux et de leur associer une politique/stratégie. Cette première analyse a été affinée en 2024 à travers un questionnaire de matérialité auprès de nos parties prenantes.

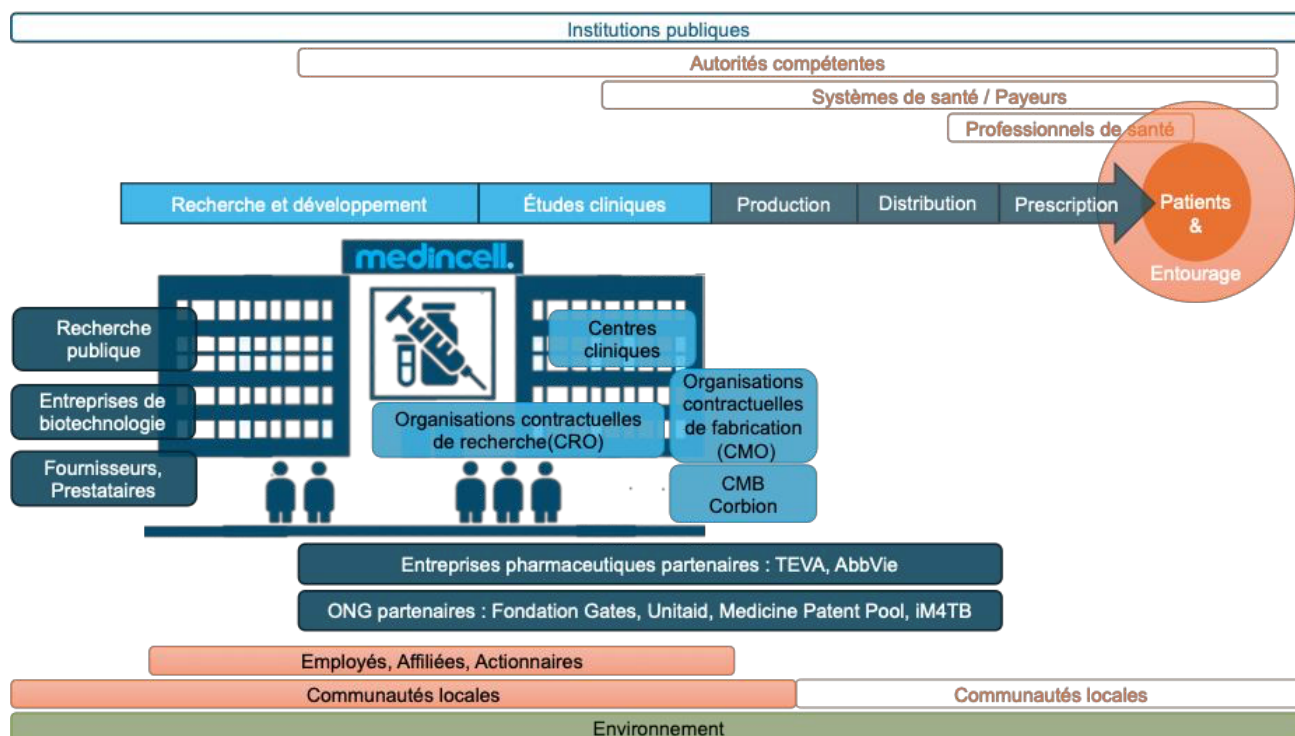
Les risques et opportunités liés à chaque enjeu sont détaillés *dans les sections spécifiques et respectives du présent chapitre*.

1.2.1. Parties prenantes et chaîne de valeur

La prise en compte de la matérialité des enjeux ESG dans les politiques et objectifs d'une organisation est essentielle pour assurer une approche responsable et durable de ses activités. Nous avons identifié les enjeux pertinents pour notre activité et notre Société à travers le dialogue continu avec nos parties prenantes et à travers des enquêtes et questionnaires spécifiques.

Les parties prenantes de notre chaîne de valeur et secteur d'activité incluent : les patients, groupes et organisations de patients, les employés et leurs représentants, la Direction, les fondateurs, les actionnaires, les investisseurs, les partenaires commerciaux et les fondations, les agences réglementaires (notamment FDA aux États-Unis et EMA en Europe), les systèmes de santé, l'OMS, les communautés locales, la communauté scientifique, le Gouvernement français, les ONG dont les Nations Unies, et l'Environnement en tant que partie prenante silencieuse.

Chaîne de valeur et écosystème



Dialogue avec les parties prenantes

Le tableau ci-après présente les principales parties prenantes de Medincell et les objectifs globaux des relations entretenues dans le cadre de notre politique de développement durable. Les exemples présentés ne sont pas exhaustifs.

Groupe de parties prenantes (Exemples)	Ambition de l'engagement	Organisation de l'engagement	Exemples de l'engagement ou de résultats	Consultation pour l'analyse DMA	ESRS associés
Employés (Collaborateurs Medincell, Managers, Instances représentatives du personnel (CSE), Candidats / nouveaux entrants)	Comprendre les attentes des collaborateurs, renforcer l'engagement, la qualité de vie au travail, la santé-sécurité, l'éthique et l'attractivité de Medincell, créer un cadre professionnel stimulant. Promouvoir le respect et le dialogue. Encourager la participation à l'innovation et l'amélioration continue de Medincell.	La fonction RH supervise l'essentiel de la relation entre l'entreprise et ses collaborateurs. Le dialogue est porté par la Direction, les managers, les RH et les fonctions support en échanges individuels et collectifs. Dialogue social régulier entre la direction, le CSE et la représentation syndicale pour la négociation, l'élaboration, l'actualisation et l'application d'accords spécifiques.	Actions RH ou du groupe QVCT, formation, amélioration des pratiques managériales, actualisation des politiques internes. Enquête trimestrielle sur le positionnement du salarié dans son poste, équipe, Medincell, sa motivation et pistes d'amélioration. À venir pour 2027 : Représentant des salariés au Conseil d'Administration	Oui, directement par enquête.	S1, G1
Patients (indirects) (utilisateurs finaux) (Groupes et organisations de patients, Aidants)	Mieux comprendre les expériences, les besoins et les attentes des patients. Intégrer les besoins en accès, observance, sécurité et acceptabilité dans les cahiers des charges des traitements et mieux répondre à leurs besoins.	Dialogue souvent indirect via les partenaires pharmaceutiques, des études de marché, études cliniques, pharmacovigilance, remontées du terrain et éventuellement associations de patients.	Amélioration de la compréhension des besoins patients, orientation de certains développements. Renforcement de la valeur d'usage (observance) grâce aux formulations longue durée.	Non, avis indirect à travers les retours terrain des équipes Market Access, Global Health internes ou des partenaires ou des rapports (Access to Medicine et OMS).	S4, E1, G1
Partenaires pharmaceutiques / licenciés / Joint Venture (Teva, AbbVie, Fondation Gates, Unitaid, Corbion, Autres partenaires de développement / licensing / commerciaux)	Aligner les attentes d'innovation, de développement commercial, de qualité, conformité, d'accès au marché, Propriété Intellectuelle, éthique et performance ESG sur la chaîne de valeur. Relever les défis technologiques et de développement pour améliorer l'accès des patients aux médicaments.	La fonction d'Alliance Manager au sein de l'équipe Business Development organise le dialogue direct avec les partenaires. Relations structurées via contrats, gouvernance de partenariats, points de pilotage, comités projet et échanges stratégiques.	Décisions de développement, lancements, gestion de performance, amélioration de la collaboration, partage de données sur l'impact patients et système de santé et d'exigences ESG.	Oui, directement par enquête et dialogue des équipes ESG ou indirectement à travers leur propre DMA ou rapport d'impact.	G1, E1, S2, S4
Professionnels de santé / investigateurs (Médecins praticiens, Investigateurs Centres hospitaliers)	Recueillir les besoins liés à l'administration, la durée de traitement optimale, l'observance, l'efficacité d'usage, la sécurité et la faisabilité opérationnelle des études et régime de traitements.	Pilotage par la fonction Business Insight, les équipes cliniques et médicales.	Ajustements des cahiers des charges, protocoles, meilleure exécution des essais, informations utiles sur l'usage des produits et la qualité de la documentation nécessaire.	Oui, partiellement par enquête directe et indirectement par retour des experts médicaux.	S4, G1
ONG, organisations internationales et initiatives de santé globale (OMS, Fondation Gates, Medicine Patent Pool, iM4TB, etc.)	Contribuer à l'amélioration de l'accès aux soins et à l'innovation en santé globale, en s'alignant sur les priorités de santé publique internationales et en développant des partenariats à fort impact sociétal.	Engagement structuré via des interactions institutionnelles et partenariales, piloté par les équipes Business Development et Global Health, incluant participation à des initiatives internationales, collaborations de recherche, dialogues stratégiques et suivi des recommandations des organisations de santé globale.	Développement de partenariats en santé globale, contribution à des programmes d'accès aux traitements, alignement avec les priorités de santé publique internationales et renforcement de l'impact sociétal des technologies Medincell, attribution de droits de licence	Non, intégré indirectement à travers leur rapport d'impact ou lignes directrices et à travers des rapports (Access to Medicine et OMS), retours terrain des équipes Market Access, Global Health internes ou des partenaires.	S4, S3, G1, E1

Groupe de parties prenantes (Exemples)	Ambition de l'engagement	Organisation de l'engagement	Exemples de l'engagement ou de résultats	Consultation pour l'analyse DMA	ESRS associés
CRO / sites cliniques (CRO précliniques, CRO cliniques, sites d'essais)	S'assurer de la qualité scientifique, de la conformité réglementaire et éthique des études, tout en optimisant l'exécution des programmes et en intégrant les attentes ESG (droits humains, intégrité des données, impact environnemental).	Dialogue structuré dans le cadre du pilotage des études et de la gestion des prestataires critiques, impliquant les équipes précliniques/cliniques, conformité des fournisseurs et approvisionnement pour les essais cliniques, affaires réglementaires, au travers d'audits, de réunions de suivi, revues de performance, et échanges opérationnels réguliers.	Mise en œuvre d'actions correctives (CAPA), accompagnement dans l'administration des produits injectables développés par MedinCell, amélioration conjointe des protocoles, de la qualité et de la conformité des études, respect des délais, fiabilité des données, respect des exigences éthiques et ESG vis-à-vis des prestataires.	Oui, directement par enquête ou dialogue avec l'équipe ESG.	
Fournisseurs stratégiques et travailleurs de la chaîne de valeur (CDMO, CMO)	Conjuguer les expertises, les ressources et les compétences pour accélérer l'innovation et le développement des produits. Assurer la qualité, la conformité réglementaire et la sécurité des procédés de fabrication, tout en sécurisant la chaîne d'approvisionnement et en intégrant des exigences ESG (environnement, droits humains, éthique).	Engagement structuré dans le cadre de la gestion des fournisseurs critiques, piloté par les équipes Conformité des fournisseurs et approvisionnement pour les essais cliniques, Supply Chain, Qualité, CMC, incluant la sélection et la qualification des CMO/CDMO, la contractualisation, les réunions de pilotage, les audits GMP, les revues de performance.	Réduction des écarts via audits et CAPA, amélioration de la robustesse et de la conformité GMP des productions, sécurisation des approvisionnements, optimisation de la performance industrielle (délais, qualité), partage de données ESG (environnement, santé-sécurité, éthique).	Oui, directement par enquête et dialogue avec l'équipe ESG.	S2, E1, E5, G1
Actionnaires, investisseurs et analystes, et autorités de marché (Actionnaires individuels, investisseurs institutionnels, Analystes financiers et ESG, AMF)	Présenter la stratégie, la performance, les perspectives, les risques, la gouvernance et la trajectoire ESG de MedinCell. Promouvoir la raison d'être de MedinCell, la transparence de l'information et le respect des obligations légales et boursières.	Dialogue piloté par la Direction, la communication institutionnelle et financière et par la communication ESG, dans le respect des règles de marché.	Meilleure compréhension du profil de l'entreprise, retours sur attentes extra-financières, priorisation de certains indicateurs ou informations.	Oui, directement par enquête, réunion actionnaires et dialogue avec l'équipe ESG.	G1, E1
Autorités de santé, autorités réglementaires (FDA, EMA, ANSM, Autres autorités compétentes)	Assurer la conformité réglementaire, la sécurité des produits.	Dialogue structuré par les équipes réglementaires, qualité, pharmacovigilance, finance / juridique selon les sujets.	Autorisations, réponses aux demandes réglementaires, amélioration des processus de conformité, publications et contrôles.	Non, intégré indirectement à travers leur rapport d'impact ou lignes directrices.	G1, S4
Communauté scientifique et académique (Universités, Laboratoires académiques, Experts scientifiques)	Faire progresser l'innovation, nourrir la recherche, partager des connaissances et identifier des opportunités de collaboration.	Dialogue via projets collaboratifs, publications, congrès, réseaux d'innovation et partenariats scientifiques.	Nouveaux partenariats, visibilité scientifique, amélioration des capacités technologiques, accès à l'expertise.	Oui indirectement à travers leur propre DMA ou rapport d'impact.	S4, G1
Communautés locales, enseignement, emploi et société civile (Collectivités locales, Écoles / Universités, Associations, Riverains, ONG / initiatives territoriales)	Renforcer l'ancrage territorial et l'acceptabilité locale de l'entreprise, tout en contribuant à l'employabilité, à la diffusion de la culture scientifique et à la fédération d'acteurs locaux autour d'initiatives à impact sociétal et environnemental positif.	Dialogue mené selon les projets par la Direction, les RH, l'Équipe de Communication, l'ESG ou les équipes concernées.	Actions de sensibilisation, partenariats locaux, attractivité employeur, amélioration des relations avec l'écosystème local.	Non, intégré indirectement à travers leur rapport d'impact ou lignes directrices.	S3, S1, G1
Médias et opinion publique (Presse économique et généraliste, Presse scientifique, Plateformes digitales)	Assurer une information fiable et transparente sur les activités, la stratégie, les innovations et les engagements de MedinCell.	Dialogue piloté par la communication corporate / financière et la Direction selon les sujets.	Amélioration de la compréhension externe, visibilité, réputation, pédagogie sur la technologie et le modèle d'affaires.	Non, intégré indirectement à travers leur rapport d'impact ou lignes directrices.	G1

1.2.2. Enjeux de durabilité importants

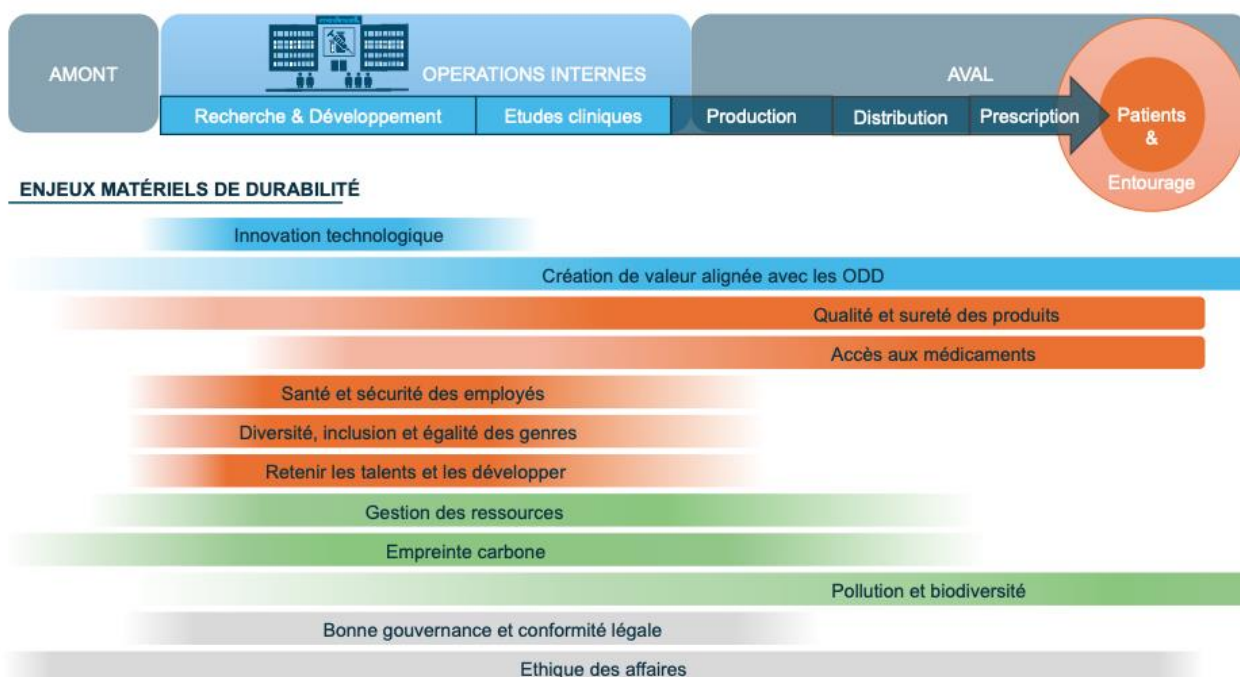
Les risques liés à la prise en compte des objectifs de durabilité pour une société pharmaceutique technologique sont intrinsèquement liés à ceux de l'industrie pharmaceutique. La prise en compte des attentes grandissantes des parties prenantes devient fondamentale. Nous avons donc considéré douze enjeux de durabilité spécifiques à Medincell ainsi que les risques afférents considérés comme significatifs, au regard de l'exigence des parties prenantes et de la raison d'être de la Société.

Définition de matérialité pour Medincell : Les sujets ESG sont considérés comme matériels pour Medincell s'ils sont susceptibles d'influencer le jugement et les décisions des principaux groupes de parties prenantes et d'avoir un impact significatif sur les performances globales de l'entreprise.

La double matérialité prend en considération, à la fois :

- les **dépendances matérielles** à travers la **matérialité financière**. Les impacts potentiels de l'extérieur sur l'entreprise comprennent les sujets qui affectent la capacité de l'entreprise à fournir ses services et développer des traitements, tels que ses vulnérabilités potentielles à une perturbation de l'approvisionnement en ressources naturelles ou à des changements dans son écosystème d'exploitation. L'étude des risques financiers (*détaillés au chapitre 2 du DEU annuel accessible via le site investisseur* : <https://www.medincell.com/regulated-information/>). permet de dégager les sujets ESG qui ont un potentiel impact sur l'opérationnalité de Medincell, sa réputation ou sur son environnement réglementaire.
- les **externalités ESG** à travers la **matérialité non financière**. Les impacts de l'entreprise à travers ses activités (telles que la fabrication de biens ou la prestation de services) et ses produits sur la société et l'environnement (ses parties prenantes). Certains impacts sont involontaires et potentiellement négatifs (les impacts sur l'environnement par exemple), mais peuvent aussi être positifs (technologies permettant un meilleur accès aux soins de santé). La matérialité des sujets a été évaluée à travers les matérialités déclarées ou estimées des différentes parties prenantes en fonction de leur influence sur la société et les risques ESG de l'entreprise.

Enjeux matériels de durabilité



L'analyse de double matérialité permet de considérer en parallèle (1) l'évolution de la société et de l'environnement, qui peut avoir une incidence sur les activités de l'entreprise, et (2) comment l'évolution de l'entreprise peut avoir une incidence sur la société et l'environnement (ses parties prenantes) et ainsi vérifier la prise en compte et l'alignement des enjeux avec la stratégie.

Impact Matériel	Enjeux/sujets sous-jacents en matière de développement durable	CSRD ESRS associés
Qualité et sécurité des produits	Santé et sécurité des patients, bénéfices pour la santé et sécurité des médicaments Pharmacovigilance, profil de sécurité et qualité des médicaments Prévention des contrefaçons et gestion de l'utilisation des médicaments Éducation à la santé et prévention	S4 - Consommateurs et utilisateurs finaux S3 - Communautés affectées
Innovation technologique	Des technologies de pointe pour améliorer les résultats en matière de santé Traitements transformateurs pour des besoins médicaux non satisfaits Innovation centrée sur le patient « au-delà de la pilule ».	S4 - Consommateurs et utilisateurs finaux S3 - Communautés affectées
Accès aux médicaments	Accessibilité et tarification Disponibilité des médicaments Renforcement du système de santé Programmes d'assistance aux patients	S4 - Consommateurs et utilisateurs finaux S3 - Communautés affectées
Création de valeur alignée avec les ODD	Propriété intellectuelle Innovation en matière de modèles d'entreprise Allocation durable des capitaux Décisions opérationnelles fondées sur l'impact Marges de profit et dividendes	S3 - Communautés affectées S1 - Effectifs propres
Retenir et développer les talents	Formation et perfectionnement des employés Attraction et rétention des employés Engagement des salariés	S1 - Effectifs propres S3 - Communautés affectées
Santé et sécurité des employés	Santé et sécurité des travailleurs Conditions de travail équitables	S1 - Effectifs propres
Diversité, inclusion et égalité des genres	Diversité, inclusion et culture d'entreprise	S1 - Effectifs propres
Empreinte carbone	Émissions, déchets et effluents - Empreinte carbone	E1 – Changement Climatique S3 - Communautés affectées
Gestion des ressources	Consommation des ressources (eau, carbone fossile, terres) Gestion de l'eau	E3 - Eau et ressources marines E5 - Utilisation des ressources et économie circulaire S3 - Communautés affectées
Pollution et biodiversité	Les produits pharmaceutiques dans l'environnement Pollution et biodiversité Résistance aux antimicrobiens	E2 – Pollution E4 - Biodiversité et écosystèmes S3 - Communautés affectées
Éthique des affaires	Éthique de la recherche et du développement, Éthique médicale, Utilisation responsable des nouvelles biotechnologies Utilisation responsable des données et de l'intelligence artificielle Citoyenneté d'entreprise, lobbying et marketing éthique	G1 - Conduite des affaires S3 - Communautés affectées
Bonne gouvernance et conformité légale	Gouvernance d'entreprise, Conformité légale des activités, Gestion de la chaîne d'approvisionnement / approvisionnement responsable, Confidentialité et sécurité des données	G1 - Conduite des affaires S2 - Les travailleurs dans la chaîne de valeur S3 - Communautés affectées

Risques, Opportunités et Impacts des enjeux ESG

Enjeux / Matérialité	Impacts, Risques, Opportunités principaux	Position dans la chaîne de valeur	Impact ESG	Impact Financier	Horizon de temps	Sections
Qualité et sûreté des produits	Atteinte à la santé, et à la sécurité des patients.					2.3.
						2.4.
	Créer des technologies et des produits sûrs et performants.					2.5. 2.6.
Innovation technologique	Soutenir l'innovation pour mieux répondre aux besoins des patients, améliorer l'observance thérapeutique.					1.7.
						3.1.
	Limitation technologique des applications et de l'impact sociétal.					3.2.
Accès aux médicaments	Coupler nos technologies innovantes à des stratégies "Global Access".					1.1.
	Développer un réseau de partenaires engagés.					1.8. 3.1.
	Limitation de l'accès et de l'impact sociétal.					3.3. 3.5.
Création de valeur alignée avec les ODD	Développer un modèle d'entreprise vertueux.					1.1.
	Améliorer l'efficacité des médicaments et leurs impacts thérapeutiques,					1.3.
	Développement de systèmes de santé durables et collaboratifs.					1.5. 1.8.
	Limitation du développement durable de la Société					2.6. 3.1.
Retenir les talents et les développer	Perte du savoir-faire et capital d'innovation					3.6.
	Être un employeur attractif et favoriser le développement humain.					
Santé et sécurité des employés	Incidents, perte du savoir-faire et capital d'innovation					3.6.
	Promouvoir la santé et le bien-être des employés, faciliter l'équilibre travail-vie personnelle.					
Diversité, inclusion et égalité des genres	Garantir des opportunités égales et un traitement égalitaire et bannir toute forme de violation de la dignité des individus.					3.6.
Empreinte carbone	Emissions de gaz à effet de serre participant au dérèglement climatique.					4.3.
	Minimiser notre empreinte carbone.					
Gestion des ressources	Mauvaise gestion des ressources, dégradation de l'environnement, impact sur les communautés.					4.2.
	Proposer des produits ayant un impact environnemental réduit, concevoir des nouvelles technologies durables.					4.4.
Pollution et biodiversité	Pollution, pollution des eaux, dégradation de l'environnement.					4.1.
	Limiter l'impact environnemental des produits pharmaceutiques et de la chaîne de valeur de MedinCell.					4.2. 4.4.
Éthique des affaires	Mauvaises pratiques éthiques, exposition de la Société aux controverses, aux contentieux et à une mauvaise réputation.					2.3. & 2.4.
						2.5.
						2.6.
Bonne gouvernance et conformité légale	Mauvaise gestion de la Société et non-conformité, exposition aux controverses et contentieux.					2.1. & 2.2. 2.3.
Légende	Position dans la chaîne de valeur	Impact	Finances		Horizon de temps	
					court-terme: 1an	
					moyen-terme: 1-5 ans	
					long-terme: >5 ans	

1.3. ENJEUX DE DURABILITÉ IMPORTANTS ET OBJECTIFS (.SBM-3, .IRO-1, IRO-2, .MDR-M1, .MDR-T1)

La politique et la stratégie de prise en compte de la matérialité des enjeux de durabilité impliquent l'identification, l'établissement d'objectifs, l'intégration, la mesure, la communication et l'intégration dans la stratégie globale de l'organisation. Les enjeux de durabilité sont considérés comme des facteurs clés de réussite à long terme, contribuant à la création de valeur durable pour l'entreprise et ses parties prenantes.

Le tableau ci-dessous décrit l'intégration des enjeux ESG dans les politiques ou procédures de l'organisation et les objectifs à l'horizon 2030 pour aborder ces enjeux. Ces objectifs doivent permettre de progressivement aligner la vision stratégique de Medincell avec les attentes des parties prenantes.

Enjeu	Politique	Objectif 2030
Qualité et sûreté des produits	Créer des technologies et des produits sûrs, performants et de haute qualité. (Politique QHSE).	Maintenir une assurance qualité interne performante et le respect des BPx durant le développement des produits.
Innovation technologique	Supporter l'innovation pour mieux répondre aux besoins des patients.	Innover pour la santé des patients.
Accès aux médicaments	Coupler nos technologies innovantes à une stratégie "Global Access". Développer un réseau de partenaires engagés qui partagent notre vision d'impact sur la santé dans le monde.	Proposer une stratégie « <i>Global Access</i> » pour chaque produit innovant développé à partir d'une « <i>molécule générique</i> ». Garantir un accès aux médicaments le plus large possible à travers : - la négociation d'accords de licence - le développement de partenariats avec des fondations et/ou agences de santé internationales.
Création de valeur alignée avec les ODD	Développer un modèle d'entreprise vertueux fondé sur le juste partage de la valeur créée avec l'ensemble de ses collaborateurs. Améliorer l'efficacité des médicaments et leurs impacts thérapeutiques en s'appuyant sur les technologies adéquates. Œuvrer pour le développement de systèmes de santé durables et collaboratifs.	Partager la valeur créée à travers notre modèle d'entreprise. Participer au développement des Objectifs de Développement Durable à travers nos projets. Participer au développement des Objectifs de Développement Durable à travers nos partenariats et le Global Compact.
Retenir les talents et les développer	Être un employeur attractif et favoriser le développement humain.	Soutenir un emploi durable. Promouvoir le développement professionnel de chacun.
Santé et sécurité des employés	Promouvoir la santé et le bien-être des employés (Politique QHSE, QVT), faciliter l'équilibre travail-vie personnelle.	Maintenir un environnement de travail sécurisé, sain et respectueux.
Diversité, inclusion et égalité des genres	Garantir des opportunités égales et un traitement égalitaire. Bannir toute forme de violation de la dignité d'un individu. Promouvoir l'égalité professionnelle entre homme et femme.	Améliorer le ratio d'égalité H/F et maintenir la présence de femmes au Conseil d'Administration. Augmenter la présence des femmes aux plus hauts niveaux de management.
Empreinte carbone	Minimiser notre empreinte carbone en rationalisant l'utilisation de l'énergie (scopes 1 et 2) et réduisant nos émissions (scope 3).	Objectif de réduction de l'intensité énergétique pour le scope 2 : - Bâtiment de bureaux, atteindre l'objectif de réduction fixé par la France (réglementation tertiaire) - Laboratoire : améliorer et maintenir l'intensité énergétique conformément à l'objectif de l'Accord de Paris.
Gestion des ressources	Proposer des produits ayant un impact environnemental réduit et concevoir des nouvelles technologies durables avec une meilleure gestion des ressources.	Développer des technologies compatibles avec une gestion durable des ressources (eau, carbone fossile et gestion des terres). Anticiper les changements de disponibilité des ressources dans la chaîne de valeur de Medincell.
Pollution et biodiversité	Limiter l'impact environnemental des produits pharmaceutiques (composés pharmaceutiques dans l'eau) et de la chaîne de valeur de Medincell (les effluents et les déchets).	Développer des technologies/produits améliorant l'impact environnemental des traitements. Maintenir la bonne gestion des effluents et déchets liés à nos activités.

Enjeu	Politique	Objectif 2030
Éthique des affaires	Travailler avec des partenaires qui partagent nos valeurs, évaluer leurs pratiques en matière de respect des Droits Fondamentaux, de lutte contre la corruption et de développement durable. (Codes Éthique et de Conduite, Code de Conduite Fournisseur, Global Compact)	Assurer le respect de l'éthique des affaires et des pratiques chez Medincell et dans sa chaîne de valeur. Être vigilant pour éviter les controverses. Promouvoir une culture du feedback, de signalement des déviations et de leur résolution.
Bonne gouvernance et conformité légale	Assurer la bonne gouvernance de la Société. (Code Middle Next) Exiger la conformité légale des activités de la Société et de sa chaîne de valeur. (Codes Éthique et de Conduite, Code de Conduite Fournisseur)	Maintenir les bonnes pratiques de gouvernance au sein de Medincell. Maintenir une démarche proactive en matière de bonnes pratiques ESG. Assurer la bonne gestion de la chaîne de valeur.

La mesure et le suivi des progrès réalisés dans la prise en compte des enjeux ESG sont réalisés à travers les indicateurs clés de performance du tableau suivant. L'établissement de rapports réguliers sur les performances et l'analyse des résultats obtenus permettront d'identifier les domaines d'amélioration et de mettre en place des actions correctives si nécessaire. Une communication transparente et régulière sur cette base informera les parties prenantes des politiques, objectifs et progrès réalisés sur les enjeux ESG matériels.

1.4. PRINCIPAUX OBJECTIFS ET INDICATEURS RSE (.MDR-M1, .MDR-T1)

Enjeux	Objectif 2030	Principaux Indicateurs	2024/2025	2025/2026	Cible 2030
Qualité et sûreté des produits	Maintenir une assurance qualité interne performante et le respect des bonnes pratiques (BPx) dans toutes les étapes de développement de nos produits.	Indicateurs en cours de réévaluation	NE	NE	NE
Innovation technologique	Innover pour la santé des patients.	% budget R&D /dépenses opérationnelles Nb brevets - articles	63 3 - 2	59 2 - 2	75 NA
Accès aux médicaments	Proposer une stratégie « Global Access » pour chaque produit innovant développé à partir d'une « molécule générique ». Garantir un accès aux médicaments le plus large possible à travers : - la négociation d'accords de licence, - le développement de partenariats avec des fondations et/ou agences de santé internationales.	% projets avec un levier d'amélioration de l'accès	33	33	50
Création de la valeur alignée avec les ODD	Partager la valeur créée à travers notre modèle d'entreprise. Participer au développement des Objectifs de Développement Durable à travers nos projets. Participer au développement des Objectifs de Développement Durable à travers nos partenariats et le Global Compact.	% employés actionnaires ou avec plan d'actions % CA lié à une contribution aux ODD	89 - 94 97	85 - 94 99	85 - 95 85 min
Retenir les talents et les développer	Soutenir un emploi durable. Promouvoir le développement professionnel de chacun.	Taux de rotation (turnover) Intensité de formation heures /employé/an	8,9 23	7,8 23	< turnover LEEM 16
Santé et sécurité des employés	Maintenir un environnement de travail sécurisé, sain et respectueux.	Taux de fréquence des accidents et incidents (TF3)	78	25	TF3<20
Diversité, inclusion et égalité des genres	Améliorer le ratio d'égalité H/F et maintenir la présence de femmes au Conseil d'Administration. Augmenter la présence des femmes aux plus hauts niveaux de management.	Écart salarial F/H % % Femmes au CA, Comité Exécutif % Femmes parmi les 10+ hauts salaires Nb de nationalités parmi l'effectif	14,69 50 - 13 20 22	16,08 50 - 13 20 25	<5 50 - 50 50 NA
Empreinte carbone	Objectif de réduction de l'intensité énergétique pour le scope 2 : - Bâtiment de bureaux, atteindre l'objectif de réduction fixé par la France (réglementation tertiaire), - Laboratoire : améliorer et maintenir l'intensité énergétique conformément à l'objectif de l'Accord de Paris.	Intensité énergétique kWh/m2/an bureau Intensité énergétique kWh/ ETP R&D/an	126 NE	144 NE	En cours de révision (anciennement 110) A définir ultérieurement
Gestion des ressources	Développer des technologies compatibles avec une gestion durable des ressources (eau, carbone fossile et gestion des terres). Anticiper les changements de disponibilité des ressources dans la chaîne de valeur de Medincell.	% de ETP alloués aux efforts de recherche correspondants (technologies vertes, Analyse du Cycle de Vie)	16,5	19,6	20
Pollution et biodiversité	Développer des technologies/produits améliorant l'impact environnemental des traitements. Maintenir la bonne gestion des effluents et déchets liés à nos activités.	Réduction théorique en API comparée au traitement oral. Intensité déchets laboratoire t CO2é / ETP R&D	NA 0,079	NA 0,094	NA -5 %
Éthique des affaires	Assurer le respect des pratiques d'éthique des affaires chez Medincell et dans sa chaîne de valeur. Être vigilant pour éviter les controverses. Promouvoir une culture du feedback, de signalement des déviations et de leur résolution.	Nb d'audits de tierces parties Nb controverses Nb alertes remontées et traitées	8 0 0	6 0 0	NA NA NA
Bonne gouvernance et conformité légale	Maintenir les bonnes pratiques de gouvernance au sein de Medincell. Maintenir une démarche proactive en matière de bonnes pratiques ESG. Assurer la bonne gestion de la chaîne de valeur.	Nb d'audits de tierces parties (fournisseurs) % de Parties Prenantes engagées sur le Code de Conduite Fournisseur	12 NA	10 NA	NA 100%

1.5. CONTRIBUTION AUX ODD (SBM-1)

Nous souhaitons que notre évolution ait une incidence positive croissante sur la société et l'environnement et de façon générale sur ses parties prenantes. L'alignement et la contribution aux ODD sont une mesure essentielle de la création de valeur de la Société. **Les Cibles des ODD directement adressées sont précisées en fin du présent chapitre.**

Enjeu et risques associés	Opportunité / Politique	Objectif 2030
Création de valeur alignée avec les ODD		
- Risques de limitation de la valeur financière créée en raison des risques financiers associés aux activités de développement pharmaceutiques et à la stratégie de développement de la Société. - Risques liés aux limitations technologiques et à la gestion de la propriété intellectuelle. - Risques liés à une création et un partage de la valeur insuffisants aux yeux des parties prenantes.	- Développer un modèle d'entreprise vertueux fondé sur le juste partage de la valeur créée avec l'ensemble de ses collaborateurs. - Améliorer l'efficacité des médicaments et leurs impacts thérapeutiques en s'appuyant sur les technologies adéquates. - Œuvrer pour le développement de systèmes de santé durables et collaboratifs.	- Partager la valeur créée à travers notre modèle d'entreprise. - Participer aux Objectifs de Développement Durable à travers nos projets. - Participer aux Objectifs de Développement Durable à travers nos partenariats et le Global Compact.



BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE. Nous développons des médicaments innovants et abordables et nous nous efforçons de les rendre largement accessibles.



ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES. Nous renforçons le pouvoir d'action des femmes en développant notamment un produit contraceptif adapté à leurs besoins et en le rendant largement disponible.



PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS. Nous encourageons la collaboration en développant un réseau de partenaires de grande valeur issus de l'industrie pharmaceutique, du monde universitaire, des ONG, etc.



EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT. Nos technologies de formulation de traitements injectables à action prolongée, BEPO®, permettent de limiter le problème de la contamination de l'eau par des résidus pharmaceutiques en réduisant notamment la quantité de principe actif nécessaire par rapport à un traitement oral.

À l'horizon 2030, nous souhaitons maintenir notre contribution directe ou indirecte aux ODD à au moins 85 % de notre chiffre d'affaires.

Contribution aux ODD	2025/2026	2024/2025
Proportion du CA adressant au moins un ODD (%)	99	97

Sur l'année 2025-26, nous avons contribué directement ou indirectement aux ODD 1, 3, 5, 9 et 17 *a minima* à hauteur de 99 % de notre chiffre d'affaires (les projets internes en cours formulation et/ou ne générant pas de chiffre d'affaires n'ont pas été pris en compte).

1.6. CRÉATION ET PARTAGE DE LA VALEUR (.SBM-1, .SEC1-HHC)

Le Groupe Medincell génère de la valeur financière et non financière à travers son modèle d'affaire, la bonne conduite de ses opérations, le développement de ses produits, l'innovation, la propriété intellectuelle, et ses partenariats tout au long de sa chaîne de valeur.

Enjeux et risques associés	Opportunité / Politique	Objectif 2030
Création de valeur alignée avec les ODD		
• Risques de limitation de la valeur financière créée issue des risques financiers inhérents aux activités de développement pharmaceutique et à la stratégie de développement de la Société. • Risques liés aux limitations technologiques et à la gestion de la propriété intellectuelle. • Risques liés à une création et un partage de la valeur insuffisants aux yeux des parties prenantes.	• Développer un modèle d'entreprise vertueux fondé sur le juste partage de la valeur créée avec l'ensemble de ses collaborateurs. • Améliorer l'efficacité des médicaments et leurs impacts thérapeutiques en s'appuyant sur les technologies adéquates. • Œuvrer pour le développement de systèmes de santé durables et collaboratifs.	• Garantir le partage de la valeur créée à travers notre modèle d'entreprise. • Participer au développement des Objectifs de Développement Durable à travers nos projets. • Participer au développement des Objectifs de Développement Durable à travers nos partenariats et le Global Compact.

Au-delà des objectifs financiers, le Groupe Medincell a pour ambition à l'horizon 2030 d'avoir un impact sociétal avec l'alignement de 85 % de son chiffre d'affaires avec les ODD. Des informations et données plus exhaustives sont disponibles dans les sections Contribution aux ODD et Cibles des ODD directement adressées du présent chapitre.

1.6.1 Description de l'activité et événements marquants de l'année

Nos technologies BEPO® peuvent être combinées avec de nombreux principes actifs et être ainsi utilisées dans un large éventail d'indications thérapeutiques. Notre stratégie vise à maximiser notre impact médical et financier en développant des produits sélectionnés pour leur potentiel bénéfice pour les patients, leur entourage, les systèmes de santé et la société au sens large. *Des informations et données plus exhaustives sont disponibles dans le chapitre 1 du DEU annuel (accessible via le site <https://www.medincell.com/regulated-information/>).*

En conséquence, les produits de notre portefeuille et de notre portfolio R&D sont :

- Soit développés intégralement en partenariat dès le début du processus de R&D. Cette approche, qui répond notamment à une logique d'optimisation financière, s'est concrétisée avec la collaboration avec Teva, initiée en 2013, qui a permis la mise sur le marché de UZEDY®, et l'avancée d'un second produit, mdc-TJK, dont la demande de mise sur les marchés américain et européen a été faite en décembre 2025 et en avril 2026. De la même manière, la Société a annoncé en avril 2024 une collaboration stratégique avec le laboratoire AbbVie pour le développement de 6 traitements utilisant sa technologie ;
- Soit développés en interne pour leurs phases amonts. Cette approche initiée dès 2018 s'est renforcée au fil des années, dans une logique d'optimisation de la valorisation du portefeuille. Le développement interne a pour objectifs :
 - o d'accélérer la constitution du portefeuille de médicaments candidats,
 - o d'identifier davantage de futurs candidats potentiels pouvant bénéficier d'un développement sous forme d'un injectable à action prolongée grâce à la technologie Medincell,
 - o d'éliminer les risques amonts pour mieux sélectionner les produits à amener en développement clinique,
 - o d'améliorer les conditions économiques pouvant être obtenues ultérieurement des partenaires éventuels, et
 - o de garder plus de contrôle sur les produits, voire éventuellement la propriété intégrale de certains.

Portefeuille de produits et pipeline R&D

Au 31 mars 2026, le portefeuille de produits et le pipeline R&D comptaient :

- UZEDY® : premier produit commercialisé issu de la technologie BEPO®, il est distribué par Teva sur le territoire américain à la suite de l'autorisation de mise sur le marché obtenue de la FDA le 28 avril 2023 pour le traitement de la schizophrénie. Teva a par ailleurs reçu l'approbation pour la rispéridone LAI au Canada et en Corée du Sud en septembre 2025. En octobre 2025, UZEDY® a également été approuvé par la FDA américaine pour une extension d'indication pour le traitement de patients atteints de trouble bipolaire de type I.
- mdc-TJK (olanzapine LAI) : second produit, également développé en collaboration avec Teva, qui s'adresse également à des patients atteints de schizophrénie, mais dans des formes plus sévères, a achevé son essai clinique pivot de Phase 3 en janvier 2025 avec des résultats d'efficacité et d'innocuité positifs. La demande de mise sur le marché américain a été déposée par Teva le 9 décembre 2025 et acceptée par la FDA en février 2026. L'autorisation de mise sur le marché et le lancement de la commercialisation aux Etats-Unis sont attendus au dernier trimestre de l'année 2026. Une demande d'autorisation de mise sur

le marché en Europe a quant à elle été déposée et acceptée par l'EMA, l'agence réglementaire européenne, au deuxième trimestre 2026.

- mdc-CWM (celecoxib intra-articulaire) : ce produit, développé avec la société canadienne AIC (Arthritis Innovation Corporation) et destiné au management de l'inflammation et de la douleur suite à la pose d'une prothèse du genou, a montré des résultats positifs sur un sous-groupe représentant la majorité du panel étudié. Une réunion avec la FDA au 1er trimestre 2025 a permis d'obtenir des orientations claires sur les prochaines étapes en vue d'une approbation réglementaire. AIC prépare activement la prochaine étude de Phase 3.
- Trois autres produits sont au stade préclinique, notamment le premier programme co-développé avec AbbVie dont le dossier réglementaire permettant de lancer les premiers essais chez l'humain devrait être finalisé en 2026, permettant à AbbVie de faire progresser le candidat-médicament en développement clinique.
- Une quinzaine de programmes, développés par Medincell seule, ou en partenariat, au stade de formulation, étape préalable à la sélection d'un produit candidat. Les détails concernant ces programmes restent, à ce stade, confidentiels pour des raisons stratégiques.

FORMULATION	PRECLINICAL	CLINICAL PHASE 3	NDA	MARKET
~10-15 in-house and partnered programs 	AbbVie #1 Confidential API and indication 	Celecoxib Intraarticular (mdc-CWM) Postoperative pain 	Olanzapine LAI (mdc-TJK) Schizophrenia 	Risperidone LAI UZEDY® Schizophrenia / BP-I 
Global Health programs 	Contraception (mdc-WWM) Progestin 6-Month Gates Foundation			
Tuberculosis Macozinone	Malaria (mdc-STM) Ivermectin 3-Month Gates Foundation			

Événements à prendre en considération sur l'exercice clos le 31 mars 2026 et post-clôture :

- En avril 2025, lancement d'un nouveau programme dans la tuberculose, en collaboration avec la fondation IM4TB.
- En septembre 2025, nomination du Dr Sharon Mates, du Dr Charles Kunsch et du Dr Pascal Touchon au Conseil d'Administration.
- En septembre 2025, approbation de UZEDY® en Corée du Sud et approbation de LONGAVO® au Canada (nom local pour la formulation LAI de Risperidone).
- En octobre 2025, la FDA approuve l'extension d'indication de UZEDY® pour le traitement de patients atteints de trouble bipolaire de type I.
- En décembre 2025, dépôt de la demande de mise sur le marché américain de l'Olanzapine LAI (mdc-TJK) auprès de la FDA (dossier accepté pour instruction en février 2026).
- En mars 2026, augmentation de capital de 48 M€ sous forme de placement privé auprès d'investisseurs qualifiés français et internationaux.
- En mars-avril 2026, dépôt de la demande de mise sur le marché européen de l'Olanzapine LAI (mdc-TJK) auprès de l'EMA (dossier accepté pour instruction en mai 2026).

Des informations et données plus exhaustives sont disponibles dans le chapitre 1 du DEU annuel (accessible via le site <https://www.medincell.com/regulated-information/>).

1.6.2. Résumé des données économiques 2025-26

Les résultats financiers du Groupe sont détaillés dans les chapitres 3 et 7 du DEU annuel (accessible via le site <https://www.medincell.com/regulated-information/>). Pour cet exercice clos le 31 mars 2026, la Société réalise un chiffre d'affaires consolidé de 19 518 k€, un Résultat Opérationnel Courant de -20 743 k€ et un résultat net de -31 287 k€. Aucun dividende n'a été versé depuis la création de l'entreprise.

Le tableau ci-dessous reprend les principaux indicateurs économiques de la Société.

Données économiques consolidées - IFRS	2025/2026	2024/2025
Chiffre d'affaires consolidé (k€)	19 518	25 419
Résultat Opérationnel Courant (k€)	-20 743	-10 762
Marge opérationnelle courante (%)	-106,28	-42,34
Résultat net (k€)	-31 287	-18 438
Fonds propres (k€)	3 064	-16 367
Dette financière totale (CT & LT) (k€)	55 024	56 037
Trésorerie et équivalents de trésorerie (k€)	62 791	59 040
Gearing ¹ (%)	-253,49	18,35
Total bilan (k€)	108 055	90 452
Cours de bourse au 31/03 (€)	22,5	14,4
Dividende par action (€)	-	-
Capitalisation boursière au 31/03 (M€)	809,3	476,2
Part des frais d'audit/frais d'auditeurs (%)	93,0	91,3
Éligibilité dispositif PEA PME	oui	oui



Depuis son lancement en mai 2023 par Teva, UZEDY® enregistre une forte croissance des ventes, contribuant positivement aux résultats de Medincell au titre des royalties perçues.

1.6.3. Un modèle d'entreprise avec partage de la valeur créée à travers l'actionnariat salarié

Depuis notre création, le savoir-faire et la forte implication de nos collaborateurs sont des éléments essentiels de notre développement. Afin de préserver l'ambition partagée de mission extra-financière de Medincell « *avoir un impact sur la santé dans le monde* » et de « *partage de la valeur* », tous les collaborateurs de la Société sont appelés à devenir actionnaires peu après leur arrivée : « *Le juste partage de la valeur créée avec l'ensemble de nos collaborateurs est le socle de notre modèle d'entreprise* ».

A cet effet, la Société permet régulièrement d'acquérir et/ou attribue à ses collaborateurs des parts de son capital sous différentes formes (BSA, BSPCE, Stock-Options, Actions Gratuites) et sous différentes conditions d'acquisition (présence, objectifs, performance du cours de bourse). *Plus d'informations sur les attributions de parts sociales sont disponibles aux chapitres 6 et 7 du DEU annuel (accessible via le site <https://www.medincell.com/regulated-information/>) et dans la section 3.7.7. Développement du capital humain du présent chapitre.*

Tous les nouveaux salariés peuvent accéder au capital. Une partie des actions attribuées sont systématiquement acquises au plus tard après un an de présence. Elles donnent notamment un droit de vote à l'Assemblée Générale de la Société.

Ainsi, au 31 mars 2026, 85 % des salariés détiennent des actions de la Société et 94 % bénéficient d'attribution d'actions qui seront acquises après 1 an de présence. Sept ans et demi après son entrée en bourse, la Société reste détenue à 29 % par ses employés, affiliés, anciens

¹ (Dette financière- Trésorerie) / Fonds propres x 100

employés ou fondateurs. La proportion d'employés actionnaires ou détenteurs de titres reflète le modèle et la culture d'entreprise propre à Medincell.

À l'horizon 2030, nous avons pour ambition de maintenir une proportion de salariés actionnaires ou détenant un plan d'action respectivement d'au moins 85 % et 95 %.

Les indicateurs suivants ont été retenus pour décrire l'actionnariat au sein de la Société sur les deux dernières années :

	2025/2026	2024/2025
Actionnariat parmi les employés actifs		
Taux de salariés actionnaires ² (%)	85	89
Taux de salariés détenant des actions ou un plan d'action (%)	94	94
Part du capital en % d'actions détenue par les :		
Salariés et affiliés	6	6
Anciens salariés et consultants et affiliés	13	20
Conseil d'Administration	2	2
Fondateurs et familles	7	9
Total affiliés Medincell (%)	29	37

² Effectif d'employés dont les actions ont été acquises après 1 an de présence ou autres conditions d'acquisition.

1.7. AU CŒUR DE L'INNOVATION : LES TECHNOLOGIES BEPO® et BEPO STAR® (.SEC1-HHC)

L'innovation, pour répondre aux besoins médicaux non satisfaits, est au cœur de nos activités. En la matière, doivent être distingués :

- les travaux relatifs à l'amélioration permanente des technologies BEPO® et BEPO STAR® dont Medincell détient l'intégralité des brevets,
- les activités de R&D de nouveaux produits thérapeutiques à partir de cette plateforme technologique.

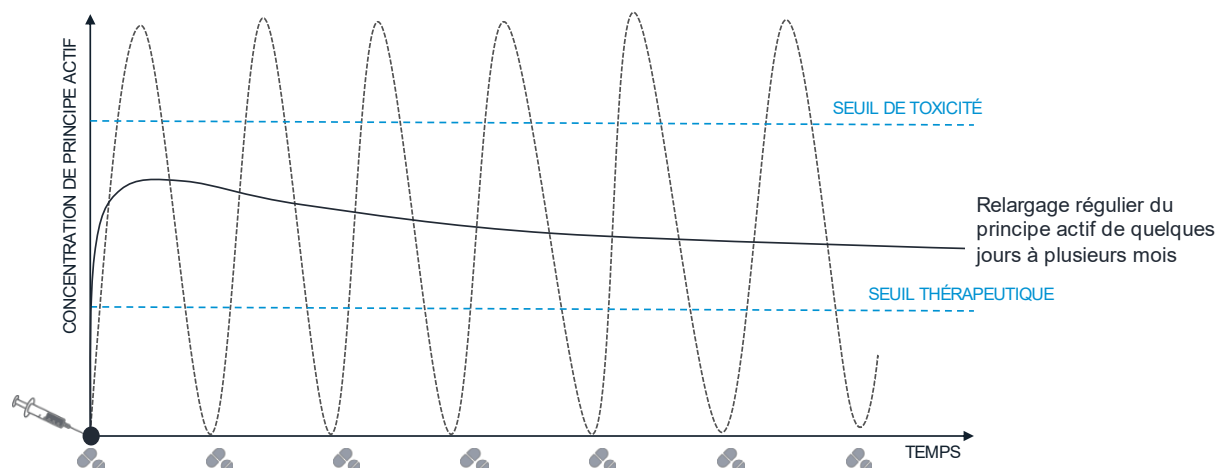
Le descriptif de la politique de R&D et des éléments de propriété intellectuelle sont présentés aux chapitres 1 et 8 du DEU annuel (accessible via le site <https://www.medincell.com/regulated-information/>).

Enjeu et risques associés	Opportunité / Politique	Objectif 2030
Innovation technologique Risques d'être limité par la plateforme technologique pour développer certains traitements avec certains principes actifs et/ou à un coût acceptable.	Supporter l'innovation pour mieux répondre aux besoins des patients.	Innover pour la santé des patients.

Les technologies BEPO® et BEPO STAR®

Notre plateforme technologique, incluant notamment les technologies BEPO® et BEPO STAR® permet de contrôler et de garantir la délivrance régulière à dose thérapeutique optimale d'un médicament pendant plusieurs jours, semaines ou mois à partir de l'injection, sous-cutanée ou locale d'un simple dépôt de polymères de quelques millimètres, entièrement biorésorbable. Medincell, à travers cette libération contrôlée et prolongée du principe actif, rend les traitements médicaux plus efficaces, notamment grâce à l'amélioration de l'observance, c'est-à-dire le respect des prescriptions médicales, et à la diminution significative de la quantité de médicament nécessaire dans le cadre d'un traitement ponctuel ou chronique.

- Le contrôle du relargage du principe actif sur toute la durée souhaitée permet de maintenir la concentration de principe actif dans la fenêtre thérapeutique, c'est-à-dire au-dessus du seuil thérapeutique et en dessous du seuil de toxicité, évitant les variations de concentrations non-désirées.



- L'injection sous-cutanée à action prolongée, qui permet une action systémique, constitue une alternative aux méthodes classiques de prise de médicament, notamment orales. Elle vise à augmenter l'efficacité des traitements en améliorant notamment l'observance, c'est-à-dire le respect des prescriptions médicales sur toute la période préconisée, un défi majeur de santé à l'échelle mondiale.
- L'injection locale à action prolongée permet également d'administrer un principe actif directement dans la zone ciblée par exemple en intra-articulaire notamment dans le cadre d'interventions chirurgicales. L'objectif est de réduire significativement la quantité de médicaments par rapport à celle qu'il faudrait administrer oralement ou par intraveineuse pour atteindre le même effet, tout en limitant les effets secondaires liés notamment au pic de toxicité ou aux interactions médicamenteuses.

Le potentiel de réduction d'impact environnemental lié à l'utilisation de ces technologies est détaillé en **sections 4.1.1 Réduction de la quantité de principe actif** et **4.1.2 La suppression de l'élimination inappropriée des principes actifs** du présent chapitre.

Nouvelles demandes de brevets

Medincell innove pour répondre aux besoins des patients : 1 nouvelle demande de brevet régional et 1 demande de brevet international revendiquant la priorité de demandes soumises l'année précédente ont été déposées.

Publications d'articles de littérature scientifique

La contribution de Medincell à la littérature scientifique est décrite dans la section 3.6.2. **Participer à la formation et à l'innovation scientifique** du présent chapitre.

À l'horizon 2030, nous souhaitons porter à au moins 75 % la proportion de nos dépenses opérationnelles consacrées à la Recherche et Développement.

	2025/2026	2024/2025
Effectif salarié R&D (effectif) - % ETP R&D (%)	106 - 71	99 - 70
Part des dépenses opérationnelles liées à R&D (%)	58,9	63,2
Demandes de brevets (occurrence)	2	3
Articles de littérature scientifique publiés (occurrence)	2	2

1.8. UN RÉSEAU D'ACTEURS ENGAGÉS POUR UNE SANTÉ DURABLE (.SBM-1, .SEC1-HHC)

Nous croyons en la nécessité de développer un réseau de partenaires engagés sur le long terme et qui partagent notre vision, pour avoir un réel impact sur la santé dans le monde. Ainsi, nous nous entourons de partenaires capables de soutenir notre mission depuis l'identification d'un besoin médical à la délivrance du produit au patient.

Enjeu et risques associés	Opportunité / Politique	Objectif 2030
Accès aux médicaments		
- Risques liés à la mise en œuvre de certaines stratégies d'accès aux médicaments, certains programmes de tarification différentielle au regard des ressources financières ou du plan d'affaires de l'entreprise. - Risque d'un tarif inadéquat par rapport aux avantages du produit et/ou manque de retour sur investissement par rapport aux coûts du développement.	- Coupler nos technologies innovantes à des stratégies "Global Access". - Développer un réseau de partenaires engagés qui partagent notre vision d'impact sur la santé dans le monde.	- Proposer une stratégie « <i>Global Access</i> » pour chaque produit innovant développé à partir d'une « <i>molécule générique</i> ». - Garantir un accès aux médicaments le plus large possible à travers : - la négociation d'accords de licence, - le développement de partenariats avec des fondations et/ou agences de santé internationales.
Création de valeur alignée avec les ODD		
- Risques de limitation de la valeur financière créée issue des risques financiers inhérents aux activités de développement pharmaceutique et à la stratégie de développement de la Société. - Risques liés aux limitations technologiques et à la gestion de la propriété intellectuelle. - Risques liés à une création et un partage de la valeur insuffisants aux yeux des parties prenantes.	- Développer un modèle d'entreprise vertueux fondé sur le juste partage de la valeur créée avec l'ensemble de ses collaborateurs. - Améliorer l'efficacité des médicaments et leurs impacts thérapeutiques en s'appuyant sur les technologies adéquates. - Œuvrer pour le développement de systèmes de santé durables et collaboratifs.	- Partager la valeur créée à travers notre modèle d'entreprise. - Participer au développement des Objectifs de Développement Durable à travers nos projets. - Participer au développement des Objectifs de Développement Durable à travers nos partenariats et le Global Compact.

Nous collaborons avec des médecins praticiens, des spécialistes, des organismes humanitaires et fondations, pour être au plus proche du besoin thérapeutique et identifier ceux qui pourraient être ciblés par des injectables à action prolongée. Suivant les aires thérapeutiques et les spécificités des produits, nous nous associons à des partenaires industriels et commerciaux afin d'en garantir l'accès au plus grand nombre de patients. *Des informations et données plus exhaustives sur les partenariats sont disponibles dans le chapitre 8 du DEU annuel (accessible via le site <https://www.medincell.com/regulated-information/>).*

Notre réseau inclut également des partenaires apportant des savoir-faire, des expertises et des moyens financiers, visant à avoir un impact positif sur la santé dans le monde. Pour des raisons stratégiques, ces partenariats restent confidentiels à ce stade.

Plus de détails sur l'impact sociétal sont fournis dans les sections **3.2. Vue d'ensemble des impacts attendus des produits en développement**, **3.3. Accès aux médicaments**, **3.4. Produits en développement**, **3.6 Impact social du groupe Medincell sur les communautés** ci-après dans ce chapitre.

Description des principaux partenariats

Partenaire	Domaine	Description
Teva Pharmaceuticals	Schizophrénie	Partenariat initié en 2013 avec Teva pour le développement de deux antipsychotiques injectables à action prolongée basés sur la technologie BEPO®. UZEDY® a été approuvé par la FDA le 28 avril 2023, puis en Corée du Sud en septembre 2025 ; LONGAVO® a été approuvé au Canada en juin 2025. Le second produit, mdc-TJK / TEV-749, a fait l'objet de dépôts réglementaires aux États-Unis et en Europe, acceptés pour instruction respectivement en février et mai 2026.
Arthritis Innovation Corporation	Gestion de la douleur post-opératoire	Partenariat initié en 2016 avec cette société canadienne dirigée par Dr Wayne Marshall, chirurgien orthopédique de l'Hôpital Toronto West (un des principaux centres nord-américains de l'arthroplastie totale du genou et de la hanche, traitant plus de 2000 patients chaque année), pour le développement d'un produit pour la douleur postopératoire de l'arthroplastie totale du genou.
Fondation Gates	Santé de la femme Maladie tropicale	Soutien financier de la Fondation Gates sous forme de subventions, comprenant notamment 23 millions de dollars accordés en 2019 au programme mdc-WWM de Medincell, visant à développer un contraceptif actif pendant six mois, ainsi qu'une subvention pouvant atteindre 3 millions de dollars accordée en novembre 2025 pour soutenir les activités du programme mdc-STM jusqu'aux premières études chez l'humain. Les deux programmes incluent une stratégie de « Global Access » visant à permettre un large accès aux produits, en particulier dans les pays à revenu faible et intermédiaire.
Unitaid	Maladie tropicale	Partenariat initié avec Unitaid en 2020 pour développer mdc-STM, un produit injectable à action prolongée visant à contrôler la transmission du paludisme dans les pays à revenu faible et intermédiaire. Une subvention complémentaire pouvant atteindre 6 millions de dollars a été accordée en 2024 afin de financer les activités de Phase 1, avant que l'accord ne prenne fin à la clôture de l'exercice 2024-25. Le programme a ensuite bénéficié du soutien de la Fondation Gates, sous la forme d'une subvention pouvant atteindre 3 millions de dollars accordée en novembre 2025, afin de faire progresser mdc-STM jusqu'aux premières études chez l'humain.
Medicines Patent Pool		Un accord de licence avec le Medicines Patent Pool a également été signé en 2022 afin de garantir un accès équitable au produit dans les pays à faible et moyen revenu, et d'avoir un impact significatif sur les populations les plus vulnérables.
Corbion	Développement et fabrication de polymères	Dans le cadre du développement de ses programmes et notamment de la fourniture des polymères nécessaires au fonctionnement de sa technologie BEPO, Medincell a créé en 2015 une coentreprise avec la société néerlandaise Corbion, numéro une mondiale du secteur, très largement engagée dans le développement durable.
AbbVie	Plusieurs aires thérapeutiques	Le 15 avril 2024, Medincell et AbbVie ont conclu un accord stratégique pour codévelopper et commercialiser jusqu'à six produits dans différents domaines thérapeutiques et indications. Medincell utilisera sa plateforme technologique pour la formulation de ces thérapies injectables à action prolongée innovantes. Medincell sera en charge des activités de formulation, des études précliniques, y compris des activités de support CMC pour amener les produits candidats jusqu'au stade clinique. AbbVie financera et conduira le développement clinique de chaque programme et aura la charge de l'approbation réglementaire, de la fabrication et de la commercialisation.
iM4TB	Tuberculose	Signature en avril 2025 d'un partenariat avec la fondation suisse iM4TB (Innovation Medicines for Tuberculosis) en vue de développer une version injectable à action prolongée du Macozinone, un traitement expérimental prometteur contre la tuberculose. iM4TB a pour ambition d'accélérer le développement des traitements antituberculeux et d'en faciliter l'accès. Elle est membre du consortium ERA4TB (European Regimen Accelerator for Tuberculosis), une initiative publique-privée lancée en 2020 par la Commission européenne et dotée de 200 M€ sur six ans. Celle-ci réunit une trentaine de partenaires, en Europe et aux États-Unis dont l'institut Pasteur, le laboratoire GSK et l'université Carlos III de Madrid, autour d'un même objectif : élaborer de nouveaux schémas thérapeutiques contre cette terrible maladie bactérienne.

2 GOUVERNANCE (ESRS.GOV-1, .GOV-2, .GOV-3, .MDR-P1, .G1, .SEC-HHC)

2.1. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE (.GOV-1, .GOV-3)

Le 13 septembre 2024, Medincell a adopté une gouvernance à Conseil d'Administration (régie par les articles L.22-10-2 et suivants et L.225-1 et suivants du Code de commerce ainsi que par un règlement intérieur du Conseil d'Administration).

La composition du Conseil d'Administration et de la direction générale est présentée ci-après.

Des informations plus exhaustives sur les changements de gouvernance au cours de cet exercice sont disponibles dans le chapitre 5 du DEU annuel accessible via le site investisseur : <https://www.medincell.com/regulated-information/>.

La Société est en conformité avec les recommandations du code de gouvernement d'entreprise et du code de gouvernance MiddleNext.

À l'occasion de ce changement de gouvernance, la Société a formalisé les procédures de déclaration et revue des conflits d'intérêt et d'indépendance des administrateurs ainsi que l'autoévaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration et de certains comités.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêt actuel ou potentiel entre les devoirs à l'égard de la Société et les intérêts privés et/ou autres devoirs des administrateurs du Conseil. Ces membres ne font l'objet d'aucune sanction allant à l'encontre de l'exercice de leur mandat.

Des informations plus exhaustives sont disponibles dans le chapitre 5 du DEU annuel accessible via le site investisseur : <https://www.medincell.com/regulated-information/>.

A cette gouvernance s'ajoute un comité exécutif opérationnel, la "Medincell Leadership Team" (MLT), composée de 8 membres qui tient lieu d'organe décisionnel et présentée ci-après.

Enjeux et risques associés	Opportunité / Politique	Objectif 2030
Bonne gouvernance et conformité légale		
Risques de manque de contrôle et limitation d'influence de Medincell sur sa chaîne de valeur pouvant entraîner des non-conformités ou mauvaises pratiques exposant la réputation de la chaîne de valeur.	- Assurer la bonne gouvernance de la Société (Code MiddleNext). - Exiger la conformité légale des activités de la Société et de sa chaîne de valeur (Codes Éthique et de Conduite, Code de Conduite Fournisseur).	- Maintenir les bonnes pratiques de gouvernance au sein de Medincell. - Maintenir une démarche proactive en matière de bonnes pratiques ESG. - Assurer la bonne gestion de la chaîne de valeur.

2.1.1 Instances de gouvernance et de management et comités de contrôle

Le Conseil d'Administration de la Société, tel qu'institué par suite du changement de gouvernance opéré le 13 septembre 2025, est composé des membres suivants au 31 mars 2026 :

Membres du Conseil d'Administration	Rôle et indépendance	Comités et fonctions
Philippe Guy	Président Non-indépendant	Président du Comité ESG Membre du Comité d'Audit et des Finances Membre du Comité des Rémunérations Membre du Comité Innovation & Stratégie
Elizabeth Kogan	Vice-Présidente Indépendante	Membre du Comité Innovation & Stratégie
Christophe Douat	Membre Directeur Général Non-indépendant	Membre du Comité Innovation & Stratégie Membre du Comité ESG
Tone Kvåle	Membre Indépendante	Présidente du Comité d'Audit et des Finances
Virginie Lleu	Membre Indépendante	Présidente du Comité des Rémunérations
Pascal Touchon	Membre Indépendant	Président du Comité Innovation & Stratégie
Sharon Mates	Membre Indépendante	Présidente du Comité Croissance & Stratégie USA
Charles Kunsch	Membre Indépendant	Membre du Comité Croissance & Stratégie USA

Participants au Conseil d'Administration	Rôle et indépendance	Comités et fonctions
Sabri Markabi	Censeur Indépendant (pas de droit de vote)	N/A
Mélissa Clarac	Représentants des employés (élus CSE)	N/A
Kyle Kingsley	(pas de droit de vote)	

La **Medincell Leadership Team (MLT)**, créée en janvier 2022, tient lieu d'organe décisionnel de la Société. Cette équipe de 8 membres, 7 hommes et 1 femme, est composée des responsables des principaux départements de la Société. La MLT se réunit toutes les deux semaines, ou de manière *ad hoc* pour décider de manière collégiale des orientations stratégiques de la Société. C'est aussi un espace d'échanges et d'information entre les différents départements. Postérieurement à la clôture, Richard Malamut, Directeur Médical, a cessé ses fonctions au sein de la Société dans le cadre de son départ à la retraite, effectif au 1^{er} mai 2026.

Composition de l'instance de management au 31 mars 2026 :

Membres de la MLT	Fonction
Christophe DOUAT	Directeur général
Julie ALIM	Directrice juridique et Directrice du développement stratégique
Stéphane POSTIC	Directeur financier
Sébastien ENAULT	Directeur du développement commercial
Adolfo LOPEZ-NORIEGA	Directeur de la Recherche et du Développement
Franck POUZACHE	Directeur des ressources humaines
Richard MALAMUT (sortant)	Directeur médical
Philippe MOYEN	Directeur des opérations

En plus du dialogue et des fréquentes réunions entre le Conseil d'Administration et les membres de la MLT, cinq comités spécialisés s'assurent de la bonne gestion et bonne gouvernance de certaines thématiques stratégiques de la Société.

Comités de contrôle

- **Le Comité d'Audit et des Finances** assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. Il a pour mission de formuler des recommandations au Conseil d'Administration dans ses missions de contrôle, et de vérification de la gestion de la Société telles que prévues par la loi et les statuts de la Société. Le Comité d'Audit et des Finances se réunit lorsque le Président du Comité d'Audit et des Finances ou du Conseil d'Administration le juge utile et au moins deux fois par an, en particulier avant les publications des comptes sociaux et consolidés.
- **Le Comité des rémunérations** a pour mission de formuler des recommandations au Conseil d'Administration en matière de nomination et de rémunération des directeurs opérationnels et fonctionnels, ainsi qu'en matière de stratégie de rémunération interne. Le Comité des rémunérations se réunit lorsque le Président du Comité des rémunérations ou du Conseil d'Administration le juge utile et au moins deux fois par an.
- **Le Comité ESG** créé en mars 2022 est détaillé *dans la section 2.2 sur la Gouvernance RSE : Comité ESG, acteurs clé de la RSE dans le chapitre ci-après*.
- **Le Comité Innovation & Stratégie**, créé en mars 2025 a pour mission de superviser et d'accompagner la Société dans ses initiatives d'innovation technologique, dans ses propositions pour répondre aux besoins médicaux non satisfaits afin de permettre à la Société de mettre en œuvre des projets de R&D et des partenariats créateurs de valeur pour les patients, les actionnaires et la Société.
- **Le Comité Croissance & Stratégie USA (Comité US Growth & Strategy)**, créé par le Conseil d'Administration du 20 octobre 2025, a pour mission de conseiller et d'accompagner la Société dans la définition et la mise en œuvre de sa stratégie de développement aux États-Unis, en évaluant les initiatives financières, opérationnelles, humaines et commerciales et en formulant des recommandations au Conseil afin de soutenir une croissance durable à moyen et long terme.

À la suite de son changement de mode de gouvernance, Medincell a renforcé ses bonnes pratiques en mettant en œuvre, en complément des revues ad hoc, une revue annuelle des déclarations de conflits d'intérêts et de l'indépendance de ses administrateurs. Par ailleurs, le Conseil d'Administration ainsi que le Comité d'audit et des finances conduisent une démarche d'amélioration continue, fondée sur une évaluation annuelle interne de leur fonctionnement. Sur la base d'un questionnaire structuré, cette évaluation permet au Conseil d'apprécier son efficacité, d'ajuster ses pratiques et processus, de renforcer les dynamiques internes, de clarifier, le cas échéant, les rôles et responsabilités, et d'identifier des actions concrètes d'amélioration.

Le tableau ci-après résume le respect des bonnes pratiques de gouvernance et de management :

	31/03/2026	31/03/2025
Composition du Conseil d'Administration		
Nombre de membres (censeurs exclus)	8	6
Nombre de femmes	4	3
Nombre de membres exécutifs	1	1
Nombre de membres externes	7	5
Nombre de membres indépendants	6	4
Nombre de femmes indépendantes ou externes	4	3
Nombre de membres (non exécutifs) représentant les fondateurs	0	0
Nombre de représentants des salariés avec droit de vote	0 à venir	0
Nombre de membres représentant d'autres actionnaires (hors fondateurs)	0	0
Nombre de censeurs	1	1
Indépendance des comités		
Comité des Rémunérations (%)	50	50
Comité d'Audit et des Finances (%)	50	50
Comité ESG (%)	0	0
Comité Innovation & Stratégie (%)	50	50
Comité Stratégie & Croissance USA (%)	100	NA
Composition du Comité Exécutif (Medincell Leadership Team)		
Nombre de membres	8	8
Part des femmes (%)	13	13

2.1.2 Détention du capital

Medincell est cotée en bourse (Euronext Paris – MEDCL) depuis octobre 2018, et les tableaux ci-après résument la répartition du capital et des droits de vote de la société à la clôture de l'exercice :

	2025/2026	2024/2025	2025/2026	2024/2025
Détention du capital, Base non diluée	% de capital		% de droits de vote	
Part détenue par les fondateurs (Anh Nguyen)	4	5	6	7
Part détenue par les membres des instances de gouvernance	2	2	3	3
Part détenue par les anciens salariés, consultants et affiliés	17	20	27	30
Dont part détenue par les actionnaires détenant au moins 5 % du total des titres	4	< 5	6	7
Dont Sabine Nguyen	4	< 5	6	7
Part détenue par les salariés (hors dirigeants) et affiliés	6	6	8	8
Part du flottant	71	66	57	52
Dont somme des fonds gérés par Mirova	6	7	< 5	5
Dont Polar Capital LLP	6	< 5	5	< 5
Dont Groupe Dassault	5	5	4	4
Part détenue en autocontrôle	0	0	0	0

A la clôture de l'exercice, aucun actionnaire ne détient individuellement le contrôle de la Société, ni un pourcentage susceptible de faire présumer le contrôle de la Société au sens des dispositions de l'article L.233-3 du Code de commerce. Conformément aux dispositions de l'article L.225-123 du Code de commerce et à l'article 10.2 des statuts, un droit de vote double est accordé aux actions inscrites au nominatif pendant deux ans au moins au nom de la même personne.

Il existe un pacte d'actionnaires conclu le 13 juillet 2018, pour une durée de 6 ans (renouvelable tacitement pour 3 ans) entre tous les actionnaires de la Société à cette date ainsi qu'avec l'ensemble des porteurs de BSA et de BSPCE à cette même date. Les clauses substantielles au jour du présent Document sont détaillées dans le chapitre 7 du DEU annuel et le Règlement intérieur du Conseil d'Administration accessibles via le site investisseur : <https://www.medincell.com/regulated-information/>.

	2025/2026	2024/2025
Capital		
Nombre d'actions composant le capital (en unités)	35 907 508	33 072 247
Nombre d'actions en incluant les instruments dilutifs (en unités)	40 138 692	44 391 297
Contrôle du capital		
Contrôle du capital (détention ≥ 34 % des titres) par un actionnaire ou un groupe d'actionnaires	non	non
Démocratie actionnariale		
Taille de l'actionnariat nécessaire pour introduire une nouvelle résolution (%)	5	5
Existence de pacte d'actionnaires	Oui, partiel	Oui, partiel
Existence de droits de vote double	oui	oui

2.1.3 Rémunération des dirigeants

La politique de rémunération prend en compte les principes suivants conformément aux règles fixées par le Code de gouvernement d'entreprise Middlednext dans sa version révisée et publiée en septembre 2021 (Code Middlednext), auquel la Société a adhéré :

- L'exhaustivité de la rémunération présentée : l'ensemble des éléments de la rémunération est retenu dans l'appréciation globale de la rémunération ; ceux-ci sont clairement motivés,
- Le principe d'équilibre et de cohérence : le Comité des rémunérations veille à l'équilibre et à la cohérence des rémunérations afin que celles-ci correspondent à l'intérêt général de l'entreprise,
- La lisibilité des règles : les règles doivent être simples ; les critères de performance utilisés pour établir la partie variable de la rémunération, ou le cas échéant, pour l'attribution d'options ou d'actions gratuites doivent être en lien avec la performance de l'entreprise, correspondre à ses objectifs, être exigeants, explicables et, autant que possible, pérennes,
- La mesure : la détermination de la rémunération doit réaliser un juste équilibre et tenir compte à la fois de l'intérêt général de l'entreprise, des pratiques du marché et des performances des dirigeants,
- La transparence : l'information annuelle des actionnaires sur l'intégralité des rémunérations et des avantages perçus par les dirigeants et les membres du Conseil d'Administration est effectuée de façon transparente conformément à réglementation applicable.

Le Conseil d'Administration et le Comité des rémunérations respectent le **principe de comparabilité** (*benchmark*). Les rémunérations sont appréciées dans le contexte du marché de référence dans la limite des particularités des missions, de la responsabilité assumée, des résultats obtenus et du travail effectué par les dirigeants mandataires sociaux exécutifs et les membres du Conseil d'Administration.

Des informations plus exhaustives concernant la rémunération des membres du Conseil d'Administration, du Directeur Général, du Président du Conseil d'Administration *sont disponibles dans le chapitre 5 du DEU annuel et le Règlement intérieur du Conseil d'Administration accessibles via le site investisseur : <https://www.medincell.com/regulated-information/>*

La rémunération des mandataires sociaux comprend les rémunérations fixe, variable, exceptionnelle, les avantages en nature ainsi que la valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice écoulé (la part variable n'étant versée qu'après l'approbation de la rémunération variable du Directeur général par l'Assemblée générale annuelle statuant respectivement sur les comptes clos au 31 mars 2025 et au 31 mars 2026).

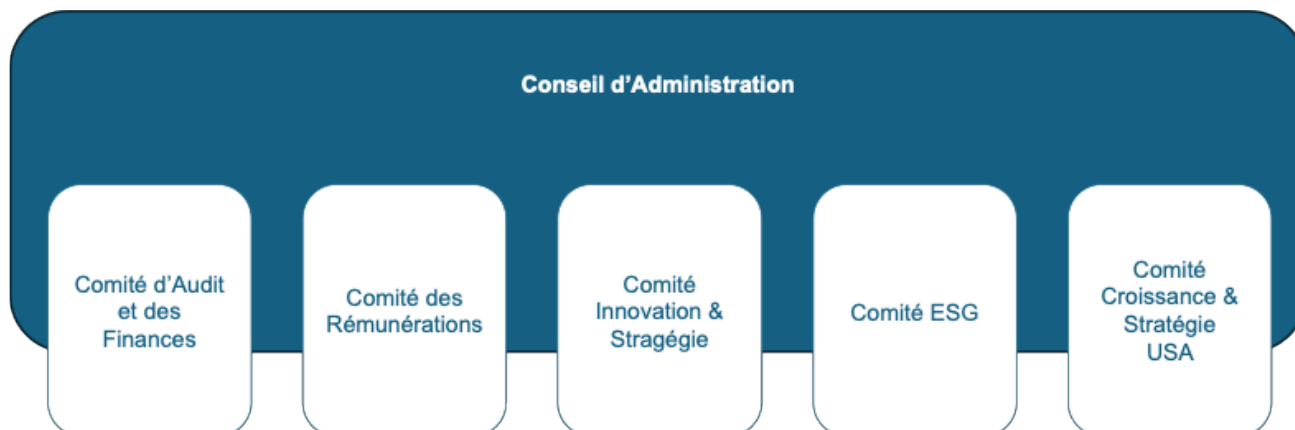
Le montant global des rémunérations et actions valorisées perçues par l'ensemble des membres actifs pour l'exercice clos le 31 mars 2026 s'élève à 2 033 426 €.

Le tableau ci-dessous résume les rémunérations de chaque membre de la gouvernance.

Rémunération des membres du Conseil d'Administration (en €)	2025/2026	2024/2025
Rémunération individuelle de Sabri Markabi	-	38 500
Rémunération individuelle de Philippe Guy	259 200	173 800
Rémunération individuelle de Christophe Douat	1 229 567	1 090 683
<i>Dont au titre des mandats de directeur général</i>	<i>605 482</i>	<i>513 873</i>
Rémunération individuelle de Virginie Lleu	111 700	76 775
Rémunération individuelle de Elizabeth Kogan	125 700	56 950
Rémunération individuelle de Tone Kvåle	135 300	82 375
Rémunération individuelle de Pascal Touchon	107 200	29 008
Rémunération individuelle de Sharon Mates (administratrice depuis le 13/09/25)	39 667	NA
Rémunération individuelle de Charles Kunsch (administrateur depuis le 13/09/25)	25 092	NA
Montant global de la rémunération versée aux membres du Conseil	2 033 426	1 548 091
Résultat du vote de l'AG sur la rémunération du Directeur général (%)	AG programmée le 30/09/26	73,29
Taux de présence des membres du Conseil d'Administration (%)	100	100

2.2. GOUVERNANCE RSE : COMITÉ ESG, ACTEURS CLÉ DE LA RSE (.GOV-2)

Afin de donner plus d'envergure à nos ambitions et de garantir la pérennité de notre démarche RSE, nous avons formalisé et consolidé notre gouvernance RSE. Nous nous sommes ainsi dotés d'un Comité ESG depuis 2022 qui vise à incarner notre raison d'être d'un point de vue stratégique pour une performance durable. Il s'agit d'une démarche volontaire qui fait suite notamment à l'inscription de la *raison d'être* de la Société dans ses statuts.



Le Comité ESG a pour missions :

- d'étudier les enjeux extra-financiers de la Société et de fournir des conseils et recommandations au Conseil d'Administration ;
- d'évaluer la politique RSE de la Société et les résultats afférents ;
- de mesurer les progrès et l'atteinte des objectifs RSE et de proposer toute modification pertinente desdits objectifs ;
- d'examiner la stratégie RSE de la Société et de fournir des conseils et recommandations au Conseil d'Administration ;
- d'approuver le rapport RSE de la Société.

Le comité ESG, constitué de deux membres du Conseil d'Administration, a été affecté par la démission de l'un d'eux au cours de l'année. Le comité ESG sera complété par des nouveaux membres dans les mois à venir.

Philippe Guy (Président du Conseil d'Administration)

Au cours de sa carrière au Boston Consulting Group, Philippe Guy a conseillé de nombreuses sociétés internationales dans les secteurs de la pharmacie, des biotechnologies et des dispositifs médicaux dans de nombreux domaines tels que la stratégie d'entreprise et des unités commerciales, la recherche et le développement, la commercialisation et la fabrication ainsi que la transformation à grande échelle et l'intégration post-fusion/acquisition. Désormais directeur du développement international de la Fondation de la Mer, est convaincu du rôle majeur des entreprises et du secteur financier sur la santé et l'environnement ainsi que de la nécessité d'aligner les parties prenantes et de mesurer l'impact RSE autour d'un référentiel commun.

Christophe Douat (Directeur général)

Avec une formation d'ingénieur et une solide expérience dans l'industrie pharmaceutique, Christophe Douat apporte une vision à la fois stratégique et opérationnelle intégrant la durabilité, l'éthique et la gouvernance au cœur de la prise de décision. Sa participation au Comité ESG reflète son engagement à aligner le développement de Medincell sur des standards élevés de responsabilité sociétale, en veillant à ce que l'innovation, la performance et l'impact sociétal soient abordés de manière cohérente et mesurable.

Acteurs clés de la RSE

Tous nos salariés et nos parties prenantes sont amenés à contribuer à notre démarche RSE. Cependant les orientations et objectifs RSE sont incorporés et pilotés par l'équipe de pilotage RSE et le Medincell Leadership Team.

Medincell Leadership Team

Le Medincell Leadership Team, composé des principaux responsables de Medincell est directement impliqué dans l'orientation des stratégies RSE de l'entreprise et dans certaines décisions. Sur la base des enjeux de durabilité matériels prioritaires, ses membres déclinent les objectifs annuels en interne avec l'appui de l'équipe de pilotage RSE.

Équipe de Pilotage RSE

L'équipe de pilotage RSE, apporte une expertise RSE interne, et détient la responsabilité de piloter la démarche RSE sur la base des axes stratégiques définis en synergie avec le MLT et le Comité ESG. Cette équipe de management transversal suit l'avancement des projets à

travers notamment des indicateurs de suivi et l'animation de référents RSE. L'équipe de pilotage rapporte directement au Comité ESG et l'interpelle quand nécessaire.

Gouvernance RSE	2025/2026	2024/2025
Existence d'un responsable RSE	oui	oui
Présence au Conseil d'Administration d'un membre RSE	oui	oui
Présentation de la stratégie RSE au Conseil d'Administration	oui	oui

Objectifs

Au-delà de nos propres enjeux de durabilité matériels, liés à notre raison d'être, à la nature de nos activités, et à nos enjeux financiers, nous considérons aussi les enjeux de durabilité matériels de nos parties prenantes. La Société a réalisé une analyse de double matérialité en 2022 afin de confirmer l'alignement de sa stratégie long terme et définir des objectifs principaux. Cette analyse de double matérialité a été affinée par un questionnaire adressé aux parties prenantes en 2024 et est présentée *dans la section suivante du présent chapitre*.

Au titre de l'année 2025-26, les acteurs de la RSE se sont attachés à remplir les objectifs court terme présentés dans le tableau ci-dessous et à poser certains jalons nécessaires à l'atteinte d'objectifs moyen et long terme.

Objectifs court terme	Sous-objectif 2025-26	Performance (%)	Sous-objectif 2026-27
Formalisation de la Gouvernance et des politiques	Rapport au Comité ESG	100	Rapport au Comité ESG
			Déploiement de formations
Amélioration des écarts RSE constatés	Lancer l'analyse d'atténuation et d'adaptation au changement climatique	100	Plan de décarbonation établi Première évaluation du plan climat achevée Première évaluation du plan climat achevée (objectif d'entreprise)
	Intégrer l'ESG à tous les niveaux en déployant des objectifs individuels et/ou par département. (Objectif Directeur Général)	100	Poursuivre l'intégration de l'ESG à l'ensemble des niveaux de l'organisation Renforcer le dialogue avec les fournisseurs
Amélioration la gestion des risques ESG	Implémenter l'évaluation des risques et de opportunités ESG liés aux projets. (Objec Directeur Général)	100	Priorité sur les risques liés enjeux climatiques

Au titre de l'année fiscale 2025-26, l'équipe de pilotage RSE a adapté l'intégration de la feuille de route en déployant des objectifs individuels et/ou de département, et par conséquent, le bonus ESG n'a pas été maintenu. Des objectifs spécifiques ont été définis pour le Directeur Général afin de soutenir l'intégration des enjeux ESG aux différents niveaux de l'entreprise ainsi que l'évaluation des risques et des opportunités ESG liés aux projets.

Des informations plus exhaustives sont disponibles *dans le chapitre 5 du DEU annuel via le site investisseur* : <https://www.medincell.com/regulated-information/>

2.3. ÉTHIQUE DES AFFAIRES (.MDR-P1, .G1)

La gouvernance, la stratégie et la politique de l'éthique des affaires jouent un rôle crucial pour une entreprise de technologie pharmaceutique, car elles garantissent la conduite responsable, intègre et éthique de ses activités. Le Conseil d'Administration et la Direction de Medincell promeuvent l'éthique des affaires en favorisant une culture organisationnelle qui valorise l'intégrité, la transparence et la responsabilité.

Nous mettons l'excellence de l'innovation au service des patients en concevant des technologies innovantes permettant de formuler de nouveaux produits et thérapies accessibles. Au cours de la recherche et du développement de ces traitements et dans la conduite commerciale de la Société, nous suivons les principes, les réglementations et les directives existants afin de garantir des standards éthiques élevés.

Nos codes d'Éthique et de Conduite énoncent les valeurs éthiques de l'entreprise, nos attentes en matière de comportement professionnel et les responsabilités de chaque employé ; notre Code d'Éthique fournisseur énonce nos attentes envers nos fournisseurs et prestataires et leurs responsabilités.

Sur certaines thématiques, nous mettons en œuvre un programme de sensibilisation et de formation de nos employés aux normes éthiques, aux politiques et aux bonnes pratiques de l'entreprise.

Des canaux de signalement confidentiels permettent à nos employés et à nos parties externes de signaler les violations éthiques en toute sécurité, sans crainte de représailles.

Enjeux et risques associés	Opportunité / Politique	Objectif 2030
Éthique des affaires		
- Risque de non-respect du Code de Conduite interne, conflits d'intérêts, corruption, incidents concernant les droits de l'homme exposant la réputation de la Société et de sa chaîne de valeur. - Risques de pratiques commerciales agressives de la part de certains partenaires sur certains marchés très concurrentiels et peu réglementés.	- Travailler avec des partenaires qui partagent nos valeurs, évaluer leurs pratiques en matière de respect des Droits Fondamentaux, de lutte contre la corruption et de développement durable. - Codes d'Éthique et de Conduite, Code de Conduite Fournisseur, Global Compact.	- Assurer le respect de l'éthique des affaires des pratiques chez Medincell et dans sa chaîne de valeur. - Être vigilant pour éviter les controverses. - Promouvoir une culture du feedback, de signalement des déviations et de leur résolution.

2.3.1. Droits et principes fondamentaux

Signataire du Global Compact, nous sommes engagés à en respecter et promouvoir les dix principes fondateurs de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, de la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, et de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

Acteur engagé pour la santé dans le monde, nous considérons les droits humains, le droit de l'environnement et le droit à l'eau comme des droits fondamentaux.

Nous nous imposons, dans la mesure de nos capacités, un effort de vigilance quant à ces droits fondamentaux ainsi que sur les sujets de controverses relatifs aux droits sociaux et de l'environnement ou faisant l'objet de critiques ou de préoccupations de la part de nos parties prenantes.

2.3.2. Promotion des pratiques éthiques et équitables

Nous exigeons de l'ensemble de nos collaborateurs une intégrité totale dans leurs relations avec l'ensemble de leur interlocuteurs (collègues, prestataires, partenaires, patients, autorités réglementaires etc.). Les grands principes et normes de comportement applicables à nos activités décrits par les Codes d'Éthique et de Conduite de Medincell sont appuyés par des documents et actions visant à les promouvoir. *Ces documents sont en partie disponibles sur le site internet <https://www.medincell.com/code-and-policies/>.*

Nos collaborateurs peuvent ainsi se référer :

- au Règlement intérieur de Medincell,
- à la Charte RSE,
- au Code de Déontologie boursière, et à la formation de prévention des délits d'initiés,
- aux informations relatives au contrôle et limitation des notes de frais,
- aux obligations légales relatives à la transparence des liens (Loi Bertrand),
- au questionnaire d'évaluation des prestataires et fournisseurs sur critères RSE,
- au Code Éthique ainsi qu'à son dispositif de signalement,
- au Code de Conduite,
- au Code de Conduite Fournisseur,

- à la Politique Anti-corruption,
- à la Politique Conflit d'Intérêt.

2.3.3. Dispositif de signalement (lanceur d'alerte)

Nos collaborateurs sont encouragés à signaler toute déviation ou risque de déviation et ont à leur disposition un dispositif de signalement confidentiel et garantissant l'absence de représailles (dispositif décrit dans le Code d'Éthique et de Conduite).

Depuis 2023, l'ensemble des salariés, ainsi que les parties prenantes externes, disposent d'un accès à un dispositif d'alerte anonyme via notre site internet.

Une formation dédiée aux Codes d'éthique et de conduite est dispensée tous les deux ans. Toutefois, le déploiement et la finalisation du cycle de formation le plus récent ont été temporairement différés en raison de la mise en place prochaine d'un nouveau système de formation (Learning Management System (LMS)). Cette phase de transition implique l'alignement et l'intégration des contenus de formation au sein de la nouvelle plateforme, afin de garantir une expérience d'apprentissage cohérente et efficace. Les activités de formation devraient reprendre pleinement une fois le déploiement du LMS finalisé.

Promotion des pratiques éthiques et équitables	2025/2026	2024/2025
Taux de formation Code Éthique, Code de Conduite, dispositif de signalement (%) *	Différé avec le LMS	NA
Taux de formation Prévention Délit d'Initié (%) *	100	100

*Taux de formation de l'effectif inscrit à la campagne de formation biannuelle

2.4. PRINCIPES ÉTHIQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ (.G1, .SEC1-HHC)

2.4.1. Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des patients

Nous sommes profondément attachés à la sécurité des personnes, à la santé et à la vie des patients. Nous nous engageons donc à développer des candidats-médicaments de qualité, sûrs et efficaces, en conformité avec les normes réglementaires et les exigences internationales dans l'objectif de traiter des maladies à fort besoin médical.

Enjeu et risques associés	Opportunité / Politique	Objectif 2030
Qualité et sûreté des produits - Risques liés à la fabrication et à l'approvisionnement d'un produit de haute qualité. - Risques d'effets secondaires indésirables à long terme non détectés, à l'utilisation non conforme à l'autorisation ou aux bénéfices discutables du produit.	Créer des technologies et des produits sûrs, performants et de haute qualité. (Politique QHSE)	Maintenir une assurance qualité interne performante et le respect des bonnes pratiques (BPx) dans toutes les étapes de développement de nos produits.

Management de la Qualité

Nos pratiques visent à produire des données fiables, pertinentes et traçables. Ces données sont maîtrisées au travers d'un système qualité, depuis la recherche exploratoire jusqu'au développement clinique. L'ensemble des activités est encadré par le Manuel QHSE et une politique QHSE, tous deux mis à jour et signés en 2023. Le système qualité assure le développement des produits et l'amélioration continue des processus de l'organisation à travers la mise en place d'outils tels que des audits, des investigations et des actions préventives et correctives (CAPA) et la gestion des changements (change control).

La fiabilité des produits est ainsi contrôlée tout au long du processus de leur développement et nous nous engageons à maintenir le niveau d'exigence approprié en matière de qualité :

- En interne, par la mise en place d'un système qualité visant à assurer la fiabilité et traçabilité des données, et la maîtrise des activités.
- Au niveau de nos prestataires, en s'assurant, notamment par le biais d'audits, du respect des exigences réglementaires applicables en vigueur en matière de bonnes pratiques (ex : Bonnes Pratiques Laboratoires, Bonnes Pratiques Fabrication, Bonnes Pratiques Cliniques).

Notre manuel QHSE et nos Codes d'Éthique et de Conduite apportent plus de précisions sur ces sujets. Nos Roadmaps QHSE permettent de mettre à jour régulièrement les objectifs adaptés et ainsi mettre en place des plans d'amélioration continue.

Cette année, les efforts ont été particulièrement concentrés sur :

- L'amélioration de l'accès à la documentation,
- La priorisation et la création de la documentation manquante,
- L'évaluation et le déploiement de workflows numériques,
- La préparation à la transition vers un système électronique (eDMS),
- L'amélioration du processus de gestion des changements,
- L'amélioration des interactions entre les équipes,
- La facilitation de la prise de décision,
- Le renforcement de la sensibilisation interne au QHSE,
- La promotion des déclarations spontanées et des propositions d'amélioration.

Management de la Qualité	2025/2026	2024/2025
Déviations		
Temps de clôture moyen (jours travaillés)	43	47
Actions Préventives et Correctives		
Taux de clôture dans le temps imparti (%)	12	39
Audits fournisseurs		
Nb d'audits (occurrence)	10	12

2.4.2. Limitation et encadrement de l'expérimentation animale

Dans le cadre de nos activités de Recherche & Développement, nous commandons des études précliniques qui doivent être menées dans un cadre réglementaire strict. Elles sont réalisées par des prestataires extérieurs : les CRO (Contract Research Organizations, entreprises gérant les études précliniques réglementaires ou les essais cliniques). Conformément à la Directive Européenne 2010/63/EU relative à la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques, les 3R (remplacement, réduction ou amélioration de l'utilisation des animaux) et les normes de bien-être pour le traitement des animaux sont intégrés dans tous les aspects du développement, de la fabrication et des essais de candidats-médicaments.

Nous nous assurons de la mise en place d'un comité d'éthique pour l'expérimentation animale au sein des CRO avec lesquelles nous collaborons. Nous veillons également à mettre en œuvre des pratiques éthiques équivalentes à celles promues par l'Association for Assessment and Accreditation of Laboratory Animal Care of North America (AAALAC). Les comités éthiques (ou IACUC pour « Institutional Animal Care and Use Committees » en Amérique du Nord) revoient tous les protocoles mis en œuvre et veillent ainsi à la pertinence scientifique des expérimentations réalisées et au bien-être animal. Le Code Éthique et le Code de Conduite Fournisseur apportent plus de précisions sur ce sujet. *Ces documents sont disponibles sur le site internet <https://www.medincell.com/code-and-policies/>.*

Au-delà du cadre réglementaire, nous imposons dans la mesure du possible la présence d'un représentant interne afin de s'assurer de la bonne manipulation et administration des produits et du bon démarrage des études conduites sur des animaux.

2.4.3. Essais cliniques impliquant la personne humaine

Nous sommes profondément attachés à la sécurité des personnes, à la santé et à la vie des patients, et exigeons un niveau d'éthique élevé dans nos essais cliniques (Code de Nuremberg, la Déclaration d'Helsinki de l'Association médicale mondiale, la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme, le Règlement (UE) n° 536/2014 du 16 avril 2014 sur les essais cliniques de médicaments à usage humain). Le Code Éthique, *disponible sur le site internet <https://www.medincell.com/code-and-policies/>*, apporte plus de précisions sur ce sujet.

Les essais cliniques des produits basés sur la technologie BEPO® réalisés par nos partenaires commerciaux ou par nous-mêmes, se conforment aux Bonnes Pratiques Cliniques. Les recherches cliniques ne sont réalisées qu'après autorisation par les autorités compétentes, la validité scientifique et un rapport bénéfice/risque favorable de nos médicaments expérimentaux, la mise en œuvre de mesures visant à protéger les sujets (dont audits BPC) et l'avis favorable d'un Comité d'Éthique Indépendant. L'inclusion d'un patient dans un essai clinique nécessite impérativement son consentement libre et éclairé.

À ce jour les phases cliniques concernent uniquement des produits impliquant des molécules déjà approuvées. Ces essais cliniques ne relèvent pas des préoccupations éthiques suivantes : recherche impliquant des cellules souches embryonnaires humaines, utilisation d'échantillons biologiques (hors bio-analyses), recherche génétique, médecine pédiatrique, médecine d'urgence, inclusion de sujets d'étude vulnérables.

2.4.4. Bonnes pratiques de promotion pharmaceutique

Nous considérons que tous les acteurs de la santé, des patients aux industriels, doivent collaborer pour permettre le développement de systèmes de santé durables et favorables à tous.

Le cas échéant, nous attendons de nos partenaires qui font la promotion de médicaments utilisant nos technologies, la diffusion d'informations étayées sur l'utilisation, la sécurité, l'efficacité et d'autres aspects du profil clinique du médicament ainsi que les contre-indications, les effets secondaires et les mises en garde liés au médicament. Les supports promotionnels doivent être exacts, étayés, scientifiquement rigoureux et conformes à tout règlement, loi, ou norme applicable.

Nous nous engageons également dans la promotion des bons comportements auprès de tous les publics, en particulier en matière de prise de médicaments. *Le Code Éthique, disponible sur le site internet <https://www.medincell.com/code-and-policies/>, apporte plus de précisions sur ce sujet.*

Enjeu et risques associés	Opportunité / Politique	Objectif 2030
Éthique des affaires		
- Risques liés au non-respect du Code de Conduite interne, conflits d'intérêts, corruption, incidents concernant les droits de l'homme exposant la réputation de la Société et de sa chaîne de valeur. - Risques liés aux pratiques commerciales agressives de la part de certains partenaires sur certains marchés très concurrentiels et peu réglementés.	- Travailler avec des partenaires qui partagent nos valeurs, évaluent leurs pratiques en matière de respect des Droits Fondamentaux, de lutte contre la corruption et de développement durable. - Codes Éthique et de Conduite, Code de Conduite Fournisseur, Global Compact.	- Assurer le respect de l'éthique des affaires des pratiques chez Medincell et dans sa chaîne de valeur. - Être vigilant pour éviter les controverses. - Promouvoir une culture du feedback, de signalement des déviations et de leur résolution.

2.5. PRINCIPES ÉTHIQUES LIÉS À LA CONDUITE COMMERCIALE (G1)

2.5.1 Lutte contre la corruption, l'extorsion et les pots-de-vin

Dans le respect de nos valeurs et de nos engagements, nous exerçons nos activités de manière transparente et éthique. Membre de l'UN Global Compact, nous sommes notamment engagés sur le 10^e principe émanant de la Convention des Nations Unies contre la corruption « *Les entreprises sont invitées à lutter contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.* »

Nous proscrivons toute forme de corruption, d'extorsion et de pots-de-vin, qu'elle soit le fait de nos employés, consultants, actionnaires, dirigeants ou de toute personne exerçant des activités en notre nom, ainsi que de nos partenaires, notamment fournisseurs, sous-traitants, clients ou toute autre partie prenante.

Nos collaborateurs et nos partenaires doivent respecter toutes les lois et réglementations anti-corruption applicables, y compris la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique « Loi Sapin II », l'US Foreign Corrupt Practices Act (FCPA), le UK Bribery Act et autres lois anti-corruption et conventions internationales en vigueur. Dans nos interactions avec des professionnels de la santé employés par ou affiliés à des autorités gouvernementales ou réglementaires, nous veillons à ce que ces interactions soient conformes aux réglementations applicables en matière de lutte contre la corruption, l'extorsion et les pots-de-vin.

Nos collaborateurs sont formés aux Codes Éthique et de Conduite (voir section précédente du chapitre **2.3.2. Promotion des pratiques éthiques et équitables**) et nos parties prenantes peuvent se référer à ceux-ci ainsi qu'au Code de Conduite Fournisseur. Au cours de l'année 2023, nous avons mis en place une Politique Anticorruption et une Politique sur les Conflits d'intérêts définissant les comportements appropriés, les mécanismes de consultations et les lignes directrices opérationnelles concernant les procédures d'approbation et la tenue des registres.

Ces documents sont disponibles sur le site internet <https://www.medincell.com/code-and-policies/>.

2.5.2 Lobbying

Nous ne fournissons en aucun cas de soutien politique, qu'il soit monétaire ou non monétaire. Nous pouvons chercher à soutenir des comités (non monétaires), des organisations philanthropiques engagées dans l'innovation en santé ou l'accès des patients aux thérapies. Jusqu'à présent, nous ne participons pas à des activités de lobbying. (<http://www.lobbyfacts.eu>)

2.6. PRINCIPES ÉTHIQUES LIÉS À LA CHAÎNE DE VALEUR (.GOV4, .G1, .SEC1-HHC)

2.6.1. Activités controversées et secteur ou zone d'activité à risque

Nous ne sommes impliqués ni dans la production, ni dans l'exploitation, le commerce, la vente ou l'investissement d'aucun des produits ou activités suivants :

- Boissons alcoolisées, tabac, drogues récréationnelles, pornographie, jeux de hasard,
- Énergies fossiles, nucléaire, minerais,
- Armes, y compris armes biologiques et chimiques, ni contrats militaires,
- Prisons, orphelinats ou organisations d'aide à l'enfance,
- Produits à base d'animaux, pesticides, plantes et semences génétiquement modifiées, cellules souches embryonnaires humaines et tissus fœtaux, avortement, substitut de lait.

Du fait de sa chaîne de valeur, nous sommes amenés à interagir avec des entreprises ou dans des secteurs d'activité ou zones géographiques susceptibles de présenter des risques de dommages sociaux ou environnementaux, ou de faire l'objet de critiques ou de préoccupations de la part des parties prenantes (voir section ci-après Encadrement de la sous-traitance et des fournisseurs).

Du fait de nos activités en lien direct avec l'industrie pharmaceutique, nous, ou nos sous-traitants, sommes amenés à utiliser des produits chimiques (dont des agents actifs de médicaments et des contraceptifs) et à conduire des expérimentations animales ainsi que des essais cliniques.

Certains produits chimiques peuvent s'avérer polluants pour l'environnement à tout moment de leur cycle de vie, de la production à leur élimination par les filières de déchets spécifiques, mais également au moment de leur rejet dans les eaux domestiques via l'excrétion des patients.

Nous nous efforçons de mesurer et de mitiger notre impact sur l'environnement, en interne en s'assurant de l'élimination correcte des déchets chimiques et dangereux, mais également au-delà, en réduisant lorsque que c'est possible dès la conception la quantité d'API nécessaire au traitement. *Plus d'informations à ce sujet sont disponibles à la section 4.1. Des technologies à faible impact environnemental du présent chapitre.* D'autre part, l'impact environnemental des traitements, « *Environmental Risk Assessment* » constitue un chapitre obligatoire du dossier réglementaire d'un médicament depuis 2004 pour l'AMM³ et 2019 pour un IND⁴.

2.6.2 Encadrement de la sous-traitance et des fournisseurs

Une partie importante de nos activités est confiée à des prestataires, notamment pour des activités requérantes, d'un point de vue réglementaire, des agréments particuliers : Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF) et Bonnes Pratiques de Laboratoire (BPL) par exemple. Les prestataires auxquels nous avons recours fournissent principalement des prestations intellectuelles et de service. Ce sont notamment les CROs et des prestataires en charge de la production et du contrôle des candidats-médicaments, CDMOs. Parmi nos principaux fournisseurs figurent des fournisseurs d'équipement, matériels et consommables de laboratoire et matières premières pour la composition des candidat-médicaments.

Nous avons ratifié en 2021 le traité de l'UN Global Compact et soutenons ses principes fondateurs. Nous avons ainsi formalisé notre engagement envers les Droits de l'Homme, la promotion des normes internationales du travail (OTI), la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption. En 2021, Medincell a partagé ses engagements éthiques dans un Code Éthique et dans un Code de Conduite. En 2022, nous avons étendu nos engagements à travers l'édition d'un Code de Conduite Fournisseur. *Ces documents sont disponibles sur le site internet <https://www.medincell.com/code-and-policies/>.*

Nous valorisons la confiance, le respect et l'intégrité dans toutes ses interactions et ses activités. Nous veillons notamment à :

- Créer des technologies et des produits sûrs, performants et de haute qualité grâce à la gestion intégrée continue de la qualité / des risques et à une démarche d'amélioration continue ; voir section précédente **Management de la Qualité** du présent chapitre ;
- Travailler avec des partenaires qui partagent ses valeurs en s'efforçant de les évaluer en considérant leurs pratiques en matière de sécurité et de qualité, de respect des Droits de l'Homme, de conditions de travail, de développement durable et de commerce équitable et de lutte contre la corruption ;
- Exiger le respect du cadre légal et promouvoir une culture d'entreprise responsable et éthique au sein de Medincell à travers la formation et des procédures contrôlées ; voir section précédente **2.3.2. Promotion des pratiques éthiques et équitables** du présent chapitre et le Code de Conduite Fournisseur.
- Inclure dans la sélection des fournisseurs, prestataires et sous-traitants des critères de qualité, de conformité légale et réglementaire, de respect des Droits de l'Homme, d'Éthique, d'approche environnementale, de durabilité.

³ Directives 2001/83/CE et 2004/27/CE, cadre et la méthodologie (EMA, 2006)

⁴ Réglementation du 29 juillet 1997(FDA, 1997) complétée par la ligne directrice de 1998 (FDA, 1998) et (FDA, 2015)

La sélection rigoureuse de nos fournisseurs et sous-traitants est réalisée sur la base d'évaluations multicritères, de la mise en concurrence systématique et d'un audit de qualification lorsque nécessaire. Tous les prestataires sélectionnés doivent se conformer aux exigences réglementaires applicables et à nos cahiers des charges aux niveaux opérationnel et qualité. Pour les sous-traitants à forts enjeux, en l'absence ou en complément des données publiques disponibles, un questionnaire ESG (base de la grille d'audit) permet de s'assurer de l'intégration des principes RSE et la prise en compte des risques ESG.

Notre vigilance est limitée à la cartographie des dépenses réalisées dans des zones ou secteurs d'activités à risque.

Effort de vigilance (GRI 407, 408, 409, 414-2)	2025/2026	2024/2025
Part de dépenses dans des pays présentant un risque social significatif et activités exposées à un risque :		
de non-respect des Droits de l'Homme (%)	0,27	1,02
d'exploitation des enfants par le travail (%)	0,01	0,13
de corruption (%)	86,76	86,09*
de non-respect des principes démocratiques (%)	0,73	0,73
Part de dépenses relatives à des activités avec un risque environnemental et dans des pays significativement exposés :		
pollution par produits chimiques (%)	3,83	3,83
industries à forte intensité d'eau (%)	0,52	0,52
Nombre d'audits éthiques de sous-traitants (additionnels à ceux de qualité) (occurrence)	6	6
Audits de conformité au RGPD des principaux sous-traitants (occurrence)	4	0
Vérification de la conformité RGPD de prestataires de services informatiques (occurrence)	18	10
Incident grave en matière de conduite des affaires signalé ou détecté (occurrence)	0	0
Incident grave en matière de droits de l'homme signalé ou détecté (occurrence)	0	0
Incident grave en matière d'environnement signalé ou détecté (occurrence)	0	0
Incident grave relatif aux données signalé ou détecté (occurrence)	0	0
Incident mineur en matière de conduite des affaires signalé ou détecté (occurrence)	0	0
Incident mineur en matière de droits de l'homme signalé ou détecté (occurrence)	0	0
Incident mineur en matière d'environnement signalé ou détecté (occurrence)	0	0
Incident mineur relatif aux données signalé ou détecté (occurrence)	2	0

*Données recalculées pour comparabilité

L'Indice de perception de la corruption 2025 publié par Transparency International met en évidence une détérioration de la performance en matière de lutte contre la corruption, y compris au sein de démocraties établies, historiquement considérées comme des juridictions présentant un niveau de risque plus faible. Cette tendance concerne notamment la France et les États-Unis, deux pays clés pour la base d'achats et de dépenses de la Société. En conséquence, la Société considère que son exposition aux risques liés à la corruption pourrait augmenter dans ces zones géographiques, malgré des cadres juridiques et institutionnels généralement robustes. Cette évolution pourrait se traduire par des risques accrus dans les relations avec les fournisseurs, les interactions avec les tiers, les partenariats publics/privés et, plus largement, la conduite des affaires, nécessitant le maintien d'une vigilance continue, de diligences appropriées et d'un suivi des dispositifs de contrôle anticorruption.

Sur l'exercice clos le 31 mars 2026, en complément des audits qualité et financiers, certains sous-traitants ont fait l'objet d'un audit documentaire ESG et/ou RGPD. Aucune violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies ni des Principes directeurs de l'OCDE n'a par ailleurs été signalée ou détectée.

Dans un contexte d'augmentation de la fréquence et de la sophistication des incidents liés aux données, la Société a renforcé sa vigilance et ses formations en matière de protection des données et de sécurité de l'information, voir **section 3.7.7.4 Formation et développement professionnel de ce chapitre**. Cette vigilance renforcée porte notamment sur le suivi des incidents potentiels, les processus internes de signalement et d'escalade, ainsi que les pratiques de conformité et de sécurité des principaux prestataires de services informatiques et sous-traitants. Ces actions contribuent à la détection précoce des incidents, à la mise en œuvre de réponses adaptées et à l'amélioration continue du dispositif de protection des données de la Société.

3 RESPONSABILITÉ SOCIALE (ESRS.S1, .S2, .S3, .S4, .SEC-HHC)

3.1. DES TECHNOLOGIES DESTINÉES À AVOIR UN IMPACT SUR LA SANTÉ DANS LE MONDE (.S4, .SEC-HHC)

Les produits que nous développons avec nos partenaires visent à satisfaire des besoins essentiels et à répondre à de nombreux enjeux de santé dans le monde. Les traitements injectables à action prolongée pourraient en effet avoir un impact réel sur la vie des patients, de leur entourage et de la société au sens large. Les technologies BEPO® et BEPO STAR® pourraient par ailleurs permettre d'offrir à terme un accès élargi aux produits Medincell tant dans les pays développés que dans ceux en voie de développement. Les avantages potentiels des traitements injectables à action prolongée sont nombreux :

Des traitements plus efficaces

Les traitements injectables à action prolongée garantissent notamment que le médicament est réellement pris et délivré de manière optimale et régulière. Administrés sous la peau ou localement, ils permettent de diminuer la quantité de principe actif nécessaire au traitement et de limiter ainsi certains effets secondaires.

Observance thérapeutique

Les traitements injectables à action prolongée permettent une observance thérapeutique des traitements qu'ils soient curatifs, préventifs (appelés également prophylactiques) ou de maintenance (visant à éviter des rechutes, en psychiatrie notamment). Ces traitements sont au cœur des stratégies de santé publique, la prévention étant au moins aussi importante que le traitement. Les mesures destinées à limiter le risque d'apparition du phénomène redouté, maladie ou épidémie reposent sur tout un ensemble d'outils. Aux mesures les plus simples (information, hygiène, quarantaine, etc.) se sont ajoutés au XX^{ème} siècle l'immunisation (vaccination), le dépistage précoce, la rééducation et les traitements médicamenteux de prophylaxie et de maintenance. Ces traitements, qui ont pour objectif d'empêcher l'apparition, la réapparition ou la propagation d'une maladie ou d'un état, ont souvent besoin d'être suivis rigoureusement à moyen ou long terme par les patients afin d'être efficaces. Les traitements injectables à action prolongée répondent idéalement à ces besoins comme le montrent les produits développés en psychiatrie, infectiologie, immunologie ou contraception.

Bien suivre son traitement, un défi majeur de santé publique

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) estime qu'un patient sur deux ne commence ou ne suit pas son traitement et qu'améliorer l'observance peut avoir un impact bien plus important que n'importe quelle découverte médicale.

L'observance thérapeutique se définit comme « *la façon dont un patient suit, ou ne suit pas, les prescriptions médicales et coopère à son traitement. L'inobservance des traitements prescrits peut être la cause de leur inefficacité ou d'une rechute de la pathologie. Elle est parfois en rapport avec les contraintes du traitement ou avec ses effets secondaires.* » (Larousse Médical)

En remplaçant la prise quotidienne d'un médicament par une simple injection, les traitements injectables à action prolongée apportent une réponse adaptée au problème d'observance de nombreux patients.

Des traitements plus accessibles

Les traitements injectables à action prolongée peuvent par ailleurs être une solution efficace pour développer l'accès aux soins dans les pays émergents, notamment si leurs coûts de production permettent de les proposer à des prix abordables, ce que vise à permettre les technologies BEPO® et BEPO STAR®.

Une opportunité économique pour la société

Les traitements injectables à action prolongée sont une source d'économies potentielles importantes pour les systèmes de santé. Ils permettent de réduire les coûts directs et indirects liés, entre autres, aux prises en charge des rechutes d'une maladie, aux aggravations de maladie, aux ré-hospitalisations, aux prolongements de traitements ou aux incapacités professionnelles, généralement associés à une mauvaise observance du traitement. Selon le CDC (Centers for Disease Control and Prevention), principale agence de santé fédérale aux États-Unis, la non-observance coûterait chaque année 300 milliards de dollars à la société américaine et serait responsable de 125 000 morts.

Les premières données relatives aux impacts sur l'observance thérapeutique d'un traitement et sur le potentiel de réduction sur les coûts d'utilisation des ressources des systèmes de santé sont détaillées dans les sections consacrées à **L'impact d'UZEDY® sur les patients et l'impact d'UZEDY® sur l'utilisation des ressources de santé** (voir section 3.6.1 ci-dessous).

L'impact environnemental des technologies BEPO® et BEPO STAR® est abordé plus en détail dans la section Des traitements respectueux de l'environnement du présent chapitre (voir section 4.4.1 ci-dessous).

3.2. VUE D'ENSEMBLE DES IMPACTS ATTENDUS DES PRODUITS EN DÉVELOPPEMENT (.S4, .SEC-HHC)

Un enrichissement du portefeuille de produits en phases amont

Nous évaluons continuellement de nouvelles molécules et indications afin d'enrichir notre portefeuille amont et de répondre aux besoins des patients. En phase avec nos ambitions et notre mission, nous continuons à renforcer nos compétences cliniques, CMC, réglementaires et médicales pour accompagner le développement et l'avancée de notre portefeuille de produits composé de programmes internes, de programmes soutenus par la Fondation Gates et de nouveaux programmes en collaboration avec nos partenaires. Si les détails de certains programmes sont publics (tableau ci-dessous), ceux d'une dizaine d'autres programmes au stade précoce sont confidentiels.

Aire thérapeutique	Programme/Produit	Statut au 31 mars 2026	Principal impact additionnel au bénéfice médical
Psychiatrie	UZEDY®	Commercialisé en mai 2023	Amélioration de l'observance et réduction des coûts de prise en charge des patients
	mdc-TJK	Dossier de demande d'autorisation de mise sur le marché déposé, en attente d'approbation	Amélioration de l'observance et réduction des coûts de prise en charge des patients
Douleur	mdc-CWM	1 ^{ère} Phase 3 terminée	Amélioration de la récupération des fonctions motrices post-opération et baisse de la consommation d'opiacés anti-douleur
Contraception	mdc-WWM	Préclinique	Accès facilité à une contraception de qualité et amélioration de l'observance
Confidentielle	AbbVie #1	Préclinique	Amélioration de l'observance et réduction des coûts de prise en charge des patients
Maladie tropicale	mdc-STM	Préclinique	Contrôle du vecteur de transmission de la paludisme
Maladies infectieuses	NA	Étude de faisabilité	Amélioration de l'observance et réduction du risque de résistance au médicament

3.3. ACCÈS AUX MÉDICAMENTS (.S4, .SEC-HHC)

L'Union européenne pour la santé, dans sa stratégie pharmaceutique de 2021, vise à garantir l'accessibilité financière des médicaments pour les patients, ainsi que la viabilité financière et fiscale des systèmes de santé⁵. Parmi les leviers identifiés figurent l'amélioration de l'accessibilité financière et du rapport coût-efficacité des médicaments, la maîtrise des dépenses de médicaments en milieu hospitalier, la réduction du gaspillage, l'optimisation de la valeur des dépenses, ainsi que l'amélioration de l'adhésion des patients.

Dans notre processus de sélection des nouveaux programmes entrant en développement, nous prenons notamment en compte la Liste des médicaments essentiels de l'OMS⁶ et nous cherchons à aligner notre stratégie d'accès aux médicaments sur les priorités nationales et internationales en matière de santé. Nous nous référons également aux recommandations de l'Access to Medicine Index⁷.

Enjeu et risques associés	Opportunité / Politique	Objectif 2030
Accès aux médicaments		
- Risques liés à la mise en œuvre de certaines stratégies d'accès aux médicaments, certains programmes de tarification différentielle au regard des ressources financières ou du plan d'affaires de l'entreprise. - Risque d'un tarif inadéquat par rapport aux avantages du produit et/ou manque de retour sur investissement par rapport aux coûts du développement.	- Coupler nos technologies innovantes à des stratégies "Global Access". - Développer un réseau de partenaire engagés qui partagent notre vision d'impact sur la santé dans le monde.	- Proposer une stratégie « <i>Global Access</i> » pour chaque produit innovant développé à partir d'une « <i>molécule générique</i> » - Garantir un accès aux médicaments le plus large possible à travers : - la négociation d'accords de licence, - le développement de partenariats avec des fondations et/ou agences de santé internationales.

⁵ A pharmaceutical strategy for Europe, 23 February 2021 page 13, https://health.ec.europa.eu/system/files/2021-02/pharma-strategy_report_en_0.pdf

⁶ <https://list.essentialmeds.org/>

⁷ https://accessmedicinefoundation.org/medialibrary/2022_access-to-medicine-index-1669982501.pdf p245

Les traitements injectables à action prolongée peuvent être une source d'économies importantes pour les systèmes de santé et une solution efficace pour développer l'accès aux soins dans les pays émergents, notamment lorsqu'ils peuvent être produits à faible coût, ce que vise à permettre les technologies BEPO® et BEPO STAR®. *Plus d'informations à sujet sont disponibles dans la section précédente de ce chapitre*

1.7. Au cœur de l'innovation : Les technologies BEPO® et BEPO STAR®.

Suivant les aires thérapeutiques et les nécessités propres des produits, Medincell s'associe à des partenaires industriels et commerciaux afin de permettre l'accès au plus grand nombre de patients. *Plus d'informations à sujet sont disponibles dans la section précédente de ce chapitre*

1.8. Un réseau d'acteurs engagés pour une santé durable.

À l'horizon 2030, nous avons des objectifs de moyens à mettre en œuvre décrits ci-après pour l'amélioration de l'accès aux médicaments. Nous prévoyons d'avoir à minima la moitié de notre portefeuille adressant au moins un levier d'amélioration de l'accès au traitement.

Notre portefeuille est principalement constitué de molécules déjà approuvées et disponibles. En conséquence, si les produits développés répondent à des besoins médicaux et/ou patients clairement identifiés (*voir détails de la 3.2. Vue d'ensemble des impacts attendus des produits en développement et 3.5 produits en développement dans la section suivante du chapitre*) ils ne répondent pas tous à un besoin médical non satisfait au sens strict du terme car une forme orale du traitement peut exister.

Besoin médical et accès aux médicaments	2025/2026	2024/2025
Produit couvrant un besoin médical non satisfait	0	0
Molécules appartenant à la liste des médicaments essentiels du OMS ⁸	3	3
Produit avec une stratégie d'accès Pays émergents	2	2
Produit avec une stratégie d'accès PI	2	2
Produit avec une stratégie d'accès supranationale	2	2
Produit avec une stratégie d'accès auto-administration	1	1
Produit avec une stratégie d'accès administration étendu au praticien de santé	1	1
Part des produits avec un levier d'amélioration de l'accès (%)	33	33

Programme	Levier d'accès au traitement	
mdc-WWM	Stratégie d'accès Pays émergents, Prix abordables	Medincell et la Fondation Gates collaborent pour le développement d'une nouvelle forme de contraception adaptée aux besoins des femmes dans les pays émergents. La Fondation Gates soutient le développement de produits visant à améliorer les résultats sanitaires des populations les plus vulnérables du monde. Conformément à la stratégie d'accès mondial du partenariat et pour garantir un impact significatif sur les populations féminines, l'objectif est de rendre le produit largement disponible (26 pays). Des prix abordables dans les économies émergentes contribueront à éliminer le coût comme obstacle à une plus grande disponibilité et à un accès volontaire au produit.
	Stratégie d'accès PI, Stratégie d'accès supranationale, Stratégie d'accès auto-administration, Stratégie d'accès administration étendu aux praticiens de santé	La Fondation Gates disposera également d'une licence non exclusive pour le marché non commercial dans les pays à faible et moyen revenu, Medincell conservant les droits commerciaux pour les pays développés.
mdc-STM	Stratégie d'accès Pays émergents, Prix abordables	L'objectif du programme mdc-STM est de contribuer à l'élimination du paludisme, de garantir un accès équitable au produit développé dans les pays à faibles et moyens revenus et à très forte endémicité (10 pays d'Afrique Sub-Saharienne), et d'avoir un impact significatif sur les populations les plus vulnérables. Le partenariat initial avec Unitaïd a permis d'effectuer avec succès le développement non-clinique du produit.
	Stratégie d'accès PI, Stratégie d'accès supranationale	La Fondation Gates a pris le relais du soutien de ce programme car l'impact sur la diminution de la transmission de la malaria attendu est très important. Ce nouveau partenariat concerne la fabrication du lot clinique ainsi que les activités de préparation pour l'entrée de mdc-STM en développement clinique chez l'homme.
		En 2022, Medincell a signé un accord de licence avec le Medicines Patent Pool afin d'assurer la distribution du produit final par le secteur public dans les pays à faible et moyen revenu.

⁸ <https://list.essentialmeds.org/>

Les produits mdc-WWM et mdc-STM, soutenus financièrement par la Fondation Gates, intègrent des stratégies d'accès vers les pays émergents ainsi que des stratégies d'accès à la Propriété Intellectuelle spécifiques.

Le produit lié au développement d'une version injectable à longue durée d'action de la Macozinone, réalisé avec le consortium iM4TB, pour traiter la tuberculose est à un stade trop précoce pour être mentionné dans le tableau précédent.

3.4. SANTÉ MONDIALE /GLOBAL HEALTH (.S4, .SEC-HHC)

Département « Global Health »

Plusieurs programmes de santé mondiale reposent aujourd'hui sur des solutions à action prolongée, recherchées pour répondre à des enjeux majeurs tels que l'élimination de la malaria, la prévention du VIH ou encore le traitement de la tuberculose.

Pour renforcer son impact sur ces épidémies, Medincell a créé en 2023 un département Développement « Global Health », articulé autour de trois objectifs principaux :

- Construire les stratégies d'accès de nos programmes dans les pays émergents, notamment pour mdc-STM et mdc-WWM ;
- Étendre le réseau de Medincell grâce à de nouveaux partenariats public-privé, afin de développer et de faciliter l'accès à nos médicaments à action prolongée ;
- Concevoir de nouveaux produits à action prolongée à partir des technologies de Medincell, afin de répondre à d'autres besoins médicaux non couverts en santé mondiale, par exemple la tuberculose multirésistante ou les maladies tropicales négligées.

Impacter la santé mondiale grâce à l'innovation fait partie de l'ADN de Medincell depuis sa création et concrètement, cet engagement se traduit par plusieurs aspects et démarches complémentaires.

Tout d'abord, notre R&D s'appuie sur une compréhension fine des besoins médicaux non couverts dans certaines des pathologies les plus meurtrières en santé mondiale : malaria, tuberculose et VIH. Ces maladies ont notamment en commun l'absolue nécessité d'un traitement pris conformément à la prescription, sur la durée ; le non-respect est déjà à l'origine de nombreux phénomènes de résistance aux médicaments existants. Les programmes que nous développons actuellement dans le contrôle du vecteur de la malaria ainsi que dans le traitement de la tuberculose visent précisément à répondre à ces enjeux de santé publique.

Ensuite, la versatilité de notre technologie BEPO® permet de répondre aux besoins spécifiques des médicaments destinés aux pays émergents. La possibilité de disposer d'un produit stable, y compris en zones tropicales, ou encore de médicaments auto-injectables par voie sous-cutanée, répond à des problématiques logistiques complexes, notamment dans des régions où les professionnels de santé se font rares.

De plus, la technologie BEPO® contribue à répondre à un enjeu majeur : le respect des contraintes de prix lors de la mise à disposition des médicaments. Conçues et développées avec cet objectif, les formulations de nos produits de santé mondiale s'inscrivent dans des coûts de fabrication compatibles avec les marchés des pays émergents.

Au-delà de cette approche technologique, Medincell s'efforce de déployer une stratégie globale d'accès aux médicaments fondée sur une adaptation aux contextes locaux, combinant optimisation des modèles de prix, anticipation des parcours réglementaires et collaboration avec les acteurs publics et non-gouvernementaux. Cette démarche vise à favoriser une disponibilité progressive, équitable et durable des solutions, en cohérence avec les priorités de santé publique des pays concernés.

Dans ce cadre, la mise en œuvre opérationnelle de cette stratégie repose notamment sur la structuration de partenariats solides avec les acteurs majeurs de la santé mondiale.

Cela commence par l'OMS, avec laquelle Medincell échange régulièrement dès le démarrage de ses programmes afin de s'assurer de la cohérence de ses développements avec les priorités de l'agence.

Nous bénéficions également d'un soutien fort de la Fondation Gates pour nos programmes de contraception féminine et de contrôle du vecteur de la malaria. Par ailleurs, la participation annuelle de Medincell à des événements de référence (World Health Assembly à Genève, American Society of Tropical Medicine and Hygiene annual meeting) nous permet de présenter nos programmes et de développer des relations avec les futurs acteurs de leur mise en œuvre (par exemple, les équipes nationales de lutte contre la malaria). Enfin, pour mieux comprendre les attentes, l'acceptabilité de nos médicaments à action prolongée et les modalités de déploiement sur le terrain, nous avons mené une étude de marché en Ouganda, qui a notamment permis d'identifier plusieurs acteurs locaux clés, dès la préparation des futurs essais cliniques.

Pour l'exercice, les objectifs du département Global Access se sont articulés autour de trois priorités :

- Obtenir une subvention pouvant atteindre 3 millions de dollars de la Fondation Gates pour faire progresser le programme mdc-STM contre le paludisme ;
- Préparation de l'étude clinique de Phase 1 de mdc-WWM ;
- Identification de nouvelles opportunités de collaboration dans le contexte de santé mondiale, post retrait de l'aide internationale des Etats-Unis.

3.5. PRODUITS EN DÉVELOPPEMENT (.S4, .SEC-HHC)

3.5.1 Besoins et impacts attendus pour les produits en schizophrénie

La schizophrénie est un trouble mental chronique, progressif et gravement invalidant qui affecte la façon de penser, de ressentir et d'agir. Les patients présentent une série de symptômes, incluant des idées délirantes, des hallucinations, un discours ou un comportement désorganisé et une altération des capacités cognitives. Environ 1 % de la population mondiale développera une schizophrénie au cours de sa vie⁹, et 3,5 millions de personnes aux États-Unis sont actuellement diagnostiquées avec cette maladie. Bien que la schizophrénie puisse survenir à tout moment de la vie, l'âge moyen d'apparition se situe entre la fin de l'adolescence et le début de la vingtaine pour les hommes, et entre la fin de la vingtaine et le début de la trentaine pour les femmes. L'évolution à long terme de la schizophrénie est marquée par des épisodes de rémission partielle ou complète entrecoupés de rechutes qui surviennent souvent dans un contexte d'urgence psychiatrique et nécessitent une hospitalisation. Environ 80 % des patients connaissent plusieurs rechutes au cours des cinq premières années de traitement¹⁰, et chaque rechute comporte un risque biologique de perte de fonction, de résistance au traitement et de modifications de la morphologie du cerveau^{11 12}. Les patients ne sont souvent pas conscients de leur maladie et de ses conséquences, ce qui contribue à un taux élevé de non-observance du traitement, et par conséquent à des coûts de santé directs et indirects importants dus aux rechutes et aux hospitalisations ultérieures.

Ainsi, 75 % des patients arrêtent le traitement dans les 2 ans¹³ en raison d'une efficacité qu'ils jugent insuffisante, d'effets secondaires intolérables ou pour d'autres raisons. Aux États-Unis, la schizophrénie représente 20 % de l'ensemble des jours d'hospitalisation et plus de 50 % des lits occupés dans les services en psychiatrie¹⁴. Les coûts annuels de la schizophrénie y sont estimés entre 134 et 174 milliards de dollars¹⁵.

Les traitements injectables à action prolongée (LAI) sont souvent recommandés pour améliorer l'observance, notamment chez patients ayant déjà subi plusieurs rechutes. Plus de détails sont fournis dans les sections ci-après **L'impact d'UZEDY® sur les patients** et **L'impact d'UZEDY® sur l'utilisation des ressources de santé**.

Résultats d'efficacité de l'étude clinique de Phase 3 SOLARIS mdc-TJK (olanzapine)

Le 8 mai 2024, Teva et Medincell ont annoncé des résultats d'efficacité positifs pour l'essai de Phase 3 de mdc-TJK¹⁶, autre produit de traitement antipsychotique de la schizophrénie.

- L'étude a atteint son critère d'évaluation principal dans tous les groupes ayant reçu des doses de mdc-TJK comparés au groupe placebo, en obtenant des réductions significatives d'un point de vue clinique et statistique du score total sur l'échelle des syndrome positifs et négatifs (PANSS), un outil d'évaluation largement utilisé pour jauger la sévérité des symptômes de la schizophrénie.
- Le produit mdc-TJK a été bien toléré, aucun cas de syndrome de délire/sédation post-injection (PDSS) n'a été observé jusqu'à présent. Des données de sécurité supplémentaires sont collectées dans le cadre de l'étude de suivi à long terme.

En novembre 2024, de nouveaux résultats positifs de Phase 3 pour l'olanzapine sont présentés à Psych Congress 2024. L'étude des résultats montre, à travers plusieurs indicateurs de référence, une amélioration significative des interactions sociales et de la qualité de vie des patients¹⁷ entre le début et la huitième semaine de l'étude.

En mars 2025, ont été présentés au congrès SIRS 2025 les résultats d'une enquête qui souligne la satisfaction des patients et des professionnels¹⁸ ayant participé à l'étude de Phase 3.

⁹ S&PAA, About Schizophrenia, Available at sczaction.org/about-schizophrenia/ - Accessed June 2023

¹⁰ Emsley, R., & Kilian, S. (2018). Efficacy and safety profile of paliperidone palmitate injections in the management of patients with schizophrenia: an evidence-based review. *Neuropsychiatric disease and treatment*, 14, 205–223

¹¹ Emsley, R., Chiliza, B., Asmal, L. et al. (2013) The nature of relapse in schizophrenia. *BMC Psychiatry* 13, 50

¹² Andreasen, N. C., et al. (2013). Relapse duration, treatment intensity, and brain tissue loss in schizophrenia: a prospective longitudinal MRI study. *The American journal of psychiatry*, 170(6), 609–615

¹³ Velligan DI, et al. *Psychiatry Serv.* 2003;54(5):655-667. Weinstein PJ, et al. Medication noncompliance in schizophrenia: I. assessment. *Journal of Practical Psychiatry and Behavioral Health.* 1997;3:106-110

¹⁴ Comprehensive understanding of schizophrenia and its treatment, Maguire GA. *Am J Health Syst Pharm.* 2002

¹⁵ Analysis Group, Otsuka, Lundbeck LLC - 2016

¹⁶ https://www.medincell.com/wp-content/uploads/2024/05/PR_Solaris_08052024_FR_final.pdf

¹⁷ <https://www.tevausea.com/news-and-media/press-releases/teva-presents-latest-schizophrenia-treatment-research-including-phase-3-solaris-trial-results-demonstrat/>

¹⁸ <https://ir.tevapharm.com/news-and-events/press-releases/press-release-details/2025/New-Data-Strengthens-Teva-Schizophrenia-Portfolio-Including-Phase-3-SOLARIS-Trial-Survey-Results-Demonstrating-Patient-and-Healthcare-Professional-Satisfaction-with-TEV-749-olanzapine-as-a-Once-Monthly-Subcutaneous-Long-Acting-Injectable/default.aspx>

En mai 2025, lors de la réunion annuelle du Psych Congress Elevate à Las Vegas, Teva a présenté des résultats supplémentaires de l'essai clinique de Phase 3 SOLARIS¹⁹. Les données ont confirmé l'absence d'incidence de PDSS pendant l'essai clinique de Phase 3 SOLARIS chez les participants recevant le mdc-TJK, une formulation sous-cutanée d'olanzapine injectable à longue durée d'action (LAI) administrée une fois par mois. Le profil de sécurité systémique était cohérent avec celui des traitements à l'olanzapine déjà approuvés.

En décembre 2025, Teva a déposé auprès de la FDA une demande d'autorisation de mise sur le marché américain (New Drug Application, NDA) pour l'olanzapine injectable à action prolongée, TEV-'749 / mdc-TJK, destinée au traitement de la schizophrénie chez l'adulte ; la FDA a accepté la NDA pour instruction en février 2026²⁰. En Europe, l'Agence européenne des médicaments a accepté la demande d'autorisation de mise sur le marché déposée par Teva pour TEV-'749 en mai 2026²¹.

3.5.2 Besoins et impacts attendus pour le produit destiné au trouble bipolaire

Le trouble bipolaire est un trouble de l'humeur chronique, récurrent et fortement invalidant, caractérisé par des variations extrêmes de l'humeur alternant entre des épisodes maniaques et dépressifs. Lors d'un épisode maniaque, la personne présente une humeur anormalement élevée (se sentant très heureuse, excitée et hyperactive). À l'inverse, lors d'un épisode dépressif, elle présente une humeur dépressive (tristesse, irritabilité ou sensation de vide)²². Environ 1 % des adultes aux États-Unis développeront un trouble bipolaire de type I au cours de leur vie (soit 3,4 millions de personnes)²³. Bien que ce trouble puisse survenir à tout âge, l'âge médian d'apparition se situe au début de l'âge adulte, généralement autour de 25 ans²⁴.

L'évolution à long terme est marquée par des périodes de rémission alternant avec des rechutes nécessitant une prise en charge psychiatrique, les récurrences étant fréquentes dans le temps²⁵. La connaissance limitée de la maladie par les patients contribue à la non-observance du traitement, phénomène courant dans le trouble bipolaire et associé à un risque accru de rechute²⁶.

Le trouble bipolaire constitue une charge significative pour les systèmes de santé, avec un coût annuel total estimé à près de 200 milliards de dollars aux États-Unis²⁷. Les traitements injectables à action prolongée (LAI) sont associés à une meilleure observance thérapeutique, ainsi qu'à une réduction des rechutes et des hospitalisations^{28,29}.

En octobre 2025, UZEDY® a reçu l'approbation de la FDA pour une nouvelle indication aux États-Unis : le traitement d'entretien des adultes atteints de trouble bipolaire de type I. Cette extension d'indication introduit une nouvelle alternative thérapeutique à action prolongée pour cette pathologie à forte charge, susceptible de répondre aux défis persistants liés à l'observance et à la prévention des rechutes³⁰.

3.5.3 Besoins et impacts attendus pour le produit contraceptif

Environ 1,1 milliard de femmes et de jeunes filles en âge de procréer vivent dans des pays à revenu faible ou intermédiaire de la tranche inférieure, mais l'accès à la contraception moderne demeure inégal. En 2025, 394 millions de femmes et de jeunes filles utilisent une méthode contraceptive moderne, contribuant à prévenir environ 148 millions de grossesses non désirées, 30 millions d'avortements à risque et 128 000 décès maternels en une seule année³¹.

Ces progrès ont été soutenus par des investissements continus dans les programmes de planification familiale, une disponibilité accrue d'un éventail plus large de méthodes contraceptives, ainsi que par des améliorations des chaînes d'approvisionnement et des systèmes de distribution des services. En particulier, les méthodes contraceptives à action prolongée, telles que les implants, les injectables et les dispositifs intra-utérins, représentent désormais une part croissante de l'utilisation des contraceptifs dans de nombreuses régions. Ces

¹⁹ [https://www.tevapharm.com/news-and-media/latest-news/teva-presents-latest-schizophrenia-portfolio-data-including-real-world-outcomes-with-uzedy-risperidone/Teva-Pharmaceutical-Industries-Ltd.-Teva-Presents-Latest-Schizophrenia-Portfolio-Data-Including-Real-World-Outcomes-with-UZEDY®-\(risperidone\)-Showing-Lower-Rates-of-and-Longer-Time-to-Relapse-Compared-to-Oral-Treatment-Options-and-New-Phase-3-SOLARIS-Data-Showing-No-Incidence-of-PDSS-with-TEV-'749-\(olanzapine\)-to-Date-May-30,-2025](https://www.tevapharm.com/news-and-media/latest-news/teva-presents-latest-schizophrenia-portfolio-data-including-real-world-outcomes-with-uzedy-risperidone/Teva-Pharmaceutical-Industries-Ltd.-Teva-Presents-Latest-Schizophrenia-Portfolio-Data-Including-Real-World-Outcomes-with-UZEDY®-(risperidone)-Showing-Lower-Rates-of-and-Longer-Time-to-Relapse-Compared-to-Oral-Treatment-Options-and-New-Phase-3-SOLARIS-Data-Showing-No-Incidence-of-PDSS-with-TEV-'749-(olanzapine)-to-Date-May-30,-2025)

²⁰ <https://www.tevapharm.com/news-and-media/latest-news/u.s.-food-and-drug-administration-fda-accepts-tevas-new-drug-application-nda-for-olanzapine-extended>

²¹ <https://www.tevapharm.com/news-and-media/latest-news/the-european-medicines-agency-accepts-tevas-marketing-authorisation-application-for-olanzapine-long-act/>

²² World Health Organization – Bipolar disorder fact sheet - <https://www.who.int/news-room/fact-sheets/detail/bipolar-disorder>

²³ Merikangas KR, Akiskal HS, Angst J, et al. Lifetime and 12-Month Prevalence of Bipolar Spectrum Disorder in the National Comorbidity Survey Replication. *Arch Gen Psychiatry*. 2007;64(5):543–552. doi:10.1001/archpsyc.64.5.543

²⁴ Depression and Bipolar Support Alliance - <https://Teva.dbsalliance.org/education/bipolar-disorder/bipolar-disorder-statistics>

²⁵ Interventions for helping people recognise early signs of recurrence in bipolar disorder - <https://pmc.ncbi.nlm.nih.gov/articles/PMC12175751/>

²⁶ Medication nonadherence in bipolar disorder: a narrative review - <https://journals.sagepub.com/doi/pdf/10.1177/2045125318804364>

²⁷ Interventions for helping people recognise early signs of recurrence in bipolar disorder - <https://pmc.ncbi.nlm.nih.gov/articles/PMC12175751/>

²⁸ Long-Acting Injectable Antipsychotics for Prevention of Relapse in Bipolar Disorder: A Systematic Review and Meta-Analyses of Randomized Controlled Trials - <https://academic.oup.com/ijnp/article/19/9/pyw038/2488356>

²⁹ Outcomes and Practice Patterns of Long-Acting Injectable Versus Oral Antipsychotics Among Patients With Bipolar I Disorder in the United States: A Hospital Database Analysis - <https://www.psychiatrist.com/jcp/outcomes-practice-patterns-long-acting-injectable-vs-oral-antipsychotics-bipolar-i-us/>

³⁰ FDA Approves Expanded Indication for UZEDY® (risperidone) Extended-Release Injectable Suspension as a Treatment for Adults Living with Bipolar I Disorder - <https://ir.tevapharm.com/>

³¹ <https://www.fp2030.org/impact-report-2025>

méthodes sont plus économiques sur le long terme et contribuent significativement à améliorer la continuité des soins et à réduire le risque de grossesses non désirées.

Malgré ces avancées, des besoins non satisfaits persistent dans de nombreuses régions, et les réductions attendues du financement de l'USAID pourraient compromettre les progrès récents. Néanmoins, l'environnement global de financement reste relativement favorable, avec une augmentation du financement mondial de la planification familiale en 2024 (+5 %), portée par les achats soutenus de l'UNFPA et la hausse des financements domestiques, malgré une baisse marquée des contributions de l'USAID. La demande pour les contraceptifs injectables demeure stable, bien que l'impact complet du retrait de l'USAID soit attendu à partir de 2025 et nécessitera un suivi attentif.

Dans le même temps, l'écosystème mondial de la planification familiale est soumis à des pressions croissantes liées à la diminution des financements externes et à l'augmentation de la demande de services. Si les achats du secteur public continuent de se développer afin d'améliorer l'accès, des lacunes de financement et des perturbations des chaînes d'approvisionnement pourraient limiter les progrès. Le renforcement des financements domestiques, l'amélioration de la résilience des chaînes d'approvisionnement et le développement de la collaboration entre acteurs publics et privés seront essentiels pour garantir un accès durable aux produits contraceptifs.

L'amélioration de l'accès à la contraception demeure donc une priorité majeure de santé publique, avec des bénéfices économiques et sociétaux significatifs. Elle permet d'améliorer résultats de santé générale, favorise l'autonomisation des femmes et contribue à une participation accrue à l'éducation et au marché du travail de celles-ci, participant ainsi au développement socio-économique global.

Le produit mdc-WWM de Medincell pourrait devenir le premier contraceptif à combiner les caractéristiques clés nécessaires pour s'imposer comme une référence, tant dans les pays en développement que dans les pays développés : une molécule progestative (non-MPA), une durée d'action de 6 mois, une administration par injection sous-cutanée, un dépôt entièrement biorésorbable et une accessibilité du traitement. Depuis 2017, la Fondation Gates soutient le développement de ce produit à hauteur de plus de 22 millions de dollars de subvention. Conformément à leur stratégie d'Accès Global et afin de générer un impact réel sur la vie des femmes, les deux partenaires prévoient de rendre le produit largement disponible. Des prix abordables dans les zones économiques en développement permettront de lever la barrière du coût et de favoriser l'adoption volontaire du produit. L'intérêt marqué des femmes et des jeunes femmes pour les méthodes contraceptives à action prolongée laisse entrevoir un fort potentiel de croissance du marché, au bénéfice de la santé des femmes, des nouveau-nés et des enfants. La Fondation Gates dispose d'un droit non exclusif (aux côtés de Medincell) pour distribuer, commercialiser et mettre à disposition le produit dans les marchés des pays classés à revenu faible ou intermédiaire de la tranche inférieure, Medincell conservant les droits commerciaux pour les pays développés.

3.5.4 Besoins et impacts attendus pour le produit de contrôle du vecteur de transmission du paludisme

En dépit de nombreux progrès, le paludisme continue de représenter un problème majeur de santé publique à travers le monde et constitue un frein au développement socio-économique dans les pays endémiques. Selon les estimations de l'OMS, 247 millions de personnes ont été atteintes dans le monde en 2021, dont 95 % en Afrique, entraînant 619 000 décès. Les enfants de moins de 5 ans, les plus vulnérables, représentaient 76 % des décès dus au paludisme³².

De plus, alors que le nombre de cas de paludisme a commencé à diminuer globalement depuis 2015, une recrudescence des cas a été observée localement dans plusieurs pays de la région WHO AFRO révélant ainsi les limites des outils actuels³³. La perturbation des services médicaux pendant la pandémie de Covid-19 a également causé des décès supplémentaires entre 2019 et 2021.

Les moustiques anophèles, qui portent et transmettent le paludisme, sont le vecteur responsable de la propagation de la maladie³⁴. Notre objectif est de casser cette chaîne de transmission en tuant les moustiques via la piqûre des populations humaines traitées par ivermectine³⁵. Par une injection unique, l'ivermectine serait active pendant plusieurs mois chez les populations traitées. Ce nouveau schéma posologique permettrait de diminuer les barrières logistiques rencontrées par la prise de formes orales dont la durée d'efficacité est trop courte³⁶. Ainsi, dans les zones d'endémies les plus fortes, cette unique injection d'ivermectine pourrait contribuer à maximiser la couverture³⁷.

Administrée au début de la saison de transmission, la formulation d'ivermectine active 3 mois pourrait avoir un impact épidémiologique significatif. C'est ce qui ressort des données issues de premiers tests in vivo menés au Burkina Faso par l'IRD, l'IRSS, le CIRDES et Medincell, qui ont été présentés lors du 68^e congrès annuel de l'ASTMH en novembre 2019 à Washington. Medincell collabore depuis dix ans déjà avec ces trois instituts de recherche français et burkinabés, engagés ensemble depuis plus de quarante ans dans la lutte contre

³² WHO: World Malaria report 2022. <https://teva.who.int/teams/global-malaria-programme/reports/world-malaria-report-2022>

³³ WHO: World Malaria Report 2017. <http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/259492/1/9789241565523-eng.pdf?ua=1>.

³⁴ Malar J. 2018; 17: 462. A discovery and development roadmap for new endectocidal transmission-blocking agents in malaria.

³⁵ Malar J. 2018; 17: 462. A discovery and development roadmap for new endectocidal transmission-blocking agents in malaria.

³⁶ Long-acting technologies for the prevention and treatment of major infectious diseases - COMPENDIUM OF TECHNICAL AND MARKET INFORMATION

³⁷ Long-acting technologies for the prevention and treatment of major infectious diseases - COMPENDIUM OF TECHNICAL AND MARKET INFORMATION
<https://unitaid.org/assets/Unitaid-LA-compedium-November-2018-for-UTD-web-converted.pdf>

le paludisme. Ils apportent l'expertise théorique et pratique, et les infrastructures essentielles au développement d'un injectable longue durée d'ivermectine³⁸.

Grâce au soutien financier de Unitaid, Medincell a pu faire progresser le développement de la formulation injectable d'ivermectine à action prolongée, depuis les phases initiales de développement jusqu'à la sélection d'un candidat principal et aux premières activités de CMC. Le soutien apporté par la Fondation Gates depuis novembre 2025 permet de poursuivre l'avancement du développement et de préparer l'entrée en Phase 1. Ce produit pourrait alors constituer une mesure complémentaire afin de contribuer à l'éradication du paludisme chez les populations les plus vulnérables³⁹. Au terme de l'accord de licence, Medincell a conclu un accord de licence avec le Medicines Patent Pool (MPP). La licence accordée au MPP garantira que le produit fondé sur la technologie BEPO® de Medincell sera largement mis à disposition et accessible dans les pays à revenu faible et intermédiaire, sous réserve que son innocuité et son efficacité soient démontrées.⁴⁰

3.5.5 Besoins et impacts attendus pour le produit de gestion de la douleur post-opératoire après remplacement total du genou

La chirurgie de remplacement total du genou est principalement réalisée chez des patients atteints d'arthrose avancée du genou, qui représente près de 90 % de l'ensemble des interventions de ce type, faisant de l'épidémiologie et du fardeau de cette pathologie des éléments clés pour comprendre le besoin clinique d'une meilleure prise en charge de la douleur post-opératoire⁴². L'arthrose est la maladie articulaire la plus fréquente et sa prévalence augmente fortement à l'échelle mondiale. En 2019, plus de 528 millions de personnes étaient concernées, le genou étant l'articulation la plus fréquemment touchée⁴³. Cette progression est liée au vieillissement de la population ainsi qu'à des évolutions des modes de vie, notamment l'augmentation de la sédentarité et de l'obésité, identifiées comme des facteurs de risque majeurs de l'arthrose du genou.

À mesure que l'arthrose du genou progresse, les patients présentent une douleur croissante, une perte de fonction et une dégradation de la qualité de vie. Pour une part significative des patients, cette évolution conduit à terme à une arthroplastie totale du genou. En conséquence, la hausse de la prévalence et de la sévérité de l'arthrose du genou se traduit directement par une augmentation de la demande de ces interventions chirurgicales.

Pour les plus de 790 000 patients subissant chaque année une arthroplastie totale du genou aux États-Unis⁴⁴, la crainte d'une douleur post-opératoire incontrôlée figure parmi les préoccupations les plus fréquentes. Parallèlement, la gestion efficace de la douleur post-opératoire constitue un enjeu clinique majeur, une analgésie insuffisante pouvant compromettre la mobilisation précoce, retarder la rééducation et affecter négativement les résultats fonctionnels ainsi que la satisfaction des patients.

Malgré le développement de nombreuses techniques au cours des dernières décennies pour traiter la douleur post-opératoire et péri-opératoire, l'utilisation des opioïdes reste largement répandue. Cela a contribué à une crise majeure de santé publique aux États-Unis, communément appelée « épidémie d'opioïdes ». Bien que des données récentes montrent une diminution des décès par overdose depuis 2023, le fardeau demeure élevé, avec près de 70 000 décès liés aux surdoses de drogues recensés en 2025, la majorité impliquant des opioïdes⁴⁵. L'impact économique est considérable, avec un coût total pour la société estimé à plus de 1 000 milliards de dollars par an⁴⁶. Dans le contexte péri-opératoire, l'exposition aux opioïdes reste un facteur de risque, certaines études suggérant qu'environ 5 à 10 % des patients opérés n'ayant jamais reçu d'opioïdes développent un usage persistant après la chirurgie⁴⁷. La gestion de la douleur demeure donc un enjeu majeur de santé publique à l'échelle mondiale.

Le projet mdc-CWM actuellement en cours de développement vise une délivrance et une action localisées du principe actif, ce qui pourrait jouer un rôle disruptif dans le domaine de l'analgésie post-opératoire lors des interventions de remplacement total du genou. Ce traitement sans opioïdes pourrait prolonger le soulagement de la douleur, limiter l'exposition systémique, réduire l'utilisation des opioïdes, améliorer la qualité de vie des patients ainsi que leur prise en charge par les professionnels de santé.

Ce produit, développé avec des chirurgiens spécialisés, répond à un besoin médical non satisfait dans le domaine de l'analgésie. Grâce à son partenariat avec AIC, Medincell œuvre aujourd'hui à mettre à disposition des patients une solution analgésique post-opératoire limitant totalement ou partiellement le recours aux opioïdes.

³⁸ LB-5490. Mosquitocidal activity of a long lasting formulation of Ivermectin to be used against Malaria, *ASTMH* 2019

³⁹ https://invest.medincell.com/wp-content/uploads/2020/03/PR_Medincell-Unitaid-EN_March2020.pdf

⁴⁰ Medicines Patent Pool's mission. <https://medicinespatentpool.org/fr/>

⁴¹ <https://www.businesswire.com/news/home/20220913006088/en/Medincell-Signs-a-Licence-Agreement-With-the-Medicines-Patent-Pool-to-Fight-Malaria-Transmission-as-Part-of-Its-Global-Health-Mission>

⁴² Culliford DJ. 2012; The lifetime risk of total hip and knee arthroplasty: results from the UK general practice research database; <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S106345841200708X>

⁴³ <https://www.who.int/news-room/fact-sheets/detail/osteoarthritis>

⁴⁴ American College of Rheumatology, Joint Replacement Surgery. Page last reviewed: May 7, 2026, link: <https://rheumatology.org/patients/joint-replacement-surgery>

⁴⁵ <https://www.cdc.gov/nchs/pressroom/releases/20260513.html> <https://Teva.cdc.gov/nchs/nvss/vsrr/drug-overdose-data.htm>

⁴⁶ Florence CS, Zhou C, Luo F, Xu L. The Economic Burden of Prescription Opioid Overdose, Abuse, and Dependence in the United States, 2013. *Med Care*. 2016;54(10):901-906. doi:10.1097/MLR.0000000000000625.

⁴⁷ Wardhan R, Chelly J. Recent advances in acute pain management: understanding the mechanisms of acute pain, the prescription of opioids, and the role of multimodal pain therapy. *F1000Res*. 2017; 6:2065. Published 2017 Nov 29. doi:10.12688/f1000research.12286.1

3.5.6 Besoins et impacts attendus pour le produit pour combattre la tuberculose

La tuberculose est une maladie infectieuse évitable et curable, causée par des bactéries qui affectent principalement les poumons et se transmettent par voie aérienne. La tuberculose demeure un défi majeur de santé publique à l'échelle mondiale, avec environ 10,7 millions de personnes infectées et 1,23 million de décès recensés dans le monde en 2024. Le taux d'incidence de la maladie a diminué entre 2023 et 2024 (-1,7 %), inversant la tendance à la hausse observée entre 2020 et 2023 (+4,6 %).

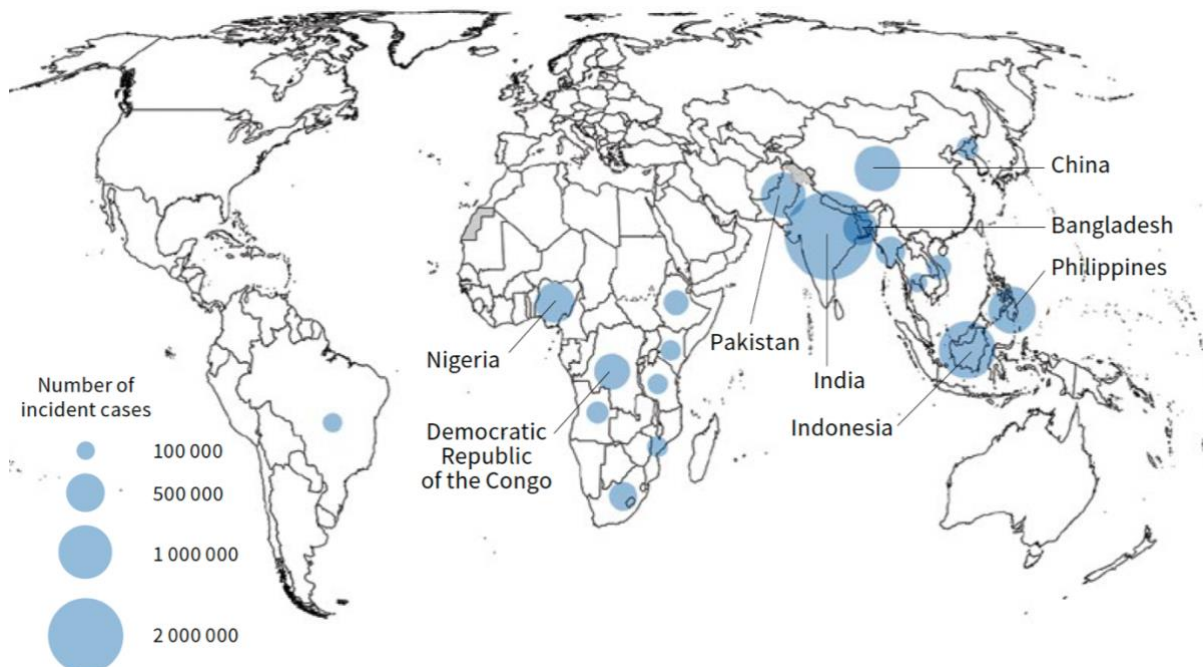
Le fardeau de la tuberculose est disproportionnellement concentré dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, en particulier en Asie du Sud-Est (34 % des cas), dans le Pacifique occidental (27 %) et en Afrique (25 %). Les populations vulnérables, telles que les personnes vivant dans la pauvreté, les personnes vivant avec le VIH et les enfants, sont particulièrement à risque. En 2024, environ 2,4 millions de personnes atteintes de tuberculose n'étaient pas diagnostiquées ou n'avaient pas été officiellement déclarées, ce qui met en évidence des lacunes persistantes en matière de dépistage et de prise en charge.

La tuberculose continue d'avoir des conséquences sanitaires, sociales et économiques sévères, soulignant l'urgence de renforcer les efforts de détection, de traitement et de prévention de cette maladie ancienne mais toujours dévastatrice⁴⁸.

Macozinone est un nouveau traitement prometteur en cours de développement contre la tuberculose. Soutenu par la fondation iM4TB, Macozinone a été initialement découvert dans le cadre de grands programmes de recherche européens et a depuis progressé jusqu'aux essais cliniques de Phase 2. Les études précliniques ont montré qu'il pourrait être particulièrement efficace lorsqu'il est associé à d'autres traitements antituberculeux (tels que la bédaquiline et le pyrazinamide), laissant espérer des options thérapeutiques à la fois plus rapides et plus efficaces. Contrairement aux schémas de traitement actuels, qui obligent les patients à prendre des comprimés quotidiennement pendant plusieurs mois, une formulation injectable à action prolongée (LAI) pourrait réduire considérablement la fréquence des prises et aider les patients à poursuivre leur traitement même après la disparition des symptômes et alors que le risque de transmission est toujours élevé. En outre, l'utilisation d'un LAI pourrait contribuer à réduire le risque de résistance aux médicaments, un enjeu majeur dans le traitement de la tuberculose aujourd'hui.

Le traitement traditionnel de la tuberculose implique en effet des prises d'antibiotiques multiples sur de longues périodes. Or, le manque d'observance peut entraîner une résistance aux antimicrobiens, en permettant aux bactéries d'évoluer pour résister aux médicaments censés les tuer⁴⁹. En 2024, environ 400 000 personnes ont été infectées par une tuberculose multirésistante, justifiant le besoin urgent d'options thérapeutiques innovantes telles que Macozinone.

Un LAI du Macozinone pourrait contribuer à relever plusieurs défis majeurs liés au traitement de la tuberculose : faciliter l'accès, améliorer l'observance des patients même après la disparition des symptômes et réduire le risque de résistance médicamenteuse.



Nombre estimé de cas de tuberculose en 2024, pour les pays comptant au moins 100 000 cas ⁵⁰

⁴⁸ 2025 WHO report on Tuberculosis: <https://Teva.who.int/teams/global-programme-on-tuberculosis-and-lung-health/tb-reports/global-tuberculosis-report-2025>

⁴⁹ Alipanah N, Jarlsberg L, Miller C, Linh NN, Falzon D, Jaramillo E, Nahid P. Adherence interventions and outcomes of tuberculosis treatment: A systematic review and meta-analysis of trials and observational studies. *PLoS Med.* 2018 Jul 3;15(7):e1002595. doi: 10.1371/journal.pmed.1002595. PMID: 29969463; PMCID: PMC6029765.

⁵⁰ <https://www.who.int/teams/global-programme-on-tuberculosis-and-lung-health/tb-reports/global-tuberculosis-report-2025/tb-disease-burden/1-1-tb-incidence>

3.6 IMPACT SOCIAL DE MEDINCELL GROUPE SUR LES COMMUNAUTÉS (.S4, .S3, .SEC-HHC)

3.6.1. Améliorer le bien-être des patients et les systèmes de santé

L'impact d'UZEDY® sur les patients

Depuis mai 2023, notre partenaire Teva commercialise, sur le marché des États-Unis, UZEDY® (mdc-IRM), premier produit basé sur la technologie BEPO® approuvé par la FDA américaine. UZEDY® est destiné au traitement de la schizophrénie chez l'adulte. Les études cliniques ont démontré qu'il peut apporter une réponse efficace aux nombreux défis inhérents au traitement de cette maladie complexe. Grâce à la technologie BEPO®, UZEDY® possède des caractéristiques uniques et innovantes qui pourraient en faire le traitement de référence en schizophrénie :

- Seringue pré remplie,
- Faible volume d'injection,
- Petite aiguille pour une injection sous-cutanée moins douloureuse pour le patient,
- Niveaux thérapeutiques atteints dès les premières 24 heures suivant la première injection sans besoin de supplémentation orale,
- Flexibilité avec des produits mensuels et bimestriels,
- Flexibilité concernant le site d'injection,
- Options de dosage multiples correspondant aux doses communes de la rispéridone orale,
- Aucune reconstitution nécessaire,
- Peut être conservé hors du réfrigérateur jusqu'à 90 jours.

En mai 2025, Teva a présenté des résultats cliniques en vie réelle pour UZEDY® issus de deux études de cohorte rétrospectives⁵¹. Ces études ont analysé des données de remboursement afin de comparer les résultats chez des adultes vivant avec la schizophrénie, inscrits de manière continue à Medicaid, Medicare ou à des régimes d'assurance santé privés. Les résultats ont associé UZEDY® à un taux de rechute plus faible (9,0 % contre 15,4 % pour les antipsychotiques oraux de deuxième génération (AODG) et 16,8 % pour la rispéridone orale) ainsi qu'à un délai moyen plus long avant rechute (94 jours contre 61 jours pour les AODG et 69 jours pour la rispéridone orale). Un pourcentage plus élevé de patients sous UZEDY® a montré une bonne observance (taux de possession de médicaments $\geq 0,8$; 71,3 % contre 52,8 % pour les AODG) et une meilleure persistance du traitement (120 jours contre 96 jours pour les AODG).

En 2025, UZEDY® capture plus de 60 % de part de marché⁵² des formes injectables à libération prolongée de rispéridone, avec une forte croissance des prescriptions. Ces données soutiennent qu'UZEDY® représente une alternative solide pour les patients ayant des difficultés à suivre un traitement oral quotidien contre la schizophrénie. Les approbations d'UZEDY® en Corée du Sud⁵³ et de LONGAVO® au Canada⁵⁴, publiées en septembre 2025, participent à l'élargissement progressif de l'accès des patients à cette option thérapeutique au-delà du marché américain.

Impact d'UZEDY® sur l'utilisation des ressources de santé

En mai 2025, Teva a présenté des résultats cliniques en vie réelle pour UZEDY®, issus de deux études de cohorte rétrospectives⁵⁵. Ces études ont analysé des données de remboursement afin de comparer les résultats chez des adultes vivant avec la schizophrénie, et continuellement affiliés à Medicaid, Medicare ou à des régimes d'assurance santé privés. Dans ces études, UZEDY® a été associé à des durées d'hospitalisation plus courtes (8 jours contre 16 jours pour les antipsychotiques oraux de deuxième génération et 18 jours pour la rispéridone orale), ainsi qu'à une proportion plus faible de patients nécessitant une hospitalisation (15 % contre 29,6 % pour les AODG et 27,6 % pour la rispéridone orale) ou des visites aux urgences (22,5 % contre 31,7 % pour les AODG et 23,3 % pour la rispéridone orale). De plus, les patients sous UZEDY® ont eu moins de consultations en ambulatoire (6,3 contre 8,6 par personne/an pour les AODG et 8,8 pour la rispéridone orale).

Les coûts moyens d'utilisation des ressources de santé toutes causes confondues observés sur une période de suivi de 6 mois étaient plus faibles chez les patients adultes traités par UZEDY® (18 796 \$ par patient et par an contre 26 376 \$ pour les AODG et 26 661 \$ pour la rispéridone orale).

⁵¹ <https://www.tevapharm.com/news-and-media/latest-news/teva-presents-latest-schizophrenia-portfolio-data-including-real-world-outcomes-with-uzedy-risperidone>/Teva Pharmaceutical Industries Ltd. Teva Presents Latest Schizophrenia Portfolio Data Including Real-World Outcomes with UZEDY® (risperidone) Showing Lower Rates of and Longer Time to Relapse Compared to Oral Treatment Options and New Phase 3 SOLARIS Data Showing No Incidence of PDSS with TEV-749 (olanzapine) to Date. May 30, 2025

⁵² Teva's press release May 28th 2025: Teva Reaffirms "Pivot to Growth" Strategy Progress with Launch of Acceleration Phase at 2025 Innovation and Strategy Day

⁵³ <https://www.kpanews.co.kr/news/articleView.html?idxno=262847>

⁵⁴ <https://dhpp.hfpb-dgpsa.ca/dhpp/resource/106171>

⁵⁵ <https://www.tevapharm.com/news-and-media/latest-news/teva-presents-latest-schizophrenia-portfolio-data-including-real-world-outcomes-with-uzedy-risperidone>/Teva Pharmaceutical Industries Ltd. Teva Presents Latest Schizophrenia Portfolio Data Including Real-World Outcomes with UZEDY® (risperidone) Showing Lower Rates of and Longer Time to Relapse Compared to Oral Treatment Options and New Phase 3 SOLARIS Data Showing No Incidence of PDSS with TEV-749 (olanzapine) to Date. May 30, 2025

L'utilisation d'UZEDY® semble avoir un impact particulièrement positif sur l'amélioration des résultats cliniques des patients et la réduction de la charge pesant sur les systèmes de santé.

3.6.2. Participer à la formation et à l'innovation scientifique

Nous soutenons l'innovation pour mieux répondre aux besoins des patients et permettre le développement de systèmes de santé durables et collaboratifs. Nous collaborons régulièrement avec des Universités, des Hôpitaux, des Centres de recherche. *Plus d'information sur les partenariats sont disponibles dans la section 1.8. Un réseau d'acteurs engagés pour une santé durable du présent chapitre.* La Société partage quand cela est possible le résultat de ses recherches à travers des publications et des congrès.

Sur l'année 2025, nous avons notamment collaboré avec les entités suivantes :

- L'équipe Bioinformatique et biologie des systèmes du cancer de Jacques Colinge à l'IRCM (Institut de Recherche en Cancérologie de Montpellier) à travers un doctorat sur la « Applications de l'apprentissage statistique à l'étude des formes injectables à longue durée d'action et en oncologie ». Ce programme est soutenu et financé par Medincell grâce au programme CIFRE,
- L'équipe Immunité et Cancer de Nathalie Bonnefoy à l'IRCM, dans le domaine de l'oncologie. La collaboration a obtenu le financement LabCom de l'ANR. L'objectif est de favoriser la collaboration entre une entreprise privée et un laboratoire académique par la création d'un Laboratoire Commun. Notre Laboratoire Commun s'intitule TACTIL, pour « Thérapies Anti-Cancer par Traitement Innovant Local ».
- L'équipe Colloïdes, Interfaces Assemblages of Jean-Paul Chapel at CRPP in Bordeaux (Centre de Recherche Paul Pascal, à travers un doctorat sur le "Développement de complexes polyélectrolytes synthétiques et naturels, sensibles aux chemins de formulation, pour une libération locale et prolongée d'antibiotiques hydrophiles". Ce programme est soutenu et financé par Medincell et Plan de Relance de relance du gouvernement français.
- L'Institut Galien (Université Paris-Saclay) et l'équipe de Julien Nicolas dans le domaine des conjugués polymère-peptide, dans le cadre d'un stage de Master. Cette collaboration se poursuit à travers une thèse CIFRE, débutant le 1er mai 2026.

Nous participons à la formation scientifique, en accueillant et formant des étudiants allant du collège au doctorat. Sur l'année 2024, outre l'accueil de nombreux stagiaires, la Société a cofinancé 1 doctorat. Deux thèses de doctorat ont été soutenues au cours de l'exercice 2025-26.

Nous avons contribué à l'avancée de la recherche scientifique en partageant nos progrès techniques et ses découvertes à travers un article de littérature scientifique :

- Peloso C., Yvorra E., Delamare R., Campana M., Grizot S., and Lopez Noriega A. (2025) Improving *in vivo* release prediction from *in situ* forming depots with a novel flow-through *in vitro* dissolution apparatus. *Int. J. Pharm.* 681: 125884
- Curia S., Couture G. and Ng F. (2025) Impact of the monomer sequence on the *in vitro* hydrolytic degradation behavior of PEG-PLA-based *in situ* forming depots. *Materials & Design* 260: 115197

Nous avons eu également l'occasion d'échanger avec la communauté scientifique en participant notamment aux congrès et conférences suivantes :

- Congrès annuel de l'APA (Los Angeles, US, 17-21 mai 2025),
- Assemblée mondiale de la santé (Genève, CH, 19-27 mai 2025),
- Psych Congress Elevate (Las Vegas, US, 28-31 mai 2025) : présentation des données SOLARIS,
- Global Drug Delivery & Formulation Summit 2025 (Berlin, DE, 2-4 juin 2025),
- PAGE 2025 (Thessalonique, GR, 4-6 juin 2025),
- Réunion annuelle mondiale de la DIA (Drug Information Association) (Washington DC, US, 15-19 juin 2025),
- Injectable Drug Delivery Conference (Londres, UK, 24-25 juin 2025) : Conférence présentée par Sylvestre Grizot : "Concevoir des LAI avec BEPO®",
- Huntington's Disease Society of America (HDSA) (Indianapolis, US, 26-28 juin 2025),
- Oxford Global : Discovery & Development Europe 2025 (Bâle, CH, 23-24 juin 2025) : Conférence présentée par Tjaša Vrlinič : "BEPO® pour la délivrance à très long terme de petites molécules et de peptides",
- International AIDS Society 2025 (Kigali, RW, 13-17 juillet 2025),
- Controlled Release Society (CRS) 2025 (Philadelphie, US, 14-18 juillet 2025) : présentation de deux posters,
- 11th Pan African Mosquito Control Association Annual Conference & Exhibition (Cotonou, BJ, septembre 2025),
- Conférence 2025 de la Société européenne des biomatériaux (Turin, IT, 8-11 septembre 2025) : Présentation donnée par Fang Liu : "La délivrance locale de médicaments anticancéreux en combinaison avec un anticorps monoclonal immunomodulateur ciblant la tumeur améliore l'effet antitumoral durable dans le mélanome.",

- Eurotox 2025 (Athènes, GR, 14-17 septembre 2025),
- 15th American DDF Summit (Boston, US, 15-16 septembre 2025),
- European Association for the Study of Diabetes (EASD) (Vienne, AT, 15-19 septembre 2025),
- 5th Conference on Innovation in Drug Delivery (Turin, IT, 1-3 octobre 2025),
- European College of Neuropsychopharmacology (ECNP) (Amsterdam, NL, 11-14 octobre 2025),
- World Health Summit (Berlin, DE, 12-14 octobre 2025),
- 37th GMP Symposium: Pioneering Advances in Pharmacokinetics (Gentilly, FR, 15-17 octobre 2025),
- Partnership Opportunities in Drug Delivery – PODD 2025 (Boston, US, 27-28 octobre 2025),
- CPHI (Frankfort, DE, 28-30 octobre 2025),
- International Conference on Family Planning – ICFP Bogota (Bogota, CO, 1-6 novembre 2025),
- American Society of Tropical Medicine and Hygiene (ASTMH) Annual Meeting (Toronto, CA, 9-13 novembre 2025),
- 9^e Forum annuel de l'innovation en neurosciences (San Francisco, US, 8 janvier 2026),
- 15^e Congrès mondial sur la pharmaceutique, la biopharmaceutique et la technologie pharmaceutique (Prague, CZ, 24-25 mars 2026) : présentation orale.

3.6.3. Participer à l'économie locale et caritative de Jacou et Montpellier Métropole

Nous avons la volonté de participer activement au développement local de la ville de Jacou, où sont installés le siège social et les laboratoires de Medincell, et de la métropole de Montpellier. Nous avons choisi de rester implantés sur notre site historique en privilégiant l'extension de nos locaux plutôt que de déménager, malgré de nombreuses sollicitations. Nous encourageons les collaborateurs à soutenir la collectivité et l'économie locale et à s'impliquer dans des initiatives de solidarité.

Medincell est l'un des plus gros employeurs de la ville de Jacou qui compte environ 7 000 habitants. Nous participons à la création d'emplois et à la formation scientifique sur la Métropole. Nous sommes régulièrement impliqués dans des initiatives et partenariats liés à l'innovation, au développement de la Métropole, de la Région Occitanie. Le Groupe participe également au rayonnement de la MedVallée, filière d'excellence en santé globale, et du Pôle de Compétitivité Eurobiomed.

La Société privilégie, dans la mesure du possible les entreprises et commerces locaux. Nous offrons la possibilité de promouvoir des initiatives locales et d'utiliser l'application de communication interne pour faire des appels à participation, donations humanitaires.

Medincell fait appel, pour certaines prestations de services généraux, à des entreprises adaptées et/ou à des ESAT (Établissements et Services d'Aide par le Travail), contribuant ainsi à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap et générant un impact social positif en faveur de leur autonomie et de leur inclusion durable.

Au cours de l'exercice 2025-26, nous avons pris en charge la participation de nos collaborateurs au défi St Pierre challenge 'Terre et Mer' pour les enfants, et à la course Montpellier Reine en soutien à la prévention et la recherche sur le cancer du sein.

3.6.4. Engagement dans la démocratie locale

En application de l'article L. 22-10-35 du Code de commerce, la Société précise qu'elle n'a pas mis en place, à ce jour, de dispositif spécifique destiné à promouvoir l'engagement des citoyens dans la démocratie locale. Dans le cadre de sa politique de ressources humaines, la Société veille toutefois au respect des droits et obligations applicables à l'exercice de mandats électifs locaux par ses salariés, conformément aux dispositions légales en vigueur.

3.7 IMPACT SOCIAL DES ACTIVITÉS INTERNES DU GROUPE MEDINCELL (.S1)

Medincell est une société de licensing biopharmaceutique en phase clinique et commerciale dont l'activité est la formulation, le développement de nouveaux produits thérapeutiques jusqu'à leur commercialisation. A ce titre, nous produisons de la propriété intellectuelle couplée à notre savoir-faire. Notre équipe, ses compétences et son expérience est donc une de nos principales ressources. En conséquence, nous portons une attention particulière aux enjeux de responsabilité sociale. Notre capacité à attirer, retenir et motiver nos collaborateurs est identifiée comme un enjeu majeur. A ce titre, nous permettons notamment à chaque employé de devenir actionnaire et encourageons chacun d'entre eux à participer activement à la gouvernance de Medincell.

3.7.1. Éthique du travail

Nos politiques à l'égard de nos collaborateurs sont alignées avec les normes internationalement reconnues applicables à ses travailleurs, y compris les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et les Droits de l'Homme (UNGP) et de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Nous attachons beaucoup d'importance aux conditions de travail, à la protection sociale, à la stabilité de l'emploi, à la relation avec les collaborateurs et au dialogue social. En France, le droit de grève et le droit d'association sont des droits constitutionnels et la liberté de réunion est une liberté fondamentale.

Nous exigeons de nos salariés une intégrité totale dans leurs relations avec l'ensemble de leurs interlocuteurs et notamment avec leurs collègues. Les grands principes et normes de comportement applicables aux activités de Medincell décrits par les Codes d'Éthique et de Conduite de Medincell sont appuyés par des documents et actions visant à les promouvoir. *Ces documents sont en partie disponibles sur le site internet <https://www.medincell.com/code-and-policies/>.*

Les employés peuvent ainsi se référer :

- au Règlement intérieur de Medincell,
- à la Charte RSE,
- au Code de Déontologie boursière, et à la formation de prévention des délits d'initiés,
- aux informations relatives au contrôle et limitation des notes de frais,
- aux obligations légales relatives à la transparence des liens (Loi Bertrand),
- au questionnaire d'évaluation des prestataires et fournisseurs sur critères RSE,
- au Code Éthique ainsi qu'à son dispositif de signalement,
- au Code de Conduite,
- à la Charte sur le droit à la déconnexion,
- à la charte « Anti-harcèlement, discrimination et violence »,
- à la procédure Danger Grave et Imminent,
- à la Politique Anticorruption,
- et la Politique sur les Conflits d'intérêts,
- et à l'Accord collectif sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Nos collaborateurs sont encouragés à signaler toute déviation ou risque de déviation et ont à leur disposition un dispositif de signalement confidentiel et anonyme garantissant l'absence de représailles (*dispositif décrit dans le Code Éthique et de Conduite et accessible en ligne <https://www.medincell.com/ethics-line/>*).

Enjeu et risques associés	Opportunité / Politique	Objectif 2030
Retenir les talents et les développer		
Risques liés à la difficulté à attirer et retenir les employés / talents et risques liés à la réduction de la valeur créée notamment l'innovation.	Être un employeur attractif et favoriser le développement humain.	- Soutenir un emploi durable. - Promouvoir le développement professionnel de chacun.

3.7.2. Conditions de travail et protection sociale

Medincell SA (France)

En tant que salariés d'une entreprise française, les employés de Medincell SA sont soumis aux dispositions du Code du Travail. Le salaire minimum de croissance (SMIC) est défini par la législation comme la rémunération horaire minimale que le salarié doit percevoir. Le montant horaire brut de cette rémunération équivaut à 12,02 € au 1^{er} janvier 2026. En 2023, le salaire le plus bas au sein de la Société se situe 9 % au-dessus du SMIC et 30 % au-dessus du seuil de pauvreté défini par l'INSEE⁵⁶ pour la France. Des abattements peuvent être appliqués pour les apprentis ou les stagiaires qui disposent de leur propre grille de rémunération.

⁵⁶ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5759045#:~:text=Le%20seuil%20de%20pauvrete%C3%A9%20est,de%20moins%20de%2014%20ans.>

La durée légale du temps de travail hebdomadaire est fixée dans le Code du Travail français à 35 heures. L'entreprise propose deux types d'organisation du temps de travail :

- Forfait heures : une durée hebdomadaire de 39 heures est convenue et permet aux employés de choisir entre le paiement total des heures supplémentaires ou leur récupération partielle leur donnant accès à des récupérations du temps de travail (RTT).
- Forfait jours : les employés ayant un certain niveau d'autonomie et de responsabilité voient leur temps de travail comptabilisé en nombre de jours travaillés et non en heures. Leur forfait en nombre de jours travaillés sur l'année s'élève à 216 jours. Ils disposent également de Jours de Récupération Annualisés. Ces employés bénéficient chaque année d'un entretien dédié et de rendez-vous réguliers avec leur manager afin d'aborder le sujet de leur charge de travail. Par ailleurs, les employés en forfait jours respectent les repos quotidiens et hebdomadaires obligatoires à savoir 11 h et 35 h respectivement.

L'entreprise met en place des procédures et des possibilités de flexibilité afin de faciliter l'équilibre entre la vie personnelle et professionnelle comme la Charte sur le droit à la déconnexion, ou le télétravail. *Plus d'informations sur ce sujet sont disponibles à la section 3.7.7.*

Développement du capital humain du présent chapitre.

Tous les employés, exceptés les stagiaires, bénéficient d'une mutuelle d'entreprise et d'une prévoyance couvrant l'incapacité de travail et le décès ou la perte totale et irréversible d'autonomie⁵⁷. En France, toute activité salariée est légalement assujettie à des cotisations sociales prélevées à l'employeur et qui permettent de financer les différentes prestations sociales, comme la retraite ou la Caisse d'Assurance Maladie⁵⁸. Les salariés bénéficient de 25 jours de congés payés annuels, auxquels peuvent s'ajouter des jours de récupération.

Autour de la naissance ou de l'accueil d'un enfant, les parents bénéficient du fait de la loi de 16 semaines de congé maternité et de 28 jours pour le second parent. Les parents perçoivent par le régime français d'Assurance Maladie ou la Caisse d'Allocations Familiales une indemnisation. Dès lors que les salariés ont un an d'ancienneté dans l'entreprise, ils sont éligibles au congé parental. Ce congé peut être pris par chacun des parents, et ce jusqu'aux trois ans de l'enfant, il peut être en temps plein ou en temps partiel.

Au-delà de ces obligations légales, nous indemnisons intégralement la période du congé paternité, et finançons partiellement des places en crèche afin de faciliter la reprise d'activité des jeunes parents et la conciliation vie privée-vie professionnelle.

Medincell Inc. (Etats-Unis)

Les salariés de la filiale américaine bénéficient d'une couverture assurance maladie, une prévoyance invalidité, de 4 semaines minimum de congés payés annuels, des jours fériés américains. Cependant, ils ne peuvent pas bénéficier comme les salariés français des jours maladie, des tickets restaurants, ni de l'intéressement.

3.7.3. Relations Sociales

Le dialogue social et les négociations collectives sont encadrés en France par la loi Rebsamen n°2015-994 du 18 août 2015 ainsi que par le Code du Travail.

En tant qu'entreprise de plus de 11 salariés, nous avons constitué un Comité Social et Économique (CSE) en 2019 dont les membres ont été élus par les salariés pour un mandat de quatre ans. De nouvelles élections professionnelles se sont déroulées fin 2023. Une liste syndicale de 3 candidats a été élue au premier tour le 27 novembre 2023 et 9 autres membres ont été élus au deuxième tour le 11 décembre 2023 pour représenter les collègues cadre, agent de maîtrise et technicien. Le CSE permet d'instaurer un dialogue social entre la Direction et les Représentants du Personnel par le biais de fréquentes réunions. Le Délégué Syndical est investi du pouvoir de négocier et conclure des accords collectifs.

Par mesure de simplification, nous avons remplacé la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) par un groupe de 3 membres du CSE référents Santé Sécurité Conditions de travail afin de poursuivre le travail engagé par la précédente commission sur la santé, les risques psychosociaux et les conditions de travail, et de maintenir un organe dédié à ces préoccupations en raison des activités de laboratoire.

Les réunions du CSE se tiennent régulièrement, selon les modalités légales ainsi les représentants du personnel sont régulièrement informés et associés aux décisions prises par l'entreprise. Les procès-verbaux sont diffusés au fur et à mesure sur un site dédié au personnel.

Au cours des quatre dernières années, le dialogue social a permis de signer et/ ou de convenir de :

- un Accord sur l'organisation des temps de travail et de repos, en novembre 2024,
- un premier Accord Compte Épargne Temps, en novembre 2024,

⁵⁷ GRI 401-2a, I., III. : *Employment 2016*

⁵⁸ GRI 401-2a, II. V.

- une Charte sur le droit à la déconnexion, en février 2022,
- un Accord sur la pratique du télétravail, en mars 2025,
- un Accord d'intéressement, en avril 2022,
- un code d'Éthique et d'un Code de conduite, en mars 2021,
- la mise à jour du Règlement Intérieur, en juillet 2022,
- la mise à jour de la charte Informatique, en septembre 2022,
- une charte « Anti-harcèlement, discrimination et violence », en septembre 2022,
- une procédure Danger Grave et Imminent, en mai 2022,
- un Accord portant sur les Négociations Annuelles Obligatoires, en avril 2024,
- un Accord collectif sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, en juillet 2024.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026, le dialogue social et les négociations annuelles obligatoires ont conduit au renouvellement et au renforcement de plusieurs dispositifs au bénéfice des salariés. Ces évolutions ont notamment porté sur la modification de l'accord d'intéressement, avec l'introduction de nouveaux jalons déclencheurs liés à la conclusion de nouveaux partenariats et à l'avancement des étapes de développement, l'augmentation de la part égalitaire de 20 % à 30 %, l'allocation d'un budget d'augmentations salariales représentant 2,5 % de la masse salariale, l'ajout d'une enveloppe complémentaire d'intéressement de 400 K€, la revalorisation du forfait mobilité durable de 50 € à 120 €, ainsi que l'augmentation de la prise en charge par l'employeur de la mutuelle d'entreprise, portée de 60 % à 70 %.

3.7.4. Égalité de traitement, Diversité et Inclusion

Nous nous engageons à appliquer le principe de non-discrimination et à assurer l'égalité de traitement entre les individus, quels que soient la nationalité, le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les croyances, un handicap, l'orientation sexuelle ou l'âge, lors de leur recrutement ou de la prise de toute décision relative à la carrière du salarié. Nous nous engageons également à mener une évaluation juste et objective des performances et du développement professionnel de chacun. Nous sommes particulièrement impliqués dans l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes.

Enjeu et risques associés	Opportunité / Politique	Objectif 2030
Diversité, inclusion et égalité des genres		
• Risques liés à la marque employeur, risques liés au manque de création de valeur.	• Garantir des opportunités égales et un traitement égalitaire. Bannir toute forme de violation de la dignité d'un individu. • Promouvoir l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.	• Améliorer le ratio d'égalité H/F et maintenir la présence de femmes au Conseil d'Administration. • Augmenter la présence de femmes aux plus hauts niveaux de management.

Une charte anti-harcèlement, discriminations et violences formalise les bonnes pratiques chez Medincell. Nous ne cautionnons aucun type d'agissement allant à l'encontre de nos valeurs et représentant une forme de violence, de harcèlement, de sexisme ou de discrimination et nous nous engageons à mettre en place tous les moyens nécessaires pour prévenir ou remédier à ces agissements.

Nous considérons avec attention les aménagements de poste possibles lorsqu'un candidat en situation de handicap se présente pour un poste.

3.7.4.1. Mesures prises en faveur de la diversité culturelle et de l'inclusion

Considérant que la diversité culturelle est un atout, nous recrutons tant au niveau local qu'à l'international. Cette pluralité est un de nos moteurs de créativité et d'adaptabilité. L'adoption de la culture interne propre à Medincell (esprit d'équipe, communication) permet d'atténuer certains facteurs de stress induits par la différence de culture et d'en faire au contraire une réelle force. Cette diversité et cette ouverture d'esprit font également de Medincell une entreprise attractive pour les expatriés de retour en France.

Cette approche inclusive s'inscrit plus largement dans la volonté de Medincell de favoriser un environnement de travail ouvert, respectueux des différences et attentif aux situations individuelles. À ce titre, la Société déploie différentes initiatives visant à renforcer la prise en compte de la diversité sous toutes ses formes. Des actions de formation et de sensibilisation sont notamment menées auprès des managers afin de les accompagner dans le recrutement de talents aux parcours, expériences et profils diversifiés, y compris en favorisant l'ouverture à des profils en début de carrière ou présentant des trajectoires professionnelles moins linéaires. Medincell a également organisé des sessions de sensibilisation aux handicaps visibles et invisibles en milieu professionnel, ainsi que des formations de référents en santé mentale, afin de favoriser une meilleure compréhension des besoins individuels et de contribuer à un environnement de travail plus inclusif.

Dans le cadre des journées dédiées à la qualité de vie et aux conditions de travail, Medincell a par ailleurs fait intervenir des praticiens masseurs en situation de handicap visuel, contribuant à sensibiliser les équipes de manière concrète aux enjeux d'inclusion. La Société encourage également la prise en compte de ces enjeux dans ses relations avec certains prestataires et sous-traitants, notamment lorsqu'ils relèvent du secteur adapté et participent ainsi à l'emploi de personnes en situation de handicap.

Les employés peuvent également s'appuyer sur les outils mis à disposition par Medincell pour créer et animer des groupes d'affinité, de motivation ou de soutien. Ces espaces d'échange sont activement utilisés par les équipes autour de thématiques variées telles que la pratique sportive, le covoiturage, les opportunités de seconde main, la location ou la vente de biens, ou encore l'entraide entre parents, contribuant ainsi à renforcer les liens entre collaborateurs et le sentiment d'appartenance au sein de l'entreprise.

A fin mars 2026, Medincell compte 25 nationalités différentes parmi son effectif légal (autre que celle française), avec parfois plusieurs représentants d'un même pays. Bien que la Société reste composée de près de 1/4 de personnes avec une culture autre que française, les nationalités ont tendance à s'homogénéiser avec plusieurs ressortissants de mêmes pays. Parmi les salariés de nationalité française, une partie d'entre eux dispose d'une expérience professionnelle à l'international. Les parts des salariés en situation de handicap déclarée et celle des salariés de plus de 50 ans demeurent relativement stables. Les indicateurs suivis pour la première fois cette année mettent également en évidence l'ouverture des recrutements à des profils variés, incluant des jeunes diplômés ainsi que des personnes pouvant rencontrer des freins d'accès à l'emploi. Par ailleurs, aucun incident de discrimination, y compris de harcèlement, n'a été reporté au cours de l'exercice, comme lors de l'exercice précédent.

Indicateur de la diversité culturelle et inclusion	2025/2026	2024/2025
Nombre de nationalités différentes dans l'effectif de clôture ⁵⁹ (occurrence)	25	22
Part des salariés en situation de handicap déclarée (%)	1,33	1,42
Part des salariés de plus de 50 ans (%)	15,33	14,89
Part des salariés en difficulté d'insertion ⁶⁰ (%)	40,00	NE
Part des jeunes diplômés ⁶¹ parmi les personnes recrutées sur l'année (%)	13,33	NE
Nombre d'incidents de discrimination, y compris de harcèlement (GRI 406-1) (occurrence)	0	0
Nombre d'incidents de discrimination, y compris de harcèlement ayant donné lieu à une sanction (occurrence)	0	0

3.7.4.2. Mesures prises en faveur de l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes

Notre Conseil d'Administration, notre management et notre Direction des Ressources Humaines sont attentifs à l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes dans la gestion des rémunérations individuelles et des évolutions professionnelles.

Notre charte anti-harcèlement, discrimination et violences illustre notamment notre volonté de lutter contre les violences et agissements sexistes, le harcèlement sexuel, les discriminations liées au sexe ou au genre, et de bannir les comportements de sexisme ordinaire.

Une revue de salaire annuelle permet de s'assurer que les écarts de rémunérations à poste et expérience égaux ne reflètent pas des discriminations de genre mais reposent exclusivement sur les performances individuelles.

Nous accordons également une attention particulière aux salariés absents pour congé maternité ou parental lors de ces revues. Ces collaborateurs restent pleinement éligibles aux révisions salariales afin de ne pas être pénalisés à leur retour, et bénéficient d'un accès prioritaire à la formation dans les mois suivant leur reprise. Dans le même objectif de favoriser un meilleur partage des responsabilités familiales et de soutenir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, Medincell maintient intégralement la rémunération des salariés pendant leur congé paternité. Par ailleurs, nos salariés bénéficient de mesures facilitant l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle comme l'aménagement des horaires, la possibilité de télétravailler, les jours enfant-malade rémunérés, l'accès au temps partiel et ce, quel que soit leur niveau de responsabilité.

Une réflexion menée en 2022 sur l'égalité homme-femme a conduit à la mise en place d'un plan de progression sur 2 ans, intégrant notamment un rééquilibrage des recrutements et une attention renforcée à la mixité des fonctions managériales, ainsi que la systématisation d'indicateurs de suivi de l'égalité salariale.

⁵⁹ Effectif tel que défini selon le Code du travail

⁶⁰ Chômeur longue durée, moins de 26 ans avec un diplôme inférieur à Bac+2, bénéficiaire de minima sociaux, personnes arrivées en France il y a moins de 3 ans, personnes placées sous-main de justice) parmi les personnes recrutées sur l'année

⁶¹ moins de 3 ans après leur diplôme de formation initiale

En 2024, un Accord collectif sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est venu renforcer ces engagements et formaliser un plan d'action structuré autour de trois priorités :

- la formation avec les objectifs de maintenir l'équilibre d'accès entre les femmes et les hommes (± 10 %) et accompagnement systématique des retours de congés familiaux, avec l'objectif que 100 % des salariés concernés bénéficient d'une formation dans les 12 mois suivant leur retour.
- La rémunération effective avec les objectifs d'assurer un suivi enforcé des écarts de rémunération, avec un objectif d'au moins 40 % de femmes parmi les 20 plus hautes rémunérations et un score minimum de 88/100 à l'index égalité professionnelle d'ici le 31 mars 2028.
- La promotion et la mobilité professionnelles avec les objectifs d'assurer la convergence des taux de promotion entre femmes et hommes (± 15 %) et développement de la mobilité interne, notamment via la publication d'au moins 90 % des postes en CDI sur les outils internes afin d'encourager les candidatures du genre sous-représenté.

À l'horizon 2030, notre objectif est de (i) réduire à moins de 5 % l'écart de salaire moyen entre les hommes et les femmes observé, (ii) maintenir ou atteindre une parité au niveau de notre Conseil d'Administration et du comité exécutif MLT, et (iii) compter 4 femmes parmi les 10 plus hauts salaires.

Le tableau ci-dessous résume les indicateurs retenus pour décrire l'égalité de traitement au sein de la Société sur les deux dernières années :

Indicateurs de l'égalité entre les hommes et les femmes	2025/2026	2024/2025
Répartition du personnel H/F (%)	43/57	44/56
Taux de femmes au Conseil d'Administration (%)	50	50
Taux de femmes au MLT (%)	13	13
Taux de femmes dans le management ⁶² (%)	50	46
Rémunération moyenne des femmes ⁶³ (€)	58 888	56 242
Rémunération moyenne des hommes ⁶⁴ (€)	68 358	65 929
Écart rémunération brut horaire F/H (GRI 405-2) (%)	16,08	14,69
Part des femmes dans les 10 plus hauts salaires (%)	20	20
Index égalité professionnelle défini par le gouvernement français	90/100	93/100

En 2025, l'écart observé entre les rémunérations moyennes des hommes et femmes – conséquence des différences de nature des postes occupés - s'est creusé avec l'arrivée ou la promotion d'hommes à des postes seniors. Si les proportions de femmes présentes au MLT et parmi les 10 plus hauts salaires sont stables, celle au sein de l'équipe managériale progresse légèrement. Medincell obtient un score de 90/100 au titre de l'index de l'égalité professionnelle, remplissant ainsi les objectifs ministériels. Cette année, l'écart de rémunération brut horaire F/H s'est établi à 16,08 %, au-dessus de l'écart moyen observé dans le secteur privé français en 2023, qui s'élevait à 14,2 % selon l'INSEE⁶⁵.

Parité et par catégories	2025/2026		Écart rémunération brut horaire F/H (GRI 405-2) (%)
Rémunération moyenne pour (€)	Femmes	Hommes	
Employés et techniciens	35 772	36 111	2,11
Agents de maîtrises et cadres	62 066	75 799	22,13

⁶² Le taux inclut les femmes qui assurent une responsabilité de management (au niveau d'une équipe et/ou d'une activité conséquente) ou qui assurent une responsabilité de management au niveau d'un budget conséquent par rapport à l'effectif Management.

⁶³ Rémunération brute moyenne annuelle représenté par le salaire fixe brut, Comité exécutif compris, Mandataire Social exclu

⁶⁴ Rémunération brute moyenne annuelle représenté par le salaire fixe brut, Comité exécutif compris, Mandataire Social exclu

⁶⁵ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8381248>

Parité et équilibre professionnel-familial (GRI 401-3)

	2025/2026		2024/2025	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Nombre de congés maternité et paternité (occurrence)	4	1	5	0
Nombre de congés parentaux (occurrence)	0	0	2	0
Taux de retour au travail dans l'emploi des employés après congé de parentalité (%)	100	100	100	NA
Taux de maintien dans l'emploi (N+1) des employés après congé de parentalité (%)	100	NA	91	100

Au cours de l'année 2025, les taux de retour au travail et de maintien dans l'emploi des femmes après un congé de parentalité sont élevés. Sur la même période, Medincell a réservé 14 berceaux de crèche au sein du réseau de crèches d'entreprises pour favoriser le retour à l'emploi des jeunes parents.

3.7.4.3. Ratio d'équité

Notre politique de rémunération des dirigeants prend en compte les principes suivants conformément aux règles fixées par le Code de gouvernement d'entreprise Middledent. *Des informations plus détaillées sont disponibles dans la section précédente 2.1.3 Rémunération des dirigeants du présent chapitre.* En accord avec notre modèle d'entreprise, une partie de la valeur créée est partagée à travers l'actionnariat salarié, des bonus collectifs et l'intéressement. Nous prenons en compte le ratio d'équité afin de rester dans les bonnes pratiques et en cohérence avec notre modèle d'entreprise.

Les ratios ci-dessous ont été calculés sur la base des rémunérations annualisées fixes et variables versées au cours des exercices mentionnés ainsi que les BSCPE, actions gratuites et options de souscription d'actions attribuées au cours des mêmes périodes et valorisées à leur juste valeur. *Des informations plus exhaustives sont disponibles au chapitre 5 du DEU annuel (accessible via le site <https://www.medincell.com/regulated-information/>).*

Ratio d'équité	2025/2026	2024/2025
Rémunération CEO / rémunération moyenne employés	12,71	12,17
Rémunération CEO / rémunération médiane employés	17,17	17,54

Le ratio d'équité de rémunération reste au-dessus de 10 entre le salaire médian et le plus haut, mais cependant en dessous de celui des entreprises du SBF 120 (indice boursier de la Bourse de Paris)⁶⁶ dont la moyenne est de 43.

3.7.5. Emploi et effectifs

Notre effectif (tel que défini selon le Code du travail) comprend les personnes physiques liées par un contrat de travail et présentes dans l'entreprise au 31 mars 2026, hors intérimaires, salariés en contrat CDD de remplacement, stagiaires non-salariés (rémunérés ou non) et contrats d'alternance (apprentissage ou professionnalisation). Tous les chercheurs sous contrat de thèse sont considérés dans l'effectif du rapport ESG, ce qui peut générer des écarts minimes avec les effectifs et ETP présentés dans les annexes financières.

L'évolution de l'effectif s'inscrit dans une logique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Nous affinons régulièrement l'estimation de nos besoins en compétences en fonction de l'évolution de nos orientations stratégiques, à l'occasion des réunions de préparations budgétaires et au cours des réunions du MLT.

Le développement professionnel du personnel au sein de notre organisation est une priorité de l'entreprise. Elle se concrétise par l'acquisition de nouvelles compétences, de nouvelles responsabilités, des changements d'équipe ou de fonction. Ces évolutions dépendent de l'avancée des projets de l'entreprise, de l'activité, des besoins en compétences et des attentes des salariés en termes de développement professionnel.

La mobilité interne est pilotée par la Direction des Ressources Humaines, en collaboration avec le management. Le parcours individuel de développement permet aux collaborateurs de planifier le développement de nouvelles compétences et d'élargir leur champ d'activité.

⁶⁶ <https://www.wtco.com/fr-fr/insights/2024/04/remuneration-des-dirigeants-suivi-et-evolution>

Enjeu et risques associés	Opportunité / Politique	Objectif 2030
Retenir les talents et les développer Risques liés à la difficulté à attirer et retenir les employés / talents et risques liés à la réduction de la valeur créée notamment l'innovation.	Être un employeur attractif et favoriser le développement humain.	- Soutenir un emploi durable. - Promouvoir le développement professionnel de chacun.

Le Groupe Medincell considère son personnel hautement qualifié comme sa principale ressource de savoir-faire, d'innovation et à ce titre de création de valeur. **À l'heure où le télétravail et les attentes des différentes générations modifient le marché de l'emploi, nous souhaitons conserver un taux de rotation raisonné et en-dessous de celui observé dans le secteur d'activité par le LEEM** (l'organisation professionnelle des entreprises du médicament opérant en France).

Pour atteindre cet objectif, nous avons développé un plan d'attractivité et de fidélisation des talents comprenant les diverses composantes de développement du capital humain, *(développées dans la section précédente et les suivantes notamment 3.7.7. Développement du capital humain du présent chapitre)* : développement professionnel, rémunération et actionnariat salarié, flexibilité de l'organisation du temps de travail, ouverture culturelle et culture de l'open-feedback, formation, qualité de vie au travail et autres avantages.

Le tableau ci-dessous résume les indicateurs chiffrés retenus pour décrire l'emploi au sein du Groupe sur les deux derniers exercices fiscaux :

	2025/2026	2024/2025
L'effectif salarié total et données démographiques		
Effectif salarié au 31 mars (par tête « headcount »)*	150	141
Effectif en équivalent temps plein ⁶⁷ (ETP)*	141	134
Effectif France/USA (par tête « headcount »)*	148/2	139/2
Part du personnel en CDI (%)	94	93
Répartition du personnel H/F (%)	43/57	44/56
Âge moyen (ans)	40	39
Ancienneté moyenne (ans)	6	6
Les embauches et les licenciements		
Nombre de créations nettes d'emplois (occurrence)	9	6
Taux de croissance CDI et CDD (%)	6,4	4,4
Taux de départs CDI et CDD ⁶⁸ (%)	4,5	6,0
Taux de rotation CDI et CDD ⁶⁹ (%)	7,8	8,9
Taux de rotation CDI ⁷⁰ (%)	6,1	6,3
Les rémunérations et leur évolution		
Rémunération moyenne ⁷¹ (€)	62 983	60 581
* La composition de l'effectif retenu pour le rapport ESG, peut légèrement différer de ceux présentés dans les annexes financières		
	2025/2026	2024/2025
L'effectif consultant		
Effectif consultant ⁷² (par tête « headcount »)	6	5
Part des consultants dans les ETP (% ETP cumulés)	3,42	3,45
L'effectif en apprentissage		
Effectif annuel avec un contrat d'apprentissage (par tête « headcount »)	4	3
Effectif annuel en stage (par tête « headcount »)	8	10
L'effectif travailleurs intérimaires		
Effectif des travailleurs intérimaires (par tête « headcount »)	0	0

⁶⁷ Équivalent temps plein = effectif proratisé sur l'année en fonction des entrées et sorties

⁶⁸ Calculé sur l'effectif annuel en CDI et CDD, nb de départs/effectif cumulé sur l'année

⁶⁹ Calculé sur l'effectif annuel en CDI et CDD (nb d'arrivées + nb départs)/2/ effectif en début d'année

⁷⁰ Calculé sur l'effectif annuel en CDI (nb d'arrivées CDI+ nb départs CDI)/2/ effectif en CDI début d'année

⁷¹ Rémunération brute moyenne annuelle représentée par le salaire fixe brut, Comité exécutif compris, Mandataire Social exclu

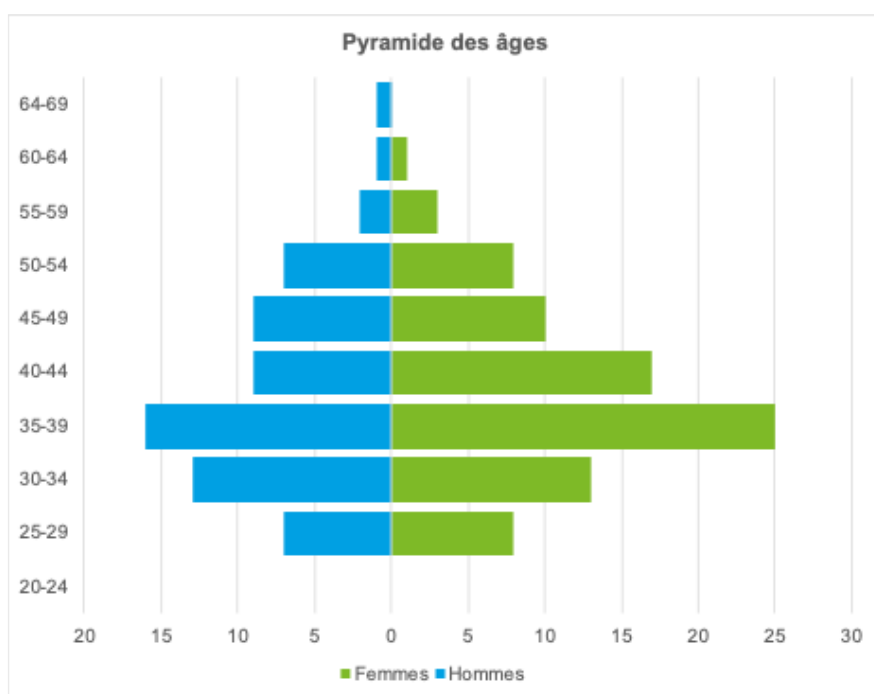
⁷² Consultant ayant travaillé plus de 20h/semaine pendant au moins 6 mois

3.7.5.1 Effectif total et la répartition des salariés par sexe, âge et catégories socio-professionnelles

Au 31 mars 2026, le Groupe Medincell compte à son effectif 150 personnes, dont la majorité est basée en France. Sur l'année, on comptabilise 141 équivalents temps plein (ETP). Nous avons régulièrement recours à des experts extérieurs, notamment dans le domaine médical. Concernant ses activités cœur de métier, Medincell a recouru aux services de consultants. Un d'entre eux est devenu salarié au début de l'année suivante, cinq d'entre eux ont gardé leur statut de consultant, ils ont représenté 3,42 % des ETP cumulés.

Nous accueillons chaque année des stagiaires dans le cadre de projets de moyenne ou longue durée et formons des étudiants en contrat d'alternance. Medincell est particulièrement ouverte aux projets de collaboration avec les universités partenaires et nous recrutons régulièrement des stagiaires dans le cadre de projets de recherche. Sur l'année 2025, nous avons accueilli 3 apprentis et 10 stagiaires (stages entre 4 et 6 mois), soit un jeune pour 11 salariés. Tous les stagiaires (hors stage d'observation) reçoivent une gratification.

La répartition du personnel entre les genres, 43/57 (H/F), est stable et se situe dans la moyenne nationale des industriels du secteur pharmaceutique (43/57). Elle est cependant bien plus équilibrée que pour les entreprises de moins de 200 salariés du secteur (37/63)⁷³. L'âge moyen est stable à 40 ans pour un âge médian de 38 ans. L'âge moyen demeure très inférieur à la moyenne nationale des industriels du secteur pharmaceutique (autour de 45 ans)⁷⁴. La pyramide des âges a évolué, avec 28 % d'effectifs âgés de plus de 45 ans, elle reste aussi plus jeune que la moyenne nationale des industriels du secteur pharmaceutique (36 % en 2022)⁷⁵.



Répartition des effectifs par catégories et sexe (GRI 405-1) (% effectif)

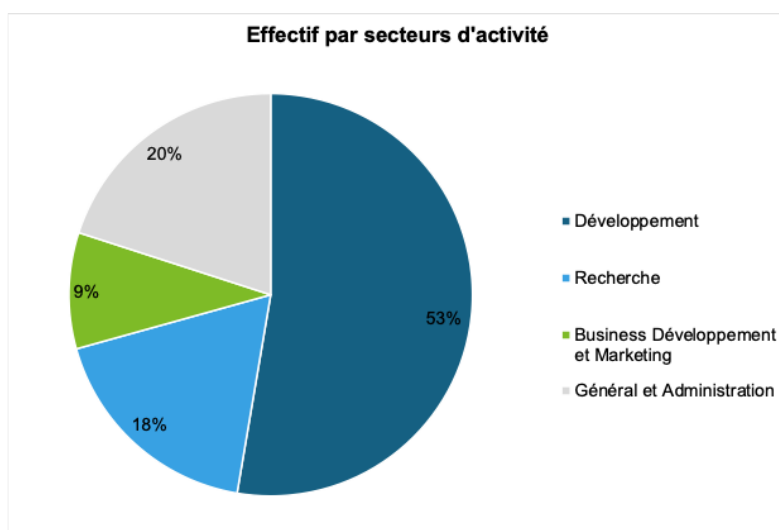
	Cadres		Agents de maîtrise		Techniciens		Employés		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Moins de 30 ans	2,0	2,7	1,3	1,3	1,3	1,3	0,0	0,0	4,7	5,3
30-50 ans	6,7	39,3	0,0	0,7	4,7	4,7	0,0	0,0	31,3	43,3
50+ans	5,3	6,0	0,0	0,0	1,3	1,3	0,7	0,7	7,3	8,0
Total	34,0	48,0	1,3	2,0	7,3	6,0	0,7	0,7	43,3	56,7

Le personnel se caractérise par un haut niveau de qualification ; 77 % des salariés ont un niveau Bac +5 et plus (Master 2 et plus) et 82 % sont cadres. Au 31 mars 2026, 71 % de l'effectif est dédié aux activités de Recherche et Développement. Ces proportions restent stables entre 2018 et 2025.

⁷³ <https://www.leem.org/publication/reperes-sur-l-emploi-des-entreprises-du-medicament-mars-2025>

⁷⁴ <https://www.leem.org/publication/reperes-sur-l-emploi-des-entreprises-du-medicament-mars-2025>

⁷⁵ <https://www.leem.org/publication/tableau-de-bord-de-l-emploi-2022-octobre-2023>



Répartition des effectifs par secteur d'activité (%)	2025/2026	2024/2025
Développement	53	52
Recherche	18	18
Business Développement et Marketing	9	9
Général et Administration	20	21

La répartition des effectifs par secteur reste stable d'une année à l'autre.

3.7.5.2 Arrivées et départs

Au cours des dernières années, nous avons renforcé les effectifs et les compétences internes et mis en place les centres d'expertises nécessaires pour accompagner la croissance anticipée de la Société suite à l'approbation de notre premier produit.

Au 31 mars 2026, la création nette d'emplois est positive 9 postes (GRI 401-1a), ce qui représente une croissance de 6,4 % de l'effectif (headcount).

La stabilisation des effectifs et le faible taux de départs maintiennent un taux de rotation à 7,8 % (GRI 401-1b), légèrement inférieur à celui du secteur à 9,7%⁷⁶. La Société a pérennisé l'emploi avec la conversion de 5 CDD en CDI et un ratio de CDI de 94 % contre 91 %⁷⁷ pour les entreprises du même secteur.

Sur l'exercice 2025-26, nous avons maintenu nos efforts en matière de mobilité interne, 3 personnes ont ainsi changé de poste et 13 ont été promues. *Plus d'informations sur ce sujet sont disponibles dans la section suivante 3.7.7. Développement du capital humain du présent chapitre.*

Effectifs par catégories (GRI 401-1) (personnes)										
	Cadres	Agents de maîtrise	Techniciens	Employés	FR/US	Moins de 30 ans	30-50 ans	50+ ans	H/F	CDD/CDI
Entrée	13	1	2	0	15/1	5	10	1	7/9	5/ 11
Sortie	7	0	0	0	6/1	1	5	1	4/ 3	1/ 6
Balance	6	1	2	0	9/0	4	5	0	3/ 6	4/ 5

3.7.6 Santé, Sécurité et conditions de travail (GRI 403)

Environnement de travail

La promotion de la santé et de la sécurité du personnel et l'optimisation des conditions de travail sont des éléments fondamentaux pour le développement durable de Medincell. Nous accordons une attention particulière aux besoins des employés en matière de santé et de sécurité liés à l'environnement de travail, par le biais notamment d'évaluations régulières des risques et de partages d'expérience.

Nous effectuons les déclarations obligatoires pour nos installations. Les contrôles et vérifications techniques de nos installations sont effectués conformément à la législation en vigueur. Le suivi médical de nos salariés est assuré par EnSanté, service de santé au travail

⁷⁶ <http://leem.org/presse/industrie-pharmaceutique-un-secteur-qui-recrute-et-s-adapte-aux-transitions-mais-jusqu-quand>

⁷⁷ <https://www.leem.org/presse/qui-travaille-dans-les-entreprises-du-medicament>

inter-entreprises. D'autre part, nos collaborateurs sont encouragés à rester vigilants et à bannir toute forme de violation de la dignité d'un individu, y compris le harcèlement.

Medincell est historiquement installée au nord de Montpellier, à Jacou (France). Pour accompagner notre croissance, nous avons réaménagé plusieurs fois nos locaux mais toujours sur un site unique pour maintenir l'esprit d'équipe et faciliter la communication entre nos collaborateurs. Depuis janvier 2022, un nouveau bâtiment principal réunit tous les salariés. Il porte nos installations à 2958 m² sur le site de Jacou. C'est un espace flexible qui permet d'envisager, si nécessaire, le réaménagement, voire l'agrandissement des surfaces de laboratoire. Le maintien de notre activité à Jacou permet de rester au barycentre du domicile des collaborateurs en adéquation avec l'esprit d'entreprise.

Notre personnel dispose d'un parking privé, d'un accès à deux lignes de bus à proximité et au tramway à 1,3 km. Les employés disposent, d'un espace de restauration, d'espaces de détente, d'une salle de sport ainsi que des espaces de travail alternatifs et des douches.

Enjeu et risques associés	Opportunité / Politique	Objectif 2030
Santé et sécurité des employés Risques liés à la dégradation des conditions de travail affectant les opérations et la valeur créée.	Promouvoir la santé et le bien-être des employés (Politique QHSE, QVT), faciliter l'équilibre travail-vie personnelle.	Maintenir un environnement de travail sécurisé, sain et respectueux.

Qualité Environnement Hygiène et Sécurité

Notre Comité Qualité Environnement Hygiène et Sécurité (QEHS), nouvellement instauré, a pour rôle d'intégrer l'EHS dans la gouvernance de l'entreprise pour assurer l'amélioration continue et pérenne de cette culture et des performances associées. Afin de renforcer le programme de prévention QEHS (feuille de route /Roadmap QEHS) certains objectifs sont directement intégrés dans les objectifs d'équipes ou de Départements. Par ailleurs, l'atteinte d'un objectif QEHS conditionne le versement d'une partie du bonus d'entreprise.

Les risques auxquels peuvent être exposés nos salariés sont consignés dans le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) régulièrement mis à jour par l'équipe EHS. Nos collaborateurs sont incités à signaler tout danger lié au travail et toutes les situations dangereuses. En dehors de la voie managériale, une procédure Danger Grave et Imminent permet également un signalement protégé contre les représailles et un droit de retrait permet aux salariés de se retirer de situations de travail s'ils pensent qu'elles pourraient causer des blessures ou des problèmes de santé.

Tous les accidents du travail et incidents du travail sont consignés en interne dans un registre spécifique. Tous les accidents, incidents et presque accidents liés au travail donnent lieu à une enquête avec les référents Santé Sécurité Conditions de travail pour déterminer les dangers et risques associés et ainsi de déterminer les actions correctives en utilisant la hiérarchie des contrôles, et les améliorations à apporter au système de management QEHS.

Objectifs court terme	Sous-objectif 2024-2025	Performance	Sous-objectif 2026-27
Baisse du TF3	TF3 maintenu à ≤ 70	100%	TF3 maintenu à ≤ 35

À l'horizon 2030, nous souhaiterions atteindre un niveau de culture et de maîtrise EHS permettant d'abaisser le taux annuel de fréquence cumulé des soins et accidents (TF3) à moins de 20.

En 2023, Medincell s'est dotée d'un nouveau manuel QEHS et d'une nouvelle politique QEHS (*accessible via le site <https://www.medincell.com/code-and-policies/>*).

Au cours de l'année 2025, l'équipe QHSE, en collaboration avec les référents Santé, Sécurité et Conditions de travail, le Médecin du travail, les managers de proximité et les salariés, a poursuivi le déploiement de la feuille de route QHSE. Cette feuille de route visait à renforcer les systèmes et outils QHSE, à consolider les processus de gestion des risques et à ancrer davantage une culture QHSE partagée au sein de la Société.

Les principaux objectifs poursuivis au cours de l'année comprenaient :

- La poursuite de la formalisation et de l'amélioration des principaux processus QHSE et des pratiques documentaires ;
- L'accompagnement de la digitalisation des flux de travail QHSE afin d'améliorer l'efficacité et la traçabilité ;
- Le renforcement des mesures de prévention et de maîtrise des risques dans les activités concernées ;
- L'amélioration de l'organisation des laboratoires et des pratiques opérationnelles ;
- Le renforcement de la sensibilisation des salariés aux enjeux QHSE ;
- Le renforcement de la présence managériale et de la supervision terrain ;
- La promotion du signalement spontané, des initiatives d'amélioration continue et des comportements proactifs en matière de QHSE.

Le tableau ci-dessous résume les indicateurs retenus pour suivre la santé et la sécurité au sein de la Société sur les deux dernières années.

	2025/2026	2024/2025
Nombre de morts (occurrence)	0	0
Les accidents et incidents du travail		
Nombre d'AAA (occurrence)	0	0
Taux de fréquence des AAA*	0	0
Taux de gravité des AAA**	0	0
Nombre d'ASA (occurrence)	1	0
Taux de fréquence des ASA*	5	0
Nombre de Premiers Soins (occurrence)	2	0
Taux de fréquence Premiers Soins*	10	0
Nombre de Presque Accidents (occurrence)	2	13
Taux de fréquence Presque Accidents*	10	78
Nombre de maladies professionnelles (occurrence)	0	0
Taux de fréquence TF3* (AAA + ASA + Soins + PA)	25	78
Nombre de jours perdu (AAA + mort + maladie professionnelle) (jours)	0	0

*Taux de fréquence = (Nombre d'événements) x 1 000 000 / (Nombre d'heures travaillées théoriques annuelles) lissé sur 12 mois

**Taux de gravité = (Nombre de jours d'arrêt liés à des accidents du travail) x 1 000 / (Nombre d'heures travaillées théoriques annuelles)

Les types d'événements monitorés sont les :

- AAA - Accident Avec Arrêt : un accident entraînant un arrêt,
- ASA - Accident Sans Arrêt : un accident nécessitant un examen en externe mais ne générant pas d'arrêt,
- Premiers Soins : un incident bénin traité en interne avec soin sans nécessité d'examen en externe,
- PA - Presque Accident : survenue d'un incident n'ayant pas amené de dommage sur la personne à cette occasion mais qui aurait pu aboutir à un accident.

Les accidents du travail nécessitent des soins médicaux réalisés au niveau de la lésion occasionnée. Les accidents sont systématiquement déclarés auprès de la Sécurité Sociale. Les « Incidents du travail » concernent des lésions légères ne nécessitant pas de soins médicaux externes. Ceux-ci ne font pas l'objet d'une déclaration auprès de la Sécurité Sociale.

En 2025, aucun accident avec arrêt, ni temps perdu n'a eu lieu. Seuls 2 premiers soins ont été prodigués et 2 presque-accidents sont à déplorer au cours de l'année 2025 (piqûres, projections et déversements lors de manipulations en laboratoire. - Avec un taux de fréquence des accidents tous niveaux de gravité confondu (TF3) à 25 l'objectif de réduction du TF3 à 70 est considéré comme atteint et est appuyé par un bonus financier incitatif.

Qualité de Vie et Condition de Travail

L'amélioration continue de la Qualité de Vie et Condition de Travail (QVCT) est au cœur de notre politique d'entreprise depuis plusieurs années. Le comité QVCT, composé de représentants des RH, du CSE, du service HSE et de 3 salariés volontaires, a pour rôle d'intégrer la QVCT dans l'entreprise. Sur les années fiscales 2023 et 2024, le comité QVCT a travaillé sur les trois axes de travail suivant : (i) outiller les managers, (ii) gérer de la charge de travail, (iii) développer la cohésion, la coopération et l'initiative au sein de Medincell.

L'une des principales initiatives du Comité QVCT cette année a consisté à former un réseau de secouristes en santé mentale au sein de l'entreprise. Quinze volontaires issus de différents départements ont suivi une formation certifiante de deux jours dispensée par PSSM France. Cette formation leur a permis d'acquérir une solide compréhension des troubles psychiques courants et des situations de crise, tout en développant des compétences pratiques telles que l'écoute sans jugement, le réconfort, la transmission d'informations appropriées et la gestion de comportements difficiles ou agressifs. Fondé sur une approche participative, le programme a également contribué à faire évoluer les perceptions autour de la santé mentale et à renforcer la confiance des participants dans leur capacité à soutenir les collègues en difficulté. Medincell compte désormais 15 secouristes en santé mentale certifiés, renforçant ainsi sa capacité à soutenir le bien-être des salariés sur le lieu de travail.

Absentéisme

Les conséquences des risques psychosociaux en entreprise pèsent sur la santé physique et mentale des salariés. Ils ont un impact sur le fonctionnement des entreprises et peuvent nuire à leur fonctionnement (absentéisme, turnover, ambiance de travail...). L'absentéisme est en partie une conséquence des problèmes psychosociaux et est à ce titre monitoré.

L'absentéisme	2025/2026	2024/2025
Taux d'absentéisme ⁷⁸ (%)	1,53	3,68
Nombre moyen de jours par ETP (jours)	3,3	6,4
Proportion absence inférieures et supérieures à 15 jours (%)	91/9	85/15

Le taux d'absentéisme diminue à 1,53 % en 2025 ; les jours d'absences sont majoritairement des jours d'absence pour maladie et quelques absences pour enfant malade et événements familiaux. Ce taux d'absentéisme est conforme à la moyenne observée dans les entreprises du secteur pharmaceutique (4 %) ⁷⁹ et le nombre de jours pour maladie en dessous de celui pour les entreprises de taille comparable (12,7 jours) ⁸⁰ en 2020. Le poids des absences longues durée est en diminution et les 10 principales absences représentent à elles seules 54 % des jours d'absence pour maladie. Cette évolution est particulièrement positive, car les absences de longue durée ont généralement un impact disproportionné sur la performance organisationnelle. Dans l'ensemble, ces tendances témoignent d'une gestion efficace du bien-être des collaborateurs et des facteurs d'absentéisme.

3.7.7. Développement du capital humain

Enjeu et risques associés	Opportunité / Politique	Objectif 2030
Retenir les talents et les développer		
Risques liés à la difficulté à attirer et retenir les employés /talents et risques liés à la réduction de la valeur créée notamment l'innovation.	Être un employeur attractif et favoriser le développement humain.	Soutenir un emploi durable. Promouvoir le développement professionnel de chacun.

Notre personnel hautement qualifié est au cœur de notre démarche d'innovation et à ce titre de notre création de valeur. Notre capacité à attirer, retenir et motiver nos collaborateurs est un enjeu majeur. Nous avons à cœur de favoriser une atmosphère de travail ouverte, responsabilisante et professionnelle, en veillant au respect mutuel. Nous valorisons la santé et le bien-être en général de nos employés et facilitons l'équilibre travail-vie personnelle pour tous nos collaborateurs, quelle que soit leur fonction.

L'organisation du temps de travail, notre culture et nos valeurs d'entreprise, notre politique de rémunération, l'actionnariat salarié, le développement professionnel, l'aménagement du cadre de travail et les divers avantages salariés participent à la rétention de nos talents. Notre politique volontariste visant à associer tous nos salariés à la création de valeur au travers du programme d'actionnariat salarié est une initiative qui favorise la fidélisation des employés. Ces sujets sont détaillés dans les sections ci-après du présent chapitre.

Par ailleurs, au-delà des pratiques classiques de recrutement, nous entretenons des relations privilégiées avec les Universités et écoles de notre Région ainsi qu'avec des centres de recherche spécialisés dans les domaines de la chimie et des polymères tels que l'Université de Mulhouse ou CPE Lyon. Nous sommes également présents dans un certain nombre de forums d'emploi et forums et conférences scientifiques.

3.7.7.1. Organisation du Travail

Nous accordons une souplesse d'organisation sur les horaires de travail, avec notamment la possibilité de recourir au télétravail, et valorisons l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle.

Notre accord d'entreprise sur l'**Organisation des Temps de Travail et de Repos** formalise le cadre flexible de l'organisation du travail au sein de MedinCell en alternant plages horaires fixes et plages variables pour les salariés en forfait heures, avec un lissage possible du temps de travail sur quatre semaines consécutives. Cet accord a été renouvelé en novembre 2024.

Nous fonctionnons sur une base de 39 heures d'activité hebdomadaires pour les salariés travaillant en forfait horaire. Ces derniers ont le choix du mode de récupération des heures au-delà de 35 heures, avec la possibilité de bénéficier de journées de récupération du temps de travail (RTT). Les heures supplémentaires, au-delà de cette base de 39 heures, sont compensées par des heures de récupération. Ces modalités s'appliquent *pro rata temporis* aux salariés à temps partiel. Les salariés dont la nature du poste est itinérante, ou ayant une fonction demandant une autonomie ou une importante réactivité sont eux encadrés par un dispositif annuel en jours travaillés.

Un Accord Compte Épargne Temps (CET) permet aux salariés justifiant d'une ancienneté minimale de 12 mois d'accumuler des droits de congés rémunérés en vue d'une utilisation ultérieure ou de bénéficier d'une rémunération en contrepartie des périodes de congé non prises.

⁷⁸ Le taux d'absentéisme se calcule sur le nombre total des jours ouvrés d'absence durant l'exercice pour les salariés comptabilisés dans l'effectif au cours de la période. Il ne tient pas compte des congés maternité, paternité ou parentaux et maladies longue durée.

⁷⁹ https://www.leem.org/sites/default/files/2024-06/Leem_Barometre%20360_Rapport%20complet_Final_4.pdf

⁸⁰ <https://www.leem.org/sites/default/files/2022-03/030322-Reperes-Emploi.pdf>

La souplesse d'organisation liée au recours au télétravail est encadrée par un **Accord sur le Télétravail** et une **charte sur le Droit à la Déconnexion**. Les salariés éligibles peuvent prendre, s'ils le souhaitent jusqu'à 9 jours de télétravail par mois. Cet accord permet aux salariés de réduire leurs déplacements domicile-travail et de concilier plus aisément leur vie personnelle et professionnelle.

Au-delà de ces principes généraux, nous sommes à l'écoute de nos salariés. Nous accordons régulièrement des aménagements en cas de handicap, de maladie, grossesse/allaitement et certains cas particuliers. Un petit nombre de salariés bénéficie d'un aménagement de la durée de travail ou d'un congé sabbatique.

Le tableau ci-dessous résume les indicateurs retenus pour décrire l'organisation du travail au sein de Medincell sur les deux dernières années :

L'organisation du temps de travail	2025/2026	2024/2025
Taux de salariés à temps partiel ⁸¹ (%)	7,33	1,39
Taux d'aménagements temps de travail réduit (%)	10,00	9,03

A fin mars 2026, la part de personnel à temps partiel - moins de 35 heures hebdomadaires - s'établit à 7,33 % des effectifs et 15 salariés effectuent un temps de travail inférieur à celui de référence pour convenance personnelle. Globalement, 10 % des employés bénéficient d'un aménagement temps de travail réduit. Au cours de l'exercice 2025-26 un employé a bénéficié d'un congé sabbatique. Par ailleurs, 13 salariés ont choisi de recourir au forfait 39 heures avec RTT, illustrant l'utilisation effective des dispositifs d'organisation du temps de travail proposés par la Société pour favoriser la flexibilité et l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle.

3.7.7.2. Ouverture culturelle, communication et open-feedback

Avec des collaborateurs représentant 25 nationalités différentes, nous considérons que la diversité culturelle est un atout. Nous recrutons tant localement qu'aux niveaux national et international, et faisons de cette pluralité un de ses moteurs d'innovation et d'adaptabilité. L'adoption de la culture interne propre à la Société permet d'atténuer certains facteurs de stress induits par la différence de culture et d'en faire au contraire une réelle force « force du groupe/power of the group ». *Plus d'information sur la raison d'être et les valeurs de Medincell sont disponibles dans la section 1.1.1. Raison d'être et valeurs en début du présent chapitre.*

Nous accordons beaucoup d'importance à la communication interne et aux échanges entre tous ses collaborateurs « Confiance mutuelle, Respect, Franchise et Transparence ». Une organisation avec peu de niveaux hiérarchiques et la promotion d'une culture open-feedback, nous permettent de rester agiles, adaptables et innovants.

Nous réunissons nos collaborateurs au moins une fois par trimestre pour les tenir informés des derniers développements importants liés à l'activité et à la stratégie de l'entreprise. Au-delà du management, tous les collaborateurs sont susceptibles de prendre la parole lors de ces rendez-vous afin de présenter un projet passé, en cours ou à venir, ou de répondre à une question. Tous les salariés sont encouragés à intervenir et poser des questions durant ces réunions.

Depuis septembre 2019, nous avons mis en place un outil de sondage anonyme (Bleexo) afin de suivre le bien-être, l'engagement de nos employés et des thématiques *ad hoc*. Les résultats des enquêtes servent à identifier tant les motifs de satisfaction des salariés que les principales préoccupations au niveau de l'entreprise et des différents services pour agir en conséquence. Ils permettent à chaque responsable de département de déceler d'éventuels problèmes au sein de son équipe et d'ouvrir le dialogue de manière anonyme ou non en fonction des souhaits des collaborateurs concernés. L'équipe des Ressources Humaines accompagne les responsables d'encadrement dans cette démarche.

Pour assurer la fluidité des échanges et garantir un accès aisé et rapide à l'information au quotidien, nous disposons de notre propre application mobile que nos salariés peuvent utiliser sur leur téléphone portable professionnel (tous les salariés de Medincell en disposent).

D'autres rendez-vous viennent rythmer la vie de l'entreprise et favorisent les échanges et la circulation de l'information. Les collaborateurs sont invités à se réunir une fois par mois pour un moment convivial. Par ailleurs, lors de petits-déjeuners ouverts à tous, des présentations sont organisées sur des thématiques spécifiques, liées directement ou non à la vie de l'entreprise.

D'autres initiatives visent à favoriser les échanges et les interactions au sein de l'entreprise afin de mieux se comprendre et de mieux travailler ensemble, telles que : des déjeuners offerts par l'entreprise avec des convives tirés au sort, des journées de découverte au sein d'un autre service. Des déjeuners réunissant tous les collaborateurs sont également organisés plusieurs fois par an ainsi que des événements auxquels sont généralement conviées les familles.

⁸¹ Proportion de salariés qui effectue moins de 35 heures hebdomadaire

Opportunité d'Open-feedback et d'échange	2025/2026	2024/2025
Réunions trimestrielles ou collégiales (occurrence)	3	3
Sondage global (occurrence)	3	3
Temps d'échange thématique (occurrence)	10	21

Les 3 enquêtes d'engagement et de satisfaction menées en 2025-26 mettent en évidence un niveau élevé et en progression de l'engagement des collaborateurs de Medincell. Le taux de participation, supérieur à 80 % sur l'ensemble des vagues, atteste d'une forte mobilisation et de la robustesse des résultats.

L'engagement des collaborateurs progresse pour atteindre 8,3/10, tandis que l'ensemble des indicateurs se maintient à un niveau élevé, supérieur à 7/10. Plusieurs dimensions clés se distinguent, notamment l'environnement de travail, l'autonomie, le soutien managérial et l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, avec des scores proches ou supérieurs à 8/10.

Ces résultats traduisent un environnement de travail attractif, fondé sur la confiance, la responsabilisation et la qualité du management, et confirment une dynamique positive durable en matière de capital humain.

En 2025, Medincell a organisé une série de sessions « Breakfast » destinées aux collaborateurs, portant sur des thématiques clés telles que l'actionnariat salarié, l'innovation (IA), les avancées scientifiques, les initiatives RH, les outils informatiques, la qualité de vie au travail et l'inclusion (notamment le handicap), favorisant ainsi l'engagement et le partage des connaissances au sein de l'entreprise.

3.7.7.3. Avantages salariés (hors rémunération)

En accord avec ses valeurs et sa raison d'être, nous proposons à nos salariés des avantages visant à promouvoir la santé physique et mentale, la convivialité, et plus récemment le pouvoir d'achat. Certains avantages légalement obligatoires, décrits en **sections 3.7.2. Conditions de travail et protection sociale, 3.7.7.1. Organisation du Travail et 1.1 Modèle d'affaires** du présent chapitre, ne sont pas repris dans la liste des avantages ci-dessous :

- des tickets-restaurant d'une valeur de 9 euros pris en charge à 60 % par l'entreprise,
- prise en charge par l'entreprise de 70 % de la cotisation au régime obligatoire de complémentaire santé, avec possibilité d'affiliation du conjoint et des enfants,
- 4 jours d'absence rémunérés par an, par enfant et par parent, au titre d'absence pour motif d'enfant malade,
- 1 jour d'absence rémunéré en cas de déménagement,
- la rémunération intégrale du congé paternité,
- des cours de sports gratuits sur site (yoga, Pilate et renforcement musculaire),
- accès gratuit à une salle de sport sur site équipée de machines de renforcement musculaire, de tapis de course et de rameurs,
- un espace de détente, des espaces de restauration, des douches, des distributeurs de boissons gratuites,
- dans le cadre du plan de mobilité : l'accès à une plateforme de covoiturage « Blablacar Daily », des prises électriques de recharge gratuite, un parking gratuit, un parking vélo couvert, un forfait « carburant » et un Forfait Mobilité Durable (FMD),
- les avantages offerts par le CSE (chèques cadeaux, chèques vacances, subventions sport et culture, cadeaux saisonniers et l'accès à des tarifs privilégiés à travers la plateforme Accès CE),
- les événements à caractère festif organisés par la Société et/ou par le CSE (Thanksgiving, fête de Noël, Summer party).

3.7.7.4 Formation et développement professionnel

La politique et la stratégie de formation constituent un levier essentiel pour une entreprise de développement pharmaceutique, afin d'assurer le maintien et le développement des compétences nécessaires à la bonne conduite des programmes de développement des produits (GRI 404-2). Elles contribuent à la fois à la performance de l'entreprise, à la maîtrise des exigences scientifiques, techniques et réglementaires, ainsi qu'à l'employabilité des collaborateurs.

La gestion des besoins en formation s'inscrit dans une logique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Nous affinons régulièrement l'estimation de nos besoins en compétences en fonction de l'évolution de nos orientations stratégiques, à l'occasion des réunions de préparations budgétaires et au cours des réunions du MLT. L'évaluation annuelle de performance des employés inclut un bilan des besoins et objectifs de formation. Sur cette base, un plan annuel de formation est établi, intégrant des objectifs de formation, des modalités d'apprentissage adaptées, un calendrier et un budget dédiés. L'équipe RH veille, lors de la consolidation des besoins exprimés, à garantir l'alignement et la cohérence d'ensemble du plan de développement des compétences.

Plusieurs actions de formation sont renouvelées chaque année, notamment dans les domaines de l'apprentissage des langues, des techniques scientifiques, des outils informatiques et professionnels, des formations réglementaires en hygiène et sécurité, ainsi que du management d'équipe. Les autres formations du plan de développement des compétences répondent à des besoins métiers spécifiques remontés par les managers, en lien avec la stratégie de développement de l'entreprise.

Une attention particulière est portée aux nouveaux collaborateurs, qui bénéficient d'un parcours d'intégration interne couvrant la prise en main de leur poste, le fonctionnement de l'entreprise et les différents outils mis à leur disposition. Cette session d'intégration s'étend sur environ deux semaines. Depuis 2023, une procédure qualité encadrant l'intégration et la formation accompagne les managers dans cette démarche. Un point de suivi est organisé avec l'équipe RH après trois mois afin d'évaluer l'intégration du collaborateur et d'identifier d'éventuels besoins complémentaires de formation. Lorsque cela est nécessaire, l'apprentissage du français ou de l'anglais est proposé aux nouveaux entrants afin de faciliter la communication et l'intégration dans un environnement de travail international.

Parallèlement, nos employés sont encouragés à se former de façon continue, à travers la participation à des programmes de développement professionnel, des formations sur les avancées scientifiques, des mises à jour sur les nouvelles réglementations, des opportunités d'apprentissage en ligne, des séminaires internes et externes. Ces formations théoriques sont complétées par des expériences pratiques, telles que des périodes d'observation professionnelle, des immersions sur différents postes ou la participation à des projets spécifiques. Des « shadowing », expérience sur différents postes ou pour des projets spéciaux permettent à nos employés de développer de nouvelles compétences. Ces dispositifs peuvent favoriser un développement professionnel alternatif et, dans certains cas, conduire à une mobilité interne, accompagnée, lorsqu'elle est confirmée, d'un plan de développement individuel.

Sous certaines conditions, la Société soutient également des initiatives personnelles de développement professionnel. Elle collabore avec des partenaires externes, tels que des institutions de recherche, des universités ou d'autres entreprises pharmaceutiques, afin de proposer des programmes de formation spécifiques, d'accéder à des expertises complémentaires et de favoriser l'échange de bonnes pratiques. Dans ce cadre, la Société accompagne notamment les chercheurs souhaitant préparer un doctorat avec des universités partenaires, afin d'aligner leur poste avec un parcours diplômant et de renforcer leur employabilité.

Les processus de feedback et de développement de carrière contribuent également à structurer les besoins de formation. Chaque année, les collaborateurs reçoivent un retour constructif, de préférence à 360 degrés, dans le cadre de la revue de performance. Les entretiens professionnels permettent par ailleurs aux collaborateurs d'être acteurs de leur développement de carrière. Ces processus alimentent le plan de formation et contribuent à assurer l'alignement entre les besoins de la Société et les aspirations professionnelles des collaborateurs.

À l'horizon 2030, dans le cadre des actions entreprises pour développer les compétences individuelles et collectives de nos collaborateurs, notre objectif est de maintenir au moins 16 heures de formation externe en moyenne par employé et par an.

Les tableaux ci-après présentent les principaux indicateurs retenus pour suivre les efforts de formation et de développement professionnel au sein de Medincell au cours des deux derniers exercices.

Fonds dédiés à la formation externe	2025/2026	2024/2025
Dépenses de formation Medincell (incluant financement OPCO) (€)	226 122	186 757
Part des salariés ayant bénéficié d'au moins une formation parmi l'effectif en ETP (%)*	85	100
Nb moyen d'heures de formation par ETP (GRI 404-1, h)*	23	23
Part des salariés ayant bénéficié d'au moins une formation parmi l'effectif annuel cumulé (%)*	77	73
Nb moyen d'heures de formation par salarié présent sur l'année (GRI 404-1, h)*	21	20
Taux de revue annuelle de performance (% sur l'année)	100	100
Taux d'entretien professionnel (carrière) campagne bisannuelle (% sur l'année)	100	NA

*Hors formations et habilitations obligatoires

Formation externe (GRI 404-1)	Cadres	Agents de maîtrise	Techniciens	Employés	Hommes	Femmes
Nb d'heures moyen de formation par salarié (h)*	22	19	15	0	20	22

*Hors formations et habilitations obligatoires

En 2025-26, Medincell a consacré 226 122 € à la formation professionnelle non obligatoire. 77 % de l'effectif annuel cumulé a bénéficié d'au moins une formation, tandis que le nombre moyen d'heures de formation est resté stable, à 21 heures par salarié présent sur l'année. Par ailleurs, 16 collaborateurs ont bénéficié d'une mobilité interne, dont 3 mobilités de diversification et 13 mobilités d'évolution de carrière. En complément des formations externes, les collaborateurs bénéficient régulièrement de formations internes visant à renforcer leurs compétences métier et les compétences spécifiques à leur poste. La Société prépare également le déploiement d'un nouveau système de gestion de la formation (Learning Management System - LMS), destiné à structurer et centraliser davantage les activités de formation. L'objectif est de favoriser une expérience d'apprentissage plus cohérente et plus accessible et, à terme, d'améliorer le suivi des activités de formation, y compris des initiatives de formation interne qui ne sont pas encore reflétées dans les indicateurs actuels.

Déployé début 2025, le programme de développement du leadership (Leadership Development Programme -LDP) constitue une initiative structurée visant à renforcer les compétences managériales de l'ensemble des managers de Medincell. Il comprend des formations externes animées par des consultants spécialisés, couvrant notamment le management des équipes (recrutement, intégration et performance) la gestion de situations complexes, la conduite du changement, la communication, l'engagement des collaborateurs ainsi que le développement et le bien-être des équipes. Ces modules sont complétés par des approches internes, telles que le codéveloppement, le coaching, le mentorat et l'animation d'une communauté de managers, afin de favoriser un apprentissage concret, fondé sur l'expérience et aligné avec les besoins opérationnels de l'entreprise.

D'autres initiatives ont également été déployées au cours de l'exercice. Une Alliance Masterclass d'une journée a réuni 23 collaborateurs issus de différents départements et amenés à travailler avec des partenaires externes. Cette formation visait à renforcer la collaboration dans le cadre des partenariats, à travers des thématiques telles que la gestion du cycle de vie des alliances, la sensibilisation interculturelle, le développement de la confiance, les pratiques de communication et la gestion des conflits historiques.

Une formation de deux jours aux Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF) a également été dispensée à 22 collaborateurs issus de plusieurs départements. Elle a permis de renforcer la compréhension des exigences réglementaires et de leur application dans les activités quotidiennes, en couvrant les principes des GMP, leur impact opérationnel, les axes d'amélioration, les responsabilités du Pharmacien Responsable ainsi que la gestion des sites pharmaceutiques dans le cadre des référentiels GMP et ISO. Cette formation a contribué à renforcer la conformité, l'excellence opérationnelle et les standards de qualité au sein de l'entreprise.

Dans un contexte de transformation digitale accrue et de renforcement des enjeux liés à la protection des données, Medincell a poursuivi et renforcé en 2025-26 ses actions de formation en matière d'outils informatiques et de cybersécurité, afin de tenir compte de l'évolution des risques, notamment liée à la montée en puissance des usages de l'intelligence artificielle.

Déployées à l'échelle de l'ensemble des collaborateurs, ces formations reposent sur une approche progressive, avec des modules à difficulté incrémentale, permettant d'adapter le niveau d'exigence aux différents profils et d'ancrer durablement les bonnes pratiques. Elles sont complétées par des exercices pratiques, tels que des campagnes de simulation d'attaques de type phishing, visant à tester les réflexes des collaborateurs en situation réelle.

Indicateurs clés des formations IT et cybersécurité	2025/2026	2024/2025
Part des collaborateurs ayant complété au moins une formation assignée (%)	100	99,26
Taux global de complétion des formations (%)	88,95	90,61
Taux de compréhension des formations (%)	88,53	92,90

En 2025, 100 % des collaborateurs ont suivi au moins une formation assignée, avec un taux global de complétion de 88,95 %. Ces actions contribuent à la prévention des risques de cybersécurité et s'inscrivent dans une démarche plus large de renforcement de la gouvernance des données et de conformité aux exigences réglementaires.

La Société a par ailleurs poursuivi son soutien aux actions de développement professionnel et personnel, notamment à travers l'accompagnement de 2 collaborateurs dans l'initiation ou la poursuite d'un PhD.

3.7.7.5 Rémunération et actionnariat salarié

L'un des points forts de notre modèle d'entreprise, notamment mis en avant en termes d'attractivité et de motivation des salariés, est le mode de rémunération. Nous croyons au partage avec tous ses collaborateurs de la valeur créée et privilégions un système de rémunération valorisant la performance collective à travers l'actionnariat salarié, le bonus d'entreprise et l'intéressement. Notre objectif est de partager nos succès et de préserver nos ambitions et notre mission extra-financière : « avoir un impact sur la santé dans le monde », tous les collaborateurs de la Société sont appelés à devenir actionnaires peu après leur arrivée. *Plus d'information sur ces sujets sont disponibles à la section 1.6.3. Un modèle d'entreprise avec partage de la valeur créée à travers l'actionnariat salarié et au chapitre relatif aux attribution de plans d'action du chapitre 6 du DEU annuel (accessible via le site investisseur : <https://www.medincell.com/regulated-information/>).*

La rémunération fixe est déterminée selon des critères tels que le poste, l'expérience et les responsabilités. La rémunération variable est, sauf exception des postes exécutifs et de développement commercial, liée à la performance collective de l'entreprise et se compose d'un bonus d'entreprise, d'un intéressement et de plans collectifs d'attribution d'actions gratuites. Ces mécanismes de rémunération sont sous la gouvernance du Comité des Rémunérations et du Conseil d'Administration.

Le bonus d'entreprise, calculé en fonction de l'atteinte d'objectifs de performance de la Société, est attribué au personnel selon une périodicité annuelle. Il représente un pourcentage du salaire annuel de base et est versé en fonction de l'atteinte des objectifs définis

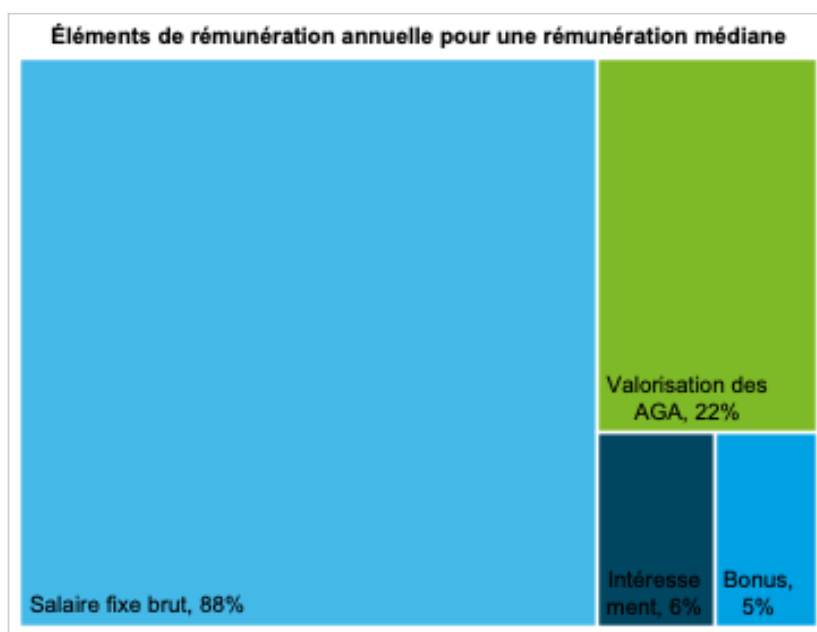
chaque année sur la base des objectifs annuels stratégiques de l'entreprise. La fixation d'objectifs communs vise à promouvoir la performance collective et à s'assurer de l'alignement de tous sur les priorités stratégiques de l'entreprise.

De la même manière, notre accord d'entreprise renouvelé en avril 2022 prévoit pour tous les salariés un intéressement, déclenché par l'atteinte des grandes étapes de développement pharmaceutique des produits. À la suite d'une négociation, la part égalitaire a été portée de 20 % à 30 %, la répartition étant désormais composée d'une part égalitaire de 30 % et d'une part proportionnelle au niveau de salaire de 70 %. Le montant maximum versé au titre de l'intéressement a été porté à 16 % de la masse salariale brute.

Tous nos salariés permanents sans condition d'ancienneté bénéficient des plans d'actionnariat salarié. Une grande partie des actions gratuites distribuées au titre de l'année 2025 seront acquises après un an de présence et donneront un droit de vote à l'Assemblée Générale de la Société.

Éléments de rémunération annuelle pour une rémunération médiane	2025/2026	2024/2025
Rémunération annuelle totale brute	74 587	69 844
Rémunération fixe brute ⁸² (€)	54 028	51 710
Rémunération variable brute (€)	7 058	7 227
Valorisation des Actions Gratuites distribuées (non-acquises, €)	13 500	10 907

Ainsi pour l'exercice 2025-26, de l'intéressement et un bonus d'entreprise ont été versés au titre des performances collectives. La part variable versée sur l'exercice écoulé représente pour un salaire médian 12 % de la rémunération totale versée, soit l'équivalent de 1,57 mois de salaire additionnel. Les Actions Gratuites, attribuées sur l'exercice 2025-26, sont valorisées à une somme équivalente à 22 % de la rémunération annuelle versée pour un salaire médian, soit environ 3 mois de salaire additionnel dont une partie acquise un an plus tard.



Au 31 mars 2026, 85 % des salariés détiennent des actions de Medincell et 94 % bénéficient d'attribution d'actions qui seront acquises après 1 an de présence. Sept ans et demi après son entrée en bourse, le capital de la Société reste détenu à près de 29 % par ses employés, anciens employés ou fondateurs (*Plus de détails sont présentés à la section 1.6.3. Un modèle d'entreprise avec partage de la valeur créée à travers l'actionnariat salarié*).

⁸² Rémunération brute médiane annuelle représentée par le salaire fixe brut, Comité exécutif compris, Mandataire Social exclu

3.8. IMPACT SOCIAL DU GROUPE MEDINCELL SUR ET À TRAVERS SA CHAÎNE DE VALEUR (S2)

L'impact de Medincell sur et à travers sa chaîne de valeur reste à ce jour limité et la Société ne peut aujourd'hui quantifier son impact sur l'emploi, les conditions de travail, les Droits de l'Homme, la formation et le développement, l'éthique des affaires. De par notre raison d'être, nos valeurs et notre qualité d'entreprise française, nous avons l'ambition d'exercer une influence positive, conforme aux réglementations françaises et européennes en vigueur et alignée avec les ODD.

Pour rappel, la France a ratifié les huit conventions fondamentales de l'OIT, portant sur les principes et droits fondamentaux au travail : liberté syndicale et reconnaissance effective du droit de négociation collective, élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire, abolition effective du travail des enfants et élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Nous soutenons ces principes et avons signé le Pacte mondial des Nations Unies chaque année depuis 2021, formalisant ainsi notre engagement envers les Droits de l'Homme, la promotion des normes internationales du travail. Cet engagement s'étend au-delà de Medincell, à travers sa chaîne de valeur et ses partenaires commerciaux. Nous nous assurons autant que possible du respect des Droits Humains dans toutes nos interactions.

En 2021, nous avons partagé nos engagements éthiques dans un Code Éthique et dans un Code de Conduite et en 2022 au travers d'un Code de Conduite Fournisseur. En 2023, nous avons renforcé notre gouvernance éthique avec une Politique Anticorruption, et une Politique sur les Conflits d'intérêts. *Ces documents sont disponibles sur le site internet de la <https://www.medincell.com/code-and-policies/>.*

Les montants dépensés dans des zones à risque social significatif et dans des activités exposées à un risque de non-respect des Droits de l'Homme, d'exploitation des enfants par le travail, de corruption, de non-respect des principes démocratiques sont inférieurs à 5%. Aucune violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE n'a été signalée ou détectée.

*Plus d'information sont disponibles aux sections 2.3.2. **Promotion des pratiques éthiques et équitables** et 2.6.2 **Encadrement de la sous-traitance et des fournisseurs** du présent chapitre.*

La contribution sociétale de la société à travers ses produits et son réseau d'acteurs engagés pour une santé durable pour tous est décrite dans les sections 3.1. *Des technologies destinées à avoir un impact sur la santé dans le monde*, 3.2. *Vue d'ensemble des impacts attendus des produits en développement*, 1.8. *Un réseau d'acteurs engagés pour une santé durable*, Cibles des ODD directement adressées et 3.1 *L'impact d'UZEDY® sur les patients et Impact d'UZEDY® sur l'utilisation des ressources de santé du présent chapitre.*

Du fait de son activité, Medincell n'est pas directement concernée par, ni ne contribue de façon significative, aux enjeux de lutte contre la précarité alimentaire et l'alimentation responsable, équitable et durable.

4 ENVIRONNEMENT (.E1, .E2, .E3, .E4, .E5)

Parce que la qualité de l'Environnement représente aussi un enjeu de santé au niveau mondial, nous voulons minimiser son impact sur l'environnement avec l'ambition de proposer des produits ayant une empreinte écologique réduite, et de concevoir des nouvelles technologies durables. Nous sommes engagés dans une démarche d'optimisation des procédés afin de réduire sur le long terme les déchets et les émissions liés à la production de nos produits ou des produits utilisant nos technologies. Au quotidien, nous cherchons à minimiser notre empreinte environnementale en réduisant et en triant les déchets, en rationalisant l'utilisation des ressources et en réduisant les émissions.

Notre système de gestion environnementale est basé sur la conformité légale, la formalisation et la gestion des risques environnementaux, l'intégration des parties prenantes et l'amélioration continue. Afin d'anticiper les risques environnementaux, une analyse des risques a été conduite et un plan d'action associé a été mis en place en 2022. Cette analyse permet d'anticiper toute déviation potentielle et de favoriser les bonnes pratiques. Parce que les défis environnementaux sont une préoccupation commune, nous sommes convaincus que chacun de nos collaborateurs et chacune de nos équipes doit intégrer des objectifs durables dans son activité, comme le prévoit la feuille de route de l'entreprise. Nos engagements environnementaux sont décrits plus en détail dans la Charte environnementale disponible sur le site internet <https://www.medincell.com/code-and-policies/>.

En plus de minimiser son impact direct sur l'environnement, nous nous efforçons de développer des produits en cohérence avec les enjeux environnementaux actuels.

Les technologies BEPO® et BEPO STAR® permettent de concevoir des produits avec un impact réduit sur l'environnement par le biais de deux facteurs :

- La réduction de la quantité de principe actif nécessaire au traitement d'un patient grâce à une meilleure biodisponibilité de l'actif et/ou une action ciblée,
- La suppression de l'élimination non appropriée et polluante des principes actifs non utilisés par les patients.

Le potentiel de réduction d'impact environnemental lié à l'utilisation de ces technologies est détaillé *ci-après*.

Enjeu et risques associés	Opportunité / Politique	Objectif 2030
Empreinte carbone		
- Risques liés au manque de gestion environnementale de la part de certaines parties prenantes et dans certaines régions. - Risques d'aggravation des phénomènes liés au changement climatique.	Minimiser l'empreinte carbone en rationalisant l'utilisation de l'énergie (scope 1 et 2) et réduisant nos émissions (scope 3).	- Objectif de réduction de l'intensité énergétique pour le scope 2 : - Bâtiment de bureaux : atteindre l'objectif de réduction fixé par la France (réglementation tertiaire), - Laboratoire : améliorer et maintenir l'intensité énergétique conformément à l'objectif de l'Accord de Paris.
Gestion des ressources		
- Risques liés à l'industrie pharmaceutique très consommatrice d'eau. - Risques de la mauvaise gestion environnementale des ressources en matières premières liées aux technologies BEPO® et BEPO STAR® - Risques de dégradation de l'environnement dans certaines régions liés à la chaîne d'approvisionnement.	Proposer des produits ayant un impact environnemental réduit et concevoir des nouvelles technologies durables avec une meilleure gestion des ressources.	- Développer des technologies compatibles avec une gestion durable des ressources (eau, carbone fossile et gestion des terres). - Anticiper les changements de disponibilité des ressources dans la chaîne de valeur de Medincell.
Pollution et biodiversité		
- Risques liés à la possibilité que, pour certains produits, la technologie ne réduise pas l'impact des composés pharmaceutiques ou soit globalement plus impactante environnementalement que le traitement oral. - Risque de dégradation de l'environnement.	Limiter l'impact environnemental des produits pharmaceutiques (composés pharmaceutiques dans l'eau) et de la chaîne de valeur de Medincell (les effluents et les déchets).	- Développer des technologies/produits améliorant l'impact environnemental des traitements. - Maintenir la bonne gestion des effluents et déchets liés à nos activités.

Sur l'exercice 2025-26, nous avons fait progresser notre démarche d'atténuation et de décarbonation, en définissant de premiers objectifs en cohérence avec ceux de l'Accord de Paris et avec la trajectoire de croissance future de la Société. Les premières bases d'un plan climat sont en cours de structuration afin d'orienter durablement la réduction de notre empreinte carbone et de renforcer la résilience de la Société et de sa chaîne de valeur.

4.1. DES TECHNOLOGIES À FAIBLE IMPACT ENVIRONNEMENTAL (.E2, .E3, .E4, .E5)

Le lien entre la santé des écosystèmes qui nous entourent et la santé humaine se fait de plus en plus ressentir. L'OMS estime que le changement climatique pourrait entraîner jusqu'à 250 000 décès supplémentaires par an entre 2030 et 2050⁸³.

La présence de substances chimiques et médicamenteuses dans les eaux peut également perturber les écosystèmes sur le long terme, notamment les hormones, ou les antibiotiques. Si l'effet sur la santé humaine n'est pas avéré aux niveaux de concentration actuels, il pourrait être un enjeu futur important pour la préservation des écosystèmes et de la ressource en eau⁸⁴.

Medincell reconnaît les conditions environnementales et l'accès à de l'eau propre comme des facteurs de santé. Nous sommes engagés dans la réduction de notre impact en développant des technologies médicales plus durables et plus respectueuses de l'environnement et de ses ressources en eau. Nous agissons notamment pour l'Objectif de Développement Durable 6 « Eau Propre et Assainissement ». Plus d'informations sont données dans la **Charte environnementale** disponible sur le site <https://www.medincell.com/code-and-policies/> et dans la section **4.2.2. Utilisation durable des ressources : efficacité environnementale** du présent chapitre.

Enjeu et risques associés	Opportunité / Politique	Objectif 2030
Pollution et biodiversité		
- Risques liés à la possibilité que, pour certains produits, technologie ne réduise pas l'impact des composés pharmaceutiques ou soit globalement plus impactante environnementalement que le traitement oral. - Risque de dégradation de l'environnement.	Limiter l'impact environnemental des produits pharmaceutiques (composés pharmaceutiques dans l'eau) et de la chaîne de valeur de Medincell (les effluents et les déchets).	- Développer des technologies/produits améliorant l'impact environnemental des traitements. - Maintenir la bonne gestion des effluents et déchets liés à nos activités.

Des traitements respectueux de l'environnement

Les traitements injectables à action prolongée permettent d'éviter une partie des déchets médicaux, notamment les plaquettes de médicaments non consommées jetées hors des filières de valorisation ou de destruction. Ils permettent par ailleurs dans certains cas de diminuer la dose de principe actif nécessaire aux traitements, d'en limiter les rejets par le corps humain, et ainsi limiter les résidus de molécules médicamenteuses que l'on retrouve dans l'environnement mais également dans les eaux à destination humaine.

4.1.1 Réduction de la quantité de principe actif

Les technologies BEPO® et BEPO STAR® permettent de réduire la quantité de principe actif nécessaire au traitement d'un patient grâce à une meilleure biodisponibilité de l'actif (terme pharmaceutique qui indique la mesure dans laquelle les substances actives d'un médicament deviennent disponibles à l'endroit prévu) en comparaison à un traitement oral et de certaines injections. La réduction de principe actif administré a pour conséquence de diminuer le rejet du principe actif (et/ou de ses métabolites) dans l'environnement via les excréments du patient.

Cette réduction de la quantité de principe actif est dépendante de la biodisponibilité absolue et relative de chaque actif, et de l'optimisation du profil de relargage continu obtenu grâce aux technologies BEPO® et BEPO STAR®. Medincell estime que cette réduction de quantité d'actif peut représenter potentiellement 3 % à 40 % d'actif en moins par patient pour une même durée de traitement.

Dans le cas d'un traitement pour lequel l'actif est administré localement avec action ciblée au lieu d'être distribué de façon systémique, la réduction estimée est majeure et pourrait atteindre 60 % à 90 %.

La réduction d'impact environnemental associée à l'utilisation des technologies BEPO® et BEPO STAR® est loin d'être négligeable notamment pour des traitements de longue durée (santé mentale, douleur chronique).

4.1.2 La suppression de l'élimination inappropriée des principes actifs

Les technologies BEPO® et BEPO STAR® permettent, après une simple administration, de délivrer un principe actif de manière régulière et contrôlée, et de garantir ainsi l'observance thérapeutique complète des patients pendant une durée déterminée et jusqu'à renouvellement du traitement si besoin. En assurant la prise complète du traitement, les patients ou leur entourage n'éliminent plus de façon non appropriée et polluante des principes actifs non utilisés (non utilisés, partiellement utilisés ou expirés).

L'observance thérapeutique varie d'une aire thérapeutique à l'autre, mais l'OMS admet que de façon générale 50% des traitements ne sont pas pris correctement. Sur la quantité remise au patient, seulement 25 % des médicaments non utilisés sont éliminés par une filière appropriée, le reste étant généralement rejeté dans les ordures ménagères et les égouts. Ces pratiques d'élimination historiques tendent à perdurer malgré les efforts de sensibilisation des patients par les autorités sanitaires et autres acteurs du secteur pharmaceutique.

⁸³ <https://www.who.int/fr/news/item/06-11-2022-health-must-be-front-and-centre-in-the-cop27-climate-change-negotiations#:~:text=Entre%202030%20et%202050%2C%20on,stress%20li%C3%A9%20%C3%A0%20la%20chaleur.>

⁸⁴ Utilisation durable des ressources : efficacité environnementale

Pour un traitement oral équivalent (et effectivement retiré en pharmacie par les patients), les technologies BEPO® et BEPO STAR® permettraient potentiellement de réduire d'environ 35 % la contamination des eaux et des sols, conséquence de l'élimination non appropriée de principe actif par les patients.

Grâce à ces deux leviers, pour un même nombre de patients, la quantité d'actif nécessaire à manufacturer serait réduite et l'éventuelle pollution à la production et à l'élimination serait diminuée. La balance bénéfice du traitement contre risque de pollution serait améliorée.

Le potentiel de réduction d'actif étant dépendant des molécules travaillées, le Groupe Medincell ne peut se fixer qu'un objectif de suivi et non pas de résultat à l'horizon 2030.

4.1.3 Éco-conception des produits

Nous souhaitons progresser vers des technologies encore plus durables et travaillons à cette fin sur deux axes d'amélioration :

- le département des Opérations Pharmaceutiques évalue les étapes du processus actuel dont l'impact environnemental est le plus élevé (synthèse, caractérisation) afin de les optimiser ;
- le département Recherche et Innovation a pour objectif de faire évoluer la composition de nos technologies BEPO® et BEPO STAR® dans ce sens.

Par ailleurs, notre partenaire pour le développement et fabrication des copolymères qui entrent dans la composition de nos produits, Corbion, au-delà de son management de l'environnement et des ressources⁸⁵, conduit des recherches d'amélioration des processus dont les efforts ont été récemment quantifiés (réduction de 0,224 t de CO₂ par tonne d'Acide Lactique produite⁸⁶).

Enjeu et risques associés	Opportunité / Politique	Objectif 2030
Gestion des ressources		
• Risques liés l'industrie pharmaceutique très consommatrice d'eau. • Risques de la mauvaise gestion environnementale des ressources en matière premières liées aux technologies BEPO® et BEPO STAR®. • Risques de dégradation de l'environnement dans certaines régions liés à la chaîne d'approvisionnement.	• Proposer des produits ayant un impact environnemental réduit et concevoir des nouvelles technologies durables avec une meilleure gestion des ressources.	• Développer des technologies compatibles avec une gestion durable des ressources (eau, carbone fossile et gestion des terres). • Anticiper les changements de disponibilité des ressources dans la chaîne de valeur de Medincell.

À l'horizon 2030, nous prévoyons d'allouer au moins 20 % de notre effectif (ETP) de Recherche et Innovation à la recherche et au développement de technologies plus durables.

Effort de recherche vers des technologies durables	2025/2026	2024/2025
% ETP R&I travaillant sur une thématique de recherche technologie durable	19,6	16,5

La Société a affecté, pour cette année 2025, 19,6 % de ses effectifs de recherche à des lignes de recherche comportant une thématique de technologie durable.

⁸⁵ <https://annualreport.corbion.com/annual-report-2022/our-performance/sustainability-performance>

⁸⁶ <https://www.corbion.com/Sustainability/Measuring-what-matters/Life-cycle-assessment>

4.2. IMPACT ENVIRONNEMENTAL DIRECT DES ACTIVITÉS DE MEDINCELL (.E1, .E2, .E3, .E4, .E5)

4.2.1. Implantation de Medincell

Nos locaux sont situés sur la Zone d'Activité Commerciale de la commune de Jacou, au nord de Montpellier. Compte tenu de la nature de notre activité et de notre taille relativement faible, nous ne sommes pas soumis à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Par ailleurs, nous nous conformons pour nos activités pharmaceutiques et de laboratoire à un cadre réglementaire extrêmement rigoureux. Nous disposons de tous les agréments nécessaires à la conduite de ses activités.

Du fait de notre activité de recherche et de développement et n'ayant pas d'activité industrielle, nous pouvons nous prévaloir d'un impact environnemental faible sur notre site de Jacou. Pour l'exercice clos le 31 mars 2026, l'essentiel des activités de recherche a été réalisé dans nos laboratoires tandis que les activités de développement précliniques et cliniques, y compris la fabrication de lots d'ingénierie, ont été confiées à des prestataires extérieurs. Les activités de fabrication commerciale sont quant à elles réalisées par les partenaires commerciaux. Les activités de développement comprennent la production à l'échelle industrielle de polymères. Cette production est réalisée par la société CM Biomaterials BV, une joint-venture créée avec notre partenaire Corbion, dans les usines de ce dernier.

Malgré le faible impact de nos activités actuelles sur le site de Jacou, nous prenons en compte l'adaptation nécessaire aux conséquences du changement climatique. Une analyse des risques climatiques et de leurs impacts a été initiée. Nous sommes engagés à réduire notre empreinte environnementale et à optimiser la gestion des ressources.

4.2.2. Utilisation durable des ressources : efficacité environnementale

L'utilisation des ressources naturelles a un impact environnemental significatif. Leur utilisation excessive peut mener à leur épuisement, mais leur extraction ou leur production peut également entraîner la pollution de l'eau, des sols, ainsi que des émissions de gaz à effet de serre contribuant au changement climatique. Bien que nos activités de recherche ne comprennent ni production industrielle ni distribution, et par conséquent, ne nécessitent que peu d'utilisation de matières premières ou n'induisent pas de rejets significatifs dans l'environnement ou d'émissions importantes de gaz à effet de serre, il reste nécessaire d'optimiser l'utilisation des ressources en énergie et en eau. Pour réduire l'impact environnemental de l'utilisation des ressources naturelles, il est important de favoriser une utilisation plus durable et responsable de ces ressources. Cela peut inclure des pratiques telles que la réduction et la sobriété énergétique, l'optimisation des performances ou la sensibilisation des collaborateurs.

Sur notre unique site de Jacou, nous louons et occupons historiquement des bâtiments déjà existants, ce qui a longtemps limité nos performances thermiques. Avec l'accroissement de l'effectif, un agrandissement des locaux et la construction d'un nouveau bâtiment tertiaire a été réalisé. Si l'ancien bâtiment abritant le laboratoire reste moins efficient énergétiquement, le nouveau bâtiment tertiaire, investi début 2022, est conforme à la Réglementation Thermique 2012 (RT 2012), équipé d'un éclairage 100 % LED, de détecteurs de présence, et d'une gestion des apports thermiques sur calendrier.

La pandémie Covid, la croissance des effectifs et des activités, les aménagements et changements de locaux ont compliqué le suivi de certains indicateurs et rendent difficiles les comparaisons interannuelles. La deuxième année d'exploitation a permis de commencer à appréhender la consommation des bâtiments afin d'en tirer les meilleures performances énergétiques. Des sous-compteurs ont été installés fin 2023, afin de monitorer les bâtiments plus précisément et mieux estimer la répartition des consommations (bureaux, laboratoire, contrôle de température). Ces comptages ont permis de définir en partie des consommations de référence et orienteront certaines actions de réduction de la consommation pour répondre au Dispositif Eco Efficacité Tertiaire (DEET). Ce dispositif, application de la loi ELAN, entré en vigueur en 2022 vise à réduire de 60 % la quantité d'énergie finale consommée par les bâtiments d'ici 2050. Une partie de nos installations est concernée.

Enjeu et risques associés	Opportunité / Politique	Objectif 2030
Gestion des ressources		
- Risques liés à l'industrie pharmaceutique très consommatrice d'eau. - Risques de la mauvaise gestion environnementale des ressources en matières premières liées aux technologies BEPO® et BEPO STAR®. - Risques de dégradation de l'environnement dans certaines régions liées à la chaîne d'approvisionnement.	Proposer des produits ayant un impact environnemental réduit et concevoir des nouvelles technologies durables avec une meilleure gestion des ressources.	- Développer des technologies compatibles avec une gestion durable des ressources (eau, carbone fossile et gestion des terres). - Anticiper les changements de disponibilité des ressources dans la chaîne de valeur de Medincell.

4.2.2.1. Consommation énergétique : consommation électrique annuelle

Nous utilisons uniquement l'énergie électrique achetée pour l'ensemble de nos activités, et aucune autre source d'énergie ou de combustion.

À l'horizon 2030, nous souhaitons stabiliser l'intensité énergétique liée à nos bureaux (Espaces de coworking ou réunion hors installation serveur) à 40 kWh/m²/an pour la composante CVC et 116 kWh/m²/an pour sa composante USE⁸⁷, cependant la valeur de référence est actuellement en cours de révision à la suite de modifications des surfaces d'activité. Nous souhaitons également stabiliser l'intensité énergétique de notre laboratoire rapportée à l'effectif temps plein en R&D à une valeur cible définie après les travaux de celui-ci et deux années de référence.

Le tableau suivant donne le détail de la consommation électrique annuelle estimée sur les années fiscales 2024 et 2025 pour nos bâtiments :

	2025/2026	2024/2025
Production d'énergie renouvelable (kWh)	-	-
Production d'énergie non renouvelable (kWh)	-	-
Consommation d'énergie (kWh)	740 944	724 351
Dont consommation d'électricité (kWh)	740 944	724 351
Dont consommation d'énergies fossiles (kWh)	-	-
Part d'énergie renouvelable (GRI 302-1a, %)	100	79,17
Part d'énergie non renouvelable (GRI 302-1b, %)	00	20,83
Intensité de consommation énergétique (GRI 302-3, GWh/M€ de CA)	0,038	0,028
Intensité de consommation énergétique (MWh/m ² /an)	0,250	0,245
Intensité de consommation énergétique activités tertiaires (MWh/m ² /an)*	0,144	0,126
Intensité de consommation énergétique (MWh/ETP/an)	5,25	5,41
Émissions de gaz à effet de serre indirectes (t CO ₂ é, scope 2 base marché)	7,38	11,27
Émissions de gaz à effet de serre indirectes (t CO ₂ é, scope 2 base localisation)	15,78	15,43

*Sur l'année calendaire

La consommation électrique a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente (2,3 %) pour une superficie totale égale à 2958 m². Début 2025, nous avons pu faire évoluer notre contrat de fourniture d'électricité vers un mix énergétique à 100 % d'énergies renouvelables pour réduire notre empreinte carbone. Les émissions moyennes de gaz à effet de serre par kWh consommé ont ainsi diminué de 22,2 %. En conséquence, les émissions de gaz à effet de serre indirectes liées à la consommation d'électricité des bâtiments ont diminué de 34,5 % et représentent 7 tCO₂é.

L'intensité énergétique estimée des activités tertiaires 144 kWh/m²/an a augmenté cette année. Cette consommation inclut la charge du véhicule d'entreprise (estimée à 542 kWh), la mise à disposition de 10 stations de chargement pour les véhicules électriques personnels des employés (part non estimée), et l'alimentation des équipements électriques et informatiques (part non estimée).

4.2.2.2. Volume d'eau consommé annuellement

La consommation d'eau des bâtiments correspond aux activités de laboratoire, à l'usage d'eau sanitaire et de façon négligeable à l'arrosage de végétation. L'eau rejetée après utilisation provient essentiellement de l'usage sanitaire puis des machines à laver et des éviers installés dans le laboratoire. Les eaux usées du laboratoire sont assimilées à des eaux usées domestiques et sont rejetées au tout-à-l'égout de la métropole et traitées en station d'épuration. L'usage fait de l'eau permet de présumer de sa conformité et acceptabilité au tout-à-l'égout bien que la tentative d'analyse des rejets effectuée n'ait pas été concluante (GRI 303-1 et 303-2).

Le tableau ci-après donne le comparatif annuel de la consommation d'eau de la Société sur les deux dernières années civiles :

La consommation annuelle d'eau a augmenté de 5 %. Nous nous efforçons d'éviter le gaspillage en eau, grâce notamment à des robinets mousseurs temporisés et la surveillance de nos installations.

⁸⁷ Arrêté du 28 novembre 2023 modifiant l'arrêté du 10 avril 2020 relatif aux obligations d'actions de réduction des consommations d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire

	2025	2024
Consommation d'eau (m³)	770	730
Intensité d'usage de l'eau (m³/M€ de CA)	39,45	28,72
Intensité d'usage de l'eau (m³/ETP)	5,46	5,36
% eau de ville (potabilisée)	100	100
% d'eau collectée ou prélevée (source, eau de pluie, puisage)	-	-
% d'eau recyclée	-	-
% d'eau rejetée directement dans la nature (arrosage)	0	0
% d'eau usée collectée et traitée (tout à l'égout)	100	100
Indicateur de pollution des eaux usées	-	-

4.2.3 Pollution et gestion des déchets et effluents

4.2.3.1. Gestion des déchets

Les activités pharmaceutiques utilisent très fréquemment des produits chimiques et des processus pouvant entraîner des pollutions de l'air ou de l'eau et génèrent des déchets dangereux pour l'environnement. En 2022, nous avons procédé à l'analyse interne des risques de pollution et associé un plan d'action sur les risques résiduels tous mineurs. *Plus d'informations à ce sujet sont disponibles à la section 4.3.1. Analyse des risques environnementaux du présent chapitre.*

Les déchets de laboratoire solides et liquides (eaux de chimie, notamment eaux de rinçage), potentiellement dangereux pour l'environnement, sont triés et stockés de façon spécifique dans l'attente de leur collecte hebdomadaire. Une entreprise accréditée assure leur traitement par filière en centres spécialisés. L'effectif et la nature des activités de laboratoire ont une incidence directe sur le volume de déchets d'activité généré.

Les effluents aqueux de Medincell sont constitués d'eaux usées sanitaires et des eaux résiduelles du laboratoire. Ces eaux sont assimilées à des eaux domestiques (collecte séparée des eaux de chimie) et sont rejetées au tout-à-l'égout de la métropole puis traitées en station d'épuration.

De façon générale, nos collaborateurs participent activement à la réduction des déchets assimilés ménagers en limitant l'usage du papier, les consommables à usage unique et en recyclant papiers, cartons et plastiques dans des poubelles de tri disposées à cet effet. Ces déchets d'entreprise assimilés à des déchets domestiques sont collectés et traités par un prestataire privé. Les déchets communs sont constitués pour moitié de déchets d'emballage de livraison amont. Nous ne disposons pas de restaurant d'entreprise. En conséquence, notre marge de manœuvre est limitée en ce qui concerne le potentiel gaspillage alimentaire sur notre site. Nos collaborateurs sont néanmoins sensibilisés au tri et des poubelles adaptées sont installées sur l'ensemble du site.

Notre objectif prioritaire est de traiter convenablement les déchets de laboratoire et de diminuer les déchets ménagers. Les déchets des entreprises sont suivis sur la plateforme TrackDéchets depuis juillet 2022, ce qui permet d'assurer une meilleure traçabilité de ceux-ci.

À l'horizon 2030, nous prévoyons une diminution de 5 % de l'intensité de déchets et d'effluents laboratoire rapportée à l'effectif ETP de Recherche et Développement.

Enjeu et risques associés	Opportunité / Politique	Objectif 2030
Pollution et biodiversité		
Risques liés à la possibilité que, pour certains produits, la technologie ne réduise pas l'impact des composés pharmaceutiques ou soit globalement plus impactant environnementalement que le traitement oral. Risque de dégradation de l'environnement.	Limiter l'impact environnemental des produits pharmaceutiques (composés pharmaceutiques dans l'eau) et de la chaîne de valeur de Medincell (les effluents et les déchets).	- Développer des technologies/produits améliorant l'impact environnemental des traitements. - Maintenir la bonne gestion des effluents et déchets liés à nos activités.

Le tableau suivant présente le comparatif annuel de la quantité de déchets d'activité de l'entreprise, catégorisés en déchets de laboratoire dits dangereux et en déchets d'entreprise assimilés à des déchets ménagers communs :

Gestion des déchets	2025/2026	2024/2025
Déchets assimilés ménagers (estimations) (t)	4,919*	5,517*
Déchets de laboratoire, déchets dangereux (t)	18,399	16,677
Déchets radioactifs (t)	-	-
Volume d'eaux usées (m ³)	770	730
Part des déchets recyclés ou régénérés (%)	5	0,5
Part des déchets non-recyclés éliminés/incinérés (%)	32	26
Part des déchets non-recyclés valorisés (%)	63	73
Intensité de rejets-déchets non-recyclés (t/M€ investis)	10,82	12,55**
Intensité de rejets-déchets dangereux ou radioactifs (t/M€ investis)	9,00	9,48**
Intensité de rejets-déchets ménagers (t/ETP)	0,035	0,041
Intensité de rejets déchets dangereux (t CO ₂ é /ETP R&D)	0,094	0,087
Émissions de gaz à effet de serre déchets ménagers (t CO ₂ é)	0,759	0,832
Émissions de gaz à effet de serre déchets laboratoire (t CO ₂ é)	10,014	8,639
Émissions de gaz à effet de serre de traitement des eaux (t CO ₂ é)	0,380	0,360
Émissions de gaz à effet de serre indirectes (t CO ₂ é, scope 3)	11,153	9,831

*Changement de prestataire, de méthodologie

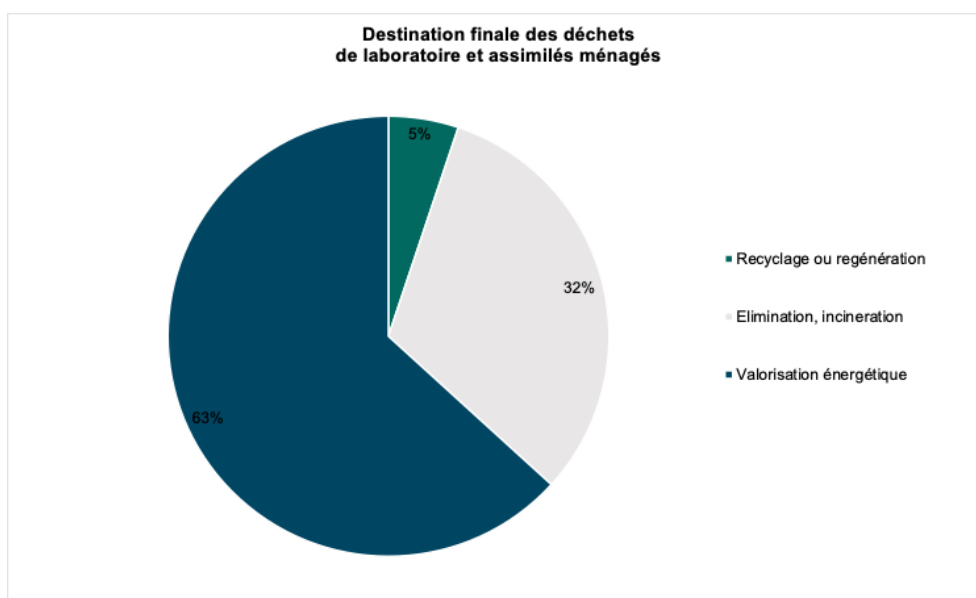
**Correction d'erreur

En 2025-26, les indicateurs environnementaux liés aux déchets ont été principalement influencés par une hausse de l'activité de R&D, entraînant une augmentation de 10 % des déchets dangereux de laboratoire et une progression de 13 % des émissions associées de (scope 3). À l'inverse, les déchets assimilés aux déchets ménagers ont diminué de 11 %, évolution à interpréter avec prudence en raison d'un changement de prestataire et de méthodologie.

La performance globale en matière de gestion des déchets présente des tendances contrastées : si le taux de recyclage s'est nettement amélioré (5 % contre 0,5 %), la part des déchets éliminés sans valorisation a augmenté, traduisant une évolution des pratiques de traitement et de la composition des déchets.

Les indicateurs d'intensité montrent une amélioration pour les déchets non recyclés (environ -14 % rapporté aux investissements) ainsi que pour les déchets dangereux (environ -5 %), traduisant une meilleure efficacité relative. L'intensité des déchets ménagers par collaborateur diminue également (-15 %). À l'inverse, l'intensité des déchets dangereux rapportée aux effectifs R&D augmente légèrement (environ +8 %), en lien avec la nature des activités de recherche.

Enfin, les émissions totales associées aux déchets progressent d'environ 13 %, principalement sous l'effet de l'augmentation des volumes de déchets dangereux.



4.2.3.2. Émissions liées aux déplacements

4.2.3.2.1. Déplacements professionnels

Nous menons nos activités à l'échelle internationale. Dans ce contexte, nos collaborateurs utilisent dans la mesure du possible le système de téléconférence pour communiquer avec les partenaires. Quand un déplacement professionnel est nécessaire, nous privilégions autant que faire se peut les déplacements en train, dont les émissions de CO₂ sont très inférieures à celles des avions. De nombreux interlocuteurs de la Société étant implantés aux États-Unis (agences réglementaires, investigateurs médicaux, investisseurs, partenaires industriels, congrès scientifiques...) ou sur d'autres continents, les employés sont amenés à prendre l'avion pour les rencontrer lorsque les téléconférences ne suffisent pas.

Les émissions de CO₂é sont calculées et mises à la disposition de Medincell par les agences de voyage. Nous disposons d'informations limitées pour évaluer la quantité de CO₂ émise lors de certains déplacements professionnels effectués en VTC électrique, en taxi ou reportés en notes de frais. Certaines données et ratios restent cependant limités aux données fournies par les agences de transports. Nous rationalisons et organisons tous ces déplacements collectifs afin de limiter leur impact. Nous avons investi en 2019 dans un véhicule utilitaire électrique pour les besoins de notre département Services Généraux.

Le tableau ci-dessous donne l'évolution annuelle de la quantité de CO₂ émise directement ou indirectement lors des déplacements professionnels effectués en train, en avion ou voiture de location, ainsi que lors de la fréquentation des hôtels :

Déplacements professionnels	2025/2026	2024/2025
Émissions de gaz à effet de serre (t CO ₂ é, scope 3 amont)	398,60	426,47*
Distance cumulée en véhicule électrique (km)	3 081	2 623
Émissions cumulées évitées par véhicule électrique (tCO ₂ é)	0,96	0,814
Intensité d'émission (t CO ₂ é /M€ de CA)	20,42	16,78*
Intensité d'émission (t CO ₂ é /ETP)	2,83	3,14*
Kilométrage effectué tous types de transport confondus à travers des agences (km)	1 151 027	959 052
Intensité d'émission à travers des agences (g CO ₂ é /km)	131	114

*Données corrigées

Pour l'exercice 2025-26, l'empreinte carbone liée aux déplacements professionnels a diminué d'environ 6 % par rapport à l'exercice précédent, tandis que l'intensité des émissions par collaborateur s'est également améliorée (-10 %).

Toutefois, l'intensité des émissions rapportée au chiffre d'affaires a fortement augmenté (environ +20 %, données corrigées). Cette évolution s'explique principalement par une baisse du chiffre d'affaires sur la période, et non par une dégradation des pratiques de déplacement.

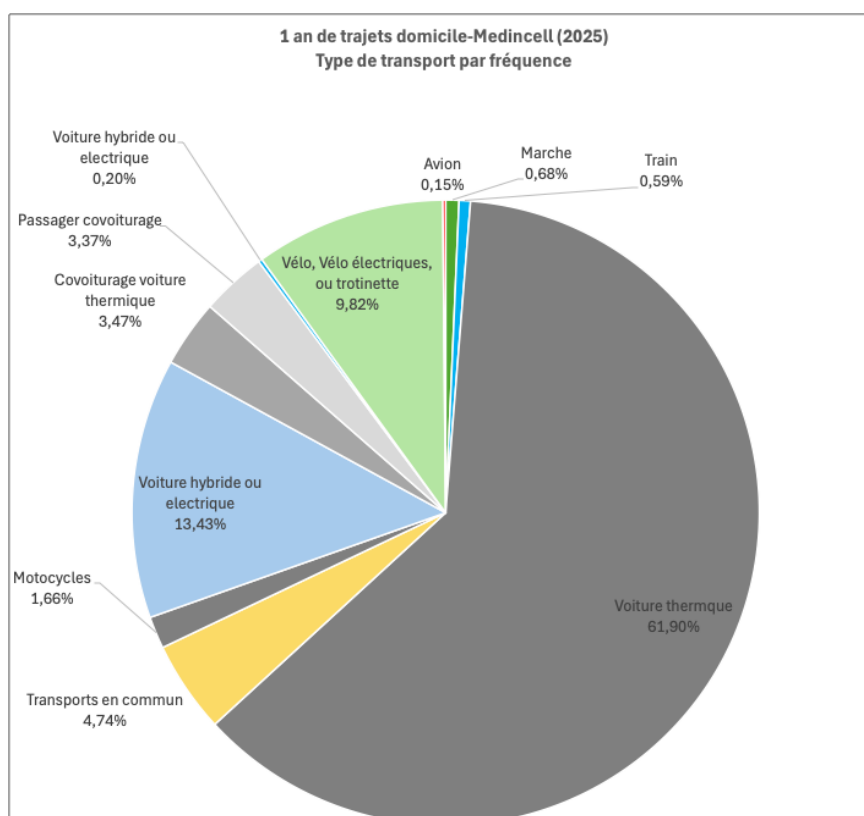
Dans le même temps, les distances parcourues via les agences de voyage ont augmenté d'environ 20 %, tandis que les émissions moyennes par kilomètre ont progressé d'environ 15 %, traduisant un recours accru à des modes de transport plus émetteurs.

Dans l'ensemble, bien que les émissions absolues soient en baisse, les indicateurs d'intensité présentent des évolutions contrastées. Les déplacements professionnels demeurent néanmoins l'un des principaux leviers d'action sur les émissions indirectes de la Société.

4.2.3.2.2. Déplacements domicile-travail et Plan de Mobilité Entreprise

Au titre de l'exercice 2025-26, les déplacements domicile-travail représentent environ 4,5 % de l'empreinte carbone totale de la Société. Bien que cette contribution reste limitée, elle constitue l'un des principaux leviers d'action directe sur les émissions indirectes.

Depuis 2021, Medincell déploie un Plan de Mobilité Employeur en concertation avec la Métropole de Montpellier et les acteurs locaux. Un sondage annuel auprès des collaborateurs permet d'estimer les distances parcourues et les émissions associées, malgré un degré d'incertitude inhérent à cet exercice.



Dans le cadre du plan 2022-25, plusieurs dispositifs ont été mis en place : déploiement du covoiturage (Klaxit puis BlaBlaCar Daily), télétravail (jusqu'à 9 jours par mois), horaires flexibles, infrastructures de recharge électrique (dix bornes) et stationnement vélo couvert. Des actions de sensibilisation et des aides financières ont également été proposées afin de favoriser l'usage de mobilités alternatives. Sur l'exercice, les émissions liées aux déplacements domicile-travail diminuent légèrement, tout comme l'intensité par collaborateur et par kilomètre, malgré une augmentation des distances parcourues. Cette évolution s'explique principalement par une amélioration de l'efficacité carbone des déplacements (notamment évolution du parc de véhicules), le niveau de télétravail restant globalement stable.

Toutefois, les évolutions observées entre 2022 et 2025 restent contrastées : si la part de l'autosolisme diminue, le recours aux transports en commun et aux mobilités actives recule, malgré la gratuité des transports instaurée fin 2023. Le covoiturage via application reste limité, notamment en raison du changement d'outil intervenu en 2024.

Afin d'accompagner la transition vers des mobilités plus durables, un Forfait Mobilités Durables (FMD) a été mis en place et revalorisé à compter de 2026, passant de 50 euros à 120 euros.

Un nouveau Plan de Mobilité Employeur couvrant la période 2026-30 a été défini et présenté en mai 2026, postérieurement à la clôture. Il vise à relancer le report modal (covoiturage, vélo, transports en commun) et à renforcer les actions collectives avec les acteurs du territoire.

Déplacements domicile-travail	2025/2026	2024/2025
Kilométrage effectué tous types de transport confondus (estimation, km)	763 355	669 897
Émissions de gaz à effet de serre (estimation, t CO ₂ é, scope 3 amont)	138,61	142,21
Distance médiane au domicile (km)	8	8
Distance cumulée en covoiturage sur l'application BlablaCar (km)	3 205	6 290
Émissions cumulées évitées par le covoiturage sur l'application BlablaCar (t CO ₂ é)	0,687	1,369
Aides aux mobilités durables (FMD) (€)	120	50
Intensité d'émission (g CO ₂ é /km)	179	212
Intensité d'émission (t CO ₂ é /ETP)	0,992	1,08

4.2.3.3 Actions de réduction de l'empreinte environnementale et optimisation des ressources sur le site de Jacou

Nous avons engagé des actions afin de minimiser notre empreinte environnementale et optimiser l'utilisation des ressources sur notre site de Jacou. Nos collaborateurs sont des acteurs de premier plan dans la gestion durable des ressources sur site. Ils sont régulièrement sensibilisés aux enjeux environnementaux et aux actions de réduction de l'impact environnemental de l'entreprise. En dehors des pratiques récurrentes et de fond (sobriété énergétique, minimum d'impression, commandes groupées, objets réutilisables...) nous mettons en place des actions de réduction des émissions dès que cela est possible.

Le matériel professionnel après amortissement, s'il est toujours en bon état, est revendu pour prolonger sa durée d'usage. Le matériel informatique (ordinateurs portables et téléphones mobiles) est donné ou revendu à prix faible aux employés qui le souhaitent, évitant des émissions supplémentaires. Du matériel de laboratoire, dont le coût environnemental est souvent assez élevé, est également revendu de manière occasionnellement lorsque c'est possible. Un facteur d'émission monétaire générique est utilisé pour quantifier le résultat net d'économies en ressources. L'élimination de certains déchets par combustion avec valorisation thermique ou cogénération permet d'éviter des émissions de gaz à effet de serre. L'optimisation des déplacements et l'utilisation d'un véhicule d'entreprise électrique permet de limiter les émissions liées à l'utilisation des ressources fossiles.

L'impact de ces pratiques d'optimisation des ressources et d'économie circulaire est en partie quantifiable par les émissions non générées à un niveau sociétal local :

Effort d'optimisation des ressources	2025/2026	2024/2025
Émissions évitées grâce aux ressources optimisées (t CO₂e)	5,44	5,71*
Seconde vie des Immobilisations (t CO ₂ e)	2,02	2,12*
Cogénération, Régénération (t CO ₂ e)	2,46	2,10
Émissions évitées par covoiturage et le véhicule électrique d'entreprise (t CO ₂ e)	1,65	2,18

**Données recalculées pour comparabilité*

Au cours de l'exercice, 52 équipements informatiques (32 MacBook Pro/Air et 20 iPhone) ont été donnés à des associations, permettant d'éviter l'émission estimée de 2 t CO₂e et l'extraction de 11,5 tonnes de matières premières. Cette estimation repose sur les facteurs d'émission physiques ADEME/ARCEP 2025, un postulat de substitution mixte neuf/reconditionné (50/50) et une durée de seconde vie individualisée par équipement selon son ancienneté réelle (5,5 ans en moyenne). L'approche retenue, volontairement conservatrice, intègre une décote de 10 % et se limite aux émissions de fabrication (cradle-to-gate). Cette démarche d'allongement de la durée de vie des équipements s'inscrit dans la politique de réduction de l'empreinte numérique de Medincell.

L'effort d'optimisation des ressources cette année est évalué à 5,44 t CO₂e.

4.3. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DU GROUPE MEDINCELL SUR LES COMMUNAUTÉS (.E2, .E3, .E4, .E5)

La commune de Jacou est exposée à un climat méditerranéen. Elle s'étend sur 3,43 km² au nord de Montpellier et 40 % de son territoire est composé d'espaces naturels (pinède) et agricoles (vignes). Une analyse des environs du site met en évidence que nos installations ne sont pas situées à proximité (rayon de 5 km) d'une zone protégée, zone Natura 2000, cours d'eau, ou réserve naturelle à haute biodiversité⁸⁸. Notre site étant situé dans une zone déjà urbanisée, l'installation d'un nouveau bâtiment n'a pas modifié l'affectation des terres ni amené à une perte de zones naturelles. L'emprise des installations de Medincell, bâtiments, abords et parking représente une superficie totale de 5 010 m².

Nos activités de R&D nécessitent une manipulation quotidienne de produits chimiques, dans des quantités limitées, qui peuvent néanmoins être dangereux pour la santé humaine et l'environnement. Afin de limiter un potentiel impact sur son environnement proche et la biodiversité environnante, nous nous assurons d'avoir les meilleures procédures en place pour encadrer les activités à risque.

4.3.1. Analyse des risques environnementaux

L'analyse des risques environnementaux liés à l'exploitation du site de Jacou a été mise à jour en 2022 afin d'actualiser et évaluer les risques de l'entreprise sur son milieu proche, l'air, l'eau, le sol et la biodiversité. Les risques les plus importants sont maîtrisés au vu des mesures mises en place pour la sécurité du personnel : filtres à charbon actif et HEPA sur les hottes et bidons de déchets, rétentions et sol de la zone déchets imperméabilisée. Deux substances classées dangereuses pour l'eau (substance préoccupante) sont utilisées ponctuellement en laboratoire et en quantité de l'ordre du gramme. Les risques résiduels environnementaux concernent principalement les émissions liées à l'occupation des bâtiments (chauffage, climatisation, isolation, consommation d'électricité). Un plan d'action précise les prochaines étapes à suivre afin de prendre en compte des impacts résiduels, tous mineurs.

Le degré d'incidences négatives sur l'environnement et la biodiversité que nos activités peuvent générer est décrit dans le tableau suivant. L'incidence est considérée par défaut et ne tient pas compte de l'absence ou de la proximité effective de zones sensibles ni de l'étendue des zones géographiques concernées :

Degré d'incidence environnementale des activités	2025/2026	2024/2025
Intensité d'émissions directes et indirectes de polluants atmosphériques générées (t CO ₂ é/M€ investis)	scopes 1, 2 et 3 1 503,73	scopes 1, 2 et 3 1 587,47*
Intensité d'émissions directes et indirectes de polluants inorganiques (t CO ₂ é/M€ investis)	scopes 1, 2 et 3 1 503,73	scopes 1, 2 et 3 1 587,47*
Intensité d'émissions directes de substances qui appauvrissent la couche d'ozone (t CO ₂ é/M€ investis)	Non détecté et négligeable	Non détecté et négligeable
Utilisation directe de substances extrêmement préoccupantes pour l'eau (SVHC) ⁸⁹	3 molécules en quantité < 500mL par an	2 molécules en quantité < 20g par an
Qualité des rejets directs dans l'eau	Voir traitement des eaux usées	Voir traitement des eaux usées

*Par souci de comparabilité certaines données ont été recalculées

Les polluants atmosphériques et inorganiques ont été assimilés aux émissions de CO₂ calculées via le bilan carbone. La variation des montants d'investissements et du scope du bilan carbone d'une année sur l'autre rend les données difficilement comparables. A noter que nous n'avons été impliqués dans aucune controverse environnementale ou infraction légale, ni cette année, ni les précédentes. De plus, aucune amende ou sanction n'a été attribuée⁹⁰.

4.3.2. Plan de mobilité en concertation avec les acteurs locaux

Sur la métropole de Montpellier, 78 % des NOx et 58 % des GES du territoire sont émis par les transports. La majorité des émissions provient du transport routier. Favoriser une mobilité multimodale, moins dépendante de la voiture particulière (76 % du parc de véhicules roulants sur la Métropole), permettrait de limiter la hausse générale du trafic routier et diminuer ainsi les émissions de polluants qu'il génère⁹¹. Conscients de cette problématique, nous avons développé en 2021 un plan de mobilité à l'attention de notre personnel en concertation avec la Métropole de Montpellier et la mairie de Jacou. *Plus d'information sur cette action dans la section précédente du présent chapitre 4.2.3.2.2. Déplacements domicile-travail et Plan de Mobilité Entreprise.*

⁸⁸ GRI 304-1 : Biodiversité - 2016

⁸⁹ <https://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

⁹⁰ GRI 307-1 : Biodiversité, 2016

⁹¹ <https://www.atmo-occitanie.org/sites/default/files/publications/2022-07/ETU-2022-225%20-%20Montpellier%20M%C3%A9diterran%C3%A9e%20M%C3%A9tropole.pdf>

4.4. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE MEDINCELL GROUPE SUR ET À TRAVERS SA CHAÎNE DE VALEUR (.E1, .E2, .E4, .E5)

Notre influence sur et à travers notre chaîne de valeur reste à ce jour limitée. Nous ne pouvons pas à ce jour quantifier notre impact au-delà de notre bilan carbone. Le premier produit utilisant la technologie BEPO®, UZEDY®, est commercialisé depuis avril 2023. Des estimations théoriques de son potentiel impact sont détaillées en section **Des traitements respectueux de l'environnement du présent chapitre**.

Établis principalement en France, nous nous conformons aux réglementations françaises et européennes en vigueur. La France a notamment ratifié le protocole de Kyoto, et voté la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques, les Lois Grenelle I et II ainsi que la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Nous soutenons ces principes et avons nous-mêmes ratifié le traité de l'UN Global Compact, chaque année depuis 2021. Nous formalisons ainsi notre engagement envers la protection de l'environnement et veillons à l'engagement de sa chaîne de valeur pour un développement durable.

L'environnement est un sujet matériel pour chacun de nos partenaires pharmaceutiques qui ont tous mis en place des politiques et objectifs de progression en ce sens. Notre Politique d'achats intègre depuis 2022 un critère de durabilité permettant de favoriser tant que possible les fournisseurs les plus responsables. Nos partenaires pharmaceutiques Teva et AbbVie ont fixé à leur échelle des objectifs environnementaux ambitieux^{92 93}.

La production d'acide polylactique (PLA), qui entre dans la composition des copolymères, réalisés par l'entreprise CM Biomaterials dans les usines de Corbion, a une empreinte carbone modérée. Corbion, au-delà de son management environnemental et de ses ressources⁹⁴, conduit des recherches d'amélioration des processus dont les efforts ont été récemment quantifiés (réduction de 0,224 t de CO₂e par tonne de PLA produite⁹⁵). Ce produit est à 100 % biosourcé, avec l'objectif ambitieux de devenir un matériau entièrement compostable et neutre en carbone⁹⁶.

Nous avons l'ambition de travailler en priorité avec un réseau de partenaires engagés et dialoguer avec les sous-traitants les plus matériels afin d'encourager et de partager les bonnes pratiques environnementales. À ce jour, nous ne sommes pas en mesure d'avoir une visibilité sur toute notre chaîne de valeur, cependant la proportion des dépenses de l'entreprise relative à des activités avec un risque environnemental de pollution par produits chimiques ou d'industries à forte intensité d'eau et dans des pays significativement exposés pour ces risques reste inférieure à 5 % (voir sections **2.6.1. Activités controversées et secteur ou zone d'activité à risque** et **2.6.2 Encadrement de la sous-traitance et des fournisseurs**).

Les enjeux de durabilité liés aux risques climatiques plus généraux sont détaillés dans le chapitre 2 du DEU annuel accessible via le site investisseur : <https://www.medincell.com/regulated-information/>.

Sur l'exercice 2025-26, nous avons fait progresser notre démarche d'atténuation et de décarbonation, en définissant de premiers objectifs en cohérence avec ceux de l'Accord de Paris et avec la trajectoire de croissance future de la Société. Les premiers résultats de ces travaux sont présentés dans la section ci-après **4.4.3. Plan Climat**. Ils reposent notamment sur la consolidation de nos données de référence, l'identification de leviers de réduction prioritaires et la structuration progressive d'un plan climat destiné à orienter durablement la réduction de notre empreinte carbone et à renforcer la résilience de la Société et de sa chaîne de valeur.

4.4.1. Bilan Carbone et Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)

Nous poursuivons nos efforts d'évaluation de notre impact environnemental, en précisant l'évaluation de notre empreinte carbone notamment sur plusieurs postes du scope 3. Nous nous efforçons de suivre une méthodologie précise dans l'évaluation de nos émissions, au plus proche des standards de la Norme ISO 14.064-1.

Les scopes 1 et 2 sont évalués avec un faible degré d'incertitude (<5 %) car les données utilisées proviennent de sources fiables, associées à des facteurs d'émission précis en provenance des fournisseurs d'énergie. Le scope 3 présente des facteurs d'incertitude plus importants. Tous les postes ne sont pas évalués ou évaluables à ce jour, et des inconnues potentiellement substantielles subsistent, du fait notamment de la diversité des activités et produits et du manque de références de la littérature sur notre secteur d'activité. Cependant, les impacts sont calculés au plus proche de la réalité, en privilégiant les données fournisseurs dès que cela est possible, et en se basant sur les facteurs

⁹² https://www.teva-sante.fr/our_engagement/article-pages/esg/

⁹³ <https://www.abbvie.com/content/dam/abbvie-com2/pdfs/abbvie-esg-action-report.pdf>

⁹⁴ <https://annualreport.corbion.com/annual-report-2022/our-performance/sustainability-performance>

⁹⁵ <https://www.corbion.com/Sustainability/Measuring-what-matters/Life-cycle-assessment>

⁹⁶ <https://www.corbion.com/-/media/Corbion/Files/Sustainability-Report/Sustainability-Brochure-update-2022.pdf>

d'émissions monétaires des bases l'ADEME⁹⁷ et Climatq lorsque les données ne sont pas disponibles. *Une méthodologie plus complète est détaillée en annexe méthodologique du bilan carbone du présent chapitre.*

Notre bilan carbone permet de visualiser les postes les plus émetteurs et de prioriser les actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Notre objectif est de réduire ou stabiliser nos émissions en saisissant toutes les potentielles opportunités de décarbonation et de réduction des émissions afin de s'aligner avec les Accords de Paris et les recommandations scientifiques.

Enjeu et risques associés	Opportunité / Politique	Objectif 2030
Empreinte carbone		
- Risques liés au manque de gestion environnementale de la part de certaines parties prenantes et dans certaines régions. - Risques d'aggravation des phénomènes liés changement climatique.	Minimiser l'empreinte carbone en rationalisant l'utilisation de l'énergie (scopes 1 et 2) et réduisant nos émissions (scope 3).	- Objectif de réduction de l'intensité énergétique pour le scope 2 : - Bâtiment de bureaux : atteindre l'objectif de réduction fixé par la France (réglementation tertiaire), - Laboratoire : améliorer et maintenir l'intensité énergétique conformément à l'objectif de l'Accord de Paris.

À l'horizon 2030, nous avons l'ambition de stabiliser l'intensité énergétique liée à nos bureaux à 40 kWh/m² bureau/an pour la composante CVC et 116 kWh/m²/an pour sa composante USE, cependant la valeur de référence est actuellement en cours de révision à la suite de modifications des surfaces d'activité. L'intensité énergétique du laboratoire rapportée à l'effectif temps plein en R&D est en cours de référencement.

Scope 1

La Société utilise l'électricité comme seule source d'énergie, et ne se sert pas de la combustion d'énergies fossiles ou de la biomasse pour s'approvisionner en énergie. Cet exercice 2025-26, une fuite sur une vanne d'une petite installation climatique a été détectée et réparée. Cette fuite a conduit à l'émission fugitive de gaz frigorigène R-32 équivalent à 1,84 t CO₂e.

Le scope 1 du bilan carbone est donc de 1,84 t CO₂e (GRI 305-1).

Scope 2

Les émissions indirectes associées à l'énergie sont uniquement constituées par celles liées à la consommation d'électricité du mix énergétique français. Une partie de la consommation électrique est à destination des véhicules électriques (d'entreprise et du personnel) ainsi qu'à destination du parc informatique.

Le scope 2 du bilan carbone est donc de 7,38 t CO₂e pour la base marché (GRI 305-2) et de 15,78 t CO₂e pour la base localisation (GRI 305-2).

Scope 3

Les émissions indirectes associées aux activités amont et aval de l'entreprise ont été complétées.

La Société n'est pas en mesure d'estimer les émissions de ses approvisionnements, ceux-ci étant disparates et non liés à un flux de matières premières. Une partie de ces émissions est comptabilisée à travers les frais de transport dans les achats.

Le transport de visiteurs est anecdotique et une partie de ces émissions est comptabilisée à travers les notes de frais dans les achats.

Le transport de marchandises est anecdotique et ces émissions sont comptabilisées à travers les frais de transport des achats.

Une partie des déplacements professionnels est comptabilisée à travers les notes de frais dans les achats et réintégrée dans les déplacements professionnels.

Parmi les autres émissions indirectes, nous avons identifié les émissions indirectes liées aux outils et structures informatiques externes mais nous ne sommes pas en mesure à l'heure actuelle de mesurer ou convertir certaines données pour établir un bilan.

Pour l'exercice 2025-26, il a été possible d'associer 44% du volume d'achats en coûts et 54% du volume d'achats en empreinte à un ratio d'émissions carbone d'un fournisseur (scope 3). Pour le reste des dépenses, le calcul de l'équivalent carbone des émissions a été basé sur des facteurs monétaires issus des bases de données de l'ADEME et de Climatq.

⁹⁷ L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) est un établissement public à caractère industriel et commercial français. Elle affiche également le nom d'« Agence de la transition écologique »

Bilan des émissions carbone et de gaz à effet de serre en tonnes de CO₂ équivalentes

Émissions de GES en t CO ₂ é	2025/2026	2024/2025
Activités amonts Scope 3		
Approvisionnements	Non distingué des achats	Non distingué des achats
Achats de produits ou services	2 230,48	1 884,02
Actifs en leasing	39,44	43,34
Immobilisations	246,13	275,83
Dont bâtiments (construction et rénovation)	67,20	65,13
Dont équipement scientifique	122,83	149,66
Dont mobilier	15,72	16,96
Dont équipement informatique	16,88	25,02
Dont brevets	18,11	14,09
Dont licences	5,39	4,98
Déplacements professionnels	398,60	426,47*
Déplacements domicile travail	138,61	142,21
Transport des visiteurs	Anecdotique	Anecdotique
Activités de l'entreprise		
Scope 1 Sources de combustion fossile (GRI 305-1)	1,84	0,98
Scope 2 Consommation électrique (GRI 305-2) base marché	7,38	11,27
Dont véhicule d'entreprise	0,005	0,007
Dont numérique interne	Non évalué	Non évalué
Activités avals Scope 3		
Déchets d'activité	11,15	9,83
Transport de marchandises	Non distingué des achats	Non distingué des achats
Utilisation des produits vendus	Non disponible	Non disponible
Fin de vie des produits vendus	Non disponible	Non disponible
Investissements	Immobilisé ou Négligeable	Immobilisé ou Négligeable
Autres émissions indirectes	Non évalué	Non évalué
Dont numérique externe	Non évalué	Non évalué

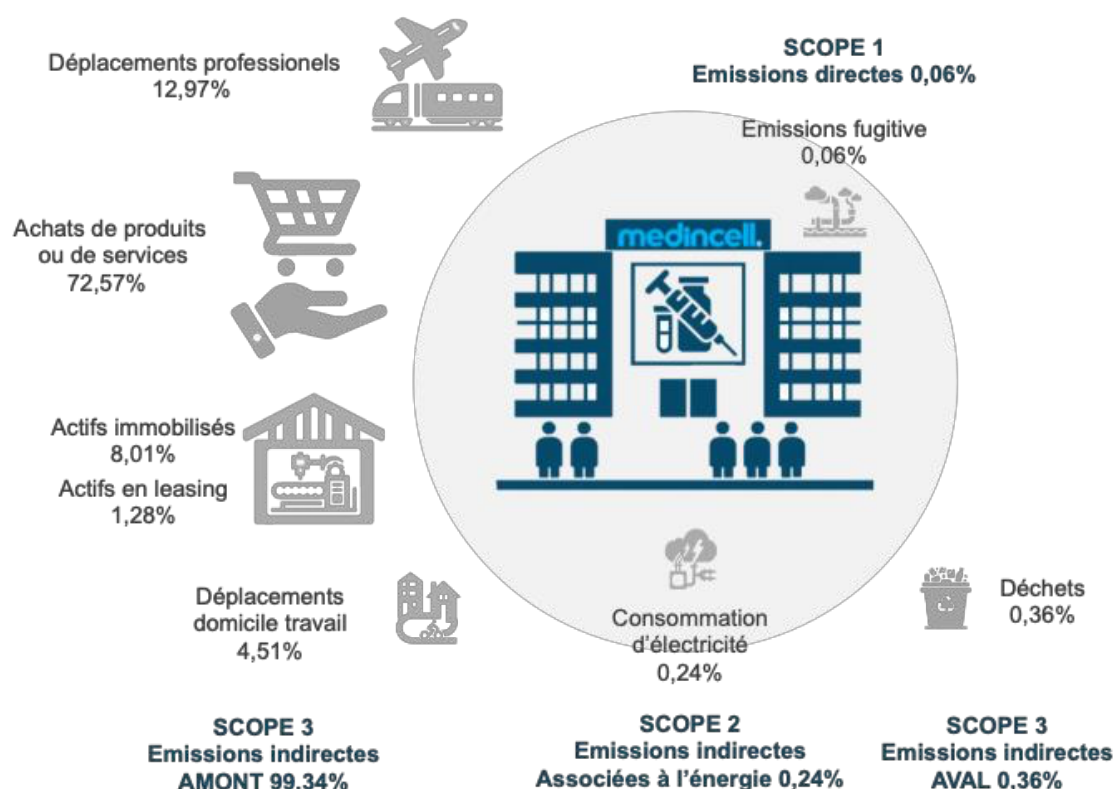
* Donnée recalculée par souci de comparabilité

Catégories d'émissions	Scope	Numéro	Postes d'émissions	% GES	Total 2025 en t CO ₂ e	Total 2024 en t CO ₂ e
Émissions directes de GES	1	1	Émissions directes des sources fixes de combustion	N/A	N/A	N/A
	1	2	Émissions directes des sources mobiles à moteur thermique	N/A	N/A	N/A
	1	3	Émissions directes des procédés hors énergie	N/A	N/A	N/A
	1	4	Émissions fugitives	0,06	1,84	0,98
	1	5	Émissions issues de la biomasse (sols et forêts)	N/A	N/A	N/A
	Sous total (GRI 305-1)			0,06	1,84	0,98
Émissions indirectes associées à l'énergie	2	6	Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité	0,24	7,38	11,27
	2	7	Émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	N/A	N/A	N/A
	Sous total (GRI 305-2) Base marché			0,24	7,38	11,27
	Sous total (GRI 305-2) Base localisation			0,51	15,78	15,43
Autres émissions indirectes de GES	3 amont	8	Émissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7	N/A	N/A	N/A
	3 amont	9	Achats de produits ou services	72,57	2230,48	1884,02
	3 amont	10	Immobilisations de biens	8,01	246,13	275,83
	3 aval	11	Déchets	0,36	11,15	9,83
	3 amont	12	Transport de marchandise amont	N/E	N/E	N/E
	3 amont	13	Déplacements professionnels	12,97	398,60	426,47*
	3 amont	14	Actifs en leasing amont	1,28	39,44	43,34
	3 aval	15	Investissements	N/E	N/E	N/E
	3 amont	16	Transport des visiteurs	N/E	N/E	N/E
	3 aval	17	Transport de marchandise aval	N/E	N/E	N/E
	3 aval	18	Utilisation des produits vendus	N/E	N/E	N/E
	3 aval	19	Fin de vie des produits vendus	N/E	N/E	N/E
	3 aval	20	Franchise aval	N/A	N/A	N/A
	3 aval	21	Leasing aval	N/A	N/A	N/A
	3 amont	22	Déplacements domicile travail	4,51	138,61	142,21
	3 aval	23	Autres émissions indirectes	N/E	N/E	N/E
	Sous total 3 amont			99,44	3 053,26	2 771,87*
	Sous total 3 aval			0,36	11,15	9,83
Sous total (GRI 305-3)			99,70	3,064.41	2,781.70*	
TOTAL GES (Base marché)			100	3,073.63	2,793.95*	
TOTAL GES (Base localisation)			100	3,082.03	2,798.11*	

N/A : Non Applicable, N/E : Non Estimé, * données recalculées par souci de comparabilité

La somme des pourcentages a été arrondie à 100 pour pallier les arrondis du calcul.

Repartition des sources de gaz à effets de serre



Le bilan carbone détaillé 2025-26 reste structurellement dominé par les émissions de scope 3, qui représentent 99,7 % des émissions totales. Les émissions totales en approche market-based augmentent de 10 % par rapport aux données corrigées 2024-2025, pour atteindre 3 073,6 t CO₂e.

Cette hausse est principalement portée par les achats de biens et services, qui représentent 72,6 % de l'empreinte totale et progressent de 18 % sur un an. Les immobilisations/amortissements poursuivent leur baisse, traduisant une contribution moindre des équipements et actifs immobilisés. Les achats et les immobilisations représentent ensemble 80 % des émissions carbone de la Société.

Les déplacements professionnels restent le deuxième poste d'émissions, à 13 %, bien qu'ils diminuent de 7 % par rapport aux données corrigées 2024-2025. Les déplacements domicile-travail demeurent globalement stables et représentent 4,5 % des émissions totales.

Les émissions de scope 1 et scope 2 restent marginales, représentant ensemble moins de 0,3 % de l'empreinte carbone. La baisse des émissions liées à l'électricité s'explique par le mix énergétique et souligne une évolution limitée mais positive des impacts énergétiques opérationnels.

Globalement, l'empreinte carbone de Medincell demeure principalement indirecte et liée à sa chaîne de valeur, plutôt qu'à ses opérations directes.

Ces postes sont directement liés à notre activité. A activité équivalente, il ne sera possible de réduire significativement ces émissions qu'en réduisant l'empreinte de nos fournisseurs. Medincell s'efforce de sélectionner des fournisseurs présentant de solides engagements environnementaux et a déjà engagé un dialogue avec plusieurs fournisseurs clés sur les enjeux de durabilité et de climat. Parallèlement, la Société prévoit de s'appuyer sur le référentiel EcoVadis afin de renforcer davantage ses pratiques d'achats responsables et d'intégrer les considérations de durabilité dans ses processus d'engagement et d'évaluation des fournisseurs. Cette démarche devrait permettre d'identifier des opportunités de collaboration et d'amélioration continue tout en contribuant à l'atteinte des objectifs à long terme du Plan Climat.

4.4.2. Ratios d'intensité carbone

Certains facteurs tels que l'activité économique, le nombre de collaborateurs, ou encore la surface du bâtiment, peuvent influencer sur l'empreinte carbone de l'entreprise. Les ratios d'intensité permettent de comparer les émissions de manière relative et dans une certaine mesure dégager une tendance, ou mesurer l'efficacité des actions mises en place.

Scopes 1 & 2 (GRI 305-4)	2025/2026	2024/2025
Intensité Carbone - Scopes 1 & 2/CA (t CO ₂ é/M€ de CA)	0,47	0,48
Intensité Carbone - Scopes 1 & 2/ETP (kg CO ₂ é/ETP)	65,38	90,05
Intensité Carbone – Scopes 1 & 2/m ² (kg CO ₂ é/m ²)	3,12	4,14

A installation équivalente et avec une consommation en hausse de 2,3 %, les ratios d'intensité carbone scope 1 et 2 ont diminué grâce à la transition du contrat de fourniture d'électricité vers un mix énergétique à 100 % d'énergies renouvelables.

Scopes 1, 2 & 3 (GRI 305-4)	2025/2026	2024/2025
Intensité Carbone - Total/CA (t CO ₂ é/M€ de CA)	157,48	109,92*
Intensité Carbone - Total/CAPEX (t CO ₂ é/M€ investis)	1 503,73	1 587,47*
Intensité Carbone - Total/ETP (t CO ₂ é/ETP)	21,80	19,82*

* Données recalculées par souci de comparabilité

Les ratios d'intensité carbone intégrant les scopes 1, 2 et 3 traduisent une dégradation sur l'exercice, en particulier rapportés au chiffre d'affaires, reflétant le poids prépondérant et la dynamique de croissance des émissions du scope 3. Cette évolution s'explique par la montée en charge des activités de l'entreprise, notamment en recherche et développement et en phases d'industrialisation, ainsi que par l'augmentation des dépenses externes et des flux associés à la chaîne d'approvisionnement. Dans ce contexte, les émissions indirectes constituent désormais le principal levier d'amélioration de la performance carbone globale.

Voyages professionnels	2025/2026	2024/2025
Intensité Carbone – Voyages d'Affaires/CA (t CO ₂ é /M€ de CA)	20,42	16,78*
Intensité Carbone – Voyages d'Affaires/ETP (t CO ₂ é /ETP)	3,14	2,83*
Intensité Carbone –Voyages d'affaires/Distance agence (g CO ₂ é /km)	131	164*

* Données corrigées par souci de comparabilité

Les indicateurs d'intensité carbone liés aux voyages d'affaires sont en hausse sur l'exercice, tant rapportés au chiffre d'affaires qu'aux effectifs, traduisant une augmentation des volumes de déplacements dans un contexte d'intensification des activités, notamment de développement et de partenariats. Parallèlement, la baisse significative de l'intensité carbone par kilomètre parcouru reflète une évolution vers des modes de transport moins émetteurs et une optimisation des déplacements, attestant d'une amélioration de l'efficacité carbone unitaire.

En comparaison avec les pratiques observées dans le secteur des medtech, Medincell présente un profil mitigé en matière d'intensité carbone. Les ratios relatifs aux scopes 1 et 2 se situent à un niveau compétitif notamment grâce au recours à une électricité d'origine renouvelable. À l'inverse, les ratios consolidés intégrant le scope 3 apparaissent dans la fourchette haute et en progression, une tendance néanmoins cohérente avec les caractéristiques du secteur, marqué par un poids prépondérant des émissions indirectes liées à la sous-traitance, aux achats de R&D et aux phases d'industrialisation. La dynamique observée reflète ainsi une phase de croissance et de montée en charge des activités, dans laquelle les émissions indirectes constituent le principal enjeu d'alignement avec les trajectoires de décarbonation sectorielles.

Déplacements domicile-travail (France)	2025/2026	2024/2025
Émissions Carbone (t CO ₂ é)	138,61	142,21
Intensité Carbone (t CO ₂ é /ETP France)	0,99	1,08
Intensité Carbone (g CO ₂ é/km)	179	212

Les indicateurs relatifs aux déplacements domicile-travail suggèrent une amélioration de l'intensité carbone, malgré une hausse des distances parcourues. Les émissions apparaissent en légère baisse, entraînant une diminution des ratios par kilomètre et par collaborateur. Ces évolutions doivent toutefois être interprétées avec prudence, compte tenu du caractère estimatif de certaines données.

4.4.3. Plan Climat

Afin de renforcer sa démarche de transition climatique et de soutenir son alignement progressif avec les objectifs de l'Accord de Paris, le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité d'Audit & ESG, a approuvé après la clôture de l'exercice 2025-26 la mise en place d'un Plan Climat ainsi que de son cadre de gouvernance associé.

Ce plan vise à structurer l'approche de Medincell en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, tout en tenant compte de sa trajectoire de croissance anticipée et des spécificités de son modèle opérationnel.

La gouvernance du Plan Climat est assurée au niveau du Conseil d'Administration par le Comité d'Audit & ESG. Sa mise en œuvre est pilotée par une équipe transverse associant les fonctions Finance, ESG, Opérations, R&D, Achats, Ressources Humaines et Systèmes

d'Information. Cette gouvernance est complétée par l'intégration progressive d'indicateurs liés au climat dans certains dispositifs de rémunération variable à court terme.

Sur la base du bilan carbone réalisé au titre de l'exercice 2025-26, caractérisé par une très forte prépondérance des émissions indirectes (scope 3 représentant environ 99,7 % des émissions totales), Medincell a défini une première trajectoire de décarbonation articulée autour des priorités suivantes :

- maintien d'un approvisionnement en électricité entièrement d'origine renouvelable pour ses activités,
- atteinte de la neutralité carbone opérationnelle sur les scopes 1 et 2 à l'horizon 2035,
- et la réduction progressive des émissions du scope 3, notamment via l'engagement des fournisseurs stratégiques, avec un objectif de 75 % des fournisseurs clés engagés dans des initiatives de réduction carbone d'ici 2030.

Cette trajectoire reflète la volonté de la Société de concilier développement de ses activités et réduction progressive de son intensité carbone. Cette trajectoire est donc légèrement décalée par rapport à une trajectoire alignée 1,5 °C.

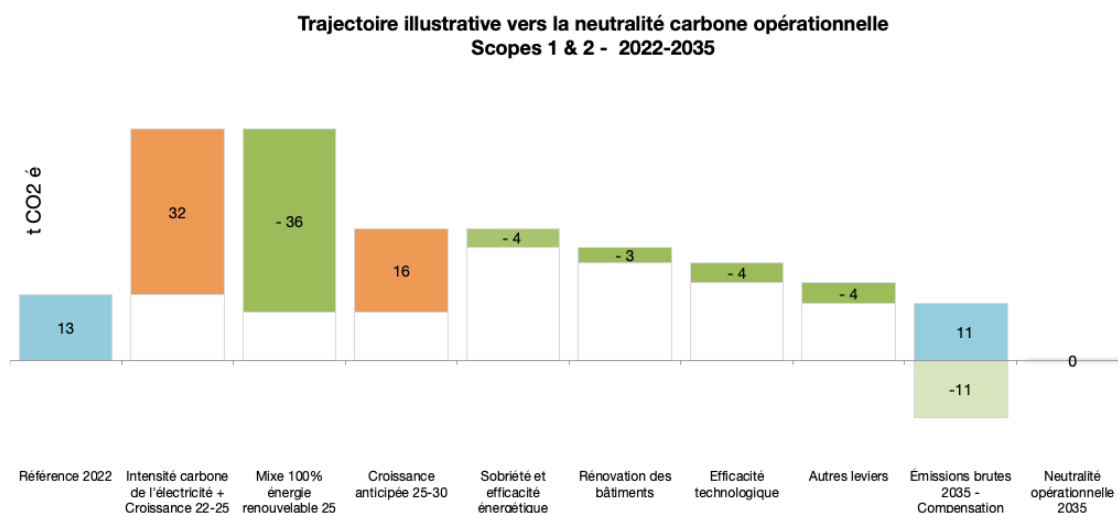
Les principaux leviers identifiés à ce stade concernent l'efficacité énergétique des bâtiments et équipements, l'approvisionnement responsable, l'intégration de critères d'éco-conception dans certaines activités de R&D, ainsi que l'optimisation des déplacements professionnels et de la mobilité des collaborateurs. Compte tenu du poids prépondérant du scope 3, l'engagement des fournisseurs et l'amélioration de la qualité des données de la chaîne de valeur constituent des axes prioritaires.

Le Plan Climat fera l'objet d'une mise en œuvre progressive et d'une actualisation régulière afin de tenir compte de l'évolution des activités du Groupe, des avancées méthodologiques, des évolutions réglementaires et de l'amélioration continue de la qualité des données disponibles. Medincell continuera par ailleurs à évaluer les opportunités d'alignement avec les standards de référence telles que la Science Based Targets initiative (SBTi) et EcoVadis.

		Émissions CO ₂ e Référence 2022	2030	Objectifs 2035	2050
Opérations propres	Émissions directes (scope 1)	<1t t CO ₂ e	-15% d'émissions t CO ₂ e	Neutralité carbone compensation des émissions résiduelles	-75% d'émissions t CO ₂ e
	Émissions indirectes liées à l'énergie (scope 2)	13t CO ₂ e			
Opérations externes	Émissions de la chaîne de valeur (scope 3)	6 265 t CO ₂ e	-10% d'émissions t CO ₂ e 75% des fournisseurs clés engagés à réduire leur intensité carbone		-70% d'émissions t CO ₂ e

Avertissement : Les trajectoires présentées ci-après correspondent à un exercice de planification interne préliminaire fondé sur les hypothèses actuellement retenues par la Société. Elles pourront évoluer en fonction de la croissance de l'activité, des évolutions réglementaires, des progrès technologiques, de la disponibilité des données et des méthodes de calcul applicables.

Les informations présentées ne constituent pas des engagements fermes ni des objectifs officiellement validés par la Société au sens des référentiels climatiques actuels. Elles ont vocation à être revues et affinées dans le cadre des futurs exercices de reporting climat et durabilité de Medincell.



Le graphique précédent illustre la feuille de route préliminaire de Medincell vers la neutralité carbone opérationnelle sur les Scopes 1 et 2 (GHG Protocol) à l'horizon 2035, exprimée en t CO₂e. À partir d'une référence 2022 de 13 t CO₂e, la trajectoire reflète d'abord la pression à la hausse exercée par la croissance de l'activité et par l'intensité carbone du mix électrique entre 2022 et 2025, puis intègre l'effet des principaux leviers d'atténuation identifiés à ce jour : passage à un approvisionnement en électricité 100 % renouvelable en 2025, anticipation de la croissance de l'activité entre 2025 et 2030, mesures de sobriété et d'efficacité énergétique, rénovation des bâtiments, gains d'efficacité technologique et autres leviers complémentaires. Après déploiement de ces leviers, les émissions brutes résiduelles sont estimées à environ 11 t CO₂e à l'horizon 2035, qu'il est envisagé de neutraliser via des projets de contribution carbone de haute qualité afin d'atteindre la neutralité opérationnelle.

Ce Plan Climat constitue le cadre principal de gestion des risques et opportunités de transition du Groupe (*les enjeux liés aux risques climatiques sont détaillés au Chapitre 2 du DEU annuel, accessible via le site investisseurs : <https://www.medincell.com/regulated-information/>* **2.6.4. Risques climatiques : risques physiques et risques de transition à l'horizon 2030**) et sera mis à jour régulièrement en cohérence avec les évolutions réglementaires, l'évolution de l'activité et les améliorations apportées à la mesure des émissions

4.4.4. Taxonomie Verte

Bien que Medincell ne soit pas soumise à la réglementation relative à la Taxonomie Verte de l'Union européenne, nous avons choisi de publier volontairement le tableau synthétique ci-après afin de mettre en lumière nos efforts d'investissement, bien que ceux-ci demeurent limités. Cette démarche vise à faciliter la lecture et l'analyse par les parties prenantes, sans prétendre à une présentation exhaustive des tableaux requis par la réglementation.

Il convient de rappeler que la Taxonomie Verte repose sur une double exigence :

Éligibilité : l'activité doit figurer parmi celles couvertes par les actes délégués de la Taxonomie.

Alignement : l'activité éligible doit respecter les critères techniques définis, notamment les principes de « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) à l'environnement, ainsi que les garanties sociales minimales.

Dans notre cas, les activités principales de Medincell ne sont pas par essence alignées avec la Taxonomie, ce qui explique la faible proportion d'investissements alignés. Les activités annexes identifiées comme alignées en 2025-26 concernent principalement des projets d'amélioration des infrastructures et de la mobilité interne.

Proportion du chiffre d'affaires, CapEx, OpEx issus de produits ou services associés à des activités économiques éligibles ou alignées sur la Taxonomie – publication couvrant l'exercice (N) (KPI de synthèse)															
Exercice (N):	2025-26				Unité:		k€								
KPI (1)	Total (2)	Proportion des activités éligibles à la Taxonomie (3)	Activités alignées sur la Taxonomie (4)	Proportion des activités alignées sur la Taxonomie (5)	Répartition par objectif environnemental des activités alignées sur la Taxonomie						Proportion des activités habilitantes (12)	Proportion des activités transitoires (13)	Activités non évaluées considérées comme non significatives (14)	Activités alignées sur la Taxonomie au cours de l'exercice précédent (N-1) (15)	Proportion des activités alignées sur la Taxonomie au cours de l'exercice précédent (N-1)
					Atténuation du changement climatique (6)	Adaptation au changement climatique (7)	Ressources aquatiques et marines (8)	Économie circulaire (9)	Prévention et contrôle de la pollution (10)	Biodiversité et écosystèmes (11)					
Texte	k€	%	k€	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	k€	%
Chiffre d'affaires	19 518	0,00%	0	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0	0,00%
CapEx	2 044	0,06%	1,16	0,06%	0,06%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0	0,00%
OpEx	45 020	0,21%	50,22	0,11%	0,11%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	61,4	0,14

Proportion du chiffre d'affaires issu de produits ou services associés à des activités économiques éligibles ou alignées sur la Taxonomie – publication couvrant l'exercice (N) (détail par activité)														
KPI rapporté:	Chiffre d'affaires			Exercice:		2025-26 Total KPI (k€): 19 518						Activité habilitante (12)	Activité transitoire (13)	Proportion des activités alignées parmi les éligibles (14)
Activités économiques (1)	Code (2)	KPI éligible à la Taxonomie – Proportion du chiffre d'affaires éligible (3)	KPI aligné sur la Taxonomie – valeur monétaire du chiffre d'affaires (4)	KPI aligné sur la Taxonomie – Proportion du chiffre d'affaires aligné (5)	Objectif environnemental des activités alignées sur la Taxonomie									
					CCM (6)	CCA (7)	WTR (8)	CE (9)	PPC (10)	BIO (11)				
Texte	Texte	%	k€	%	%	%	%	%	%	%	(E)	(7)	%	
Aucune activité éligible identifiée pour ce KPI.														
Sum of alignment per objective				0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		
Total KPI (Turnover)		0,00%	0,00	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		

Proportion of CapEx from products or services associated with Taxonomy-eligible or Taxonomy-aligned economic activities – disclosure covering year (N) (activity breakdown)													
KPI rapporté:	CapEx		Exercice:		2025-26		Total KPI (k€):			2 044			
Economic Activities (1)	Code (2)	Taxonomy-eligible KPI – Proportion of Taxonomy-eligible CapEx (3)	Taxonomy-aligned KPI – monetary value of CapEx (4)	Taxonomy-aligned KPI – Proportion of Taxonomy-aligned CapEx (5)	Environmental objective of Taxonomy-aligned activities						Enabling activity (12)	Transitional activity (13)	Proportion of Taxonomy-aligned in Taxonomy-eligible (14)
					CCM (6)	CCA (7)	WTR (8)	CE (9)	PPC (10)	BIO (11)			
Text	Text	%	k€	%	%	%	%	%	%	%	(E)	(T)	%
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers – Utilitaire – immobilisé sur l'année	CCM 6.5	0,06%	1,16	0,06%	0,06%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%			100,00%
Sum of alignment per objective				0,06%	0,06%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
Total KPI (CapEx)		0,06%	1,16	0,06%	0,06%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	

Proportion of OpEx from products or services associated with Taxonomy-eligible or Taxonomy-aligned economic activities – disclosure covering year (N) (activity breakdown)															
KPI rapporté:	OpEx			Exercice:	2025-26		Total KPI (k€):				45 020		Enabling activity (12)	Transitional activity (13)	Proportion of Taxonomy-aligned in Taxonomy-eligible (14)
Economic Activities (1)	Code (2)	Taxonomy-eligible KPI – Proportion of Taxonomy-eligible OpEx (3)	Taxonomy-aligned KPI – monetary value of OpEx (4)	Taxonomy-aligned KPI – Proportion of Taxonomy-aligned OpEx (5)	Environmental objective of Taxonomy-aligned activities										
					CCM (6)	CCA (7)	WTR (8)	CE (9)	PPC (10)	BIO (11)					
Text	Text	%	k€	%	%	%	%	%	%	%	%	(E)	(T)	%	
Réseaux de chaleur/de froid – Maintenance des pompes à chaleur – opérées à 100% d'origine renouvelables	CCM 4.15	0,07%	31,43	0,07%	0,07%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%			100,00%	
Collecte et transport de déchets non dangereux triés à la source Valorisation de matières à partir de déchets non dangereux	CCM 5.5 CCM 5.9	0,01%	3,70	0,01%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%			100,00%	
Exploitation de dispositifs de mobilité des personnes, cyclologistique – FMD	CCM 6.4	0,00%	1,85	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%			100,00%	
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers – Utilitaire – crédit-bail/an	CCM 6.5	0,00%	1,03	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%			100,00%	
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers – Taxi Electric	CCM 6.13	0,02%	10,43	0,02%	0,02%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%			100,00%	
Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques	CCM 7.4	0,00%	1,78	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	E		100,00%	
Traitement de données, hébergement et activités connexes – Centre de données et fibres noires	CCM 8.1	0,10%	0,00	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%			0,00%	
Sum of alignment per objective				0,11%	0,11%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		
Total KPI (OpEx)		0,21%	50,22	0,11%	0,11%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		

5 TABLES DE CONCORDANCE

Cibles des ODD directement adressées

	Cible	Description des actions concrètes de Medincell ou partenaire	Section
	1.a	Participer à la coopération pour le développement de pays à revenus faibles ou modérés à travers des produits plus accessibles et générateurs d'économies pour les systèmes de santé.	3.3 1.8
	3.3	Participation à l'effort collectif d'éradication des maladies tropicales négligées avec le produit de contrôle du vecteur de transmission du paludisme.	3.5.3
	3.7	Participation à l'accès de tous à des services de soins et à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux à travers le développement de produits avec une stratégie d'accès spécifique aux pays à revenus faibles ou modérés.	3.3
	3.8	Participation à l'accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable à travers des technologies avec des coûts de fabrication bas.	1.1
	3.b	Participation à la recherche et la mise au point de médicaments contre les maladies qui touchent principalement les habitants des pays à revenus faibles ou modérés. Participer à l'accessibilité des traitements dont les médicaments essentiels et notamment à travers des conditions de licensing.	3.3 1.8
	5.5	Participer à la garantie de la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision notamment au sein de l'entreprise.	3.7.4
	5.6	Participer à l'accès aux soins de santé sexuelle et procréative à travers le développement d'un contraceptif adapté et accessible aux pays à revenus faibles ou modérés.	3.5.2
	6.3	Participation à l'amélioration de la qualité de l'eau en réduisant la pollution, notamment en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses.	4.1 4.2.3
	8.5	Participation au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale notamment au sein de l'entreprise	3.7.4 ; 3.8
	8.8	Participation à la promotion de la sécurité sur le lieu de travail et à la protection de tous les travailleurs au sein de l'entreprise. Participation à la promotion des droits des travailleurs dans la chaîne de valeur.	2.6.2 3.7.4 et 6.6
	9.5	Participation à la recherche scientifique, et au perfectionnement des capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, notamment en encourageant l'innovation et les collaborations internationales.	1.7 3.6.2
	10.3	Assurance de l'égalité des chances et réduction de l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.	3.7.4 3.8
	12.4	Participer à l'instauration d'une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale. Réduire leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement à travers l'amélioration des technologies et le traitement de nos déchets.	4.1 ; 4.2
	12.5	Participer à la réduction de la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation à travers la rationalisation de nos déchets.	4.2.3
	13.2	Mise en place de mesures relatives aux changements climatiques afin de participer aux politiques et aux stratégies nationales de réduction de l'impact climatique, à travers le management environnemental.	4.3 ; 4.4
	13.3	Participer à l'éducation, la sensibilisation en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact à travers la politique environnementale.	4.3 ; 4.4
	16.5	Participer à la réduction de la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes à travers la ratification à l'UN Global Compact et à la mise œuvre de politiques et procédures internes.	2.4. ; 2.5 3.8
	16.6	Contribuer à la mise en place d'institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux à travers une communication transparente et sincère de nos objectifs et résultats financiers et extra-financiers.	2.4. ; 2.5 3.8
	17.16	Participation à la mise en place de partenariats durables permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'atteindre les objectifs de développement durable notamment de santé.	1.6 ; 1.8 ; 3.6
	17.17	Participation et promotion des partenariats public-privé et avec des acteurs de la société civile, pour capitaliser sur l'expérience acquise et développer des stratégies de financement.	1.4 ; 1.8 ; 2.3

Table de correspondance avec les GRI

			2025	2024	Sources
Economic Performance - 2016	201-1	a. Direct economic value generated and distributed (EVG&D) on an accruals basis, including the basic components for the organization's global operations as listed below. If data are presented on a cash basis, report the justification for this decision in addition to reporting the following basic components: i. Direct economic value generated: revenues ; ii. Economic value distributed: operating costs, employee wages and benefits, payments to providers of capital, payments to government by country, and community investments ; iii. Economic value retained : 'direct economic value generated' less 'economic value distributed'.	19 518k€ -20 743 k€; Texte 0;0;0	25 419k€ -10 762 k€; Texte 0;0;0	1.6.2. Résumé des données économiques 2025-26 DEU annuel Chap 3 et 7; 3.7.7.3. Avantages salariés (hors rémunération); 3.7.7.5 Rémunération et actionnariat salarié 2.5.2 Lobbying
	201-1	b. Where significant, report EVG&D separately at country, regional, or market levels, and the criteria used for defining significance.	NA	NA	
	201-2	a. Risks and opportunities posed by climate change that have the potential to generate substantive changes in operations, revenue, or expenditure, including: i. a description of the risk or opportunity and its classification as either physical, regulatory, or other; ii. a description of the impact associated with the risk or opportunity ; iii. the financial implications of the risk or opportunity before action is taken ; iv. the methods used to manage the risk or opportunity; v. the costs of actions taken to manage the risk or opportunity.	NA NA NA NA NA	NA NA NA NA NA	DEU annuel Chap 2 et 3
	201-3	a. If the plan's liabilities are met by the organization's general resources, the estimated value of those liabilities.	Texte	Texte	DEU annuel Chap 2 et 8
		b. If a separate fund exists to pay the plan's pension liabilities: i. the extent to which the scheme's liabilities are estimated to be covered by the assets that have been set aside to meet them; ii. the basis on which that estimate has been arrived at; iii. when that estimate was made.	NA	NA	
		c. If a fund set up to pay the plan's pension liabilities is not fully covered, explain the strategy, if any, adopted by the employer to work towards full coverage, and the timescale, if any, by which the employer hopes to achieve full coverage.	NA	NA	

		d. Percentage of salary contributed by employee or employer.	NA	NA	
		e. Level of participation in retirement plans, such as participation in mandatory or voluntary schemes, regional, or country-based schemes, or those with financial impact.	NA	NA	
	201-4	a. Total monetary value of financial assistance received by the organization from any government during the reporting period, including: i. tax relief and tax credits; ii. subsidies; iii. investment grants, research and development grants, and other relevant types of grant; iv. awards; v. royalty holidays; vi. financial assistance from Export Credit Agencies (ECAs); vii. financial incentives; viii. other financial benefits received or receivable from any government for any operation.	Texte Texte Texte Texte Texte Texte Texte Texte	Texte Texte Texte Texte Texte Texte Texte Texte	DEU annuel Chap 3
		b. The information in 201-4-a by country.	NA	NA	
		c. Whether, and the extent to which, any government is present in the shareholding structure.	NA	NA	
Market Presence - 2016	202-1	a. When a significant proportion of employees are compensated based on wages subject to minimum wage rules, report the relevant ratio of the entry level wage by gender at significant locations of operation to the minimum wage.	Texte	Texte	3.7.2. Conditions de travail et protection sociale 3.7.7.5 Rémunération et actionnariat salarié
		b. When a significant proportion of other workers (excluding employees) performing the organization's activities are compensated based on wages subject to minimum wage rules, describe the actions taken to determine whether these workers are paid above the minimum wage.	NA	NA	
		c. Whether a local minimum wage is absent or variable at significant locations of operation, by gender. In circumstances in which different minimums can be used as a reference, report which minimum wage is being used.	NA	NA	
		d. The definition used for 'significant locations of operation'.	NA	NA	
	202-2	a. Percentage of senior management at significant locations of operation that are hired from the local community.	NA	NA	
		b. The definition used for 'senior management'.	NA	NA	
		c. The organization's geographical definition of 'local'.	NA	NA	
		d. The definition used for 'significant locations of operation'.	NA	NA	
	203-1	a. Extent of development of significant infrastructure investments and services supported.	Texte	Texte	DEU annuel Chap 3

Indirect Economic Impacts - 2016		b. Current or expected impacts on communities and local economies, including positive and negative impacts where relevant.	Texte	Texte	3.5. Produits en développement 3.7. Impact social des activités internes du Groupe Medincell
		c. Whether these investments and services are commercial, in-kind, or pro bono engagements.	Texte	Texte	DEU annuel Chap 8 1.8. Un réseau d'acteurs engagés pour une santé durable
	203-2	a. Examples of significant identified indirect economic impacts of the organization, including positive and negative impacts.	Texte	Texte	1.5. Contribution aux ODD TABLES DE CONCORDANCE Les cibles des ODD directement adressées
		b. Significance of the indirect economic impacts in the context of external benchmarks and stakeholder priorities, such as national and international standards, protocols, and policy agendas.	Texte	Texte	1.3. Matérialité et objectifs RSE
Procurement Practices - 2016	204-1	a. Percentage of the procurement budget used for significant locations of operation that is spent on suppliers local to that operation (such as percentage of products and services purchased locally).	NA	NA	
		b. The organization's geographical definition of 'local'.	NA	NA	
		c. The definition used for 'significant locations of operation'.	NA	NA	
Anti-corruption - 2016	205-1	a. Total number and percentage of operations assessed for risks related to corruption.	NA; NA	NA; NA	2.6.2 Encadrement de la sous-traitance et des fournisseurs
		b. Significant risks related to corruption identified through the risk assessment.	0	0	
	205-2	a. Total number and percentage of governance body members that the organization's anti-corruption policies and procedures have been communicated to, broken down by region.	disponible sur le site web	disponible sur le site web	2.5.1 Lutte contre la corruption, l'extorsion et 2.3.2. Promotion des pratiques éthiques et équitables
		b. Total number and percentage of employees that the organization's anti-corruption policies and procedures have been communicated to, broken down by employee category and region.	disponible sur le site web	disponible sur le site web	
		c. Total number and percentage of business partners that the organization's anti-corruption policies and procedures have been communicated to, broken down by type of business partner and region. Describe if the organization's anti-corruption policies and procedures have been communicated to any other persons or organizations.	disponible sur le site web	disponible sur le site web	
		d. Total number and percentage of governance body members that have received training on anti-corruption, broken down by region.	NA	NA	
		e. Total number and percentage of employees that have received training on anti-corruption, broken down by employee category and region.	Pas de campagne cette année	Pas de campagne cette année	
	205-3	a. Total number and nature of confirmed incidents of corruption.	Texte 0	Texte 0	

		b. Total number of confirmed incidents in which employees were dismissed or disciplined for corruption.	Texte 0	Texte 0	2.6.2 Encadrement de la sous-traitance et des fournisseurs
		c. Total number of confirmed incidents when contracts with business partners were terminated or not renewed due to violations related to corruption.	Texte 0	Texte 0	
		d. Public legal cases regarding corruption brought against the organization or its employees during the reporting period and the outcomes of such cases.	Texte 0	Texte 0	
Anti Competitive Behavior - 2016	206-1	a. Number of legal actions pending or completed during the reporting period regarding anti-competitive behavior and violations of anti-trust and monopoly legislation in which the organization has been identified as a participant.	Texte 0	Texte 0	DEU annuel Chap 3
		b. Main outcomes of completed legal actions, including any decisions or judgements.	NA	NA	
Tax - 2019	207-1	a. A description of the approach to tax, including: i. whether the organization has a tax strategy and, if so, a link to this strategy if publicly available; ii. the governance body or executive-level position within the organization that formally reviews and approves the tax strategy, and the frequency of this review; iii. the approach to regulatory compliance; iv. how the approach to tax is linked to the business and sustainable development strategies of the organization.	NA NA Texte NA	NA NA Texte NA	DEU annuel Chap 3
	207-2	a. A description of the tax governance and control framework, including: i. the governance body or executive-level position within the organization accountable for compliance with the tax strategy; ii. how the approach to tax is embedded within the organization; iii. the approach to tax risks, including how risks are identified, managed, and monitored; iv. how compliance with the tax governance and control framework is evaluated.	NA NA NA Texte NA	NA NA NA Texte NA	DEU annuel Chap 3 DEU annuel Chap 2
		b. A description of the mechanisms to raise concerns about the organization's business conduct and the organization's integrity in relation to tax.	Texte	Texte	2.3.3. Dispositif de signalement (lanceur d'alerte)
		c. A description of the assurance process for disclosures on tax including, if applicable, a link or reference to the external assurance report(s) or assurance statement(s).	NA	NA	
	207-3	a. A description of the approach to stakeholder engagement and management of stakeholder concerns related to tax, including: i. the approach to engagement with tax authorities; ii. the approach to public policy advocacy on tax; iii. the processes for collecting and considering the views and concerns of stakeholders, including external stakeholders.	NA	NA	

			2025	2024	Sources
Materials - 2016	301-1	a. Total weight or volume of materials that are used to produce and package the organization's primary products and services during the reporting period, by: i. non-renewable materials used; ii. renewable materials used.	NA	NA	
	301-2	a. Percentage of recycled input materials used to manufacture the organization's primary products and services.	NA	NA	
	301-3	a. Percentage of reclaimed products and their packaging materials for each product category.	NA	NA	
		b. How the data for this disclosure have been collected.	NA	NA	
Energy - 2016	302-1	a. Total fuel consumption within the organization from non-renewable sources, in joules or multiples, and including fuel types used.	0	0	4.2.2.1. Consommation énergétique : consommation électrique annuelle
		d. In joules, watt-hours or multiples, the total:			
		i. electricity sold	0	0	
		ii. heating sold	0	0	
		iii. cooling sold	0	0	
		iv. steam sold	0	0	
		b. Total fuel consumption within the organization from renewable sources, in joules or multiples, and including fuel types used.	0	0	
		c. In joules, watt-hours or multiples, the total:			
		i. electricity consumption	740 944kWh	724 351kWh	
		ii. heating consumption	0	0	
		iii. cooling consumption	0	0	
		iv. steam consumption	0	0	
		d. In joules, watt-hours or multiples, the total:			
		i. electricity sold	0	0	
		ii. heating sold	0	0	
		iii. cooling sold	0	0	
		iv. steam sold	0	0	
		e. Total energy consumption within the organization, in joules or multiples.	740 944kWh	724 351kWh	
		f. Standards, methodologies, assumptions, and/or calculation tools used.	Factures	Factures	
		g. Source of the conversion factors used.	Ademe	Ademe	
	302-2	a. Energy consumption outside of the organization, in joules or multiples.	NA	NA	
		b. Standards, methodologies, assumptions, and/or calculation tools used.	NA	NA	
		c. Source of the conversion factors used.	NA	NA	

	302-3	a. Energy intensity ratio for the organization.	0,038 GWh/M€ 0,250 MWh/m ² 5,25 MWh/ETP	0,028 GWh/M€ 0,245 MWh/m ² 5,41 MWh/ETP	
		b. Organization-specific metric (the denominator) chosen to calculate the ratio.	Chiffre d'affaires (M€) ; surface (m ²) ; ETP	Chiffre d'affaires (M€) ; surface (m ²) ; ETP	
		c. Types of energy included in the intensity ratio; whether fuel, electricity, heating, cooling, steam, or all.	Électricité	Électricité	
		d. Whether the ratio uses energy consumption within the organization, outside of it, or both.	Energie consommée en interne	Energie consommée en interne	
	302-4	a. Amount of reductions in energy consumption achieved as a direct result of conservation and efficiency initiatives, in joules or multiples.	NA	NA	
		b. Types of energy included in the reductions; whether fuel, electricity, heating, cooling, steam, or all.	NA	NA	
		c. Basis for calculating reductions in energy consumption, such as base year or baseline, including the rationale for choosing it.	NA	NA	
		d. Standards, methodologies, assumptions, and/or calculation tools used.	NA	NA	
	302-5	a. Reductions in energy requirements of sold products and services achieved during the reporting period, in joules or multiples.	NA	NA	
		b. Basis for calculating reductions in energy consumption, such as base year or baseline, including the rationale for choosing it.	NA	NA	
		c. Standards, methodologies, assumptions, and/or calculation tools used.	NA	NA	
Water and effluents - 2018	303-1	a. A description of how the organization interacts with water, including how and where water is withdrawn, consumed, and discharged, and the water-related impacts caused or contributed to, or directly linked to the organization's activities, products or services by a business relationship (e.g., impacts caused by runoff).	Texte	Texte	4.2.2.2. Volume d'eau consommé annuellement
		b. A description of the approach used to identify water-related impacts, including the scope of assessments, their timeframe, and any tools or methodologies used.	Texte	Texte	
		c. A description of how water-related impacts are addressed, including how the organization works with stakeholders to steward water as a shared resource, and how it engages with suppliers or customers with significant water-related impacts.	Texte	Texte	

		d. An explanation of the process for setting any water-related goals and targets that are part of the organization's management approach, and how they relate to public policy and the local context of each area with water stress.	Texte	Texte	
	303-2	a. A description of any minimum standards set for the quality of effluent discharge, and how these minimum standards were determined, including: i. how standards for facilities operating in locations with no local discharge requirements were determined; ii. any internally developed water quality standards or guidelines; iii. any sector-specific standards considered; iv. whether the profile of the receiving waterbody was considered.	Texte	Texte	
Biodiversity - 2016	304-1	a. For each operational site owned, leased, managed in, or adjacent to, protected areas and areas of high biodiversity value outside protected areas, the following information: i. Geographic location; ii. Subsurface and underground land that may be owned, leased, or managed by the organization; iii. Position in relation to the protected area (in the area, adjacent to, or containing portions of the protected area) or the high biodiversity value area outside protected areas; iv. Type of operation (office, manufacturing or production, or extractive); v. Size of operational site in km2 (or another unit, if appropriate); vi. Biodiversity value characterized by the attribute of the protected area or area of high biodiversity value outside the protected area (terrestrial, freshwater, or maritime ecosystem); vii. Biodiversity value characterized by listing of protected status (such as IUCN Protected Area Management Categories, Ramsar Convention, national legislation).	NA	NA	4.2.1. Implantation de Medincell 4.3.1. Analyse des risques environnementaux
	304-2	a. Nature of significant direct and indirect impacts on biodiversity with reference to one or more of the following: i. Construction or use of manufacturing plants, mines, and transport infrastructure; ii. Pollution (introduction of substances that do not naturally occur in the habitat from point and non-point sources); iii. Introduction of invasive species, pests, and pathogens; iv. Reduction of species; v. Habitat conversion; vi. Changes in ecological processes outside the natural range of variation (such as salinity or changes in groundwater level).	NA	NA	
		b. Significant direct and indirect positive and negative impacts with reference to the following: i. Species affected;	NA	NA	

		ii. Extent of areas impacted; iii. Duration of impacts; iv. Reversibility or irreversibility of the impacts.			
	304-3	a. Size and location of all habitat areas protected or restored, and whether the success of the restoration measure was or is approved by independent external professionals.	NA	NA	4.3.1. Analyse des risques environnementaux
		b. Whether partnerships exist with third parties to protect or restore habitat areas distinct from where the organization has overseen and implemented restoration or protection measures.	NA	NA	
		c. Status of each area based on its condition at the close of the reporting period.	NA	NA	
		d. Standards, methodologies, and assumptions used.	NA	NA	
	304-4	a. Total number of IUCN Red List species and national conservation list species with habitats in areas affected by the operations of the organization, by level of extinction risk: i. Critically endangered ii. Endangered iii. Vulnerable iv. Near threatened v. Least concern	0	0	
Emissions - 2016	305-1	a. Gross direct (Scope 1) GHG emissions in metric tons of CO ₂ equivalent.	1,84	0,98	4.4.1. Bilan Carbone et Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), Scope 1
		b. Gases included in the calculation; whether CO ₂ , CH ₄ , N ₂ O, HFCs, PFCs, SF ₆ , NF ₃ , or all.	tout en CO ₂ équivalent	tout en CO ₂ équivalent	
		c. Biogenic CO ₂ emissions in metric tons of CO ₂ equivalent.	0	0	
		d. Base year for the calculation, if applicable, including: i. the rationale for choosing it; ii. emissions in the base year; iii. the context for any significant changes in emissions that triggered recalculations of base year emissions.	Texte	Texte	
		e. Source of the emission factors and the global warming potential (GWP) rates used, or a reference to the GWP source.	https://www.cvccalculatrice.com/conversion-de-charge-de-fluide-en-tonnes-equivalent-co2	https://www.cvccalculatrice.com/conversion-de-charge-de-fluide-en-tonnes-equivalent-co2	
		f. Consolidation approach for emissions; whether equity share, financial control, or operational control.	Texte	Texte	

		g. Standards, methodologies, assumptions, and/or calculation tools used.	Texte	Texte	
	305-2	a. Gross location-based energy indirect (Scope 2) GHG emissions in metric tons of CO2 equivalent.	7,38	11,27	4.2.2.1. Consommation énergétique : consommation électrique annuelle 4.4.1. Bilan Carbone et Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)
		b. If applicable, gross market-based energy indirect (Scope 2) GHG emissions in metric tons of CO2 equivalent.	Non calculé	Non calculé	
		c. If available, the gases included in the calculation; whether CO2, CH4, N2O, HFCs, PFCs, SF6, NF3, or all.	tout en CO ₂ équivalent	tout en CO ₂ équivalent	
		d. Base year for the calculation, if applicable, including: i. the rationale for choosing it; ii. emissions in the base year; iii. the context for any significant changes in emissions that triggered recalculations of base year emissions.	Texte	Texte	4.4.1. Bilan Carbone et Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) Principaux changements méthodologiques 2025-26 L'exercice 2025-26 se caractérise par une augmentation de la part des facteurs spécifiques fournisseurs dans les achats, l'intégration des émissions fugitives réelles de fluides frigorigènes, l'évolution de certaines méthodologies déchets et l'adoption d'une méthode physique ADEME/ARCEP pour les émissions évitées liées au réemploi d'équipements informatiques. Précisions méthodologiques pour scope 1 : Les émissions directes correspondent exclusivement aux émissions fugitives de fluides frigorigènes constatées sur les installations de climatisation. Les données reposent sur les bordereaux réglementaires d'intervention et les registres de maintenance.

					Précisions méthodologi ques pour le scope 2 : L'électricité constitue la seule énergie utilisée par Medincell pour l'exploitation de ses bâtiments, de ses laboratoires et de ses infrastructures numériques. Aucune autre source d'énergie ni combustion d'énergie fossile n'est mobilisée sur le site. Les consommations électriques sont calculées à partir des factures du fournisseur d'énergie couvrant l'ensemble de l'exercice fiscal. Conformément aux recommandations du GHG Protocol, les émissions associées sont présentées selon deux approches complémentaires. Approche Location Based : L'approche Location Based repose sur le contenu carbone moyen du réseau électrique français, en utilisant le facteur d'émission publié par la Base Empreinte® de l'ADEME pour le mix électrique national. Cette approche permet de refléter les émissions associées à la fourniture moyenne d'électricité sur le territoire d'exploitation. Approche Market Based : L'approche Market Based repose sur les caractéristiques contractuelles du mix d'approvisionnement souscrit par la Société. Depuis 2025,
--	--	--	--	--	--

					Medincell s'approvisionne auprès d'un fournisseur dont l'électricité est couverte à 100 % par des garanties d'origine d'énergies renouvelables, conformément à la directive européenne 2018/2001 et à la traçabilité gérée par EEX/PowerNext. Le facteur d'émission Market Based n'est pas considéré comme nul ; il est recalculé chaque année sur la base des garanties d'origine effectivement attribuées au contrat de Medincell. La méthode appliquée est la suivante : - Récupération de l'ensemble des garanties d'origine attribuées au contrat sur l'exercice, en identifiant pour chacune : le numéro de la garantie d'origine ; l'installation de production correspondante ; la technologie (hydroélectricité au fil de l'eau, éolien terrestre, etc.) ; la période de production et la date d'émission ; le volume d'énergie associé (MWh). - Application à chaque garantie d'origine du facteur d'émission physique ADEME spécifique à la technologie concernée : 6 g CO₂e/kWh pour l'hydroélectricité ; 14,1 g CO₂e/kWh pour l'éolien terrestre ; facteurs spécifiques équivalents
--	--	--	--	--	--

					pour les autres technologies renouvelables identifiées. - Calcul d'un facteur d'émission moyen pondéré du contrat, déterminé en rapportant la somme des émissions de chaque technologie au volume total d'électricité couvert par les garanties d'origine. - Application de ce facteur moyen pondéré au volume total de consommation électrique annuelle de la Société afin d'obtenir les émissions. Scope 2 Market Based. Pour l'exercice 2025-26, le volume d'électricité couvert par garanties d'origine s'élève à 746 MWh, principalement constitué d'éolien terrestre et d'hydroélectricité au fil de l'eau. Le facteur moyen pondéré du contrat ressort à environ 9,96 g CO₂e/kWh. Cette approche, plus exigeante qu'un facteur d'émission nul souvent retenu en présence de garanties d'origine, permet de refléter de manière transparente les émissions résiduelles associées au cycle de vie des technologies renouvelables et de garantir la comparabilité interannuelle des résultats du scope 2. Précisions méthodologiques pour le scope 3 :
		e. Source of the emission factors and the global warming potential (GWP) rates used, or a reference to the GWP source.	Texte : Rapport RSE, Bilan	Texte : Rapport RSE, Bilan	4.2.2.1. Consommation énergétique : consommation électrique annuelle

			Carbone et Emissions de GES	Carbone et Emissions de GES	4.4.1. Bilan Carbone et Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)
		f. Consolidation approach for emissions; whether equity share, financial control, or operational control.	Texte : Rapport RSE, Bilan Carbone et Emissions de GES	Texte : Rapport RSE, Bilan Carbone et Emissions de GES	Texte : Rapport RSE, 4.4.1. Bilan Carbone et Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)
		g. Standards, methodologies, assumptions, and/or calculation tools used.	Texte : Rapport RSE, Bilan Carbone et Emissions de GES	Texte : Rapport RSE, Bilan Carbone et Emissions de GES	
305-3	a. Gross other indirect (Scope 3) GHG emissions in metric tons of CO2 equivalent.	3 064,41	2 781,70		
	b. If available, the gases included in the calculation; whether CO2, CH4, N2O, HFCs, PFCs, SF6, NF3, or all.	tout en CO2 équivalent	tout en CO2 équivalent		
	c. Biogenic CO2 emissions in metric tons of CO2 equivalent.	Non calculé	Non calculé		
	d. Other indirect (Scope 3) GHG emissions categories and activities included in the calculation.	NA	NA		
	e. Base year for the calculation, if applicable, including: i. the rationale for choosing it; ii. emissions in the base year; iii. the context for any significant changes in emissions that triggered recalculations of base year emissions.	Texte	Texte	Rapport RSE, 4.4.1. Bilan Carbone et Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)	
	f. Source of the emission factors and the global warming potential (GWP) rates used, or a reference to the GWP source.	Texte	Texte		
	g. Standards, methodologies, assumptions, and/or calculation tools used.	Texte	Texte		
	305-4	a. GHG emissions intensity ratio for the organization.	157 / 22	110 / 20	4.4.2. Ratios d'intensité carbone
b. Organization-specific metric (the denominator) chosen to calculate the ratio.		M€CA / ETP	M€CA / ETP		
c. Types of GHG emissions included in the intensity ratio; whether direct (Scope 1), energy indirect (Scope 2), and/or other indirect (Scope 3).		tous les scopes	tous les scopes		
d. Gases included in the calculation; whether CO2, CH4, N2O, HFCs, PFCs, SF6, NF3, or all.		tout en CO2 équivalent	tout en CO2 équivalent		
305-5	a. GHG emissions reduced as a direct result of reduction initiatives, in metric tons of CO2 equivalent.	5,44	5,71		

		b. Gases included in the calculation; whether CO ₂ , CH ₄ , N ₂ O, HFCs, PFCs, SF ₆ , NF ₃ , or all.	tout en CO ₂ équivalent	tout en CO ₂ équivalent	
		c. Base year or baseline, including the rationale for choosing it.	2022 Fiscal	2022 Fiscal	
		d. Scopes in which reductions took place; whether direct (Scope 1), energy indirect (Scope 2), and/or other indirect (Scope 3).	Scope 3	Scope 3	
		e. Standards, methodologies, assumptions, and/or calculation tools used.	Texte	Texte	Rapport RSE, 4.4.1. Bilan Carbone et Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) Principaux changements méthodologiques 2025-26 L'exercice 2025-26 se caractérise par une augmentation de la part des facteurs spécifiques fournisseurs dans les achats, l'intégration des émissions fugitives réelles de fluides frigorigènes, l'évolution de certaines méthodologies déchets et l'adoption d'une méthode physique ADEME/ARCEP pour les émissions évitées liées au réemploi d'équipements informatiques. Précisions méthodologiques pour scope 1 : Les émissions directes correspondent exclusivement aux émissions fugitives de fluides frigorigènes constatées sur les installations de climatisation. Les données reposent sur les bordereaux réglementaires d'intervention et les registres de maintenance.

					Précisions méthodologiques pour le scope 2 : L'électricité constitue la seule énergie utilisée par Medincell pour l'exploitation de ses bâtiments, de ses laboratoires et de ses infrastructures numériques. Aucune autre source d'énergie ni combustion d'énergie fossile n'est mobilisée sur le site. Les consommations électriques sont calculées à partir des factures du fournisseur d'énergie couvrant l'ensemble de l'exercice fiscal. Conformément aux recommandations du GHG Protocol, les émissions associées sont présentées selon deux approches complémentaires. Approche Location Based : L'approche Location Based repose sur le contenu carbone moyen du réseau électrique français, en utilisant le facteur d'émission publié par la Base Empreinte® de l'ADEME pour le mix électrique national. Cette approche permet de refléter les émissions associées à la fourniture moyenne d'électricité sur le territoire d'exploitation. Approche Market Based : L'approche Market Based repose sur les caractéristiques contractuelles du mix d'approvisionnement souscrit par la Société. Depuis 2025,
--	--	--	--	--	---

					Medincell s'approvisionne auprès d'un fournisseur dont l'électricité est couverte à 100 % par des garanties d'origine d'énergies renouvelables, conformément à la directive européenne 2018/2001 et à la traçabilité gérée par EEX/PowerNext. Le facteur d'émission Market Based n'est pas considéré comme nul ; il est recalculé chaque année sur la base des garanties d'origine effectivement attribuées au contrat de Medincell. La méthode appliquée est la suivante : - Récupération de l'ensemble des garanties d'origine attribuées au contrat sur l'exercice, en identifiant pour chacune : le numéro de la garantie d'origine ; l'installation de production correspondante ; la technologie (hydroélectricité au fil de l'eau, éolien terrestre, etc.) ; la période de production et la date d'émission ; le volume d'énergie associé (MWh). - Application à chaque garantie d'origine du facteur d'émission physique ADEME spécifique à la technologie concernée : 6 g CO₂e/kWh pour l'hydroélectricité ; 14,1 g CO₂e/kWh pour l'éolien terrestre ; facteurs spécifiques équivalents
--	--	--	--	--	--

					pour les autres technologies renouvelables identifiées. - Calcul d'un facteur d'émission moyen pondéré du contrat, déterminé en rapportant la somme des émissions de chaque technologie au volume total d'électricité couvert par les garanties d'origine. - Application de ce facteur moyen pondéré au volume total de consommation électrique annuelle de la Société afin d'obtenir les émissions. Scope 2 Market Based. Pour l'exercice 2025-26, le volume d'électricité couvert par garanties d'origine s'élève à 746 MWh, principalement constitué d'éolien terrestre et d'hydroélectricité au fil de l'eau. Le facteur moyen pondéré du contrat ressort à environ 9,96 g CO₂e/kWh. Cette approche, plus exigeante qu'un facteur d'émission nul souvent retenu en présence de garanties d'origine, permet de refléter de manière transparente les émissions résiduelles associées au cycle de vie des technologies renouvelables et de garantir la comparabilité interannuelle des résultats du scope 2. Précisions méthodologiques pour le scope 3 :
	305-6	a. Production, imports, and exports of ODS (Ozone Depleting Substance) in metric tons of CFC-11 (trichlorofluoromethane) equivalent.	NE	NE	
		b. Substances included in the calculation.	NE	NE	

		c. Source of the emission factors used.	NE	NE	
		d. Standards, methodologies, assumptions, and/or calculation tools used.	NE	NE	
	305-7	a. Significant air emissions, in kilograms or multiples, for each of the following: i. NOX ii. SOX iii. Persistent organic pollutants (POP) iv. Volatile organic compounds (VOC) v. Hazardous air pollutants (HAP) vi. Particulate matter (PM) vii. Other standard categories of air emissions identified in relevant regulations	NE	NE	
		b. Source of the emission factors used.	NE	NE	
Environmental compliance - 2016		c. Standards, methodologies, assumptions, and/or calculation tools used.	NE	NE	
	307-1	a. Significant fines and non-monetary sanctions for non-compliance with environmental laws and/or regulations in terms of: i. total monetary value of significant fines; ii. total number of non-monetary sanctions; iii. cases brought through dispute resolution mechanisms.	0 0 0	0 0 0	
		b. If the organization has not identified any non-compliance with environmental laws and/or regulations, a brief statement of this fact is sufficient.	Non	Non	Rapport RSE : 4.3.1. Analyse des risques environnementaux
Supplier environmental assessment - 2016	308-1	a. Percentage of new suppliers that were screened using environmental criteria.	NA	NA	Autres indicateurs : Rapport RSE : 2.3.2.
	308-2	a. Number of suppliers assessed for environmental impacts.	NA	NA	Promotion des pratiques éthiques et équitables
		b. Number of suppliers identified as having significant actual and potential negative environmental impacts.	NA	NA	
		c. Significant actual and potential negative environmental impacts identified in the supply chain.	NA	NA	
		d. Percentage of suppliers identified as having significant actual and potential negative environmental impacts with which improvements were agreed upon as a result of assessment.	NA	NA	
		e. Percentage of suppliers identified as having significant actual and potential negative environmental impacts with which relationships were terminated as a result of assessment, and why.	NA	NA	

			2025	2024	Sources
Employement - 2016	401-1	a. Total number and rate of new employee hires during the reporting period, by age group, gender and region.	9	6	3.7.5. Emploi et effectifs

		b. Total number and rate of employee turnover during the reporting period, by age group, gender and region.	7,8% globally <30 : 10% 30<=X<=50 : 6% >50 : 2% F/H : 6/3% FR/US : 8/50%	8,9% globally <30 : 14% 30<=X<=50 : 7% >50 : 8% F/H : 4/13% FR/US : 9/0%	3.7.5. Emploi et effectifs 2024_ MAIN_KPI_HR
	401-2	a. Benefits which are standard for full-time employees of the organization but are not provided to temporary or part-time employees, by significant locations of operation. These include, as a minimum: i. life insurance; ii. health care; iii. disability and invalidity coverage; iv. parental leave; v. retirement provision; vi. stock ownership; vii. others.	Texte	Texte	3.7.2. Conditions de travail et protection sociale 3.7.7.3. Avantages salariés (hors rémunération)
		b. The definition used for 'significant locations of operation'.	MDC Inc. + MDC SA	MDC Inc. + MDC SA	Périmètre du rapport d'activité et référentiels
	401-3	a. Total number of employees that were entitled to parental leave, by gender.	Tous les salariés présents depuis plus d'un an sont éligibles, il n'est pas nécessaire de dire à l'employeur si vous avez un enfant, le congé parental peut être pris	Tous les salariés présents depuis plus d'un an sont éligibles, il n'est pas nécessaire de dire à l'employeur si vous avez un enfant, le congé parental peut être pris	3.7.4.2. Mesures prises en faveur de l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes

			jusqu'aux 3 ans de l'enfant.	jusqu'aux 3 ans de l'enfant.	
		b. Total number of employees that took parental leave, by gender.	F : 4 congés maternité, 0 congés parentaux ; H : 1 congés paternités, 0 congés parentaux	F : 5 congés maternité, 2 congés parentaux ; H : 0 congés paternités, 0 congés parentaux	
		c. Total number of employees that returned to work in the reporting period after parental leave ended, by gender.	F : 4 ; H : 1	F : 4 ; H : NA	
		d. Total number of employees that returned to work after parental leave ended that were still employed 12 months after their return to work, by gender.	F : 5 ; H : 2	F : 10 ; H : 3	
		e. Return to work and retention rates of employees that took parental leave, by gender.	F : 100% ; H : 100% F : 100% ; H : NA	F : 100% ; H : NA F : 91% ; H : 100%	
Labor Management Relations - 2016	402-1	a. Minimum number of weeks' notice typically provided to employees and their representatives prior to the implementation of significant operational changes that could substantially affect them.	Non évalué	Non évalué	NA
	402-2	b. For organizations with collective bargaining agreements, report whether the notice period and provisions for consultation and negotiation are specified in collective agreements.	1 mois	1 mois	Règlement intérieur CSE 2020
Occupational Health & Safety - 2018	403-1	a. A statement of whether an occupational health and safety management system has been implemented, including whether: i. the system has been implemented because of legal requirements and, if so, a list of the requirements; ii. the system has been implemented based on recognized risk management and/or management system standards/guidelines and, if so, a list of the standards/guidelines.	Texte	Texte	3.7.6 Santé, Sécurité et conditions de travail (GRI 403)
		b. A description of the scope of workers, activities, and workplaces covered by the occupational health and safety management system, and an explanation of whether and, if so, why any workers, activities, or workplaces are not covered.	Texte	Texte	
	403-2	a. A description of the processes used to identify work-related hazards and assess risks on a routine and non-routine basis, and to apply the hierarchy of controls in order to eliminate hazards and minimize risks, including:	Texte	Texte	

		i. how the organization ensures the quality of these processes, including the competency of persons who carry them out; ii. how the results of these processes are used to evaluate and continually improve the occupational health and safety management system.																																					
		b. A description of the processes for workers to report work-related hazards and hazardous situations, and an explanation of how workers are protected against reprisals.	Texte	Texte																																			
		c. A description of the policies and processes for workers to remove themselves from work situations that they believe could cause injury or ill health, and an explanation of how workers are protected against reprisals.	Texte	Texte																																			
		d. A description of the processes used to investigate work-related incidents, including the processes to identify hazards and assess risks relating to the incidents, to determine corrective actions using the hierarchy of controls, and to determine improvements needed in the occupational health and safety management system.	Texte	Texte																																			
	403-3	a. A description of the occupational health services' functions that contribute to the identification and elimination of hazards and minimization of risks, and an explanation of how the organization ensures the quality of these services and facilitates workers' access to them.	Texte	Texte																																			
	403-4	a. A description of the processes for worker participation and consultation in the development, implementation, and evaluation of the occupational health and safety management system, and for providing access to and communicating relevant information on occupational health and safety to workers.	Texte	Texte																																			
		b. Where formal joint management-worker health and safety committees exist, a description of their responsibilities, meeting frequency, decision-making authority, and whether and, if so, why any workers are not represented by these committees.	Texte	Texte																																			
403-5	a. A description of any occupational health and safety training provided to workers, including generic training as well as training on specific work-related hazards, hazardous activities, or hazardous situations.	Texte	Texte																																				
Training and Education - 2016	404-1	a. Average hours of training that the organization's employees have undertaken during the reporting period, by: i. gender; II. employee category.	<table><tr><th colspan="2">Average hour of training</th></tr><tr><td>Men</td><td>20</td></tr><tr><td>Women</td><td>22</td></tr><tr><td>Managers</td><td>22</td></tr><tr><td>Supervisors</td><td>19</td></tr><tr><td>Technicians</td><td>15</td></tr><tr><td>Employees</td><td>0</td></tr></table>	Average hour of training		Men	20	Women	22	Managers	22	Supervisors	19	Technicians	15	Employees	0	<table><tr><th colspan="2">Average hour per sex</th></tr><tr><td>Female</td><td>20</td></tr><tr><td>Male</td><td>20</td></tr><tr><td>total</td><td>20,4</td></tr><tr><td colspan="2">Agent de maîtrise</td></tr><tr><td></td><td>7</td></tr><tr><td>Cadre</td><td>23</td></tr><tr><td>Employé</td><td>20</td></tr><tr><td>Technicien</td><td>9</td></tr><tr><td>total</td><td>20</td></tr></table>	Average hour per sex		Female	20	Male	20	total	20,4	Agent de maîtrise			7	Cadre	23	Employé	20	Technicien	9	total	20	3.7.7.4 Formation et développement professionnel REMARQUE : il s'agit des moyennes par nombre d'employés formés et non par ETP. Les données peuvent donc différées de celles dans le rapport
	Average hour of training																																						
Men	20																																						
Women	22																																						
Managers	22																																						
Supervisors	19																																						
Technicians	15																																						
Employees	0																																						
Average hour per sex																																							
Female	20																																						
Male	20																																						
total	20,4																																						
Agent de maîtrise																																							
	7																																						
Cadre	23																																						
Employé	20																																						
Technicien	9																																						
total	20																																						
404-2	a. Type and scope of programs implemented and assistance provided to upgrade employee skills.	Texte	Texte	3.7.7.4 Formation et développement professionnel																																			

		b. Transition assistance programs provided to facilitate continued employability and the management of career endings resulting from retirement or termination of employment.	N/A	N/A	
	404-3	a. Percentage of total employees by gender and by employee category who received a regular performance and career development review during the reporting period.	100%	Campagne biannuelle	
Diversity and Equal Opportunity - 2016	405-1	a. Percentage of individuals within the organization's governance bodies in each of the following diversity categories: i. Gender; ii. Age group: under 30 years old, 30-50 years old, over 50 years old; iii. Other indicators of diversity where relevant (such as minority or vulnerable groups).	Conseil d'Administration 50%	Conseil d'Administration 50%	3.7.4. Égalité de traitement, Diversité et Inclusion 3.7.5.1 Effectif total et la répartition des salariés par sexe, âge et catégories socio-professionnelles
		b. Percentage of employees per employee category in each of the following diversity categories: i. Gender; ii. Age group: under 30 years old, 30-50 years old, over 50 years old; iii. Other indicators of diversity where relevant (such as minority or vulnerable groups).	Rapport RSE 2025	Rapport RSE 2024	
	405-2	a. Ratio of the basic salary and remuneration of women to men for each employee category, by significant locations of operation.	16,08%	14,69%	
		b. The definition used for 'significant locations of operation'.	France+ US	France+ US	Périmètre du rapport d'activité et référentiels
Non-Discrimination - 2016	406-1	a. Total number of incidents of discrimination during the reporting period.	0	0	2.6.2 Encadrement de la sous-traitance et des fournisseurs 3.7.4. Égalité de traitement, Diversité et Inclusion
		b. Status of the incidents and actions taken with reference to the following: i. Incident reviewed by the organization; ii. Remediation plans being implemented; iii. Remediation plans that have been implemented, with results reviewed through routine internal management review processes; iv. Incident no longer subject to action.	N/A	N/A	NA
Freedom of Association and collective bargaining - 2016	407-1	a. Operations and suppliers in which workers' rights to exercise freedom of association or collective bargaining may be violated or at significant risk either in terms of: i. type of operation (such as manufacturing plant) and supplier; ii. countries or geographic areas with operations and suppliers considered at risk.	0,27% de dépenses dans des pays présentant un risque social	1,02% de dépenses dans des pays présentant un risque social	2.6.2 Encadrement de la sous-traitance et des fournisseurs

			significatif et activités exposées à un risque Suppliers /service providers Chine Burkina Faso Inde Hongrie	significatif et activités exposées à un risque Suppliers /service providers Chine Burkina Faso Inde	
		b. Measures taken by the organization in the reporting period intended to support rights to exercise freedom of association and collective bargaining.	NA	NA	NA
Child Labour - 2016	408-1	a. Operations and suppliers considered to have significant risk for incidents of: i. child labor; ii. young workers exposed to hazardous work.	0,01% de dépenses dans des pays présentant un risque social significatif et activités exposées à un risque	0,13% de dépenses dans des pays présentant un risque social significatif et activités exposées à un risque	2.6.2 Encadrement de la sous-traitance et des fournisseurs
		b. Operations and suppliers considered to have significant risk for incidents of child labor either in terms of: i. type of operation (such as manufacturing plant) and supplier; ii. countries or geographic areas with operations and suppliers considered at risk.	Transport . supply ii. Chine	Manufacturing, supply ii. Chine	
		c. Measures taken by the organization in the reporting period intended to contribute to the effective abolition of child labor.	Texte	Texte	
Forced or compulsory Labour - 2016	409-1	a. Operations and suppliers considered to have significant risk for incidents of forced or compulsory labor either in terms of: i. type of operation (such as manufacturing plant) and supplier; ii. countries or geographic areas with operations and suppliers considered at risk.	i. N/A ii. Chine	i. N/A ii. Chine	2.6.2 Encadrement de la sous-traitance et des fournisseurs

		b. Measures taken by the organization in the reporting period intended to contribute to the elimination of all forms of forced or compulsory labor.	Texte	Texte	3.8. Impact social du Groupe Medincell sur et à travers sa Chaîne de Valeur
Security Practices - 2016	410-1	a. Percentage of security personnel who have received formal training in the organization's human rights policies or specific procedures and their application to security.	N/A	N/A	NA
		b. Whether training requirements also apply to third-party organizations providing security personnel.	N/A	N/A	NA
Rights of Indigenous People - 2016	411-1	a. Total number of identified incidents of violations involving the rights of indigenous peoples during the reporting period.	N/A	N/A	NA
		b. Status of the incidents and actions taken with reference to the following: i. Incident reviewed by the organization; ii. Remediation plans being implemented; iii. Remediation plans that have been implemented, with results reviewed through routine internal management review processes; iv. Incident no longer subject to action.	Non évalué	Non évalué	NA
Local Communities - 2016	413-1	a. Percentage of operations with implemented local community engagement, impact assessments, and/or development programs, including the use of: i. social impact assessments, including gender impact assessments, based on participatory processes; ii. environmental impact assessments and ongoing monitoring; iii. public disclosure of results of environmental and social impact assessments; iv. local community development programs based on local communities' needs; v. stakeholder engagement plans based on stakeholder mapping; vi. broad based local community consultation committees and processes that include vulnerable groups; vii. works councils, occupational health and safety committees and other worker representation bodies to deal with impacts; viii. formal local community grievance processes.	Non évalué	Non évalué	NA
	413-2	a. Operations with significant actual and potential negative impacts on local communities, including: i. the location of the operations; ii. the significant actual and potential negative impacts of operations.	N/A	N/A	NA
Supplier Social Assessment - 2016	414-1	a. Percentage of new suppliers that were screened using social criteria.	Non évalué	Non évalué	NA
	414-2	a. Number of suppliers assessed for social impacts	Non évalué	Non évalué	NA
		b. Number of suppliers identified as having significant actual and potential negative social impacts.	Non évalué	Non évalué	NA

		c. Significant actual and potential negative social impacts identified in the supply chain.	Impacts potentiels et risques	Impacts potentiels et risques	2.6.2 Encadrement de la sous-traitance et des fournisseurs
		d. Percentage of suppliers identified as having significant actual and potential negative social impacts with which improvements were agreed upon as a result of assessment.	Non évalué	Non évalué	NA
		e. Percentage of suppliers identified as having significant actual and potential negative social impacts with which relationships were terminated as a result of assessment, and why.	Non évalué	Non évalué	NA
Public Policy - 2016	415-1	a. Total monetary value of financial and in-kind political contributions made directly and indirectly by the organization by country and recipient/beneficiary.	N/A	N/A	NA
		b. If applicable, how the monetary value of in-kind contributions was estimated.	N/A	N/A	NA
Customer Health & Safety - 2016	416-1	a. Percentage of significant product and service categories for which health and safety impacts are assessed for improvement.	100%	100%	NA
	416-2	a. Total number of incidents of non-compliance with regulations and/or voluntary codes concerning the health and safety impacts of products and services within the reporting period, by: i. incidents of non-compliance with regulations resulting in a fine or penalty; ii. incidents of non-compliance with regulations resulting in a warning; iii. incidents of non-compliance with voluntary codes.	0 0 0	0 0 0	NA
		b. If the organization has not identified any non-compliance with regulations and/or voluntary codes, a brief statement of this fact is sufficient.	Non	Non	NA
Marketing & Labelling - 2016	417-1	a. Whether each of the following types of information is required by the organization's procedures for product and service information and labeling: i. The sourcing of components of the product or service; ii. Content, particularly with regard to substances that might produce an environmental or social impact; iii. Safe use of the product or service; iv. Disposal of the product and environmental or social impacts; v. Other (explain).	N/A, produit non commercialisé par MDC	N/A, produit non commercialisé par MDC	NA
		b. Percentage of significant product or service categories covered by and assessed for compliance with such procedures.	100%, exigence réglementaire	100%, exigence réglementaire	NA
	417-2	a. Total number of incidents of non-compliance with regulations and/or voluntary codes concerning product and service information and labeling, by: i. incidents of non-compliance with regulations resulting in a fine or penalty; ii. incidents of non-compliance with regulations resulting in a warning; iii. incidents of non-compliance with voluntary codes.	N/A	N/A	NA

		b. If the organization has not identified any non-compliance with regulations and/or voluntary codes, a brief statement of this fact is sufficient.	N/A	N/A	NA
	417-3	a. Total number of incidents of non-compliance with regulations and/or voluntary codes concerning marketing communications, including advertising, promotion, and sponsorship, by: i. incidents of non-compliance with regulations resulting in a fine or penalty; ii. incidents of non-compliance with regulations resulting in a warning; iii. incidents of non-compliance with voluntary codes.	N/A	N/A	NA
		b. If the organization has not identified any non-compliance with regulations and/or voluntary codes, a brief statement of this fact is sufficient.	N/A	N/A	NA
Customer Privacy 2016	418-1	a. Total number of substantiated complaints received concerning breaches of customer privacy, categorized by: i. complaints received from outside parties and substantiated by the organization; ii. complaints from regulatory bodies.	N/A	N/A	NA
		b. Total number of identified leaks, thefts, or losses of customer data.	N/A	N/A	NA
		c. If the organization has not identified any substantiated complaints, a brief statement of this fact is sufficient.	N/A	N/A	NA

6 ANNEXE MÉTHODOLOGIQUE DES INDICATEURS PRINCIPAUX

Le présent chapitre décrit les indicateurs sociaux, environnementaux et sociétaux du Groupe Medincell pour l'année fiscale close au 31 mars 2026.

Le rapport d'activité consolidé de l'année fiscale 2025-26 (1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026) porte sur l'ensemble du Groupe Medincell sauf si spécifié autrement. Le Groupe Medincell est constitué de la Société Medincell SA, de sa filiale américaine Medincell Inc (créée en mai 2022) et de la société CM Biomaterials BV, une joint-venture créée avec notre partenaire Corbion. *Voir chapitre 1 du DEU annuel (accessible via le site <https://www.medincell.com/regulated-information/>).*

La Société n'est pas soumise aux obligations de reporting prévues par la directive européenne 2022/2464 dite CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive). Néanmoins, dans une démarche volontaire de transparence et d'amélioration continue, elle publie certaines données et indicateurs extra-financiers inspirés des exigences de ladite directive. Cette communication ne saurait en aucun cas être interprétée comme une déclaration de conformité à la CSRD ou à toute autre norme réglementaire en matière de durabilité. Les références aux normes ESRS (European Sustainability Reporting Standards) sont utilisées à titre purement indicatif afin de faciliter la lecture et l'analyse des parties prenantes familières de ce cadre.

Les données de cet exercice n'ont pas été auditées, mais elles reposent sur la même méthodologie que celle de l'exercice 2022-2023 qui avait été audité. Les indicateurs présentés ont été calculés selon des principes de collecte et de consolidation identiques ou comparables à ceux appliqués lors de l'exercice 2022-2023, notamment pour les indicateurs relatifs à l'emploi, à la formation, à la santé et sécurité, à l'égalité professionnelle, à l'innovation, à l'accès aux médicaments, à la contribution aux Objectifs de Développement Durable, à l'empreinte environnementale, aux déchets, aux audits et aux dispositifs d'alerte. Les évolutions observées dans la présentation de certains indicateurs résultent principalement d'un approfondissement du niveau de détail et de l'alignement progressif du reporting avec les référentiels de durabilité, sans changement méthodologique substantiel pour les indicateurs principaux. La comparabilité des données doit néanmoins être appréciée au regard de l'évolution du périmètre de reporting et de l'absence d'audit externe sur les données du présent exercice.

Des tables de correspondance avec les référentiels GRI, ODD, et des annexes méthodologiques sont disponibles *en annexe de ce chapitre dans les sections Table de correspondance avec les GRI et Cibles des ODD directement adressées du présent chapitre.*

Enjeux	Principal Indicateur	Méthodologie
Qualité et sûreté des produits	Indicateurs en cours de réévaluation	NE
Innovation technologique	% budget R&D /dépenses opérationnelles Nb brevets – articles	Part des dépenses opérationnelles allouées à la R&D rapportée aux dépenses opérationnelles totales de l'année. Nombre de demandes de brevet déposées ou articles scientifiques publiés liés à une recherche conduite à Medincell durant l'année.
Accès aux médicaments	% projet avec un levier d'amélioration de l'accès	Part des projets en phase de développement comportant au moins un levier d'amélioration de l'accès tels que listé par la Fondation Access to Medicine parmi le nombre total de projets en développement.
Création de valeur alignée avec les ODD	% employés actionnaire ou avec plan d'action % CA lié à une contribution aux ODD	Part des employés qui possèdent des actions et part des employés qui possèdent un plan d'action parmi l'effectif salarié au 31 mars. Part du chiffre d'affaires (CIR exclu) liée aux revenus générés par les produits ou projets en développement qui contribuent au moins à un ODD.
Retenir les talents et les développer	Taux de rotation (turnover) Intensité de formation h/employé/an	Turnover défini comme le taux de rotation de l'effectif salarié, calculé sur l'effectif annuel en CDI et CDD (nb d'arrivées + nb départs)/2/ effectif en début d'année. Intensité de formation de l'effectif salarié présent durant l'année : moyenne d'heures de formation (hors formations obligatoires) par employé par an, calculé à partir de la somme des heures de formation non obligatoires divisée par l'effectif annuel en équivalent temps plein par an.
Santé et sécurité des employés	Taux de fréquence des accidents et incidents (TF3)	Nombre d'accidents et incidents x 1 000 000 rapportés au nombre d'heures travaillées théoriques effectuées par l'effectif mensuel réel (effectif salarié+ CEO+ stagiaires et alternants présent au moins 1 jour sur le mois) annualisé.
Diversité, inclusion et égalité des genres	Écart salarial F/H % Femmes au CA, Comité Exécutif % Femmes parmi les 10+ hauts salaires Nb de nationalité parmi l'effectif	Écart de rémunération entre les hommes et les femmes, calculé comme la différence entre la rémunération horaire brute moyenne des hommes et celle des femmes, exprimée en pourcentage de la rémunération horaire brute moyenne des hommes. Pourcentage de femmes dans la composition du Conseil d'Administration et de l'équipe de direction (MLT) en date du 31 mars. Pourcentage de femmes parmi les 10 plus hautes rémunérations brutes au 31 mars. Nombre de nationalités différentes détenues parmi l'effectif salarié au 31 mars.
Empreinte carbone	Intensité énergétique kWh/m ² bureau/an Intensité énergétique kWh/ ETP R&D/an	L'intensité énergétique bureau, calculée comme la consommation énergétique électrique en kWh dépensée pour des activités tertiaires rapporté à une unité de surface de bureau en m ² par an. L'intensité énergétique laboratoire, calculée comme la consommation énergétique électrique en kWh dépensée pour des activités de R&D rapporté par salarié en équivalent temps plein annuel dédié à la R&D par an.
Gestion des ressources	% de ETP alloué aux efforts de recherche correspondants (technologies vertes, Analyse du Cycle de Vie)	Pourcentage de l'effectif Recherche en équivalent temps plein annuel alloué à un projet de recherche comportant une composante liée à la recherche et au développement de technologies plus vertes, ou à une analyse du cycle de vie.
Pollution et biodiversité	% réduction théorique en API comparée au traitement oral. Intensité déchets laboratoire t CO ₂ e / ETP R&D/an	Pourcentage de réduction de masse théorique de composé actif possible grâce aux technologies BEPO® comparé au traitement par voie orale, à dosage et durée de traitement équivalents. Intensité déchets laboratoire, calculée comme le tonnage de déchets produits par les activités de laboratoire rapporté par salarié en équivalent temps plein annuel dédié à la R&D.
Éthique des affaires	Nb d'audits de tierce parties Nb controverse Nb alertes remontées et traitées	Nombre d'audits internes comportant une thématique éthique ou RSE réalisés sur nos fournisseurs et contractants sur l'année. Nombre de controverses relative à la conduite et à l'éthique des affaires signalées ou détectées sur l'année. Nombre d'alertes internes ou externes reçues et traitées sur l'année.
Bonne gouvernance et conformité légale	Nb d'audits de tierce parties (fournisseurs) % de Parties Prenantes engagées sur le Code de Conduite Fournisseur	Nombre d'audits d'assurance qualité et/ou réglementaires réalisés sur nos fournisseurs et contractants sur l'année. Pourcentage cumulé de tierces parties qui se sont engagées au respect du Code de Conduite Fournisseur parmi les tierces parties matérielles durant la validité du Code.

7 ANNEXE MÉTHODOLOGIQUE DU BILAN CARBONE

Medincell s'efforce d'affiner d'année en année son bilan carbone, au plus proche des attentes de la norme ISO 14064-1. Tous les postes du scope 3 ne peuvent pas être évalués à ce jour par manque de données ou parce qu'ils ne relèvent pas du périmètre d'activités de la Société. Ces exclusions sont systématiquement documentées dans les fichiers de calcul et revues dans le cadre des travaux d'audit internes. La méthodologie vise à privilégier les données physiques et les données fournisseurs afin d'améliorer progressivement la précision des évaluations.

Périmètre et principes généraux :

Le bilan carbone couvre les activités de Medincell SA et de Medincell Inc consolidées au niveau du Groupe. Il est établi selon les principes de la norme ISO 14064-1, du GHG Protocol et de la méthodologie réglementaire française des bilans d'émissions de gaz à effet de serre. Les émissions sont réparties entre les scopes 1, 2 et 3. Les émissions évitées sont présentées séparément et ne sont pas déduites du bilan carbone.

Hiérarchie des données et facteurs d'émission :

La méthodologie de calcul vise à évaluer le plus précisément possible les activités ou postes d'émissions matériels. Elle repose sur une collecte rigoureuse des données et sur une hiérarchisation explicite des facteurs d'émission, destinée à privilégier les sources les plus représentatives et à limiter les incertitudes associées aux approches strictement monétaires.

Principes de collecte des données :

- Collecte des données quantitatives de consommation à partir des factures, des extractions fournisseurs ou, en interne, via les comptes de charges ;
- Reconstitution des données manquantes par extrapolation à partir d'échantillons représentatifs lorsque cela est nécessaire ;
- Retraitement des doubles comptages éventuels entre comptes comptables, notes de frais, leasings amont et déplacements professionnels.

Hiérarchisation des facteurs d'émission :

Les facteurs d'émission sont appliqués selon l'ordre de priorité suivant, du plus précis au plus générique :

- Facteur carbone spécifique communiqué par le fournisseur pour l'activité ou le produit concerné ;
- Intensité carbone calculée à partir des données publiques du fournisseur ou de son groupe de rattachement (empreinte carbone rapportée au chiffre d'affaires lorsque ces données sont publiées) ;
- Facteurs physiques de l'ADEME lorsqu'ils sont disponibles pour le poste considéré ;
- Facteurs monétaires de l'ADEME ;
- Facteurs monétaires de la base Climatq ou autres bases de données spécifiques, en privilégiant le facteur le plus précis et le plus représentatif de l'activité concernée.

Lorsque plusieurs facteurs sont disponibles pour un même poste, celui présentant le niveau d'incertitude le plus faible et la meilleure représentativité de l'activité est systématiquement retenu.

Limites méthodologiques associées aux ratios monétaires :

L'utilisation de ratios monétaires constitue une approche pertinente lorsque les données physiques ou fournisseurs ne sont pas disponibles, mais elle présente plusieurs limites :

- elle ne permet pas de refléter pleinement les progrès réalisés par Medincell dans le choix de ses fournisseurs ni les efforts engagés par les fournisseurs eux-mêmes pour réduire leur empreinte carbone ;
- certains facteurs monétaires n'intègrent pas l'inflation observée depuis leur date de publication, ce qui peut conduire à des écarts d'évaluation ;
- les taux d'incertitude associés à ces facteurs sont structurellement plus élevés que ceux des données physiques ou fournisseurs.

À l'inverse, le recours à des facteurs spécifiques fournisseurs permet de mieux refléter les progrès réels de la chaîne de valeur et d'améliorer la précision globale du bilan carbone. Medincell renforce progressivement la part de ses calculs reposant sur ces facteurs spécifiques afin de réduire le niveau d'incertitude global du bilan.

Principaux changements méthodologiques 2025-26

L'exercice 2025-26 se caractérise par une augmentation de la part des facteurs spécifiques fournisseurs dans les achats, l'intégration des émissions fugitives réelles de fluides frigorigènes, l'évolution de certaines méthodologies déchets et l'adoption d'une méthode physique ADEME/ARCEP pour les émissions évitées liées au réemploi d'équipements informatiques.

Précisions méthodologiques pour scope 1 :

Les émissions directes correspondent exclusivement aux émissions fugitives de fluides frigorigènes constatées sur les installations de climatisation. Les données reposent sur les bordereaux réglementaires d'intervention et les registres de maintenance.

Précisions méthodologiques pour le scope 2 :

L'électricité constitue la seule énergie utilisée par Medincell pour l'exploitation de ses bâtiments, de ses laboratoires et de ses infrastructures numériques. Aucune autre source d'énergie ni combustion d'énergie fossile n'est mobilisée sur le site.

Les consommations électriques sont calculées à partir des factures du fournisseur d'énergie couvrant l'ensemble de l'exercice fiscal. Conformément aux recommandations du GHG Protocol, les émissions associées sont présentées selon deux approches complémentaires.

Approche Location Based :

L'approche Location Based repose sur le contenu carbone moyen du réseau électrique français, en utilisant le facteur d'émission publié par la Base Empreinte® de l'ADEME pour le mix électrique national. Cette approche permet de refléter les émissions associées à la fourniture moyenne d'électricité sur le territoire d'exploitation.

Approche Market Based :

L'approche Market Based repose sur les caractéristiques contractuelles du mix d'approvisionnement souscrit par la Société. Depuis 2025, Medincell s'approvisionne auprès d'un fournisseur dont l'électricité est couverte à 100 % par des garanties d'origine d'énergies renouvelables, conformément à la directive européenne 2018/2001 et à la traçabilité gérée par EEX/PowerNext.

Le facteur d'émission Market Based n'est pas considéré comme nul ; il est recalculé chaque année sur la base des garanties d'origine effectivement attribuées au contrat de Medincell. La méthode appliquée est la suivante :

- Récupération de l'ensemble des garanties d'origine attribuées au contrat sur l'exercice, en identifiant pour chacune : le numéro de la garantie d'origine ; l'installation de production correspondante ; la technologie (hydroélectricité au fil de l'eau, éolien terrestre, etc.) ; la période de production et la date d'émission ; le volume d'énergie associé (MWh).
- Application à chaque garantie d'origine du facteur d'émission physique ADEME spécifique à la technologie concernée : 6 g CO₂e/kWh pour l'hydroélectricité ; 14,1 g CO₂e/kWh pour l'éolien terrestre ; facteurs spécifiques équivalents pour les autres technologies renouvelables identifiées.
- Calcul d'un facteur d'émission moyen pondéré du contrat, déterminé en rapportant la somme des émissions de chaque technologie au volume total d'électricité couvert par les garanties d'origine.
- Application de ce facteur moyen pondéré au volume total de consommation électrique annuelle de la Société afin d'obtenir les émissions.

Scope 2 Market Based.

Pour l'exercice 2025-26, le volume d'électricité couvert par garanties d'origine s'élève à 746 MWh, principalement constitué d'éolien terrestre et d'hydroélectricité au fil de l'eau. Le facteur moyen pondéré du contrat ressort à environ 9,96 g CO₂e/kWh.

Cette approche, plus exigeante qu'un facteur d'émission nul souvent retenu en présence de garanties d'origine, permet de refléter de manière transparente les émissions résiduelles associées au cycle de vie des technologies renouvelables et de garantir la comparabilité interannuelle des résultats du scope 2.

Précisions méthodologiques pour le scope 3 :

Achats de produits et de services :

L'empreinte des achats est obtenue à partir des comptes de charges de la Société, associés aux facteurs monétaires de l'ADEME/Climatix selon la Méthode pour la réalisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre de l'ADEME V5 juillet 2022 (conformément à l'article L. 229-25 du code de l'environnement). Pour certains des fournisseurs les plus importants, une empreinte carbone « personnalisée » et plus précise a été calculée à partir des données carbone publiques et disponibles de ces fournisseurs. Les salaires, charges sociales, amortissements, déplacements professionnels et postes déjà comptabilisés ailleurs sont exclus afin d'éviter les doubles comptages, l'empreinte des salariés étant déjà incluse dans leurs déplacements ainsi que dans les consommations d'eau, d'électricité, et l'empreinte des activités. Les dépenses et notes de frais imputables aux déplacements professionnels ainsi que les leasings amonts sont déduits et réattribués à leur empreinte respective.

En 2025-26, 44 % des dépenses d'achats et environ 54 % de l'empreinte associée reposent sur des facteurs spécifiques fournisseurs.

Empreinte carbone des achats	2025/2026	2024/2025
Achats de produits et de services extraits (M€)	18,738	17,691
Émissions de gaz à effet de serre (t CO ₂ e, scope 3 amont)	2 230,480	1 884,015
Intensité moyenne d'émission (t CO ₂ e /M€ d'achats)	119,036	106,492

Immobilisations :

Durant ces dernières années, Medincell a investi dans ses installations afin de supporter sa croissance et le développement de ses activités. Les émissions indirectes en gaz à effet de serre de ces investissements en amont de l'activité sont estimées à travers les différents ratios d'émission des immobilisations associées, puis divisées par la durée de l'immobilisation.

Les facteurs suivants ont été utilisés : ratios monétaires du constructeur ou les ratios monétaires des bases ADEME ou de la base Climatq ont été utilisés. Les ratios des surfaces construites de l'ADEME⁹⁸ ou rénovées de Taolen⁹⁹ (à hauteur de l'investissement de Medincell ont été utilisés pour les bâtiments).

L'empreinte liée aux bâtiments et aux rénovations a été calculée en fonction de la surface au sol (SHON), approche jugée plus pertinente que l'utilisation de ratios monétaires.

Pour chaque poste, le ratio ayant le moindre degré d'incertitude a été utilisé.

Le calcul des émissions indirectes en gaz à effet de serre de ces investissements amont permet d'identifier les principales sources d'émissions et de hiérarchiser les actions qui peuvent être mises en place pour réduire les émissions.

Émissions de gaz à effet de serre indirect (t CO₂e, scope 3)	2025/2026	2024/2025
Bâtiments (construction et rénovation)	67,20	65,13
Équipement scientifique	122,83	149,66
Mobilier	15,72	16,96
Équipement informatique	16,89	25,02
Brevets	18,11	14,09
Licences informatiques et autres	5,39	4,98
Total	246,47	275,83

Déchets et effluents :

Les déchets dangereux sont suivis via les bordereaux de collecte, TrackDéchets et les données prestataires. Les déchets ménagers sont calculés à partir des tonnages collectés. Les eaux usées sont évaluées à partir des volumes consommés et des données de la station de traitement de référence.

Déplacements professionnels et domicile-travail :

Les déplacements professionnels sont calculés à partir des données TravelPerk, Selectour et des notes de frais. Les déplacements domicile-travail reposent sur une enquête annuelle auprès des salariés avec un taux de réponse de 95 %, extrapolé à l'effectif total.

Les facteurs d'émissions retenus sont ceux de MyClimate, provenant de la base Ecoinvent (2019, version 3.6) et ceux de l'ADEME (données 2023). Les facteurs de la base Ecoinvent prennent en compte tout le cycle de vie et permettent d'affiner le calcul en intégrant le format de véhicule (petite, moyenne, SUV) par motorisation (essence, diesel, bioéthanol, hybride). Les facteurs ADEME sont utilisés pour les émissions liées aux véhicules électriques puisqu'elles sont basées sur les émissions du mix électrique français, tandis que Ecoinvent inclut un mix européen plus carboné.

Les facteurs ADEME ont également été retenus pour les émissions liées aux transports en commun puisque ceux-ci sont développés en France.

Couverture et limites du bilan :

Les postes utilisation des produits vendus, fin de vie des produits vendus et certaines émissions numériques externes demeurent non évalués à ce stade en raison du manque de données suffisamment robustes ou isolables à ce jour par nos partenaires.

Qualité des données et incertitudes :

Les scopes 1 et 2 présentent un faible niveau d'incertitude. Les postes du scope 3 calculés à partir de données fournisseurs présentent un niveau d'incertitude moyen, tandis que les postes reposant sur des facteurs monétaires génériques présentent un niveau plus élevé.

Émissions évitées (scope 4) :

Les émissions évitées sont présentées à titre indicatif. Depuis 2025-26, les équipements informatiques réemployés sont évalués à partir des facteurs physiques ADEME/ARCEP selon un scénario conservateur de substitution mixte neuf/reconditionné, une durée de seconde vie individualisée et une décote de 10 %. Cette méthodologie est considérée comme plus robuste que l'approche antérieure fondée uniquement sur des ratios monétaires.

⁹⁸ https://bilans-ges.ademe.fr/documentation/UPLOAD_DOC_FR/index.htm?batiments.htm

⁹⁹ https://resources.taolen.fr/resources/documents/6981_191209_OID_les_emissions_de_GES_liees_aux_travaux_de_renovation.pdf